

Guinée : Stratégie de réduction de la pauvreté

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont élaborés par les pays membres à l'issue d'un vaste processus de consultation avec les parties prenantes et les partenaires au développement, dont les services de la Banque mondiale et du FMI. Ils décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales menées par les pays à l'appui de la croissance et de la réduction de la pauvreté, ainsi que les besoins de financement extérieur et les principales sources de financement en la matière. Le présent document daté de mars 2013 relatif à la Guinée constitue la 3^{ème} Stratégie de réduction de la pauvreté, et porte sur la période 2013–15. Il est affiché sur le site internet du FMI et mis à la disposition de ses utilisateurs, avec l'accord des autorités guinéennes.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18.00 dollars

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité



**Ministère d'Etat chargé de l'Economie et des
Finances**

**SECRETARIAT PERMANENT DE LA STRATEGIE DE
REDUCTION DE LA PAUVRETE (SP-SRP)**

DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE DSRP III (2013-2015)

Mars 2013

Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP)

Site web: www.srp-guinee.org.

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	9
INTRODUCTION	15
CHAPITRE I: SITUATION SOCIOECONOMIQUE RECENTE	18
1.1. SITUATION DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN GUINEE.....	18
1.1.1. Pauvreté monétaire.....	18
1.1.1.1 Evolution de la pauvreté monétaire	18
1.1.1.2 Disparités régionales	19
1.1.1.3 Pauvreté et inégalités	20
1.1.2. Pauvreté non monétaire	21
1.1.2.1 Facteurs démographiques.....	22
1.1.2.2 Situation sanitaire.....	22
1.1.2.3 Situation nutritionnelle	24
1.1.2.4 Riposte contre le VIH/Sida	26
1.1.2.5 Education et formation.....	27
1.1.2.6 Cadre de vie	30
1.1.2.7 Jeunesse et Emploi	35
1.1.2.8 Gestion environnementale	36
1.1.2.9 Egalité de genre	37
1.1.3. Déterminants de la pauvreté	38
1.1.4. Perceptions de la pauvreté par les ménages	40
1.1.4.1 Perceptions de la pauvreté au niveau individuel	40
1.1.4.2 Perceptions de la pauvreté par les acteurs régionaux	40
1.1.4.3 Besoins prioritaires des ménages	41
1.1.5. Evaluation des OMD	41
1.2. PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE EN GUINEE.....	45
1.2.1 Système de gouvernance et capacités limitées	45
1.2.2 Croissance, Inflation, Compétitivité et Redistribution	48
1.2.3 Réformes structurelles.....	50
1.2.3.1 Finances publiques	50
1.2.3.2 Climat des affaires.....	54
1.2.4 Qualité des infrastructures économiques.....	56

1.2.5 Allocation des ressources publiques dans les secteurs prioritaires.....	57
1.2.6 Protection sociale	57
1.3 .DEFIS A RELEVER POUR LES ANNEES A VENIR.....	58
2.1. FONDEMENTS DE LA STRATEGIE	61
2.1.1. Vision et priorités de développement	61
2.1.2 Les orientations stratégiques	64
2.1.3. Principes directeurs de la stratégie	65
2.1.4 Objectifs de la stratégie	65
2.1.4.1 Objectif global.....	65
2.1.4.2 Objectifs spécifiques.....	65
2.1.4.3. Considérations de politique économique en rapport avec les objectifs du DSRP III.....	66
2.2. AXES STRATEGIQUES	67
2.2.1 Axe 1 : Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines	67
2.2.1.1 Renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle.....	67
2.2.1.2 Renforcement de la gouvernance administrative	71
2.2.1.3 Renforcement de la décentralisation et gouvernance locale	75
2.2.1.4 Promotion du développement à la base et réduction des déséquilibres régionaux	75
2.2.1.5 Renforcement de la gouvernance économique.....	79
2.2.2. Axe 2 : Accélération, diversification et durabilité de la croissance	83
2.2.2.1 Accélération et diversification de la croissance.....	83
2.2.2.2 Durabilité de la croissance	98
2.2.3 Axe 3 : Développement des infrastructures de soutien à la croissance.....	99
2.2.3.1 Développement des infrastructures de transport.....	100
2.2.3.2 Développement des infrastructures énergétiques	104
2.2.3.3 Développement des infrastructures de postes et de télécommunication	107
2.2.4. Axe 4 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages.....	108
2.2.4.1 Renforcement de l'accès aux services d'éducation et de formation	108
2.2.4.2 Développement du système et des services de santé	114
2.2.4.3 Renforcement de la lutte contre le VIH/Sida.....	115
2.2.4.4 Renforcement de la lutte contre la faim et la malnutrition.....	116
2.2.4.5. Renforcement de l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable.....	117
2.2.4.6 Renforcement de l'accès aux services énergétiques pour le milieu urbain et péri urbain	118
2.2.4.7 Renforcement de l'accès à un habitat social et à un logement décent	118
2.2.4.8 Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.....	119

2.2.4.9 Renforcement de la protection sociale.....	122
2.2.4.10 Promotion de l'égalité de genre.....	124
2.2.4.11 Promotion de la culture	125
CHAPITRE III : CADRE DE MISE EN ŒUVRE	126
3.1 CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE	126
3.1.1 Scénario de référence	126
3.1.1.1 Cadrage macroéconomique	126
3.1.1.2 Cadrage budgétaire.....	132
3.1.2 Scénario accéléré	134
3.2 .MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SRP)	136
3.2.1 Principes directeurs pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRP.....	136
3.2.2 Programmation des activités de mise en œuvre de la SRP	137
3.2.3 Indicateurs de suivi-évaluation	138
3.2.4 Dispositif institutionnel.....	140
3.2.4.1 Niveau national	140
3.2.4.2 Niveau sectoriel	141
3.2.4.3 Niveau régional.....	142
3.2.4.4 Partenariat.....	142
3.2.5 Instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation	142
3.2.5.1 Instruments de mise en œuvre	142
3.2.5.2 Instruments de suivi-évaluation.....	143
3.2.6 Renforcement des capacités	144
3.2.6.1 Renforcement des capacités du système statistique national.....	144
3.2.6.2 Renforcement global des capacités.....	144
3.2.6.3 Renforcement des outils et les capacités de pilotage et de gestion du développement.....	144
3.2.7 Stratégie de communication.....	144
3.2.8 Mesures d'accompagnement de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la SRP	147
3.3 ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SRP	147
3.3.1 Risque lié à l'instabilité politique	147
3.3.2 Risque lié à un manque de leadership et à une faible adhésion des acteurs	147
3.3.3 Risque financier	149
3.3.4 Risque lié à la conjoncture internationale et régionale	149
3.3.5 Risque lié aux aléas climatiques.....	150

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des indicateurs de pauvreté et d'inégalité par milieu de résidence.....	19
Tableau 2 : Evolution des indicateurs de pauvreté par région, 2007-2012.....	20
Tableau 3: Décomposition des variations de la pauvreté entre 2007 et 2012.....	21
Tableau 4 : Evolution des indicateurs d'éducation et d'alphabétisation selon le milieu de résidence, 2007-2012 (en %).....	28
Tableau 5. Evolution de la structure des emplois (15 ans et plus) entre 2002 et 2012	36
Tableau 6: Situation des indicateurs OMD	42
Tableau 7 : Evolution du PIB à prix constants et contribution des différents secteurs.....	49
Tableau 8 : Classement Doing Business des pays de la CEDEAO par rapport à l'Afrique au Sud du Sahara (ASS) et au Reste du Monde	56
Tableau 10 : Tableau des opérations financières de l'Etat sur la période 2011-2015 (en milliards GFN)	128
Tableau 11 : Evolution du PIB sur la période 2011-2015 (en %).....	130
Tableau 12 : Critères de convergence sur la période 2012-2015	132
Tableau 13 : Répartition sectorielle des allocations budgétaires sur la période 2012-2015 (en %)	134
Tableau 14. Principales mesures d'accompagnement.....	148

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ABN	: Autorité du bassin du Niger
AENF	: Alphabétisation et éducation non formelle
AEP	: Approvisionnement en eau potable
AGER	: Agence d'électrification rurale
ANLC	: Agence nationale de lutte contre la corruption
ASS	: Afrique au sud du Sahara
BCRG	: Banque centrale de la république de Guinée
BTP	: Bâtiments et travaux publics
CAFEX	:
CDMT	: Cadre de dépenses à moyen terme
CE	: Cour élémentaire
CECOJE	: Centre d'écoute, de conseil et d'orientation des jeunes
CEDEAO	: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEDEF	: Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes
CENI	: Commission électorale nationale indépendante
CENTIF	: Cellule nationale de traitement des informations financières
CeSIM	: Centre sectoriel, industriel et minier
CFC	: Centre de formation des compagnies
CFP	: Centre de formation professionnelle
CFPP	: Centre de formation post primaire
CM	: Cour moyen
CNLS	: Comité national de lutte contre le sida
CNSS	: Caisse nationale de sécurité sociale
CNT	: Conseil national de la transition
CP	: Cour préparatoire
CPI	: Conseil présidentiel de l'investissement
CPMV	: Centre privé de production de matériel végétal
CSDMT	: Cadre sectoriel de dépenses à moyen terme
CR	: Collectivités rurales
CTPSE	: Comité technique préfectoral de suivi-évaluation
CTRSE	: Comité technique régional de suivi-évaluation
CU	: Communauté urbaine
DAF	: Division des affaires financières
DB	: Doing business
CDE	: Convention relative au droit de l'enfant
DGD	: Direction générale des douanes
DIH	: Droit international humanitaire
DNI	: Direction nationale des impôts
DSRP	: Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDS	: Enquête démographique et de santé
ELEP	: Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté
ENAM	: Ecole nationale des arts et métiers
ENI	: Ecole normale d'instituteurs
ARAM	: Ecole régionale des arts et métiers
EDG	: Electricité de Guinée
ESCOMB	: Enquête de surveillance comportementale et biologique
FMI	: Fonds monétaire international
FONIJ	: Fonds national pour l'insertion des jeunes

CBG	: Compagnie des bauxites de Guinée
FODER	: Fonds de développement de l'électrification rurale
FSI	: Fonds spécial d'investissement
GNF	: Franc guinéen
HAC	: Haute autorité de la communication
HIMO	: Haute intensité de main d'œuvre
IDE	: Investissement direct étranger
IES	: Institut d'enseignement supérieur
IGSJ	: Inspection générale des services judiciaires
INS	: Institut national de la statistique
ISF	: Indice synthétique de fécondité
ISSEG	: Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée
ITIE	: Initiative de la transparence dans les industries extractives
LMD	: Licence Master Doctorat
MAEP	: Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MDE	: Maîtrise de la demande d'énergie
MIC	: Marché interbancaire des changes
MICS	: Multiple Indicator Cluster Survey (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)
MMS	: Matrice des mesures stratégiques
OEV	: Orphelin et enfant vulnérable
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
OMVG	: Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	: Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONU	: Organisation des nations unies
OPA	: Organisations professionnelles agricoles
OPG	: Office guinéen des postes
PAC	: Port autonome de Conakry
PAM	: Programme alimentaire mondial
PAP	: Programme d'actions prioritaires
PERD	: Projet d'électrification rurale décentralisée
PFM	: Plateforme multifonctionnelle
PIB	: Produit intérieur brut
PIDEP	: Plan d'investissement et de développement postal
PIP	: Programme d'investissement public
PME/PMI	: Petite et moyenne entreprise/Petite et moyenne industrie
PNAEPA	: Programme national d'alimentation en eau potable et assainissement
PNE	: Politique nationale de l'environnement
PNHG	: Politique nationale de l'habitat de Guinée
PNIASA	: Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PNRSE	: Programme national de réintégration socioéconomique
PNT	: Plan national des transports
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PPP	: Partenariat public privé
PPTE	: Pays pauvre très endetté
PREMA	: Programme de réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration
PTF	: Partenaire technique et financier
PTME	: Programme de transmission mère-enfant
PVVIH	: Personne vivant avec le VIH
QIP	: Quick impact project
RMDH	: Rapport mondial sur le développement humain

SAE	: Système d'alimentation en eau
SBK	: Société des bauxites de Kindia
SCAD	: Service civique et d'action pour le développement
SIDA	: Syndrome immunodéficience acquis
SNAPE	: Servie national d'aménagement des points d'eau
SNDS	: Stratégie nationale de développement de la statistique
OGUIPAMI	: Société guinéenne du patrimoine minier
SOTELGUI	: Société de télécommunications de Guinée
SRP	: Stratégie de réduction de la pauvreté
TAR	: Traitement anti rétroviral
TBS	: Taux brut de scolarisation
TEP	: Tonne équivalent pétrole
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
UA	: Union africaine
UFM	: Unité de formation mobile
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZAAP	: Zone d'aménagement agricole planifiée

RESUME EXECUTIF

1. La troisième stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP III) est le cadre fédérateur autour duquel le processus global de planification du développement sera recentré conformément aux orientations du Plan Quinquennal 2011-2015. Elle offre un cadre de développement à moyen terme pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la vision des autorités de faire de la Guinée un pays émergent d'ici 15 à 25 ans, respectueux des droits de l'homme, de l'égalité de genre et promouvant l'Etat de droit.

2. Le DSRP III repose sur les acquis du DSRP I et du DSRP II en matière de renforcement de la démocratie, de stabilité du cadre macroéconomique, de développement du capital humain et de gestion de l'environnement. La stabilité politique et la paix sociale retrouvées ont créé un cadre favorable à une meilleure gouvernance des affaires publiques, à la reprise de la coopération internationale et à un allègement substantiel de la dette publique extérieure. Le bilan des performances économiques montre que le cadre macroéconomique en Guinée est relativement stabilisé avec un niveau d'inflation réduit, un niveau d'endettement extérieur en net recul, une amélioration notable des recettes budgétaires assortie d'une maîtrise des dépenses publiques. L'économie est placée sur un sentier de croissance, avec un taux de croissance du PIB réel passant de 1,9% en 2010 à 3,9% en 2012. Ces résultats sont imputables à l'efficacité des mesures de politique économique et financière ainsi qu'à la bonne performance des secteurs porteurs de croissance (agriculture et mines notamment).

3. En dépit de ces performances globales, l'incidence de la pauvreté s'est accrue au niveau national, passant de 53% en 2007 à 55,2% en 2012. Cet accroissement est attribuable plus à la redistribution des revenus qu'aux performances en matière de croissance, avec des effets contrastés entre les villes et les zones rurales. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté augmente de 2,2 points dont 1,3 point est dû à l'effet croissance et 0,9 point à une distribution des revenus défavorable aux plus pauvres. En milieu rural où la pauvreté s'aggrave seulement de 1,7 point, la quasi-totalité est due à la faible croissance économique, confirmant la stabilité de l'inégalité des revenus en milieu rural. En revanche, en milieu urbain, l'aggravation de 4,9 points de la pauvreté est due pour 3,1 points à une distribution des revenus défavorable aux populations les plus pauvres et seulement pour 1,8 point à l'effet croissance économique. Deux éléments principaux ont impacté l'évolution des revenus réels en milieu urbain au cours des dernières années, à savoir l'inflation et l'emploi.

4. Par ailleurs, le chômage des jeunes reste une préoccupation majeure des autorités. En effet, il touche 15% de la frange ayant un niveau d'éducation du secondaire, 42% de la frange ayant achevé l'enseignement technique professionnel et près de 61% des titulaires d'un diplôme universitaire. Pour les filles diplômées, 85,7% ne trouvent pas d'emplois contre 61% pour les garçons de même niveau. En dehors des jeunes scolarisés, le désœuvrement et le manque d'occupation touchent 70% des moins de 25 ans, quels que soient le niveau d'instruction et le lieu de résidence.

5. Au regard de ce tableau, l'évaluation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) montre qu'au rythme d'évolution actuelle des indicateurs, seulement la cible de l'OMD n°6 concernant la « lutte contre le Sida » et la cible de l'OMD 7 relative à l'« accès à une source d'eau potable » ont des chances d'être atteintes à l'échéance de 2015. Par conséquent, les défis majeurs à relever pour assurer le décollage de l'économie et progresser vers la réalisation des OMD portent sur (i) le défi de la

gouvernance ; (ii) le défi de l'accélération et de la diversification de la croissance économique ; (iii) le défi du déficit des secteurs sociaux ; (iv) le défi de l'emploi et de l'inclusion ; (v) le défi de la réduction des inégalités dans la distribution des revenus et des disparités de genre; (vi) le défi sociodémographique et de renforcement des ressources humaines ; (vii) le défi du développement régional et de la maîtrise de l'urbanisation et (viii) le défi d'adaptation/atténuation aux changements climatiques.

6. Pour relever ces défis, la politique économique du Gouvernement à moyen terme (2013-2015) s'emploiera pour l'essentiel à jeter et à consolider les bases pour l'émergence future de la Guinée. Pour cela, elle s'orientera vers de nouvelles priorités qui sont : (i) Restauration de l'Etat de droit et Réforme de l'Administration Publique ; (ii) Accélération et diversification de la croissance ; (iii) Développement des secteurs sociaux ; et (iv) Réduction des disparités régionales, promotion du développement à la base et décentralisation. Une attention particulière sera accordée également à la promotion des droits de l'homme et de l'égalité de genre pour chacun de ces quatre domaines de priorité.

7. Deux scénarios sont envisagés à cet effet. Le premier scénario dit scénario de référence prolonge et accentue les tendances enregistrées ces deux dernières années et devrait porter le rythme moyen de croissance économique de 3,2 % (entre 2010 et 2012) à 5,0% par an (entre 2013 et 2015). Il se base sur les hypothèses de consolidation du cadre macro-économique, de poursuite de l'effort d'investissement public en matière d'équipement et d'approfondissement des réformes engagées dans de nombreux domaines, à un rythme qui, malgré une volonté politique intacte, restera malheureusement contraint par les capacités humaines et financières du pays. Ce scénario est aligné sur le programme économique et financier appuyé par le FMI. Il devrait permettre, tout au moins, une stabilisation de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015.

8. Un scénario alternatif, dit scénario de croissance accélérée, est également envisagé. Il expose les politiques à moyen terme que doit mettre en œuvre la Guinée pour se situer sur une trajectoire de développement lui permettant de réaliser son ambition d'émergence économique à l'horizon 2035. C'est le scénario d'une croissance forte et durable de 7,1% par an en moyenne, soutenue par des politiques ambitieuses de modernisation agricole, de mise en valeur plus intense des potentialités minières et géostratégiques du pays, de promotion soutenue de l'industrie manufacturière, de progrès social partagé et marqué par le recul significatif du sous-emploi, de la pauvreté et des inégalités. C'est le scénario réellement désiré par les autorités, celui qui permet d'adresser efficacement les grands défis cités plus haut. Le Gouvernement est toutefois conscient des nombreuses difficultés et entraves qui peuvent joncher le chemin. C'est pourquoi il entend œuvrer avec détermination à une forte mobilisation des ressources et des forces vives de la Nation, convaincu que la Guinée peut trouver en son sein et auprès de ses partenaires extérieurs les moyens de réaliser sa légitime ambition de progrès. Il entend également mettre en place un environnement favorable au développement du secteur privé, avec une attention particulière aux effets sur le niveau de vie de la population. En effet, il est convaincu que l'environnement des affaires a une influence significative sur le développement du secteur privé, la croissance économique et la création d'emplois et de richesses. C'est dans cette optique qu'un Conseil Présidentiel pour l'Investissement sera institué afin de constituer un cadre d'échanges et de conseils directs entre le Gouvernement et le secteur privé.

9. Quatre axes stratégiques ont été retenus pour renforcer les bases de l'émergence future. Ils se complètent et interagissent pour réaliser les priorités politiques. Ce sont : (i) Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) Accélération, diversification et durabilité de la croissance ; (iii) Développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (iv) Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages.

10. *S'agissant de la gouvernance et du renforcement des capacités institutionnelles et humaines*, le programme de la gouvernance politique s'attachera à poursuivre les réformes institutionnelles, renforcer la cohésion nationale, poursuivre la consolidation de la paix, poursuivre la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et renforcer les capacités de la société civile. En particulier, la RSS, la réforme de la Justice et la lutte contre la corruption prendront une nouvelle conception et dimension, l'objectif étant de garantir la neutralité de l'Armée et sa participation au processus de développement économique et social, moraliser la vie publique et doter le pays d'une justice indépendante, équitable et professionnelle, capable d'être un pilier fort pour protéger la population tant au niveau national que local (intégrant si possible les aspects du pouvoir coutumier pour la résolution des conflits locaux), et avec comme résultat global de rassurer les investisseurs et de sécuriser les investissements indispensables à tout essor économique et social.

11. La gouvernance économique se focalisera sur les réformes en matière de finances publiques, notamment sur l'amélioration de la politique budgétaire et le renforcement de la politique monétaire et des changes. Dans ce sens, le Gouvernement est déterminé à poursuivre des politiques prudentes pour casser la spirale de l'inflation et la dépréciation du taux de change. Il est également résolu à poursuivre les réformes structurelles en vue de réduire les entraves à la réalisation de l'énorme potentiel économique du pays, et soutenir une croissance forte, durable et diversifiée.

12. Pour la gestion stratégique du développement, la Guinée s'inscrit dans une dynamique d'élaboration de l'étude nationale prospective, « Guinée 2035 ». Cette étude posera les bases d'une réflexion sur les futurs possibles. Son but principal est d'anticiper les obstacles qui pourraient se dresser sur le chemin, d'identifier et d'évaluer les différentes politiques et stratégies et illustrer les projets d'avenir qui peuvent être atteints. L'utilisation de la démarche prospective permettra également de cerner des problématiques sectorielles et thématiques pour mieux les appréhender et développer des capacités endogènes d'anticipation, notamment dans les domaines des mines, de l'énergie, des transports, de l'emploi et de l'armée.

13. La gouvernance administrative se focalisera sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme de réforme de l'État et de Modernisation de l'Administration (PREMA) afin d'améliorer l'action de l'administration publique et l'orienter vers la satisfaction des usagers, à travers les axes suivants : Développement institutionnel et réorganisation administrative ; Réforme de la Fonction Publique ; Gouvernance économique et financière.

14. La gouvernance locale se focalisera sur la mise en œuvre de la Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local en deux grandes étapes à l'horizon de cinq ans chacune : (i) la mise en place des conditions, moyens et instruments nécessaires à une effectivité de la décentralisation et de la déconcentration ; et (ii) la montée en puissance des collectivités locales et des autres acteurs avec un impact direct sur la croissance de la Nation. Le programme retenu permettra aux citoyens de s'approprier la politique de décentralisation en favorisant sa mise en place.

15. Le développement à la base constitue la réponse au risque d'une croissance économique qui ne profiterait qu'à une infime partie de la population. C'est un moyen de raffermir l'appropriation et la résolution des défis socio-économiques pour les communautés elles-mêmes. L'objectif recherché par le Gouvernement est de permettre à la totalité des communautés villageoises et citadines d'accéder aux services sociaux de base, notamment à un centre de santé bien équipé, à une éducation raisonnable et disponible tant pour les jeunes que pour les femmes, à l'eau potable, à une activité génératrice de revenus, etc. Un accent particulier sera mis sur les défis et les opportunités qui se présentent aux jeunes et aux femmes en vue de renforcer leur accès et leur participation au développement à la base.

16. La réduction des déséquilibres régionaux et de la pauvreté suppose la valorisation des potentialités économiques de chaque région. Elle suggère l'émergence équilibrée des pôles de croissance, la valorisation équilibrée du capital humain, le renforcement équilibré des infrastructures de soutien à la croissance et une spatialisation des projets et programmes. Dans ce sens, le processus d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire sera entamé et bouclé afin de territorialiser le développement en construisant un espace économique national plus équilibré, en s'appuyant sur des économies régionales dynamiques et compétitives, dans lesquelles l'urbanisation des capitales régionales et des villes secondaires est suffisamment maîtrisée pour pouvoir faire émerger de véritables pôles de croissance. Le développement urbain et régional constituera donc une priorité pour le Gouvernement.

17. *S'agissant de l'accélération, de la diversification et de la durabilité de la croissance*, le Gouvernement entend mettre l'accent, en priorité, sur le développement des filières agricoles, des industries extractives et manufacturières, et des services (tourisme et commerce) parce qu'elles seront les principaux générateurs d'une croissance forte et durable. Parallèlement, il entend promouvoir les pôles de croissance pour valoriser les potentialités sectorielles et les ressources locales. Les pôles de croissance permettront de structurer l'appareil de production, de diversifier et d'accroître l'offre de produits et de sécuriser la population du point de vue nutritionnel et le pays en recettes d'exportation. La valorisation du potentiel commencera par les secteurs où le pays dispose d'avantages comparatifs: Agriculture, Mines et Tourisme. Par ailleurs, pour assurer la pérennité de l'essor économique, le Gouvernement cherchera à consolider l'intégration économique sous-régionale de la Guinée en poussant à la réalisation effective du concept stratégique de corridors de croissance.

18. *S'agissant du développement des infrastructures de soutien à la croissance économique*, le Gouvernement entend mettre en place des infrastructures modernes de transport multimodal efficient, comprenant notamment les infrastructures de transport maritime, ferroviaire, routière et aéroportuaire, pour assurer le transport des personnes, des biens et services, et soutenir le développement de projets miniers. Pour ce faire, il entend se doter d'un schéma directeur de développement des infrastructures comme outil important de planification.

19. *S'agissant du renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages*, les efforts seront intensifiés afin de promouvoir des ressources humaines en quantité, de qualité et représentative et valoriser leur rôle décisif dans l'approche de développement retenue. Les services sociaux de base (éducation, santé, logement, eau potable-assainissement, etc.) devront répondre aux besoins de la population, réalisés et évalués dans l'optique des droits de l'homme tel que stipulés dans les instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme ratifiés par la Guinée.

20. L'éducation et la formation resteront un secteur prioritaire. Un accent particulier sera accordé à l'augmentation de la couverture et la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, au renforcement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. Des mesures spécifiques devront permettre de réduire les disparités en matière d'accès et de maintenir des filles à l'école et à tous les niveaux.

21. La santé restera également un domaine prioritaire. Les objectifs fixés visent le renforcement de la prévention et des capacités en vue de disposer des services de soins de qualité et accessibles à toute la population pour réduire la mortalité infantile et maternelle, la malnutrition et lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles et pour une meilleure prise en charge des victimes des violences basées sur le genre. Une attention particulière sera portée à la déconcentration effective des niveaux de décision et de gestion des ressources humaines et financières des centres de santé, afin de rendre réellement effectif et plus équitable l'accès aux services et soins de santé sur l'ensemble du territoire.

22. La lutte contre le Sida sera renforcée. Le Gouvernement orientera ses efforts sur la prévention ciblée, une meilleure prise en charge des PVVIH et de leur ménage, le leadership de la riposte, la mobilisation des ressources internes et la gestion et l'exécution des études d'impact sociodémographique sur les secteurs socioéconomiques clés. Une attention particulière sera accordée également aux causes profondes qui contribuent à la féminisation de la pandémie.

23. La croissance élevée de la population constitue un défi majeur. Aussi, la maîtrise de la croissance démographique exige-t-elle des mesures novatrices y compris le renforcement des services de santé reproductive et de planification familiale.

24. Pour atteindre l'objectif de satisfaction des besoins énergétiques par la biomasse et les énergies renouvelables, les interventions porteront essentiellement sur l'exploitation rationnelle des ressources forestières avec la responsabilisation des collectivités locales et la poursuite du programme de foyers améliorés, et la promotion des énergies renouvelables de substitution (gaz butane, biogaz et solaire). Le développement de l'électrification rurale sera conduit en généralisant le modèle testé avec succès par le projet d'électrification rurale décentralisé.

25. Dans le domaine de l'accès à l'hygiène, l'assainissement et à l'eau potable, la politique vise à accroître le niveau de service, mettre en place les infrastructures et renforcer les compétences, organiser la coordination et le financement du secteur, clés de voûte pour accroître les performances.

26. Dans le domaine du renforcement de la protection sociale, la stratégie, à court terme, consistera à développer des filets sociaux adaptés aux besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables tout en œuvrant à l'élaboration d'un système complet de protection sociale (incluant les filets sociaux et l'emploi) pour le moyen et le long termes.

27. S'agissant des jeunes, des femmes et de l'emploi, le Gouvernement entend, à travers les politiques nationales, développer des initiatives durables pour faciliter l'accès des jeunes et des femmes à la formation professionnelle de haute qualité, promouvoir l'emploi, assurer l'adéquation entre la formation et l'emploi, améliorer la gouvernance du marché du travail et promouvoir le travail décent.

28. La politique nationale genre (PNG) se focalisera sur la réduction, à moyen et long termes, des disparités entre les femmes et les hommes à travers une approche systémique qui impliquera tous les secteurs afin de contribuer à l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement et de consolidation de la paix.

29. La stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) englobe un certain nombre de thèmes transversaux au nombre desquels figurent les droits humains, la population, l'emploi, la prévention des conflits, le genre, l'environnement, les changements climatiques, et le VIH-Sida. Ils seront intégrés, à chaque fois que possible, dans les stratégies et politiques sectorielles.

30. Le coût global de mise en œuvre de la stratégie est estimé en moyenne à 15466,6 milliards GNF par an (hors charge de la dette) contre une capacité nationale annuelle moyenne de financement de 10779 milliards GNF. Le coût global des investissements s'élève en moyenne à 7818,6 milliards GNF par an. Quant aux charges de fonctionnement, elles sont estimées en moyenne à 7646 milliards GNF par an, représentant 49,4% du coût de financement de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

31. Le financement de la SRP sera assuré à 69,7% sur les ressources propres du budget et à 25,9% sur les ressources extérieures. Il en ressort un gap additionnel estimé à 4,4% du coût global de la stratégie. Ce gap sera couvert par des emprunts, des dons (allègements de dette), la mobilisation de l'épargne nationale y compris celle des Guinéens de l'extérieur et par le financement bancaire.

32. La SRP englobe un système de suivi-évaluation aux niveaux global et sectoriel. Deux principaux instruments seront développés au niveau national pour le suivi et l'évaluation, en cohérence avec le processus de préparation du budget de l'Etat : une matrice de mesures stratégiques et un programme d'actions prioritaires. Un ensemble d'indicateurs clés (si possible désagrégés par sexe) seront identifiés afin de mesurer l'impact des interventions. Au niveau sectoriel, la SRP s'appuiera sur les processus développés au niveau de chaque secteur (département ministériel), notamment les plans d'actions des politiques / stratégies sectorielles avec leur cadre de résultats pour le suivi de la performance au niveau sectoriel.

33. La revue à mi-parcours de la SRP permettra en particulier d'apprécier la pertinence des objectifs, les liens entre les différents niveaux de la chaîne de résultats, les progrès vers l'atteinte des cibles et comment chaque niveau permettra d'atteindre les résultats envisagés. Si elle révélait des difficultés, il sera procédé à la modification des constituants de la chaîne et à la réorientation des interventions pour une meilleure atteinte des résultats.

INTRODUCTION

1. La Guinée s'est dotée, en août 2007, d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) couvrant la période 2007-2010. Mais sa mise en œuvre a été handicapée, entre 2008 et 2010, par une situation sociopolitique difficile dont les conséquences ont été désastreuses sur les institutions (affaiblissement de l'Etat, hausse de la criminalité et l'insécurité, faible qualité des services publics, culture de l'impunité), la situation économique (faible croissance, forte dégradation de la gestion des finances publiques avec d'importants déficits budgétaires, forte inflation, poids important de la dette publique) et la situation sociale (aggravation de la pauvreté, disparités de genre).

2. A la suite des élections présidentielles de 2010, le DSRP II a été prolongée de 2 ans (2011-2012) pour corriger les insuffisances constatées par la revue de mise en œuvre. Il se proposait, dans un contexte politique et institutionnel favorable, de renouer avec une croissance économique forte et durable soutenue par le secteur privé.

3. La mise en œuvre de cette stratégie qui a bénéficié des appuis des partenaires a permis de poursuivre les réformes dans le cadre de la gestion macroéconomique et de la gouvernance. D'importantes avancées ont été réalisées : réforme des services de sécurité, lutte contre la corruption, assainissement des finances publiques, meilleure gestion des revenus miniers, promotion de l'emploi, etc. Les résultats satisfaisants du DSRP II prorogé, ont contribué à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en septembre 2012. En effet, l'annulation des deux tiers (2/3) du stock de la dette extérieure équivalant à 2,1 milliards de dollars EU en faveur de la Guinée, représente une réduction de 66 % du futur service de sa dette extérieure sur une période de quarante (40) ans. Ce qui permettra au pays de maintenir sa dette à un niveau soutenable, de financer suffisamment des domaines essentiels comme l'éducation, la santé, et les infrastructures et d'insuffler une nouvelle dynamique économique.

4. Cette situation ouvre ainsi à la Guinée de nouvelles opportunités pour valoriser son potentiel de croissance et lutter contre la pauvreté. En effet, la faible performance des indicateurs économiques et sociaux de la Guinée au cours des dernières années n'ont pas permis de réduire l'incidence de la pauvreté qui était de 55,2% en 2012 contre 53% en 2007 et 49% en 2002. Malgré toutes les ressources dont dispose la Guinée, elle reste dans une situation inquiétante de pauvreté et de sous-développement qui devient de plus en plus insupportable. La frustration et l'impatience légitimes de sa population sont sources de mouvements sociaux pour plus de liberté, de démocratie et de bien-être. Toutefois, les mesures prises depuis 2011, ont favorisé, sur le plan macro-économique, une augmentation du PIB réel, de baisser le déficit budgétaire et de réduire l'inflation. Par ailleurs, il convient de relever les avancées réalisées dans les autres domaines tels que la réorganisation de la gestion du secteur minier, la lutte contre la corruption, la réforme des services de sécurité, la relance de la production agricole vivrière, etc. Malgré ces efforts forts louables, des défis importants subsistent ; le niveau de développement humain est encore très faible et la probabilité d'atteindre les OMD d'ici 2015 est presque nulle ; l'économie guinéenne demeure encore fragile et vulnérable aux chocs exogènes. Dans ce contexte, les résultats appréciables enregistrés au cours des deux dernières années, avec notamment l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE, ne sont pas l'aboutissement du processus, mais plutôt le début d'un long cheminement qui verra la Guinée accélérer la mise en œuvre des réformes économiques et sociales afin de tirer profit de son potentiel économique et de réaliser un développement inclusif.

5. Tirant profit des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP I et du DSRP II, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2013-2015) vient comme une réponse à ces défis majeurs. Il est dicté par la volonté du Gouvernement de renforcer les acquis enregistrés ces dernières années dans les domaines politique, économique et social, d'assurer la consolidation des bases de la croissance

et de renforcer les secteurs sociaux. Il pose les jalons pour la transformation du potentiel économique de la Guinée, notamment dans les domaines de l'agriculture, des mines, des infrastructures, de l'hydroélectricité et du tourisme.

6. Le DSRP III est un document résultant d'un processus participatif. *En tant que document*, il offre une feuille de route au Gouvernement, aux partenaires au développement, au secteur privé, à la société civile et aux organisations syndicales et indique les orientations stratégiques de la Guinée, les besoins requis pour atteindre les objectifs stratégiques, leur modalité de réalisation, les coûts liés à leur réalisation, les moyens de financement ainsi que les instruments de suivi et d'évaluation de la stratégie. Il expose la vision d'un développement humain durable à moyen terme pour la Guinée et propose à cet effet un cheminement progressif du pays vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il comporte un certain nombre de fonctionnalités saillantes qui en font le cadre de référence de la politique du Gouvernement pour la période triennale 2013-2015.

7. Le DSRP III est le cadre fédérateur autour duquel le processus global de planification du développement sera recentré conformément aux orientations du Plan Quinquennal 2011-2015. La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) sera déclinée d'une part, en un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) relié aux cadres sectoriels et multisectoriels de planification et de programmation et d'autre part, en un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) relié aux Cadres Sectoriels de Dépenses à Moyen Terme (CSDMT). Au niveau sectoriel, le schéma de planification sera revu dans le sens de la gestion axée sur les résultats de manière que le DSRP III soit traduit en instruments de planification opérationnels.

8. En tant que processus, le DSRP III a été élaboré selon une approche séquentielle définie de manière participative. Son processus de formulation a comporté cinq grandes étapes : **(i)** l'élaboration d'une feuille de route donnant une vue d'ensemble du processus d'élaboration du DSRP III, identifiant les principaux repères et précisant les différentes étapes du processus ; **(ii)** la réalisation d'enquêtes et d'études qui ont permis d'affiner les données et d'améliorer les connaissances des différents secteurs, les besoins des populations les plus démunies afin de mieux cibler les stratégies appropriées à mettre en œuvre : il s'agit notamment de la réalisation d'une Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté pour l'année 2012 (ELEP 2012) permettant d'actualiser les données sur la pauvreté dont les plus récentes dataient de 2007, l'élaboration du rapport de mise en œuvre du DSRP pour l'année 2011 et du rapport semestriel (janvier-juin 2012), et d'une étude sur la stratégie de croissance accélérée et la réalisation de la quatrième Enquête Démographique et de Santé couplée à l'enquête à indicateurs multiples EDS-MICS 2012 ; **(iii)** les travaux de planification stratégique qui ont permis de proposer des stratégies globales et sectorielles compatibles avec la vision du développement retenue par les autorités. A cet effet, quatre (4) Notes de politiques sectorielles ont été élaborées. De même, les contributions spécifiques des différents acteurs au niveau central (Conakry) et dans les chefs-lieux des quatre (4) Régions naturelles du pays (N'Zérékore, Kankan, Labé et Kindia), dans l'optique de l'approche participative imprimée au processus d'élaboration du DSRP III, ont permis, d'une part, de collecter les préoccupations des acteurs de la société civile et du secteur privé et, d'autre part, de recenser les priorités régionales de développement, tout en veillant à la cohérence de celles-ci avec les stratégies sectorielles projetées au niveau national et les plans régionaux de développement. Ces contributions ont aidé à la formulation du DSRP III ; **(iv)** la rédaction de la version préliminaire de la stratégie : sur la base des rapports d'avancement du DSRP II, des données d'enquêtes, des notes de politiques sectorielles, des contributions spécifiques du secteur privé, de la société civile et des régions et de tout autre document d'orientation nationale, la version préliminaire du document a été formulée. Des personnes ressources ont accompagné le processus pour lui garantir sa qualité technique ; **(v)** le processus de validation et d'adoption du projet de document : il a comporté trois niveaux de dialogue. Le premier niveau a concerné les concertations techniques aux niveaux régional et central autour de la version préliminaire. Elles ont été organisées, du....au....mars

2013, en vue de recueillir leurs avis respectifs sur la pertinence des orientations stratégiques retenues dans le projet de document comme susceptibles d'accélérer la croissance économique dans la perspective de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Le deuxième niveau de dialogue a consisté en l'organisation de deux ateliers régionaux et d'un atelier national de validation, pour apprécier les options stratégiques et leur faisabilité, et rechercher le consensus sur le projet de document. L'atelier a regroupé toutes les catégories d'acteurs de développement en vue de s'accorder de manière consensuelle sur le contenu de la stratégie. Le troisième niveau de dialogue a consisté en l'examen du document par le CNT. Il a permis de recueillir ses observations et amendements pour finaliser le document. Après ce dernier niveau de consensus sur le projet de document, celui-ci a été soumis en Conseil des ministres.

9. Il importe de souligner que le processus a bénéficié d'une assistance technique, en vue de veiller à la prise en compte des thèmes transversaux (population, genre, droits humains, VIH/ Sida, emploi des jeunes, environnement) et sur la qualité des résultats des travaux. Au total, le processus de formulation du DSRP III aura duré six mois, allant de septembre 2012 à février 2013, avec une large participation de différents acteurs au niveau central et décentralisé.

10. Le présent document, fruit du processus participatif décrit ci-dessus, est articulé autour de trois chapitres. Le premier présente la situation socioéconomique récente, en analysant la situation de la pauvreté traduite par les résultats directs des politiques macroéconomiques et sectorielles ainsi que des mesures et actions mises en œuvre dans le cadre du DSRP prorogé 2011-2012. Il tire les enseignements pour poser les bases de formulation du DSRP III. Le deuxième chapitre présente le cadre stratégique de réduction de la pauvreté. Ce faisant, il énonce les fondements et les orientations stratégiques pour la période 2013-2015. Quatre axes stratégiques ont été retenus et constituent son ossature. Ce sont : (i) Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) Accélération, diversification et durabilité de la croissance ; (iii) Développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (iv) Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages. Le troisième chapitre présente le cadre de mise en œuvre de la stratégie. A cet effet, il dessine le cadre macroéconomique et budgétaire, décrit le dispositif ainsi que les instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation et définit les principaux risques qui pourraient entraver le bon fonctionnement du schéma de développement retenu par le Gouvernement. Cinq grandes catégories de risques ont été énumérées pour attirer l'attention sur les dispositions à prendre pour les minimiser. Il s'agit du risque lié à l'instabilité politique, du risque financier, du risque lié à un manque de leadership national et à une faible adhésion des acteurs, du risque lié à la conjoncture internationale et régionale et du risque lié aux aléas climatiques.

11. En annexe à ce document figurent le tableau des résultats-clés, la matrice des mesures stratégiques, les tableaux des indicateurs et des différents scénarii du cadrage macro-économique et budgétaire.

12. Un document séparé contenant les matrices de programmation et de suivi de la mise en œuvre des stratégies sectorielles (Programmes d'Actions Prioritaires) est annexé au présent document de stratégie. Il en constitue une partie intégrante.

CHAPITRE I: SITUATION SOCIOECONOMIQUE RECENTE

1.1. SITUATION DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN GUINEE

13. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel caractérisé à la fois par une faible consommation de biens privés, mais aussi par la malnutrition, des mauvaises conditions de vie, ou encore par un accès difficile aux services publics ou services sociaux de base (éducation, santé, eau potable et assainissement, etc.). Elle est également le résultat d'une perte d'autonomie et d'une exclusion. Elle ne doit pas être seulement perçue comme un manque de biens matériels et de possibilités, par exemple l'emploi, la propriété. C'est aussi l'absence de biens physiques et sociaux, tels que la santé, l'intégrité corporelle, le fait d'être à l'abri de la peur et de la violence, l'appartenance sociale, l'identité culturelle, la capacité d'exercer une influence politique, la possibilité de vivre dans le respect et la dignité.

14. Pour mieux appréhender le phénomène, trois approches complémentaires sont généralement retenues à savoir : (i) l'approche monétaire de la pauvreté ; (ii) l'approche non monétaire ou approche basée sur les conditions de vie ; (iii) l'approche basée sur la perception des populations sur la pauvreté ou approche subjective de la pauvreté. Les données utilisées proviennent principalement des deux Enquêtes Légères pour l'Evaluation de la Pauvreté (ELEP), réalisées en 2007 et 2012 par l'Institut National de la Statistique (INS).

1.1.1. Pauvreté monétaire

1.1.1.1 Evolution de la pauvreté monétaire

15. La pauvreté monétaire concerne les individus dont le niveau de vie est jugé inférieur à un minimum défini par un seuil de pauvreté. La méthodologie de mesure de ce type de pauvreté intègre la prise en compte de deux (02) éléments fondamentaux : l'agrégat du niveau de vie et le seuil de pauvreté. Dans l'approche monétaire utilisée, l'indicateur de bien être est basé sur la consommation. Le seuil de pauvreté est fixé à 3217305 GNF par personne et par an au prix de 2012, soit près de 8815 GNF par personne et par jour. Ce seuil a été déterminé à partir de l'enquête de 2002/03, et mis à jour en 2007 et 2012 en tenant compte de l'inflation. Quant à la pauvreté, elle peut être mesurée par plusieurs indicateurs. La différence entre ces indicateurs réside dans leur propriété à bien saisir le phénomène. L'indicateur le plus courant est l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire le pourcentage d'individus qui vit en-dessous du seuil de pauvreté. Les différents seuils sont consignés dans le tableau ci-dessous.

16. Suivant les résultats des deux enquêtes, l'incidence de la pauvreté au niveau national est passée de 53% en 2007 à 55,2% en 2012, soit une hausse de 2,2 points de pourcentage (CF. tableau 1). Les évolutions constatées montrent que l'effectif des individus vivant en-dessous du seuil de pauvreté est passé de 5,1 millions de personnes en 2007 à 6,2 millions d'individus en 2012. Cet accroissement du nombre de pauvres pose un vrai défi en termes d'accès aux services sociaux de base et à l'emploi et d'aménagement du territoire.

17. En revanche, la profondeur et la sévérité de la pauvreté se sont aggravées entre les deux périodes en passant respectivement de 17,6% à 18,4% et de 8,2% à 8,4%. Ceci témoigne d'un élargissement de l'écart entre la dépense moyenne des pauvres et le seuil de pauvreté. Par ailleurs, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain tout comme l'incidence de la pauvreté.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs de pauvreté et d'inégalité par milieu de résidence

Indicateurs	Années					
	2007			2012		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Incidence	30,5	63,0	53,0	35,4	64,7	55,2
Profondeur	7,7	22,0	17,6	9,6	22,6	18,4
Sévérité	3,0	10,5	8,2	3,8	10,5	8,4
% Population	30,7	69,3	100	32,1	67,9	100
% Pauvres	17,7	82,3	100	20,8	71,2	100
Nombre de pauvres	907 519	4 224 191	5 131 710	1 285 039	4 927 703	6 212 742
Gini	0,290	0,295	0,312	0,315	0,290	0,317

Source : Pauvreté et inégalités en Guinée 1994-2012, version préliminaire, juin 2012, p.12

1.1.1.2 Disparités régionales

18. Selon le milieu de résidence, le tableau n°3 ci-dessous montre que la pauvreté se caractérise par une paupérisation des villes, même si la pauvreté continue d'être un phénomène rural. En effet, sur les cinq dernières années, la pauvreté en milieu urbain augmente de près de 5 points de pourcentage. L'écart entre les taux de pauvreté urbain et rural est de 29,3 points de pourcentage en 2012 alors qu'elle était de 32,5 points de pourcentage en 2007. La conséquence de cette évolution des taux de pauvreté est le pourcentage de pauvres dans la population qui passe de 17,7% en 2007 à 20,8% en 2012. Ainsi la pauvreté urbaine devient un véritable défi à relever par le Gouvernement afin de réduire les tensions sociales. Les causes de l'aggravation de la pauvreté urbaine sont liées principalement à la très forte augmentation des prix des produits alimentaires au cours des dernières années, notamment ceux du riz et l'évolution de la structure du marché du travail vers des emplois moins productifs.

19. Selon les régions, les indicateurs de pauvreté figurant dans le tableau n°2 ci-dessous montrent que la plupart des régions ont connu une aggravation de la pauvreté. Elle a légèrement augmenté à Conakry (en passant de 26,3% en 2007 à 27,4% en 2012) et à Nzérékoré (+ 2,6 points de pourcentage). Elle s'est accentuée dans les régions de Faranah en passant de 53% à 64,8%, de Mamou (+10,7 points de pourcentage), Boké (+6,9 points) et de Labé (+5,2 points). Par contre, la pauvreté a reculé dans la région de Kindia en passant de 64,1% à 62,5% et fortement dans la région de Kankan (-10,6 points de pourcentage). En 2012, les régions les plus affectées par la pauvreté sont celles de Nzérékoré (66,9%), Labé (65%), Faranah (64,8%), Kindia (62,5%), Mamou (60,8%) et Boké (58,9%). Les régions de Nzérékoré et de Kindia sont également celles qui contribuent le plus à la pauvreté globale (1,4% et 18% respectivement). Elles sont des régions à forte incidence de la pauvreté et à forte concentration de population. La région de Kankan, malgré une incidence de la pauvreté moins forte (48,7%) constitue la troisième région en termes de contribution à la pauvreté nationale (12% de l'ensemble des pauvres) du fait de son poids démographique.

Tableau 2 : Evolution des indicateurs de pauvreté par région, 2007-2012

Régions/Indicateurs	Années					
	2007			2012		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Pauvreté						
Boké	52,0	15,7	6,8	58,9	18,8	8,1
Conakry	26,3	6,1	2,2	27,4	6,2	2,0
Faranah	53,0	14,9	6,1	64,8	25,0	12,3
Kankan	58,7	24,0	13,4	48,7	17,2	8,7
Kindia	64,1	25,0	12,5	62,5	19,3	8,1
Labé	59,8	17,8	7,4	65,0	25,8	13,4
Mamou	50,1	16,2	7,2	60,8	21,3	10,0
Nzérékoré	64,3	20,8	9,2	66,9	22,0	9,6
Ensemble	53,0	17,6	8,2	55,2	18,4	8,4

Source : Pauvreté et inégalités en Guinée 1994-2012, version préliminaire, juin 2012, p.12

1.1.1.3 Pauvreté et inégalités

20. Dans la perspective d'une stratégie de croissance inclusive, il est important d'associer à l'analyse de la dynamique de la pauvreté, l'analyse de l'évolution des inégalités dans la distribution de revenus et des effets de cette évolution sur la dynamique de la pauvreté. Par ailleurs, il est indispensable de faire ressortir les inégalités d'accès aux services sociaux de base qui sont également déterminants de l'évolution de la pauvreté.

A- Evolution des inégalités dans la distribution des revenus

21. Les coefficients d'inégalité de Gini, calculés à partir des données de l'ELEP 2007 et 2012 montrent une augmentation des inégalités entre ces deux périodes. En effet, l'indice de Gini est passé de 0,312 à 0,317 (CF. Tableau 1). Cette augmentation s'est nettement ressentie en milieu urbain (0,290 en 2007 contre 0,315 en 2012). Par contre, en milieu rural, on note une légère baisse, l'indice de Gini passant de 0,295 en 2007 à 0,290 en 2012.

B- Croissance, inégalités et pauvreté

22. L'augmentation de la pauvreté constatée entre 2007 et 2012 est attribuable beaucoup plus à la redistribution des revenus qu'aux faibles performances en matière de croissance, avec des effets contrastés entre les villes et les campagnes. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté augmente de 2,2 points dont 1,3 point est dû à l'effet croissance et 0,9 point à une distribution des revenus défavorable aux plus pauvres.

23. En milieu rural où la pauvreté s'aggrave seulement de 1,7 point, la quasi-totalité est due l'effet croissance, confirmant la stabilité de l'inégalité des revenus en milieu rural. A cet effet, la présente stratégie comportera un volet assez important sur le développement rural avec un ciblage sur les petits exploitants agricoles et les femmes. En effet, les disparités dans l'accès des femmes aux ressources limitent leur productivité et rendement économique ; ce qui a une incidence sur la croissance et les conditions de vie des femmes.

24. En revanche, en milieu urbain, l'aggravation de 4,9 points de la pauvreté est due pour 3,1 points à une distribution des revenus défavorable aux populations les plus pauvres et seulement pour 1,8 point à

l'effet croissance. Deux éléments principaux ont impacté l'évolution des revenus réels en milieu urbain au cours des dernières années, à savoir l'inflation et l'emploi. Ils sont la conséquence de la hausse mondiale des prix des produits alimentaires et énergétiques et de la politique macroéconomique inappropriée conduite entre 2008 et 2010. Les autres indicateurs de pauvreté, la profondeur et la sévérité de la pauvreté donnent des résultats similaires.

25. L'analyse montre également que l'inégalité (mesurée par les indices de Gini, d'Atkinson et de Theil) n'a pas beaucoup variée entre 2007 et 2012 dans le monde rural. Il en découle que le potentiel de réduction de la pauvreté à travers des mesures visant à réduire les inégalités serait donc très limité dans ce milieu. Cette hypothèse a été confirmée par la décomposition en effet « croissance » et effet « redistribution » de l'évolution de la pauvreté entre 2007 et 2012. Cette décomposition montre que la quasi-totalité de la hausse de la pauvreté en milieu rural est attribuable à la faible croissance économique.

26. Contrairement au milieu rural, l'évolution de la pauvreté dans le milieu urbain entre 2007 et 2012 s'explique, en partie, par une distribution du revenu défavorable aux ménages pauvres. On peut tirer une conclusion préliminaire sur deux éléments qui ont impacté l'évolution des revenus réels en milieu urbain au cours des dernières années, à savoir, d'une part, la forte hausse de l'inflation, et d'autre part, le manque d'emploi résultant de la crise économique durant cette période.

Tableau 3: Décomposition des variations de la pauvreté entre 2007 et 2012

Indicateurs	Milieu	Années		Variation Totale	Effet Croissance	Effet Distribution	Effet Résiduel
		2007	2012				
Incidence de la pauvreté	National	53.0	55.2	2.2	1.3	0.9	0.0
	Urbain	30.5	35.4	4.9	1.8	3.1	0.0
	Rural	63.0	64.7	1.7	1.6	0.1	0.0
Profondeur de la pauvreté	National	17.6	18.4	0.8	0.5	0.3	0.0
	Urbain	7.7	9.6	1.9	0.6	1.3	0.0
	Rural	22.0	22.6	0.6	0.8	-0.2	0.0
Sévérité de la pauvreté	National	8.2	8.4	0.2	0.3	-0.1	0.0
	Urbain	3.0	3.8	0.9	0.3	0.6	0.0
	Rural	10.5	10.5	0.0	0.4	-0.4	0.0

Source : Pauvreté et inégalités en Guinée 1994-2012, version préliminaire, juin 2012, p.15

1.1.2. Pauvreté non monétaire

27. Au cours de ces dernières années, le Gouvernement, guinéen a mis l'accent sur plusieurs facteurs autres que monétaires tels que la démographie, la santé et la nutrition, l'éducation et la formation, le cadre de vie, la protection sociale, l'équité et l'égalité de genre, l'emploi et la culture qui affectent le bien-être des ménages. En dépit des efforts consentis, le niveau de développement humain de la Guinée est largement inférieur à la moyenne des pays africains au Sud du Sahara malgré les énormes potentialités de ce pays (0,344 en 2011 contre 0,463 d'après les données du RMDH 2011 du PNUD). En outre, la progression de cet indicateur a été plus faible en Guinée entre 2005 et 2011 (0,9% en Moyenne) que dans les autres pays de l'Afrique au Sud du Sahara (1,2%). Ce qui confère aux secteurs sociaux (éducation et santé notamment) une priorité absolue.

1.1.2.1 Facteurs démographiques

28. La démographie de la Guinée est caractérisée par une croissance rapide de la population et marquée par de fortes disparités régionales. En effet, la population totale est passée de 9,7 millions habitants en 2007 à environ 11,3 millions habitants en 2012, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,1% (équivalent à un doublement tous les 22,5 ans). Elle est constituée en majorité de femmes (52%). La répartition par âge met en évidence une proportion importante de jeunes. En effet, 22 % de femmes et 23 % d'hommes sont âgés de 15-19 ans. Environ 18 % de femmes et 17 % d'hommes appartiennent au groupe d'âges 20-24 ans. Ce taux de croissance démographique reste préoccupant et préjudiciable au développement économique du pays, car il entraîne une forte demande sociale (notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement, de l'emploi et du transport) à laquelle les politiques sociales doivent répondre.

29. De même, indice synthétique de fécondité (ISF) reste élevé : 5,1 enfants par femme en moyenne (EDS4-2012). Ce niveau de l'ISF exerce une pression de plus en plus croissante sur les services sociaux et l'emploi. Il s'explique, entre autre, par le statut socio-économique précaire de la femme, en particulier son faible niveau d'instruction, son niveau de vie généralement bas au sein du ménage, son faible pouvoir économique, et le manque de connaissance/prise de décision par rapport à son propre système de reproduction.

1.1.2.2 Situation sanitaire



30. Le système de santé en Guinée n'est pas performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous, en particulier les plus vulnérables. La situation socioéconomique difficile à laquelle le pays a été exposé depuis plus d'une décennie affecte - négativement- les indicateurs sanitaires dans leur ensemble. En conséquence, elle compromet l'atteinte des cibles 4, 5 et 6 des OMD d'ici 2015 et apporte une faible contribution du secteur de la santé à la réduction de la pauvreté. Les principales contraintes sont les suivantes :

- *en matière d'offre et d'utilisation des services*, des inégalités géographiques, économiques et sociales majeures demeurent. Bien que l'offre de soins soit majoritairement concentrée dans les pôles urbains, on note que le pourcentage d'individus malades fréquentant un centre de santé moderne s'est accru en milieu rural entre 2007 (53,4%) et 2012 (58,2%). En revanche, en milieu urbain, on note une baisse du taux de fréquentation (73% en 2007 contre 69,7% en 2012). Ceci montre qu'il y a une double contrainte d'offre et de demande dans la non utilisation des services de santé. Selon les régions, les personnes malades vivant dans les régions de Conakry, Nzérékoré, Kankan et Boké ont des taux de fréquentation supérieurs aux autres. Il est bon de noter que ces régions où la fréquentation des centres de santé est la plus importante ne sont pas nécessairement les moins pauvres. L'accessibilité financière aux soins essentiels et surtout la qualité insuffisante des soins expliquent le faible niveau d'utilisation des services publics notamment par les ménages pauvres ;

- *en matière d'accès aux médicaments*, le système d'approvisionnement est incapable d'assurer la disponibilité permanente des médicaments et autres matériels médico – sanitaires pour les structures de soins, limitant ainsi l'accessibilité au traitement pour les populations les plus vulnérables. Cette situation entraîne la prolifération du marché illicite des produits pharmaceutiques de mauvaise qualité et dangereux pour la santé publique. Ce qui a amené le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de sécurisation des produits de santé de la reproduction qui contribue à la promotion de la santé maternelle ;
- *en matière de financement de la santé*, la part du budget consacré à la santé est très faible (2,3% en moyenne) au regard des engagements d'Abuja qui stipulent qu'un pourcentage de 15% du budget de l'Etat soit consacré à la santé. A cet égard, les centres de santé urbains, y compris ceux de Conakry, reçoivent environ 60% de toutes les dépenses de santé alors que les services de santé primaires décentralisés ne reçoivent qu'une fraction de leurs allocations budgétaires et généralement vers la fin d'exercice budgétaire. L'absence d'assurance maladie et la mauvaise gestion des ressources du secteur (évacuations sanitaires abusives par exemple), réduisent l'accès des populations nécessiteuses aux soins de santé ;
- *en matière d'informations sanitaires*, le système est peu performant à cause de l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières.

31. Les insuffisances du système de santé ci-dessus indiquées expliquent les niveaux élevés des taux de mortalité maternelle (980 décès pour 100.000 naissances vivantes- EDS 2005) et infantile (91 pour mille – EDS 2005) et la mortalité des enfants de moins de 5 ans (163 pour mille- EDS 2005). Ce qui impacte les conditions de vie des populations (notamment des plus vulnérables) et la productivité du travail (notamment celle des femmes). C'est pourquoi, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, a orienté particulièrement ses actions sur l'amélioration de la santé maternelle à travers la mise en œuvre d'une feuille de route sur la réduction de la mortalité maternelle, à travers la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA).

32. **Santé de la reproduction** : Selon les résultats de l'EDS (2012), 85% de femmes ont consulté un professionnel de santé durant la grossesse de leur naissance la plus récente contre 82% en 2005. Ce sont les femmes vivant en milieu urbain (96%) qui ont plus fréquemment consulté un professionnel de santé que celles résidant en milieu rural (81%). Selon les régions, en dehors de Conakry (96%), la région de Nzérékoré se distingue avec une proportion atteignant 93% tandis que Labé et Mamou ont les plus faibles taux de consultation prénatale (73%). Les résultats révèlent également que la proportion des naissances dans un établissement de santé progresse. Elle a atteint 40% en 2012 contre 31% en 2005, mais reste faible.



33. La faible maîtrise de la fécondité affecte la santé de la mère et de l'enfant et se traduit par des grossesses nombreuses et très rapprochées, des avortements provoqués et souvent mortels chez les adolescentes, des multiples complications obstétricales. A cela, s'ajoute la faible utilisation des méthodes modernes de contraception et les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines (excision notamment). La planification familiale (PF) apparaît donc comme une solution idoine pour réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile.

34. **Mortalité infantile**: Les résultats de l'enquête mettent en évidence une tendance à l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants au cours de la période 2005-2012 pour certains vaccins. En effet, elle

est passée de 79 % à 82% pour le BCG, de 61% à 66% pour le polio 0, de 83% à 85% pour le polio 1 et de 68% à 71% pour le polio 2. La couverture vaccinale pour la rougeole est passée de 50% à 62%.

35. Toutefois, le paludisme demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité. Les données statistiques de routine le font ressortir comme première cause de consultation (33%) et d'hospitalisation (25,4%) dans les formations sanitaires avec un taux d'incidence de 108,3 pour mille habitants. Selon les résultats de l'EDS 2012, la prévalence du paludisme selon la goutte épaisse est de 44 %. Elle présente de fortes variations selon le milieu de résidence (53 % en milieu rural contre 18 % en milieu urbain fortement influencé par Conakry). Au niveau des régions, c'est surtout Faranah (66 %) et Nzérékoré (59 %) qui se distinguent avec les plus fortes prévalences alors qu'elle est la plus faible dans la ville de Conakry (3 %). Pour lutter contre le paludisme, le Gouvernement a poursuivi, avec l'appui de ses partenaires, la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides et assuré la prise en charge des cas de maladies au niveau communautaire et dans les formations sanitaires.

36. L'insalubrité de l'habitat et de l'environnement et la consommation d'eau insalubre sont citées comme des causes sous-jacentes de la mortalité infantile en Guinée. La mauvaise évacuation des ordures ménagères, des eaux usées et des excréta et l'utilisation de l'eau insalubre pour la consommation sont des sources de propagation de maladies (choléra par exemple) et impactent la santé et les conditions de vie des populations, notamment les plus pauvres.

37. *Maladies ré-émergentes ou tropicales* : La tuberculose reste un problème majeur de santé en Guinée, du fait de la démographie galopante avec des conditions socioéconomiques précaires et du développement du VIH. On estime à 75 cas pour 100 mille habitants, l'incidence annuelle des nouveaux cas de tuberculose pulmonaire en microscopie positive dans la ville de Conakry et à 50 cas pour 100 mille habitants en zone rurale. Au cours de ces deux dernières années, le Gouvernement a poursuivi ses efforts de lutte contre cette maladie avec un nombre de cas de TB toutes formes confondues notifiées de 11 576 dont 6 912 cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive. Parmi les 6 881 cas contagieux soumis au traitement, environ 5200 sont déclarés guéris, soit 76%.

38. La lutte contre l'onchocercose et la cécité s'est poursuivie avec (i) l'approvisionnement de 12 Districts de santé en Mectizan; (ii) la surveillance épidémiologique au niveau de six points de capture et la célébration entomologique au niveau de six points de capture sur huit (8) sites de surveillance ; (iii) l'organisation d'un camp de cataracte au CADESSO ; (iv) l'élaboration et la finalisation d'un plan directeur de lutte contre les maladies tropicales, et v) l'élaboration de la cartographie du trachome dans les districts sanitaires de Faranah, Dabola, Dinguiraye, Kissidouyou et Kouroussa

1.1.2.3 Situation nutritionnelle

39. La malnutrition constitue un problème majeur de santé et reste très importante chez les enfants. Quel que soit l'indicateur retenu, on retrouve la présence de malnutritions durables dont souffrent les enfants ; ce qui rend en grande partie compte de la mortalité infantile très élevée. Ces carences nutritionnelles ont des conséquences graves sur la santé, en termes de morbidité, de mortalité et de dépenses de santé, sur le développement cognitif des enfants et sur la réduction des performances scolaires et à long terme sur la productivité économique.

40. Selon les résultats de l'enquête, dans l'ensemble, 31 % des enfants souffrent de malnutrition chronique dont près de la moitié (14 %) sous la forme sévère. Le niveau du retard de croissance augmente rapidement avec l'âge : de 16 % chez les enfants de 6 à 8 mois, il passe à 21 % chez ceux de 12 à 17 mois, puis atteint un maximum de 40 % parmi les enfants de 36-47 mois.

41. Le niveau de malnutrition chronique est légèrement plus élevé chez les enfants de sexe masculin (33 %) que ceux de sexe féminin (30 %) ; les enfants du milieu rural (36%) accusent plus fréquemment un retard de croissance que ceux du milieu urbain (18 %). Il est nettement influencé par le niveau d'instruction de la mère : de 34 % chez les enfants de mère sans instruction, la proportion baisse à 25 % parmi ceux dont la mère a un niveau primaire et à 17 % chez ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus.



42. Par ailleurs, les résultats montrent que 10 % des enfants sont émaciés dont un peu moins de la moitié (4 %) sous la forme sévère. Les enfants de 12 à 17 mois ont les niveaux d'émaciation les plus élevés (20 %). Le niveau de malnutrition aiguë ne varie pas beaucoup selon la région de résidence et se situe entre 7 % et 9 % à l'exception de Kankan où la proportion atteint 18 %. Mais la situation s'aggrave selon le niveau d'instruction de la mère : 10 % des enfants dont la mère n'a aucun niveau d'instruction sont émaciés contre 7 % quand elle a un niveau secondaire ou plus.

43. Enfin, il ressort de l'EDS 2012, qu'environ 18 % des enfants présentent une insuffisance pondérale dont un peu moins d'un tiers (5 %) sous sa forme sévère. L'insuffisance pondérale est beaucoup plus fréquente en milieu rural (21%) qu'en milieu urbain (9 %), plus chez les enfants dont la mère n'a aucun niveau d'instruction (20 %) que chez ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus (9 %). Les régions de Kankan (25 %) et Labé (23 %) sont particulièrement touchées par ce fléau. Les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de l'enfant sont des facteurs déterminants de la malnutrition favorisant la mortalité néonatale et infanto juvénile.

44. En ce qui concerne l'allaitement, il est une pratique très répandue en Guinée. En effet, les résultats de l'enquête montrent que 98 % des enfants de moins de six mois sont allaités et 96 % des enfants de 9-11 mois sont encore au sein. Cependant, la recommandation selon laquelle l'enfant doit être exclusivement allaité pendant les six premiers mois n'est pas bien suivie. Il ressort que dans le groupe d'âges 0-5 mois, seulement un enfant sur cinq (21 %) a été exclusivement allaité au sein contre 27% en 2005.

45. S'agissant de la prévalence de l'anémie chez les enfants et les femmes, au niveau national, 77 % des enfants de moins de 6-59 mois sont anémiés : 24 % souffrent d'anémie légère, 45 % souffrent d'anémie modérée, et 8 % d'anémie sévère. Les enfants des zones rurales (79 %) sont plus fréquemment atteints d'anémie que ceux des zones urbaines (69 %). De plus, la prévalence de l'anémie sévère dans les zones rurales (9 %) est nettement plus élevée que celle observée dans les zones urbaines (3 %). C'est dans la région de Faranah (17 %) que la prévalence de l'anémie sévère est la plus élevée. En général, les femmes sont moins touchées par l'anémie que les enfants. Au niveau national, 49 % des femmes souffrent d'anémie : 36 % souffrent d'anémie légère, 13 % d'anémie modérée et moins de 1 % d'anémie sévère. Les femmes des zones rurales (52 %) souffrent un peu plus d'anémie que celles des zones urbaines (44 %). La carence en vitamine A a de graves répercussions sur le développement intellectuel des enfants, sur leur capacité d'apprentissage et affecte le progrès de l'éducation primaire.

1.1.2.4 Riposte contre le VIH/Sida

46. Le VIH/Sida est, de toutes les maladies liées à l'activité sexuelle et à la procréation, la plus mortelle et celle qui se répand le plus rapidement. Il menace plus sérieusement les perspectives de développement des pays pauvres que toute autre maladie. Son impact est plus ressenti chez les pauvres qui sont dans la précarité et qui reçoivent de la société un soutien moindre que tout autre groupe.

47. Le Gouvernement s'est engagé à répondre d'une manière appropriée à l'épidémie du VIH/Sida à travers la formulation d'une réponse nationale efficace articulée sur une approche gouvernementale multisectorielle, une implication de la société civile, du secteur privé et des organisations de la société civile y compris les PVVIH. En effet, il a élaboré des plans stratégiques, adopté des objectifs chiffrés et mis en place le Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS) pour assurer une exécution coordonnée et efficace des programmes. Les efforts se sont manifestés par les campagnes de sensibilisation, la communication mass media et de proximité, la distribution des préservatifs, la création des sites de PTME, de dépistage, de CECOJE, de prise en charge et d'OEV. Dans le cadre de la protection juridique et des droits des PVVIH, y compris la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, la loi L/2005/025/AN du 22 novembre 2005 relative à la prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH/Sida en Guinée a été amendée par une commission multisectorielle mise en place par le SE/CNLS avec l'appui technique et financier du bureau pays de l'ONUSIDA. Le forum national des partenaires est mis en place et l'observatoire des PVVIH est en cours.

48. L'épidémie est de type généralisée modérée avec un taux de séroprévalence de 1,5% dans la population générale. L'infection est particulièrement importante chez les femmes de 15-49 ans (1,9%), d'où la féminisation de l'épidémie en raison de leur vulnérabilité et de leur statut. Les jeunes de 15-24 ans sont également touchés (0,9%). Elle est plus élevée en milieu urbain (2,4%) qu'en milieu rural (1%) (EDSGIII+2005). En 2009, la séroprévalence chez les femmes enceintes était de 2,5%.

49. Selon les résultats de l'EDS4, 20 % des hommes de 15-49 ans ont déclaré avoir eu au moins deux partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois. Les hommes en union (24 %) ont eu plus fréquemment des partenaires multiples au cours des douze derniers mois. Comme chez les femmes, ce comportement est pratiquement le même en milieu rural (19%) et en milieu urbain (18 %) et il est plus fréquent chez les hommes sans niveau d'instruction (20%) que chez les hommes du niveau primaire (16%). Au niveau régional, la région de Kankan enregistre la plus grande proportion (30%) alors que les proportions pour Boké et Mamou sont respectivement de 12% et 11%.

50. Les résultats de l'enquête de surveillance comportementale et biologique (ESCOMB) de 2012, ciblant neuf groupes les plus à risque (les professionnelles de sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes, les jeunes, les miniers, les routiers, les prisonniers, les tuberculeux, les hommes en uniforme et les pêcheurs) indiquent que la prévalence du VIH au sein de ces populations varie de 3 à 56%. Les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes présentent une situation préoccupante avec une prévalence de 56,6%, suivie par les professionnelles du sexe (34%), les forces de défense et de sécurité (6,5%), les routiers (5,5%) et les miniers (5,5%). L'étude a aussi montré que les groupes de population à haut risque sont faiblement atteints par les programmes de prévention qui devraient cibler davantage les zones à risques (zones minières, gares routières, etc.).

51. Par ailleurs, il est établi qu'il y a une forte corrélation entre pauvreté et taux de prévalence. Les impacts projetés du VIH/Sida sur la croissance de la population guinéenne réalisée à l'aide du logiciel Spectrum 3.51 en 2011, indiquent que l'épidémie du Sida affectera la taille et la composition de la population guinéenne. Le nombre de PVVIH devrait augmenter d'ici à 2015, pour atteindre environ 82

515 personnes dont 17% environ sont des enfants. Les nouvelles infections et les décès dus au Sida concerneraient 4099 et 3445 personnes. Le nombre de PVVIH ayant besoin du traitement antirétroviral (TAR) est évalué à 47 574 parmi lesquels 6 668 seront des enfants à l'horizon 2015. Concernant les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), en 2013, on estime à 9 108 enfants rendus orphelins et enfants vulnérables (OEV) âgés de moins de 18 ans qui vivent dans les foyers des familles d'accueil.

1.1.2.5 Education et formation

52. Le système éducatif en Guinée n'est pas en mesure de favoriser la croissance économique, indispensable à la réduction de la pauvreté. Ce qui confère à l'investissement dans le savoir un caractère prioritaire et impératif. Des efforts restent à fournir pour réduire les pesanteurs socioculturelles et la pauvreté qui constituent encore des facteurs limitant l'accès et le maintien des enfants à l'école, en particulier les filles. Le rôle des filles au sein des ménages, (tel que le temps consacré aux corvées ménagères), les mariages précoces, et les infrastructures scolaires inadaptées (latrines, enseignantes femmes, etc.) constituent, entre autres, des facteurs explicatifs du faible taux de scolarisation des filles.



53. Par ailleurs, les problèmes liés à l'efficacité interne et la qualité de l'éducation rendent la situation plus alarmante. En effet, le ratio élève / maître est demeuré très élevé (60) surtout en zones urbaines (120 à 150) créant des situations de classes pléthoriques et rendant l'administration des enseignements inefficaces. Le ratio livre / élève est également très faible rendant l'administration des apprentissages difficiles. En effet, en 2012, le ratio élèves/livre de Français était de 1,23 pour le CP, 1,13 pour le CE et 1,92 le CM. Pour la même année, le ratio élèves/livre de calcul était respectivement pour les mêmes sous-cycles, de 1,06 ; 1,17 et 1,47. Cette situation a un impact négatif sur la préparation de l'examen d'entrée en 7ème année.

54. Il est donc urgent de doter les élèves de livres qui constituent un intrant très important pour la qualité de l'éducation. Le ratio hommes/femmes enseignants est inégal dans l'enseignement primaire (0,35).

55. Le système éducatif est conduit avec des méthodes d'enseignement qui restent frontales, non adaptées à l'évolution économique et sociale du pays et qui ne conviennent pas lorsque les enseignants doivent gérer un éventail de plus en plus élevé et diversifié d'élèves. Ces pratiques pédagogiques, conjuguées aux facteurs ci-dessus indiqués, amènent à des résultats médiocres en termes d'apprentissage.

56. Par ailleurs, l'offre d'éducation primaire ne permet pas de répondre à la demande accrue. On constate encore des disparités régionales dans l'accès et des groupes d'enfants restent hors de l'école. Il s'agit le plus souvent d'enfants vulnérables (notamment les enfants handicapés). Enfin, le secteur privé prend une place de plus en plus importante dans le secteur de l'éducation, notamment à Conakry. Ce qui contribue à exclure les enfants de pauvres du système éducatif. En effet, en 2012, au plan national, le privé abritait 30% des salles de classe. Au niveau des régions, le privé est plus présent à Conakry (79,3%), Kindia (30,1%) et Kankan (18%).

57. En matière d'inégalité d'accès à l'éducation, le taux net de scolarisation (TNS) au primaire a pratiquement stagné en milieu rural entre 2007 (48,3%) et 2012 (48,7%). Selon le sexe, il est de [%] pour les filles et [%] pour les garçons en 2012. En revanche, en milieu urbain, on note une nette progression, le taux passant de 81,6% à 86,5%, avec un TNS des filles de [%] contre [%] pour les garçons en 2012.

Ceci montre qu'il reste des efforts à faire pour améliorer l'accès des enfants issus des ménages pauvres en milieu rural. Les régions où les taux de scolarisation sont les moins élevés sont d'abord Kankan et Faranah, et ensuite Kindia, Labé et Mamou. On remarque que ce profil ne rencontre pas toujours celui de la pauvreté monétaire.

58. En ce qui concerne l'accès à la scolarisation au secondaire, on note en général un décrochage de taux en milieu rural par rapport au milieu urbain, malgré une légère amélioration de la situation nationale. Ceci souligne la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'accroître les opportunités d'accès à l'enseignement secondaire en milieu rural, notamment pour les enfants issus des ménages pauvres. L'indice de parité filles/garçons est de 0,59 en 2011. Le ratio hommes/femmes enseignants est inégal (0.06). Dans l'enseignement supérieur, on note de légers progrès. Mais le déséquilibre reste très prononcé en faveur du milieu urbain.

59. Bien que des avancées notables aient été enregistrées en matière de scolarisation des filles au niveau du primaire et du secondaire, de fortes inégalités persistent entre filles et garçons selon le milieu de résidence. En effet, l'indice de parité fille/garçon est de 0,81 en 2011 au niveau national, de [...] en milieu urbain et [...] en milieu rural. Cette situation fait de l'accès et du maintien des filles dans les enseignements primaire et secondaire l'une des préoccupations majeures en Guinée. L'impact positif de l'éducation d'une femme qui s'exerce sur la famille est bien connu.

60. L'alphabétisation et l'éducation non-formelle (AENF) sont vues en Guinée comme un moyen indispensable pour assurer une participation efficace des populations à la vie de la société et à l'économie, contribuant au développement humain et à la réduction de la pauvreté. Cependant, les données indiquent, entre 2007 et 2012, un décrochage du taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus en milieu rural et une stabilisation en milieu urbain. Les niveaux d'alphabétisation sont faibles dans toutes les régions sauf à Conakry. En outre, on relève de grandes disparités entre les femmes et les hommes avec des taux de 22,8% et 47,2% respectivement. Deux questions essentielles méritent d'être adressées pour promouvoir l'AENF. Il s'agit de la qualité des offres d'AENF adaptées au contexte et aux besoins et caractéristiques des groupes concernés et des impératifs de développement du pays et de la mise en œuvre d'un mécanisme de pilotage, de coordination, de financement et de suivi – évaluation efficace et efficient de la politique d'AENF.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs d'éducation et d'alphabétisation selon le milieu de résidence, 2007-2012 (en %)

Indicateurs	Années					
	2007			2012		
	Urbain	Rural	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble
TNS au primaire	81,6	48,3	56,0	86,5	48,7	59,5
TNS au secondaire	40,9	12,3	21,2	38,0	11,8	21,7
TNS au supérieur	21,3	3,6	10,9	23,8	3,8	13,1
Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	58,5	21,5	32,9	58,9	20,2	34,0

Source : Pauvreté et inégalités en Guinée 1994-2012, version préliminaire, juin 2012, p.18

61. Enfin, la situation se caractérise par la faiblesse du budget national consacré aux dépenses d'éducation (12% en moyenne) et celle des ressources humaines dans la gestion financière. A cela, s'ajoutent (i) des arbitrages inadéquats entre les différents ordres d'enseignement ; (ii) la ventilation non optimale entre les catégories des dépenses ; (iii) la part prépondérante des transferts sociaux dans les subventions des universités ; (iv) la forte centralisation de la gestion des ressources financières et

matérielles au niveau des services financiers centraux et ; (iv) la rareté des ressources au niveau des services déconcentrés.

62. En dépit de ces nombreuses difficultés, le pays a enregistré des progrès au cours des dernières années. Le taux brut d'accès au primaire a connu une augmentation significative, passant de 78,3% en 2009/2010 à 84,8% en 2011/2012, soit une progression de 6,5 points. Cette augmentation est observée chez les filles pour la même période (de 75,6% à 78%). Le taux brut de scolarisation (TBS) est également en hausse, passant de 78,3% en 2009-2010 à 81% en 2011/2012. On observe la même tendance chez les filles où il passe de 70,1% en 2009-2010 à 73,5% en 2011/2012.

63. Le taux d'achèvement du cycle primaire s'est amélioré, passant de 56,6% en 2009-2010 à 58,5% en 2011-2012. Mais il reste faible. On note aussi une amélioration du niveau de l'indicateur en zone rurale où 42,3% des élèves achèvent le cycle primaire en 2011/2012 contre 26% en 2009-2010. Chez les filles, le taux d'achèvement du cycle primaire baisse de 11 points, passant de 45% en 2009/2010 à 34% en 2011/2012. Le Gouvernement met en œuvre le « Projet filets sociaux productifs », financé par la Banque Mondiale à hauteur de 25 millions USD, pour éradiquer ce phénomène à travers la Composante "Transferts Monétaires".

64. Le nombre de salles de classe au primaire a augmenté de 2 049 salles de classe, passant de 33 755 en 2009-2010 à 35 804 en 2011-2012. L'effectif total des élèves du primaire est passé de 1 453 355 à 1 536 722 (dont 725 543 filles) entre 2010 et 2011, et a atteint 1 599 839 en 2012 ; soit une augmentation de 146 484 élèves entre 2010 et 2012.

65. L'enseignement technique et la formation professionnelle en Guinée se caractérise par l'inadaptation de la formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi et une faible insertion socioprofessionnelle des diplômés. On note également une faible présence des filles dans cet ordre d'enseignement. Malgré la volonté et les engagements conjugués de l'État et de la communauté internationale, force est de constater qu'une part importante de la population guinéenne reste peu ou pas formée et le pays enregistre un déficit important d'ouvriers qualifiés ; ce qui explique en grande partie l'importance du chômage qui prévaut. La plus importante activité menée a été l'implantation de nouvelles filières professionnelles du post primaire et post collège.

66. Au niveau de l'enseignement supérieur, une place importante a été accordée à la rénovation curriculaire dans les plans de développement institutionnel des institutions pour revitaliser le sous-secteur et relever la qualité des formations dispensées aux étudiants. Le recrutement de 157 professeurs a été effectif. La rénovation du régime des études, des programmes et des méthodes de formation a été opérée dans le cadre du système Licence Master Doctorat (LMD). Ces efforts de rénovation curriculaire ont été accompagnés par d'intenses activités de formation et de perfectionnement des enseignants, la modernisation des laboratoires et des équipements scientifiques, le renforcement des services de bibliothèque et de scolarité, la dotation des institutions en ouvrages et en matériels informatiques. Toutefois, il est à croire que l'introduction du système LMD pourrait contribuer à régler le problème d'efficacité interne. L'enjeu, reste à déterminer le nombre d'années que met en moyenne un étudiant pour obtenir la licence, la maîtrise ou le doctorat.

67. Au regard de ce qui précède, des réformes importantes sont en cours pour améliorer la gouvernance universitaire et le financement des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, pour créer des écoles doctorales, pour mettre en place un système d'assurance-qualité, pour développer des filières professionnelles pertinentes dans l'enseignement supérieur ainsi que pour promouvoir l'accès aux technologies de l'information et de la communication et leur usage dans la pédagogie, la recherche scientifique et l'administration.

68. Enfin, en raison de la faiblesse des ressources humaines dans la gestion financière efficace du secteur de l'Education, le Gouvernement a déjà entrepris, suite à la revue conjointe du Programme sectoriel de l'Education, la mise en place des réformes visant la modernisation et la restructuration des Divisions des Affaires Financières (DAF) en faisant de l'éducation le secteur pilote. A cet effet, une stratégie de renforcement de la gestion des ressources humaines dans le secteur de l'éducation a été mise en place. Dans ce cadre, il envisage la réalisation d'opérations de recensement biométrique des agents fonctionnaires et contractuels permanents de l'Etat de façon simultanée au niveau des départements ministériels dans la région de Conakry et dans les sept (7) autres régions administratives.

1.1.2.6 Cadre de vie

A - Accès à l'habitat



70. Par ailleurs, l'urbanisation n'a toujours pas été bien maîtrisée avec ses conséquences sur le cadre de vie et le bien-être des populations. Ces problèmes se posent en terme de pollutions et de nuisances diverses dues à une insuffisance ou une absence de gestion des eaux usées domestiques et des excréta, du drainage des eaux pluviales, des déchets solides municipaux, des déchets industriels hospitaliers dangereux, de la pollution atmosphérique, des émissions des gaz à effet de serre et des végétaux aquatiques envahissants. L'absence de traitement des déchets urbains

constitue un véritable problème environnemental et de santé en milieu urbain, spécialement à Conakry.

71. En matière d'inégalités d'accès à un logement décent, le pourcentage d'individus bénéficiant d'un logement avec des murs définitifs s'est accru de près de 9 points en milieu rural entre 2007 (22,6%) et 2012 (31,5%). En revanche, en milieu urbain, on note une quasi-stagnation entre 2007 (82,7%) et 2012 (83,3%). Selon le milieu de résidence, Nzérékoré, Faranah, Kankan et Boké ne sont pas bien lotis.

72. Les problèmes se posent également en termes d'accès à la propriété. Sur 77,4 % de ménages propriétaires, environ 32 % sont propriétaires de leurs logements en milieu urbain. Le taux de ménages locataires reste fort, aussi bien à Conakry (autour de 54 %) que dans les autres villes du pays (environ 55 %).

73. L'accès à la propriété du logement est entravé par : (i) l'absence d'un dispositif adapté de financement; (ii) l'inexistence d'une Banque consacrée à l'habitat (notamment social) et le manque de lignes de crédit spécifiques à l'immobilier dans les filières bancaires et financières classiques ; (iii) le faible encadrement favorisant un système d'auto construction à grande échelle ; (iv) le niveau de pauvreté élevé qui empêche une proportion importante de la population d'accéder au logement ; (v) l'absence d'un partenariat public - privé et la faible performance du secteur privé guinéen dans la promotion immobilière ; (vi) le faible accès des femmes à la propriété foncière.

74. Pour s'attaquer à ces problèmes, le Gouvernement au cours des dernières années, a mis en œuvre un certain nombre d'interventions à travers (i) le troisième projet de développement urbain dont les objectifs sont le renforcement des infrastructures et services publics de base à Conakry et dans les villes de l'intérieur, et l'amélioration de la gestion administrative et financière des communes pour appuyer le processus de décentralisation ; (ii) le programme d'Urgence HIMO qui vise la création d'emplois et des interventions portant sur plus de 60 rues avec un linéaire cumulé de 71km dans les 5 communes de

Conakry ; (iii) le projet d'assainissement autonome du quartier de Yimbaya-Ecole et du grand marché de Matoto, (iv) le projet de nettoyage de 10 villes de l'intérieur, etc..

75. Au plan de la promotion immobilière et la construction, les résultats sont relativement significatifs. Il s'agit de : (i) la pose de la première pierre d'une usine de ciment à Conakry ; (ii) la rénovation à Beyla de bâtiments publics par la Société Rio Tinto ; (iii) l'élaboration d'un projet de construction de logements sociaux ; (iv) la négociation et la signature de quinze (15) protocoles d'accord et trois (3) contrats dans le domaine de la promotion immobilière ; (v) la poursuite du projet pilote de 320 logements ; (vi) la finalisation du dossier d'appel d'offres du projet de reconstruction du Palais des Nations ; (vii) la relance des constructions immobilières sur le site de Kipé à Conakry.

B - Accès à l'hygiène, à l'assainissement et à l'eau potable

76. L'analyse causale du dispositif d'accès à l'Hygiène-Assainissement-Eau potable (HAEP) en Guinée révèle une imbrication de facteurs défavorables qui constituent un cercle vicieux.



77. Les plus marquantes sont : (i) une forte croissance démographique induisant une demande notable en services de base dans un contexte de faiblesse des capacités financières, techniques et humaines des acteurs en charge de l'offre de services d'eau et d'assainissement; l'insuffisance de la maîtrise du développement urbain se caractérisant par la prolifération des tissus d'habitat spontané ; (ii) un processus de décentralisation qui octroie désormais aux collectivités locales, la responsabilité de la fourniture des services de base aux populations

(eau, hygiène, assainissement, santé, éducation, énergie, transports publics, lotissement, infrastructures socioculturelles, de loisir, etc.), avec une dévolution difficile à assumer par des collectivités locales en mal de ressources techniques, financières, humaines et matérielles ; (iii) une population entravée dans un cycle pauvreté-analphabétisme, en manque d'information et de communication, perpétuant des comportements néfastes dans son rapport avec l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; (iv) des communautés pauvres et des groupes vulnérables victimes d'iniquités de toutes natures : ségrégations résidentielles, déficits d'infrastructures et de desserte, pénibilité de l'accès aux services, coûts d'accès prohibitifs, etc. ; (v) une société civile prolifique en nombre d'organisations mais confrontée souvent à des difficultés de financements, faute de partenaires pour accompagner les populations à accéder à leurs droits et à promouvoir le développement local ; et (vi) un secteur privé émergent en manque de structuration et de professionnalisme dans le secteur de l'HAEP.

78. Les facteurs défavorables observés engendrent des incidences néfastes sur l'environnement, la santé humaine et les niveaux de production des populations.

(i) L'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain

79. *En milieu rural*, l'hydraulique villageoise est gérée par le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE). Les principales contraintes qui freinent le développement de ce sous-secteur sont : (i) l'insuffisance de financements alloués à l'hydraulique villageoise ; (ii) les interventions anarchiques parce que les textes réglementaires qui régissent la gestion du sous-secteur ne sont pas en phase avec l'évolution de l'environnement politique, juridique, économique et social de la Guinée; (iii) l'absence de cadre de concertation/coordination entre le sous-secteur et les acteurs parce que les institutions mises

en place pour piloter le sous-secteur (notamment la Commission Nationale de l'Eau (CNE) et les structures en charge de l'eau) n'ont pas réellement fonctionné pour ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies.

80. *En milieu urbain*, depuis 2001, l'accès à l'eau potable est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Malgré les efforts consentis par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires, ce sous-secteur reste encore marqué par l'insuffisance des investissements, l'accroissement des coûts de fonctionnement, la faiblesse des revenus et la mauvaise gestion des ressources du sous-secteur, l'accroissement progressif de la demande face à une capacité limitée de production, l'insuffisance de la desserte en eau potable suite à l'urbanisation accélérée et mal contrôlée, la faible capacité de fonctionnement des services de l'électricité, l'abandon des bornes fontaines pour la desserte communautaire à cause de la non disponibilité de la ressource en eau, le refus et/ou la non solvabilité de la majorité des ménages face aux paiements des factures d'eau et d'électricité, et la vétusté des installations.

81. L'ensemble de ces facteurs a freiné considérablement les progrès entrepris pour le maintien du service public de distribution de l'eau potable aussi bien à Conakry que dans les villes de l'intérieur du pays.

82. Au plan national, les forages constituent encore la première source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson surtout en milieu rural (42,3%). Le robinet est la principale source d'approvisionnement en eau des ménages de Conakry (plus de 85%) et dans les villes secondaires (environ 42 %). La faiblesse de l'accès à l'eau potable notamment en milieu rural engendre une charge de travail importante pour les femmes obligées de parcourir de longues distances à la recherche de l'eau. Ce qui les empêche de s'occuper à d'autres tâches qui leur rapportent des revenus.

83. Les travaux d'inventaire des ouvrages d'hydraulique villageoise réalisés en 2008, ont abouti à l'identification de 12.957 ouvrages dont 11 037 forages; 857 puits modernes; 988 sources et 75 Systèmes d'Alimentation en Eau (SAE). Avec ces infrastructures, seulement 42,3% de la population rurale ont accès dans un rayon de moins d'un km, à un point d'eau moderne pour une dotation moyenne journalière de 10l/jour/habitant et un ratio de 360 habitants pour un Équivalent Point d'Eau; ce qui semble faible comme dotation et trop fort comme ratio. Le taux de fonctionnalité de ces ouvrages était de 80 % pour les pompes d'exhaure en bon état, 4% pour les pompes d'exhaure en mauvais état et 7% en panne. Depuis 2008, le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) a réalisé 2.104 nouveaux points d'eau portant ainsi le nombre total de réalisation à 14.457 points d'eau modernes.

84. Cependant, les populations continuent d'éprouver des difficultés d'accès à une source d'eau potable. En effet, le taux d'accès a même baissé entre 2007 et 2012, passant de 74,1% à 68,6%, du fait du non entretien des ouvrages en milieu rural où le taux baisse fortement (67,8% en 2007 contre 57,1% en 2012), alors qu'il y a une légère amélioration dans les villes (90% en 2007 contre 92,9% en 2012).

85. Selon les statistiques, les régions de Mamou et Boké sont les plus mal loties en matière d'accès à une source d'eau potable. Toutes les régions rencontrent des difficultés énormes pour ce qui est de l'hygiène et de l'assainissement.

(ii) L'accès à hygiène publique

86. S'agissant de l'hygiène publique, les résultats demeurent peu satisfaisants en dépit des efforts consentis par le gouvernement dans le domaine de la sensibilisation et de la promotion de l'hygiène. Le faible niveau d'adoption des pratiques d'hygiène reste une préoccupation majeure. En effet, selon

l'enquête MICS 2008, seulement 48,3% des personnes se lavent les mains après les toilettes, 37,4% avant de manger et 23,9% après les toilettes des enfants. Il faudrait noter également que 85,9% des personnes ne se lavent pas les mains avant de nourrir les enfants.

(iii) L'accès aux services d'assainissement

87. L'insalubrité de l'environnement, et surtout de l'eau, de même que l'évacuation inadéquate d'excréments humains sont des facteurs importants de transmission de maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme ou la polio. La situation de l'assainissement est critique en Guinée, surtout dans la ville de Conakry, avec des taux les plus faibles du monde. La majorité des écoles primaires publiques en Guinée ne disposent pas d'un nombre suffisant d'ouvrages nécessaires pour la gestion des excréta produits sur place. Les villes guinéennes en général enregistrent un important déficit en matière de drainage des eaux. Cette défaillance se complique par des inondations, des débordements de caniveaux (s'il en existe), la stagnation des eaux, la dégradation des chaussées et des habitations. Ce qui contribue à aggraver la situation des groupes les plus vulnérables. Pour y pallier, les ménages doivent faire recours à des installations sanitaires améliorées.

88. En 2012, seulement 30,7% de la population vivait dans des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées. Les difficultés d'accès aux infrastructures d'assainissement montrent une détérioration de ce taux qui était de 31,8% en 2007. L'utilisation des installations sanitaires améliorées est peu répandue dans les zones rurales (14,5%) comparativement aux zones urbaines (64,7%).

89. De manière générale, l'utilisation des toilettes hygiéniques (toilettes avec chasse d'eau et latrines couvertes ou améliorées) s'est dégradée aussi bien en milieu rural où le niveau est faible (18,4% en 2007 contre 14,5% en 2012) qu'en milieu urbain (67,6% en 2007 contre 64,7% en 2012). De même, la gestion des ordures ménagères reste un défi en milieu urbain où le pourcentage des ménages se débarrassant de ses ordures de manière hygiénique a baissé de plus de 10 points de pourcentage entre 2007 et 2012. Cette situation est encore rendue difficile par la faible synergie d'action de plusieurs départements et services ministériels en charge la gestion de l'Assainissement. On peut citer : (i) le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (MUHC), avec sa Direction nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme(DATU) / Division Assainissement ; (ii) le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) avec la Direction Nationale de l'Hygiène Publique (DNHP) / Division Assainissement de Base ; (iii) le Ministère d'Etat chargé de l'Energie (MEE) à travers le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) ; (iv) le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui a en charge les Collectivités locales à qui l'article 31 du code de collectivité confère le développement, la gestion entre autres sur leurs territoires, des services publics locaux de distribution de l'eau potable, du contrôle de l'hygiène et de la salubrité et assurent la diffusion des informations d'intérêt public ; (v) le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts avec sa Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie (DNACV).

90. Si le cadre institutionnel chargé de la gestion de l'Eau potable est relativement clair (le SNAPE pour le milieu rural et la SEG pour le milieu urbain), le sous – secteur de l'assainissement souffre de l'implication de plusieurs services ministériels qui ne travaillent pas en synergie. Des documents de politique existent, des initiatives sont entreprises ou envisagées par tel ou tel département par rapport à son domaine de compétences, mais il y a rarement une coordination du secteur pour une mise en cohérence et en synergie.

C - Accès aux services énergétiques

91. Les ménages guinéens n'utilisent pratiquement pas les énergies propres (gaz et électricité) en raison de la faiblesse de leurs revenus. Ils ont plutôt accès au bois et à ses dérivés. En effet, plus de 74% des ménages (ELEP 2012) ont recours au bois de chauffe pour la cuisson et plus d'un ménage sur cinq (23,9%) au charbon de bois. Ce qui engendre, d'une part, un fardeau pour les femmes et les filles notamment en milieu rural qui doivent parcourir de longues distances à la recherche du bois pour la cuisson. D'autre part, cette situation entraîne la dégradation des ressources en raison notamment de la forte pression des populations pauvres dont la vie quotidienne en dépend (aux alentours de Conakry notamment), et la dégradation et le déclin de la fertilité des sols pouvant conduire à une baisse de la productivité agricole.

92. En matière d'inégalités d'accès à l'électricité, le pourcentage d'individus bénéficiant de cette source d'éclairage s'est légèrement accru en milieu rural entre 2007 (1,4%) et 2012 (2,6%). En revanche, en milieu urbain, on note une forte baisse de 10,2 points de pourcentage entre 2007 (65,7%) et 2012 (55,5%).

93. En 2012, l'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage concerne un ménage sur cinq au niveau national, principalement les ménages urbains, le service étant quasi indisponible pour les ménages ruraux. Toutes les régions rencontrent des difficultés énormes d'accès à cette source d'énergie en raison de la faiblesse de l'offre et de l'aggravation de la pauvreté des ménages, surtout en milieu urbain.



94. La capacité de production électrique en Guinée reste insuffisante pour couvrir les besoins nationaux et répondre aux objectifs d'accélération de la croissance. En effet, le développement du secteur a longtemps été freiné à la fois par (i) les difficultés à mobiliser les importants financements pour les investissements nécessaires au développement des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité ;

et par (ii) une gouvernance défaillante, notamment au niveau du cadre réglementaire et au niveau de la société publique d'Électricité de Guinée (EDG). Le pays affiche des niveaux de performance énergétique parmi les plus faibles du monde. C'est ainsi que la consommation d'énergie par habitant est de moins d'un demi tonne-équivalent-pétrole (TEP), dont 80% provenant de la biomasse, 18% des hydrocarbures et 2% de l'électricité. Le bois de cuisine et le charbon de bois constituent les principaux combustibles utilisés par les ménages.

95. Au niveau du sous-secteur « énergie électrique », bien que la Guinée soit dotée d'un important potentiel hydroélectrique d'environ 6 000 MW, le thermique joue toujours un rôle important. Il représente 61% de la capacité totale installée du pays (y compris les miniers) et 25% de la production de l'EDG. Depuis 2002, elle est confrontée à d'importantes difficultés financières et techniques se traduisant par une mauvaise desserte et une mauvaise qualité de service : seulement 50% de la demande est satisfaite et les ménages raccordés disposent de moins de 12 heures d'électricité par jour à Conakry. Par ailleurs, le taux de couverture est extrêmement faible, notamment en Guinée Forestière et en Haute Guinée. Le pays apparaît comme étant « énergétiquement coupé en deux », la limite étant un axe Nord-Sud Ouré-Kaba/Tougué, avec, à l'Ouest de cet axe, une desserte électrique qui avoisine 30% alors que, à l'Est du même axe, le taux de desserte ne dépasse guère 5%.

96. Au regard de cette situation difficile, le Gouvernement a développé, au cours de ces dernières années, les infrastructures énergétiques pour améliorer la fourniture d'électricité en milieu urbain et rural,

et renforcer les bases de la compétitivité de l'économie. A cet effet, les efforts ont concerné depuis 2011 la réhabilitation des groupes de Tombo afin d'améliorer la desserte en électricité dans la ville de Conakry et d'accroître la capacité de production d'environ 40 méga Watts supplémentaires. En outre, il a procédé à la signature d'un contrat avec CWE pour la réalisation du barrage de Kaléta, au lancement de l'appel d'offres pour l'éclairage public en photovoltaïques des préfectures de la Guinée, à l'achat de 25 groupes électrogènes de deux (2) méga watts chacun, à l'accélération de la mise en œuvre du Projet d'Electrification Rurale Décentralisée (PERD), à l'électrification de 9 villages de Boué dans la préfecture de Siguiri. Dans le même objectif, il a procédé au lancement des études de 4 mini centrales hydroélectriques à Kogbédou, Zébélla, Touba et Daboya et assuré la finalisation des études de faisabilité de l'interconnexion sous régionale comprenant la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée.

97. Toutefois, de nombreux défis restent à relever : il s'agit de mettre en valeur le potentiel hydroélectrique du pays pour produire une électricité abondante, propre et à faible coût, et étendre le réseau interconnecté sur le territoire national, mais aussi assurer la jonction de ce réseau national avec ceux des autres pays de la sous-région ouest africaine.

1.1.2.7 Jeunesse et Emploi

98. En tant que catégorie sociale, la jeunesse constitue une donnée structurante majeure, tant du point de vue de son poids démographique que de son implication active dans l'ensemble des sphères de la vie politique, économique et sociale. Les moins de 35 ans constituent plus de 74% de la population et cette proportion sera une donnée constante dans la pyramide des âges pour les deux prochaines décennies. Plus de la moitié de la population (55,1%) a moins de 20 ans ; ce qui représente approximativement 6 215 000 jeunes. Dans la perspective d'un développement et d'une urbanisation croissante dans les années à venir, il faut s'attendre à une transition démographique qui mettra les jeunes au centre des défis et enjeux.

99. Le développement de la jeunesse est entravé par plusieurs facteurs qui sont entre autres : (i) le dysfonctionnement des cadres institutionnels caractérisé par la mauvaise coordination des associations de jeunesse et de sports, l'insuffisance et la non diffusion de textes existants ; (ii) l'insuffisance ou le mauvais état des infrastructures et équipements socioéducatifs et sportifs. Sur les trente-sept (37) maisons des jeunes préfectorales et communales que compte le pays, une dizaine est fonctionnelle, c'est-à-dire rénovée et équipée, treize (13) sont en bon état mais pas équipées et 14 sont non fonctionnelles ; (iii) un grand déficit en personnel de qualité dans la conception, l'animation, la gestion et le suivi-évaluation des activités socioéducatives et sportives ; (iv) le chômage ; (v) les difficultés d'accès des jeunes aux services de santé de la reproduction et leur faible participation dans la lutte contre le VIH/Sida ; (vi) la non implication et participation de la jeunesse à la vie publique, surtout au processus de prise de décision.

100. La question de l'emploi et d'insertion socioéconomique reste la préoccupation majeure face à la montée croissante du chômage et du sous-emploi qui touchent particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Face à ce défi majeur, plusieurs initiatives ont été prises pour faciliter leur insertion dans la vie active. Au nombre de ces initiatives, on peut citer la création des Centres d'écoute, de conseils et d'orientation des jeunes (CECOJE) ; la promotion de la micro entreprise en faveur de 400 jeunes en partenariat avec plusieurs institutions non gouvernementales ; la réalisation du programme « Vivre contre Apprentissage » ; la réalisation du programme de volontariat jeunesse pour l'insertion socio professionnelle de 300 jeunes diplômés ; la tenue de salons d'emploi pour initier les jeunes à la recherche de leur premier emploi ; le lancement des sociétés de taxi – moto et la construction des

centres de valorisation des déchets plastiques et organiques dans quatre Communes de Conakry (ce projet a employé 430 jeunes du Consortium d'Associations de Jeunesse).

101. Par ailleurs, le Gouvernement a organisé des salons régionaux de l'emploi et de la formation technique pour 10 000 jeunes ainsi qu'un salon national de l'emploi et des investisseurs en décembre 2011, ouvrant ainsi la porte au recrutement de 518 jeunes dans le domaine de l'administration publique et des finances, la réinsertion de 2000 jeunes démobilisés dans le camp Kaleya avec l'appui technique et financier des partenaires ainsi que la mise en place d'un Service Civique et d'Action pour le Développement (SCAD). Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement, à travers le Fonds national pour l'insertion des jeunes (FONIJ), a remis 140 motos-taxis et 100 kiosques multiservices aux jeunes des sept (7) régions administratives du pays. En dépit de ces différentes initiatives, le problème de l'emploi en général et celui des jeunes en particulier demeure encore entier.

102. Une autre question importante à analyser porte sur le marché du travail qui a été caractérisé ces dernières années par une structure des emplois qui ont évolué vers des emplois moins productifs. Cette situation a été sans doute facilitée par l'expansion du secteur informel et la généralisation du sous-emploi. Il est donc important que les initiatives à prendre pour favoriser l'expansion de l'emploi soient accompagnées par des mesures destinées à renforcer la productivité des travailleurs.

Tableau 5. Evolution de la structure des emplois (15 ans et plus) entre 2002 et 2012

Catégories de travailleurs	Années								
	2002			2007			2012		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Salarié public/grandes entreprises	18.8	1.1	4.9	13.3	1.0	4.0	16.4	1.4	5.4
Salarié micro-entreprise	5.5	0.3	1.4	5.9	0.4	1.8	9.5	1.3	3.5
Patron	1.8	0.8	1.0	1.3	0.4	0.7	2.0	0.8	1.1
Indépendant agricole	4.8	51.9	41.9	6.4	60.0	46.7	10.0	58.6	45.8
Indépendant non agricole	66.1	8.7	20.9	53.2	9.4	20.3	49.5	9.2	19.8
Autre dépendant	2.9	37.2	29.9	20.0	28.7	26.6	12.6	28.7	24.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
		0	0		0	0		0	0

Sources : EIBEP-2002, ELEP-2007 et ELEP-2012

1.1.2.8 Gestion environnementale

103. La Guinée dispose de potentialités importantes dans le domaine des ressources naturelles avec (i) des forêts, (ii) des aires et des sites protégées de renommée mondiale, (iii) des sources et des lits de cours d'eau faisant de la Guinée le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, (iv) un écosystème varié et (v) une importante biodiversité.

104. Cependant, la plupart de ces ressources naturelles actuellement menacées faute de stratégies/ressources pour leur protection. Par ailleurs, l'impact de l'homme sur ces ressources est important du fait de l'ampleur de la pauvreté notamment dans les zones rurales, le développement des zones minières et l'urbanisation accélérée. Compte tenu des pressions de l'homme sur la nature dues surtout à la situation de pauvreté décrite plus haut et d'exploitation minière, les défis à relever sont multiples et portent principalement sur : (i) la lutte contre la dégradation des sols ; (ii) la maîtrise des ressources en eau ; (iii) l'amélioration de la contribution des ressources naturelles à l'économie

nationale ; (iv) la préservation de la diversité biologique terrestre et maritime ; (v) l'approvisionnement durable en énergie. A ces éléments, il faudra associer ceux liés aux effets néfastes des changements climatiques et à la maîtrise des risques biotechnologiques.

1.1.2.9 *Egalité de genre*

105. Le Gouvernement a adopté en Janvier 2011 sa Politique Nationale Genre (PNG). Par cette politique, il entend « faire de l'égalité entre les hommes et les femmes un pieu centre des valeurs et normes morales et éthiques » de la société guinéenne en lien avec les instruments juridiques internationaux et régionaux qu'il a ratifiés en la matière. La politique a ainsi pour objectif d'éradiquer les disparités hommes-femmes à travers une approche systémique qui impliquera tous les secteurs et acteurs clés du développement socio-économique du pays. Malgré cette volonté politique affichée, l'analyse des indicateurs de développement humain fait ressortir des inégalités de genre en Guinée. Avec un indice de genre de 0.439 (SIGI Index OCDE), la Guinée se trouve parmi les 8 pays (78 sur 86) ayant des plus grandes disparités entre les femmes et les hommes dans l'espace non-OCDE. Les inégalités entre les femmes et les hommes se sont approfondies entre 2009 et 2012, avec l'indice passant de 0,228 à 0,439. Elles constituent des entraves à la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les principaux défis sont les suivants:



106. Au plan juridique, la Guinée a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes et dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes (Loi fondamentale, Code Pénal, etc.). Pourtant ce cadre n'a pas permis une pleine jouissance par les femmes de leurs droits vu l'insuffisance dans l'application des textes ainsi que l'existence de vides juridiques dans certains secteurs. En outre, la vie des femmes reste encore largement régie par des règles et pratiques coutumières les subordonnant aux hommes.

107. Ainsi, des pratiques telles que la répudiation, plusieurs formes de violences ainsi que d'autres discriminations dans le domaine du mariage et de l'héritage continuent à persister. Par ailleurs, le Code Civil révisé en 2002 n'a jusqu'à ce jour pas été adopté.

108. La situation socio-économique des femmes reste précaire avec de larges disparités, comme démontrée plus haut, dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Par contre, les progrès sont perceptibles seulement au niveau de l'éducation primaire où le ratio filles/garçons a atteint 0,84 en 2011. Malgré leur forte contribution au secteur agricole où elles sont présentes à 80%, les femmes font face à des discriminations dans l'accès aux ressources productives (accès au crédit, terre, etc.) limitant ainsi leur profitabilité économique. La proportion de femmes salariées dans les secteurs non-agricoles est seulement de 27,1%.

109. La violence à l'égard des femmes reste également un phénomène préoccupant, avec 91,2% des femmes ayant subi des violences au cours de leur vie (Enquête Nationale 2009). Dans 76,5% des cas il s'agit de violences physiques tandis que 49,7% des cas concernent des formes de violences sexuelles. Parmi les formes les plus répandues, on relève les mutilations génitales féminines (98,4%), les mariages précoces et les violences conjugales (85%). A chaque fois qu'une crise sociale éclate dans le pays, les femmes sont les premières victimes de violences sexuelles, souvent aux mains des forces de défense et de sécurité. A cause des niveaux élevés d'analphabétisme, des pesanteurs socioculturelles, de la

pauvreté, de la faible application et connaissance de leurs droits, et de la faiblesse du système judiciaire, les femmes ont rarement recours à la justice.

110. Les femmes continuent d'être sous représentés dans la vie publique et politique et aux postes de décision. Ainsi, elles n'arrivent que faiblement à influencer le processus de transition et de consolidation de la paix. Seuls 26% des fonctionnaires de l'Etat sont des femmes, la plupart avec des responsabilités limitées. Sur 155 membres du Conseil National de Transition (CNT) présidé par une femme, il n'y a que 20,6% femmes. Les femmes représentent 17,6% des juges à la Cour Suprême, 11% dans le secteur de la Police et 15% dans la gendarmerie (Evaluation ECOWAS, 2012). Ce taux est beaucoup plus faible au sein de l'armée avec 5,9% (Rapport du Recensement Biométrique, 2012). Il est à noter que les femmes au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sont quasiment absentes de la haute hiérarchie.

111. Au total, les analyses ci-dessus menées montrent que des défis subsistent encore en matière : (i) du respect des droits des femmes, leur accès à la justice et la prévention/ protection contre les violences basées sur le genre (ii) de participation aux sphères politique et économique y compris aux efforts de consolidation de la paix, (ii) de parité dans le secteur éducatif (primaire, secondaire, supérieur et enseignement technique), (iii) d'accès à l'information et aux services de santé, notamment de la santé de la reproduction) et (iv) d'accès aux ressources productives et aux opportunités d'emploi. En outre, une étude récente a démontré le lien causal entre la pauvreté et la forte prévalence des violences basées sur le genre que subissent neuf (9) femmes sur dix (10), âgées de 15 à 64 ans¹. A cela s'ajoute un faible cadre institutionnel pour assurer la prise en compte du genre dans les politiques et programmes au niveau national et sectoriel ainsi qu'un manque d'opérationnalisation des documents cadre en matière de genre².

112. Toutefois, des acquis existent en matière d'équité et d'égalité en matière de genre. Ce sont entre autres la ratification des Conventions sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF) et sur les Droits de l'Enfant (CDE), l'adoption du Code de l'enfant, de la loi 10-01 de la santé de la reproduction et d'une loi instaurant un quota de 30% pour les femmes sur toutes les listes électorales. En outre, afin d'accompagner la mise en œuvre des différentes stratégies et programmes, la Guinée a procédé à la création de plusieurs mécanismes relevant généralement du MASPFE (i) nomination de points focaux genre à haut niveau dans tous les ministères, (ii) mise en place d'un groupe thématique genre élargi, (iii) mise en place du Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires, (iv) création de Comités régionaux de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et du Comité national pour l'abandon des mutilations génitales féminines/excision - MGF /E, et (v) mise en place du Comité de suivi des recommandations de la CEDEF et des comités régionaux.

1.1.3. Déterminants de la pauvreté

113. L'analyse des enquêtes de 2007 et 2012 montrent que les principaux déterminants de la pauvreté monétaire sont d'une part le milieu de résidence et la région d'appartenance. D'autre part, les inégalités de genre, la catégorie sociodémographique, l'âge du ménage, le niveau d'instruction, la catégorie socioprofessionnelle, et la dotation en facteurs de production influent également sur le statut de pauvreté des ménages.

¹Rapport de l'étude sur les déterminants des violences basées sur le Genre en Guinée, UNFPA, 2011.

²Il s'agit de la Politique Nationale Genre, de la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et du Plan d'Action National 1325 et 1820 pour la participation et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les initiatives de consolidation de la paix.

114. Le milieu de résidence est le premier déterminant de la pauvreté en Guinée. La pauvreté est plus répandue en zone rurale qu'en zone urbaine. L'incidence de la pauvreté est de 64,7% en milieu rural contre 35,4% en milieu urbain et 27,4% à Conakry en 2012.

115. L'appartenance à une région agit sur le statut de pauvreté quel que soit le milieu de résidence. En effet, les dotations des régions en termes d'opportunité d'emploi, d'infrastructures, de climat ont une influence sur le niveau de vie. D'une manière générale, le fait de résider dans toute autre région est associé à un moindre bien-être par rapport à la capitale. Cet écart est cependant moins prononcé pour deux régions en milieu urbain : Labé et Mamou.

116. L'analyse de la pauvreté par catégorie socio- démographique a montré que, selon le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par un homme enregistrent 6 points de pourcentage de pauvreté que ceux dirigés par une femme. En effet, en Guinée, la moitié des ménages féminins sont dirigés par une femme veuve ou divorcée et l'autre moitié par une femme mariée qui n'est chef de ménage que de fait en raison de l'absence du mari. Dans ce dernier cas, le mari qui reste chef de famille de droit continue à pourvoir aux besoins du ménage.

117. En ce qui concerne l'âge du chef de ménage, les résultats de l'enquête montrent que la pauvreté s'accroît plutôt avec l'âge du chef de ménage. L'incidence de la pauvreté est la moins élevée dans les ménages dont le chef a moins de 30 ans. Elle s'accroît à partir de 30 ans jusqu'à la tranche d'âge 40-49 ans et reste constante jusqu'à un âge avancé.

118. Le niveau d'éducation du chef de ménage a un impact positif sur le statut de pauvreté. A titre d'exemple, l'incidence de la pauvreté dans les ménages guinéens dont le chef n'a pas été à l'école est 2,5 fois supérieure à celle des ménages dont le chef a un niveau universitaire. Les résultats de l'enquête montrent que les ménages dont le chef n'a pas été à l'école concentrent près de 8 personnes pauvres sur 10 alors qu'ils représentent près de 72% de la population. Par ailleurs, ces résultats indiquent que l'incidence de la pauvreté pour les ménages dont le chef a fait des études techniques et professionnelles est inférieure à celui dont le chef a le niveau de l'enseignement supérieur ; ce qui suggère une piste d'orientation en matière de politiques éducatives.

119. L'analyse de la pauvreté par catégorie socio- professionnelle a montré que les différences sont importantes entre le groupe des salariés du secteur public et des grandes entreprises (avec une incidence de pauvreté de 24,6% et concentrant 3% de la population pauvre) et celui des indépendants agricoles (avec une incidence de pauvreté de 42% et contribuant pour 68,5% à la pauvreté globale). Le niveau élevé de pauvreté enregistré dans les ménages des exploitants agricoles se justifie par le fait que la quasi-totalité des agriculteurs pratiquent une agriculture de subsistance pouvant difficilement leur procurer des revenus substantiels.

120. Par ailleurs, l'accès aux facteurs de production (la terre, le capital humain et financier, l'électricité), aux marchés de produits alimentaires et aux infrastructures de santé ont des impacts significatifs sur l'incidence de la pauvreté en milieu rural ; cela concerne surtout les femmes qui fournissent 80% de la main d'œuvre dans le secteur agricole.

1.1.4. Perceptions de la pauvreté par les ménages

1.1.4.1 Perceptions de la pauvreté au niveau individuel

121. Les perceptions des ménages confirment l'ampleur de la pauvreté en Guinée. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête ELEP (2012) indiquent que 50% des ménages estiment que leur situation économique s'est dégradée, avec un accent prononcé en milieu urbain pauvre (57,9%).

122. En termes de satisfaction des besoins de base, près de 94% des ménages estiment qu'ils ont des difficultés d'accès à l'électricité, 93% aux loisirs, 86% aux moyens de transport, 82% à l'habillement et aux soins médicaux, 76% à l'eau courante, 75% à l'alimentation et à l'éducation des enfants et 71% à un logement décent. Ces proportions sont similaires dans les milieux de résidence, sauf Conakry. Par ailleurs, près de 75% des ménages estiment avoir eu une baisse du poste « habillement et chaussures » au cours des douze derniers mois ; la proportion est 71% pour l'alimentation, 67% pour les transports et environ 66% pour la santé.

123. S'agissant des actions que doivent entreprendre les autorités en matière de lutte contre la pauvreté, 25% des ménages accordent la priorité au développement des activités génératrices de revenus et environ 23% à la promotion de l'emploi.

124. Face à une baisse de revenu, les stratégies d'ajustement que comptent développer les ménages portent sur l'achat d'autres produits moins chers (89%), l'achat des mêmes produits en petite quantité (88%), l'abandon des dépenses de type loisirs (83%), la réduction du nombre de repas (81%), l'abandon des dépenses de transport (80%) et la recherche d'un logement moins cher (65%).

125. En période difficile, 57% des ménages comptent faire recours aux parents et 52% aux voisins et amis. Les proportions sont plus élevées en milieu rural pauvre, soit 61% et 59% respectivement.

1.1.4.2 Perceptions de la pauvreté par les acteurs régionaux

126. Les rapports des ateliers régionaux tenus du 17 septembre au 14 décembre 2012 respectivement à Nzérékoré Kankan, Labé, Kindia et Conakry mettent en exergue les préoccupations de tous les acteurs (Administration publique, populations et collectivités à la base, secteur privé, société civile, structures déconcentrées des Régions, Préfectures et CR/CU, partenaires au développement) en matière de développement régional et local et de lutte contre la pauvreté.

127. S'agissant de la gouvernance et du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, les acteurs estiment que la corruption est un phénomène généralisé dans tous les secteurs de l'administration. La recrudescence de l'insécurité dans les grandes villes, le faible accès des femmes aux postes de commandement, la faiblesse des capacités des acteurs, et la non implication effective des organisations de la société civile dans la gestion démocratique du pays sont autant de facteurs qui affectent grandement la réussite des réformes engagées par l'Etat en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté aux niveaux régional et local. Le processus de décentralisation engagé depuis 1985 n'a pas abouti à un réel transfert de ressources et de compétences au profit des collectivités locales.

128. Concernant les infrastructures économiques de base, les préoccupations majeures ont porté sur (i) l'état défectueux des voies de communication (routes nationales, pistes rurales), l'absence d'infrastructures ferroviaires et aériennes ; (ii) la faiblesse de la desserte en énergie électrique ; (iii) le manque d'adduction en eau potable dans la plupart des préfectures et l'insuffisance des infrastructures en hydraulique villageoise dans de nombreuses localités ; (iv) la faiblesse de la couverture du territoire

national en matière de radio et de télévision ; et (v) l'insuffisance des espaces d'échanges commerciaux (surtout dans la Région de Conakry) et des gares routières, ; (vi) l'insuffisance des infrastructures hôtelières, artisanales et socioéducatives.

129. S'agissant du développement rural, les acteurs estiment que (i) la sécurité alimentaire en milieu rural constitue une préoccupation qu'il convient d'adresser par l'augmentation de la production et de la productivité agricoles ; (ii) l'enclavement des zones de production est un sérieux handicap pour l'écoulement et la commercialisation de la production agricole ; (iii) la dégradation poussée de l'environnement (pollutions) notamment par certaines sociétés minières nécessite le reboisement des carrières ; et (iv) la recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs explique en grande partie la difficile cohabitation entre les communautés.

130. En matière de développement du capital humain, les acteurs se sont focalisés sur les secteurs de l'éducation et de la santé. Dans le domaine de l'éducation, ils soulignent l'insuffisance des infrastructures scolaires au regard des besoins exprimés par les communautés, la désaffection des enseignants vis-à-vis des localités éloignées et le faible niveau de formation et de qualification des personnels expliquant en partie la mauvaise qualité des prestations qu'ils fournissent.

131. Pour ce qui concerne le secteur de la santé, les préoccupations majeures ont porté sur (i) la faible qualité de l'offre sanitaire, particulièrement en milieu rural ; (ii) l'insuffisance des infrastructures sanitaires (établissements hospitaliers dans la capitale et postes de centres en zones rurales) ; et (iv) la prolifération des pharmacies parallèles et des médicaments de contrefaçon qui nuisent à la santé des populations.

132. Au regard de toutes ces préoccupations, les acteurs régionaux insistent sur la nécessité pour le Gouvernement, de travailler à conserver l'orientation accordée aux secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé, parce que la pauvreté se manifeste essentiellement par la non satisfaction de leurs besoins en matière d'éducation et de santé. Ils insistent également sur la nécessité d'assurer une cohérence et une complémentarité dans la mise en œuvre des politiques liées à la décentralisation et au développement à la base. Cela touche aussi bien les approches que les mécanismes de financement proposés. Une telle démarche permettra une meilleure implication et responsabilisation des populations, des collectivités à la base et des organisations de la société civile. Aussi, la décentralisation permettra-t-elle de capitaliser les nombreux investissements déjà consentis dans plusieurs localités du pays. Le processus de décentralisation pourra également tirer profit de l'expérience et des investissements des structures qui auront été mises en place dans le cadre du développement à la base.

1.1.4.3 Besoins prioritaires des ménages

133. Au regard de l'analyse ci-dessus, les besoins prioritaires des ménages se focalisent sur le développement des secteurs sociaux (éducation et santé), le développement des activités génératrices de revenus et l'emploi, le renforcement des infrastructures économiques (électricité et pistes rurales), la lutte contre la corruption et l'insécurité dans les grandes villes, et la décentralisation pour une meilleure implication et responsabilisation des populations à la base.

1.1.5. Evaluation des OMD

134. Le bilan de la mise en œuvre des OMD traduit le contexte particulièrement difficile que le pays a connu au cours de la décennie écoulée, un contexte marqué entre autres par les problèmes de gouvernance, la détérioration de l'environnement politique, l'amenuisement des ressources financières tant intérieures qu'extérieures, le ralentissement du rythme d'investissement et de croissance, l'insuffisance manifeste des investissements dans les secteurs sociaux (éducation et santé notamment), les risques macroéconomiques, la manque de diversification et les échecs du marché. Pour ces raisons, la plupart des OMD ne seront probablement pas atteints à l'horizon 2015.

Tableau 6: Situation des indicateurs OMD

Objectifs	Cibles retenues pour l'analyse	Indicateurs retenus en Guinée	Valeur courante de l'indicateur		Situation 2012	Valeur cible OMD 2015
			Année de référence	Situation 2007		
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de 50%, entre 1990 et 2015, la proportion de la population Guinéenne vivant en dessous du seuil de pauvreté	Indice de la pauvreté monétaire	62,5% -(1994/95)	53%(2007)	55,2%(2012)	31,3%
	2. D'ici à 2015, réduire de 50% entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de malnutrition	Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	23% - (1999)	26,1% - (ENENSE)	18%- (MICS4)	11,5%
2. Assurer une éducation primaire pour tous	3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation au primaire	27% -(1990)	56% -(2007)	59,5% - (ELEP 2012)	100%
		Taux d'achèvement au primaire		56,6% -(2009-2010)	58% -(2010-2011)	100%
		Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	22,5% -(EIBC 1994)	32,9% -(ELEP 2007)	34% -(ELEP 2012)	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Indice de parité fille-garçon dans le primaire	0,50 -(1995)	0,89	0,81- (2011)	1
		Indice de parité fille-garçon dans le secondaire	0,33 -(1995)	0,55		1
		Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	9,9% -(EIBC 1994)	21,5% -(ELEP 2007)	22,8% (ELEP 2012)	
		Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole	10,7% -(EIBC 1994)	27,1% -(2003)		
		Proportion de sièges occupés par des	17,5% -(MPFE-2000)	16,7% -(MPFE-	20,6% (CNT)	

		femmes à l'Assemblée nationale		2007)		
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	229‰-(1992)	163‰-(2005)		80‰
		Taux de mortalité infantile	136‰-(1992)	91‰-(2005)		50‰
		Taux de couverture vaccinale contre la rougeole		50‰-(2005)	62%	100%
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle	Nombre des décès maternels sur 100.000 naissances vivantes	666-(1992)	980-(2005)		580
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	30,5‰-(1992)	46% -(ENENSE 2007)	85% -(ELEP 2012)	100%
		Taux de prévalence contraceptive	1,5‰-(1992)	6,8‰-(2005)		30%
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. D'ici à 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH parmi la population sexuellement active (15-49 ans)		1,5‰-(2005)		< 1,5%
		Taux d'utilisation des préservatifs lors des rapports sexuels à haut risque	Femmes 28,5‰-(EDS 2005)	Femmes 62% -(ESCOMB 2007)		
			Hommes 37,2% -(EDS 2005)	Hommes 68%-(ESCOMB 2007)		
	8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et	Prévalence du paludisme chez les	41,9% -(1999)	43,3%		

	d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	enfants de moins de cinq (5) ans				
		Enfants de moins de cinq ans dormant sous une moustiquaire imprégnée		1,6%- 2005)		
		Enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de traitement correct avec des antipaludéens	17,6%-(1992)	43,6% (2005)		90%
		Pourcentage de cas de tuberculose détectés et soignés	61%-(1999)	61%(2009)		70%
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Proportion des zones forestières productives				
		Part des superficies des écosystèmes protégées	4,8%- (1958)	7%(FCD 2008-17)		10%
	10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable	Proportion de la population qui utilise une source d'eau potable	62% - (2002)	74,1%- 2007	68,1%	75%
	11. Réussir d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées	23%- (2002)	31,8% (2007)	30,7%	
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le Développement	12. Mobiliser les ressources pour le développement	Niveau de l'aide publique au développement (en millions \$ US)	293 (1990)	408,3(2008)		
		Taux de pénétration téléphonique			40% -2010)	50%
	13. Faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient à la disposition de tous.	Taux de pénétration informatique et Internet			1% (2010)	5%

Source :SP-DSRP, février 2013

1.2. PRINCIPALES CAUSES DE LA PAUVRETE EN GUINEE

135. En résumé, plus de la moitié de la population Guinéenne vit en-dessous du seuil de pauvreté monétaire. Cette pauvreté se manifeste aussi par des indicateurs sociaux (nutrition, éducation primaire, moralité maternelle, mortalité infantile, habitat, eau potable et assainissement...) et de disparités de genre encore largement en-deçà des objectifs mondialement retenus.

136. Cette situation découle principalement d'un système de gouvernance qui a longtemps freiné la concrétisation du potentiel économique de la Guinée et bloqué les opportunités de création de richesse par les populations.

137. Cette mauvaise gouvernance a eu comme conséquence une croissance insuffisante et une inflation trop forte pour réduire la pauvreté.

138. Cette faible performance économique découle aussi du retard longtemps enregistré dans la mise en œuvre des réformes structurelles destinées notamment à assainir la gestion des finances publiques et à mettre en place un environnement des affaires de qualité.

139. Elle découle aussi de l'absence ou de la faible qualité des infrastructures de base (énergie, routes...).

140. Cet accroissement de la pauvreté est le fruit d'une politique de redistribution défailante caractérisée notamment par la faiblesse des allocations budgétaires dans les secteurs sociaux prioritaires, leur répartition géographique inéquitable et l'absence d'un système de protection sociale permettant aux plus vulnérables de faire face aux risques naturels, sociaux et économiques.

141. Enfin, cet accroissement de la pauvreté se conjugue avec les disparités de genre importantes au regard du faible statut de la femme (éducation, santé, prise de décision) ne lui permettant pas de faire une contribution substantive à la création de richesses et compromettant ses conditions de vie.

1.2.1 *Système de gouvernance et capacités limitées*

142. Depuis l'indépendance, la République de Guinée a été minée par des problèmes de gouvernance, avec notamment des périodes de pouvoir autocratique ou militaire, une instabilité politique récurrente et une corruption étendue à toutes les couches de l'Administration Publique dans l'impunité presque totale. Le fonctionnement des administrations publiques et des institutions de l'Etat, y compris la justice et les forces de sécurité, a été la plupart du temps problématique, avec une dégradation plus marquée au cours des deux dernières décennies. En outre, comme l'a démontré l'analyse genre, les femmes sont faiblement représentées dans les instances de prise de décision politique et publique et les mécanismes de prévention de conflits et de consolidation de la paix. Entre 2008 et 2010, certains de ces problèmes de gouvernance ont mis à mal la cohésion nationale et menacé la paix. Ils ont par ailleurs accentué la gestion catastrophique des finances publiques marquée par l'ampleur de la corruption et de l'impunité.

143. *Les questions d'insécurité et de violences* ont l'une des causes fondamentales de la fragile stabilité politique, sociale et économique du pays. En Guinée, le secteur de la sécurité se trouve en dessous de toutes normes connues depuis plusieurs années : désorganisation des forces de défense et de sécurité, absence de contrôle civil, absence de moyens, violations des droits humains, etc. Cette situation a engendré des crimes de toute nature, facilités par la présence massive et incontrôlée d'armes sur le territoire guinéen : braquages routiers, trafic de drogue, viols, vols à main armée, etc. sans que les

pouvoirs publics n'interviennent de manière efficace. Elle a représenté un danger pour la population civile et privé le pays d'investissements directs étrangers nécessaires à la promotion du secteur privé.

Au regard de ce constat, la réponse actuelle du Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, est de mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité à travers un certain nombre de mesures tendant à renforcer la discipline en leur sein et à créer un climat de paix et de sécurité pour tous nécessaire au développement des affaires.

144. *Sur le plan politique et institutionnel*, l'instabilité des institutions qui a prévalu entre 2008 et 2010, perdure quelque peu, du fait des lenteurs enregistrées dans la mise en place effective de toutes les institutions constitutionnelles, notamment l'Assemblée nationale. Elle a été un frein à la participation de certains acteurs politiques et de la société civile au processus de développement du pays et a contribué à fragiliser davantage la situation socio-économique du pays. Toutefois, les premières élections présidentielles libres, organisées en deux tours entre juin et novembre 2010, ont ouvert un nouveau chapitre de l'histoire du pays. L'amélioration de la gouvernance fait partie des domaines prioritaires ciblés par les autorités politiques, avec l'objectif affiché de poser les fondations nécessaires pour renforcer et moderniser les institutions de l'État et mettre en œuvre des changements véritables pour améliorer les conditions de vie du peuple guinéen. A cette fin, le Gouvernement a initié des réformes dans plusieurs domaines: la promulgation d'un nouveau code minier conforme aux normes internationales, l'assainissement de la gestion de la fonction publique et des finances publiques, la restructuration des forces de défense et de sécurité, l'organisation des Etats Généraux de la justice, l'adoption d'une Politique Nationale Genre, la préparation du Programme de Réforme de l'Etat et de Modernisation de l'Administration Publique.

145. La consolidation de ces ruptures est indispensable pour une bonne gestion du potentiel (minier, agricole, énergétique...) de la Guinée qui exige la disparition complète de la mal gouvernance qui a empêché de concrétiser le potentiel économique du pays pour le bénéfice de la population. A cet effet, il faut un environnement institutionnel fort pour garantir l'Etat de droit, lutter contre la corruption et assurer la transparence dans la mobilisation/utilisation des ressources. La restauration de l'Etat de droit est un élément clé pour la consolidation de la paix qui est un pré-requis pour mener à bien la relance économique et assurer un développement inclusif et durable.



146. *S'agissant de la gouvernance judiciaire*, alors que le pouvoir judiciaire doit être le garant de l'Etat de droit et veiller à la bonne application des lois de la République, ainsi qu'au respect des droits fondamentaux des citoyens, il ne fait pas toujours preuve d'une administration de la justice efficace, équitable, transparente et sereine. Globalement, l'état de la Justice en Guinée est caractérisé par un délabrement particulièrement attentatoire aux libertés individuelles, qui s'explique par trois raisons

majeures : (i) l'absence de culture démocratique et du respect de la séparation des pouvoirs ; (ii) le manque de formation et de moyens es magistrats et des officiers de police judiciaire ; (iii) la justice demeure encore trop mystérieuse et méconnue par la plupart des citoyens, et les dysfonctionnements en tous genres qui la caractérisent ont ruiné son crédit. Le fonctionnement de la Justice a été peu propice au développement des affaires à l'équité sociale.

147. *La gouvernance administrative* de ces dernières années a été marquée par les difficultés éprouvées par les différentes équipes gouvernementales pour à la fois, assurer la continuité des affaires publiques, inscrire l'action publique dans la durée et assurer l'efficacité des interventions publiques. Ces difficultés perdurent quelque peu du fait, à la fois, de la caducité et/ou la mauvaise application des textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de structures, normes et procédures ; une désarticulation des

structures; des chevauchements d'attributions et conflits de compétences, aussi bien entre structures qu'entre postes, notamment entre les Secrétaires Généraux ou Directeurs de Cabinet et Chefs de cabinet des ministères ; la lourdeur et l'opacité des procédures ; une politisation de l'administration. A cela s'ajoute la corruption généralisée et une culture de l'impunité, avec comme corollaires la perte de crédibilité des institutions et une certaine crise d'autorité ; le népotisme, le clientélisme, « l'ethnocentrisme » et le régionalisme, aussi bien dans les nominations aux postes stratégiques ou de responsabilité, que dans l'octroi des marchés publics.

148. Cet affaiblissement de l'Etat a favorisé d'importants dysfonctionnements institutionnels et la mal gouvernance au sein de l'Administration publique aussi bien au niveau central que local. L'administration s'est ainsi révélée incapable de jouer son rôle d'accompagnement et de régulation de l'économie nationale. Au contraire, certains de ses représentants ont parfois développé des pratiques (gestion opaque, corruption, non-respect des droits de l'homme et violences basées sur le genre, etc.) qui ont freiné le processus de développement et contribué à la paupérisation massive des populations.

149. Quant à la déconcentration, elle est une réalité de l'organisation administrative de la Guinée. Elle a simplement besoin d'être adaptée et renforcée notamment par une stabilisation des ressources humaines affectées sur le terrain et une réelle délégation de pouvoirs et de signature. Les chances de réussite de la déconcentration sont aussi tributaires de la réalisation concomitante d'infrastructures et équipements collectifs à l'intérieur du pays.

150. *S'agissant de la gouvernance économique*, les conséquences de la politique macroéconomique menée entre 2008 et 2010 (forte inflation, allocation insuffisante des ressources dans les secteurs sociaux et l'agriculture due notamment au poids important des dépenses au profit des forces de sécurité, ...) ont freiné la réduction de la pauvreté et des inégalités. En outre, la mauvaise gestion des entreprises publiques (assez souvent en difficulté) a eu comme conséquence le chômage et contribuant à une nouvelle paupérisation d'une catégorie de la population. Les licenciements ou pertes d'emploi constituent un facteur de basculement sous la ligne de pauvreté.

151. Par ailleurs, la gestion des finances publiques a été marquée par l'ampleur de la corruption et de l'impunité. En effet, les faiblesses constatées au niveau du système de passation des marchés publics (nombreux marchés de gré à gré) et l'absence de reddition des comptes, la faiblesse des capacités au niveau de certains segments de la chaîne PPBS&E (planification stratégique, finances publiques, préparation et programmation des investissements publics, gestion des réformes,...), ont contribué à ralentir parfois le rythme de mise en œuvre des réformes structurelles et handicapé par conséquent le relèvement du potentiel de croissance économique et du niveau de revenu des populations.

152. *S'agissant spécifiquement de la corruption*, la prévalence observée pour le pays à partir du calcul référentiel de l'indice de perception de la corruption (IPC) globalement admis, classe la Guinée en 2003, 122^{ième} rang sur 146 pays, derrière la Sierra Leone 121^{ième} et avant le Cameroun 129^{ième}, le Nigeria 144^{ième} et Haïti 146^{ième} (ENACOG 2003). Le rapport 2006 de Transparency International, quant à lui, classe la Guinée 1^{er} en Afrique et 4^{ième} pays le plus corrompu dans le monde.

153. Les premières leçons tirées de l'étude ENACOG (2003) se résument comme suit : les pots de vin sont la forme de corruption la plus répandue dans le pays, même si les détournements de deniers publics sont les plus graves. L'étude démontre que 36% des ménages affirment avoir versé des pots de vin au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Elle indique également que le volume des pots de vin pour la Guinée avoisine les 600 milliards de Francs guinéens et les opérateurs économiques déclarent avoir payé près de 500 milliards de GNF par an en paiement non officiel. Ils déclarent

également payer 150.000.000 FG en moyenne aux partis politiques par entreprise et par élection nationale.

154. Ils révèlent à ce propos, que tous les secteurs de l'Etat sont touchés par la corruption et la mauvaise gouvernance (santé, éducation, mines, pêche, finances, emploi fonction publique, décentralisation, justice, transport, agriculture, infrastructures, marchés publics, secteur des technologies et même les Institutions républicaines, les confessions religieuses et les ONG).

155. Par ailleurs, toutes les études et analyses des experts et acteurs du développement démontrent que la corruption nuit à l'efficacité économique du pays. Les citoyens, en particulier les plus pauvres qui ne peuvent pas payer les pots de vin, en sont les principales victimes et constituent la frange de la population la plus importante.

156. Le coût économique du phénomène pour le pays comprend entre autres, le vol, le gaspillage des ressources, la perte de recettes fiscales et administratives par suite de fraude et d'évasion de ressources publiques souvent couvertes par des fonctionnaires corrompus. A cela, s'ajoutent les frais d'entretien supplémentaires induits par la mauvaise qualité des équipements, l'alourdissement du fardeau de la dette publique par le biais de programmes mal exécutés comme le PRCI, les pots de vin qui accroissent les coûts des projets, le détournement de l'aide au développement à des fins personnelles, tant par les Agents publics que par les opérateurs économiques privés, au détriment de la réduction de la pauvreté.

157. Ces coûts économiques constituent une grande perte d'efficacité causée par l'excès des obstacles, des retards administratifs et la perte d'investissements productifs. C'est ce qui apparaît de manière plus prononcée dans les résultats de l'enquête indépendante sur la perception de la corruption et la gouvernance menée en Guinée par l'ONG Stat-View International, avec l'appui de la Banque Mondiale à travers l'Institut de la World Bank, (Département Global gouvernance et Anti-corruption).

158. Pour lever ces dysfonctionnements, le Gouvernement poursuit les réformes des finances publiques, en particulier la rénovation du cadre législatif et réglementaire et la réforme des marchés publics (CF. point 1.2.4) pour les besoins de soutien à l'amélioration du climat des affaires, au développement des PME et du secteur privé en Guinée. Un accent sera porté sur les aspects liés à la décentralisation et à la déconcentration budgétaire, le transfert des ressources et la passation des marchés publics au niveau local.

159. En tout état de cause, les problèmes de gouvernance ci-dessus évoqués ont constitué le principal frein au développement économique et social du pays, en raison de la très faible capacité des administrations publiques et des institutions à conduire des politiques appropriées, de fournir les services de base aux populations et de créer les conditions d'une croissance économique durable, ainsi qu'un véritable Etat de droit, respectueux des droits humains, de l'égalité de genre et garant de la sécurité et de la justice pour tous.

1.2.2 Croissance, Inflation, Compétitivité et Redistribution

160. La croissance économique est certainement indispensable pour relever le niveau de revenu général et le bien-être des populations, mais elle n'est pas suffisante à elle seule pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Dans le cadre d'une politique économique qui se veut judicieuse et efficace pour les couches les plus larges de la population, la recherche de l'équité doit être un objectif essentiel. En Guinée, les principaux obstacles à une croissance équilibrée et durable ont été identifiés ; il s'agit de : (i) la faiblesse du capital humain, contribuant à la faible productivité du travail et au niveau de chômage élevé et aux inégalités de revenus ; (ii) l'insuffisance des infrastructures de développement économique

ayant pour corollaire le coût élevé des transactions et des facteurs de production, limitant ainsi l'émergence d'un secteur moderne de l'économie ; (iii) l'insuffisance des capacités nationales, à l'origine des problèmes de gouvernance, de civisme et d'efficacité dans la conduite des politiques de développement.

161. La mauvaise gouvernance qui a sévit jusqu'en fin 2010, a eu des conséquences néfastes sur la situation économique avec notamment une croissance caractérisée par la volatilité de son rythme (1,8% en 2007, 4,9% en 2008, -0,3% en 2009, 1,9% en 2010, 3,9% en 2011). Mise à part l'année 2008, cette croissance a été principalement tirée durant cette période par le secteur primaire, notamment l'agriculture. Mise à part aussi cette année 2008 où le secteur minier avait connu une hausse, la contribution du secteur secondaire a été beaucoup moins forte qu'attendue.

Tableau 7 : Evolution du PIB à prix constants et contribution des différents secteurs

Indicateurs	Années				
	2007	2008	2009	2010	2011
PIB	1,8%	4,9%	-0,3%	1,9%	3,9%
Secteur primaire	0,6%	0,8%	0,7%	0,7%	1,0%
Secteur secondaire	0,5%	3,1%	-1,0%	0,8%	1,5%
Secteur tertiaire	0,2%	0,9%	0,3%	0,5%	1,2%
Droits et Taxes à l'importation	0,4%	0,2%	-0,2%	0,0%	0,2%

Source : Direction nationale du Plan, février 2013

162. La croissance économique réalisée au cours de la période 2007-2011 (2,4% en moyenne), rapportée au taux d'accroissement de la population estimé à 3,1%, n'a pas été suffisante pour amorcer une inversion de la situation de la pauvreté. Le PIB réel par tête a chuté de 0,6% en moyenne sur la période considérée. La croissance reste fragile par ses sources et insuffisante par son rythme. Il est alors important que les grandes orientations de politique économique et financière comportent des actions qui contribueront à réduire sensiblement cette volatilité et à favoriser l'expansion du potentiel de production du pays et la réduction de la pauvreté.

163. La maîtrise de l'inflation reste également un défi pour les autorités car elle impacte le niveau de vie des populations, en particulier celui des ménages pauvres. A cet effet, les progrès sont sensibles, mais le niveau reste encore élevé. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, qui était de 12,8% en 2007, 13,5% en 2008, 7,9% en 2009, 20,8% en 2010, s'est établi à 19 % en 2011. L'inflation a été contenue grâce à des mesures de politique budgétaire et monétaire restrictives, la stabilisation du taux de change et la lutte contre la spéculation par la mise en place de magasins témoins de vente de riz importé.

164. En ce qui concerne la compétitivité externe, le taux de change effectif nominal a baissé de plus de 50% entre 2007 et 2011³. L'impact de cette variation sur le taux de change effectif réel a été cependant annihilé par la forte accélération de l'inflation à partir de 2010. Mais au-delà de ces éléments, la compétitivité externe de la Guinée a été handicapée par une gouvernance médiocre (CF point 1.2.1), les contraintes structurelles découlant d'un environnement des affaires non incitatif (CF point 1.2.4.2), et des infrastructures de mauvaise qualité (cf point 1.2.5).

165. Pour l'année 2012, les estimations donnent un taux de croissance du PIB réel de 3,9%, et un taux d'inflation de 12,8%. Le taux de change s'est stabilisé, la prime sur le marché des changes a

³D'après les estimations du FMI (Article IV février 2012).

pratiquement disparu, et les réserves internationales de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) représentent l'équivalent de 4 mois d'importations.

1.2.3 Réformes structurelles

1.2.3.1 Finances publiques

166. Le Gouvernement est conscient du lien entre assainissement des finances publiques, croissance et lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi il a entamé, depuis 2011, des efforts d'assainissement des finances publiques qui ont porté notamment sur l'exécution du budget conformément aux priorités du DSRP II et au programme de référence élaboré avec le FMI, l'exécution des dépenses sur la base des crédits, la suppression des opérations extrabudgétaires, le respect du principe de l'unicité de caisse, la suspension de grands contrats de marché publics attribués sans concurrence et la rationalisation des missions à l'extérieur et des évacuations sanitaires.

167. S'agissant de la rénovation du cadre législatif et réglementaire de la gestion des finances publiques, la Guinée a franchi une étape décisive en 2012 avec l'adoption de la Loi organique relative aux Lois de finances (LORF). Le projet de loi a été adopté en Conseil de Ministres le 18 juin 2012. Le CNT a adopté la Loi organique en Juillet 2012 et elle a été promulguée par le Chef de l'Etat le 6 août 2012. La révision de la LORF place désormais la Guinée au nombre des pays disposant des bonnes pratiques au plan international en matière de cadre juridique relatif aux lois de finances. Un travail important d'adoption des principaux textes d'application et des textes d'application secondaires reste à faire. L'un des textes d'application important à savoir le Règlement Général de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité publique (RGGBCP) a pu être élaboré. Cependant, l'un des défis reste la mise en œuvre des principes édictés dans la nouvelle Loi qui introduit des changements de taille dans les pratiques et les procédures budgétaires telles qu'appliquées actuellement.

168. Par ailleurs, le Gouvernement a amélioré le processus de préparation et de programmation budgétaire en respectant le délai de soumission du projet de budget 2012 et du projet de Loi de finances rectificatives à l'adoption du CNT. L'adoption de la nouvelle loi organique va changer en profondeur la préparation budgétaire. Un projet de nomenclature budgétaire révisée a été préparé et attend d'être adoptée.

169. Au niveau des investissements publics, des avancées ont été faites dans la préparation du programme d'investissement public à moyen terme. L'objectif étant de constituer une réserve de projets pouvant éventuellement être financés par le FSI.

170. Pour ce qui concerne le Fonds d'investissement, le décret présidentiel D/2012/048/PRG/SGG portant organisation et modalités de fonctionnement du FSI a été signé le 30 mars 2012. Le décret définit les ressources du FSI, les organes du FSI, les critères de sélection des projets financés sur le FSI, des règles de gestion des fonds du FSI.

171. Les travaux de préparation d'un programme d'investissement pluriannuel ont aussi démarré. Le PIP 2013-2015 a fait l'objet d'une validation technique en fin décembre 2012. L'objectif du PIP 2013 – 2015 est d'offrir un cadre cohérent pour traduire les politiques globales et sectorielles du Gouvernement en projets et programmes prioritaires ciblés. Les secteurs considérés sont principalement les infrastructures, les mines et industries, le développement social, le développement rural et l'Administration générale.

172. Concernant l'amélioration de la gestion et de la mobilisation des ressources intérieures notamment fiscales et douanières, on peut signaler l'élaboration des projets de code de douanes et de livres des

procédures fiscales. Des actions ont été conduites pour l'arrêt des avantages accordés aux sociétés n'ayant pas observé les obligations associées aux avantages du code des investissements. Sur une soixantaine d'entreprises concernées, une trentaine a fait l'objet d'une remise au droit commun et les autres font l'objet d'une évaluation. Une amélioration des contrôles (environ vingt-cinq) a aussi été opérée. Des actions de recouvrement forcé ont été initiées et des redressements réalisés à cette occasion. Les contentieux sont en cours d'examen. Une Cellule ad hoc de recouvrement a été mise en place au niveau du Cabinet du MEF pour ce qui concerne les dossiers à fort enjeux. En ce qui concerne la TVA, son élargissement aux moyennes entreprises est en cours. Un arrêté fixant les seuils d'imposition est en cours de signature et un nouveau mécanisme est envisagé. Pour les exonérations, une commission interministérielle d'évaluation des exonérations du code des investissements a été mise en place. Près de 37 bénéficiaires ont été recensés. L'examen des dossiers est en cours. On note enfin que l'opérationnalisation de la commission d'appel fiscal (CAFISC) progresse. Les locaux sont en phase d'aménagement et il reste à finaliser le règlement intérieur.

173. *S'agissant du renforcement de la gestion des dépenses publiques*, les principales réformes conduites ont concerné les procédures d'exécution budgétaire et le cadre juridique relatif à la passation des marchés publics.

174. Au niveau de la procédure d'exécution budgétaire, la Loi de finances rectificative a introduit de nouvelles dispositions relatives à l'exécution du budget. La date limite des délégations de crédits et des engagements de l'Etat est fixée au 30 novembre 2012. Une période complémentaire de 30 jours est observée pour les paiements. Les opérations de régularisation se font au plus tard deux mois après la fin de l'exercice budgétaire de fin décembre. La clôture de toutes les opérations budgétaires de l'exercice 2013 doivent donc intervenir le 28 février 2013.

175. Pour trouver une solution aux dépenses sans ordonnancement préalable qui créent des difficultés pour l'apurement des comptes d'imputations provisoires, des actes réglementaires ont été pris rétablissant le Contrôle Financier dans la chaîne de la dépense et encadrant la procédure des DSOP. Pour les dépenses dérogatoires, un arrêté du 16 mars 2011 révisé sur la base des discussions avec la DNB et la DNTCP est en attente de validation. Le règlement général de la gestion budgétaire et comptable est le référentiel qui viendrait aussi établir les nouvelles règles en matière de procédures d'exécution budgétaires.

176. Au niveau de la réforme des marchés publics, le cadre législatif et réglementaire est maintenant en place. La loi relative à la passation des marchés publics et des délégations de services publics a été adoptée par le gouvernement le 8 Juillet 2012 et par le CNT le 07 septembre 2012. Elle a été promulguée par le Chef de l'Etat en Octobre 2012. Le décret portant code des marchés publics a aussi été promulgué par le Chef de l'Etat le 03 décembre 2012. La publication officielle de ces deux textes dans le journal devrait intervenir rapidement. La mise en vigueur de la loi qui débute 6 mois après sa publication officielle pourra intervenir à compter de juin 2013.

177. La nouvelle Loi introduit une distinction importante dans les fonctions liées à la passation de marchés : fonction de réglementation/régulation, fonction de passation des marchés, fonction de contrôle. La régulation et la réglementation seront assurées par l'ARMP. La passation des marchés relèvera de la DNMP et de l'autorité contractante. Le contrôle sera assuré par l'Administration et contrôle des grands projets et des marchés publics (ACGPMP). Un partage clair des rôles est fait entre la DNMP et l'autorité contractante dans la passation des marchés. L'autorité contractante élabore les plans de passation de marché, définit la procédure de passation des marchés applicable à chaque marché, prépare les dossiers d'appels d'offre, publie les appels d'offre, procède à la signature du marché et participe au suivi de l'exécution du marché. La DNMP a la responsabilité exclusive de la réception, de l'ouverture des plis, de

l'évaluation des offres et de l'attribution provisoire du marché. Les prochaines étapes portent sur l'élaboration et l'adoption des documents types de passation, des manuels de procédures, et la mise en place effective du cadre institutionnel.

178. Par ailleurs, depuis 2008, un système d'audits trimestriels basés sur un échantillon représentatif des marchés publics avait été mis en place. Les rapports d'audit ont été publiés dans le journal officiel. L'un des défis importants pour 2013 serait de finaliser l'élaboration des textes d'application relatifs aux marchés publics, la conduite des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la nouvelle loi. L'exécution du budget 2014 devrait pouvoir en principe se faire sous le régime de cette nouvelle Loi.

179. Pour ce qui concerne le renforcement de la gestion de la trésorerie, la réforme majeure a concerné les initiatives tendant vers la mise en place d'un Compte unique du Trésor et la poursuite de l'opérationnalisation du plan de trésorerie de l'Etat. Le Plan de trésorerie mis en place depuis 2011 reste l'instrument central de pilotage et de gestion de la Trésorerie et régulation des dépenses de l'Etat.

180. La réforme a été approfondie en 2012 en ce qui concerne le Compte unique du Trésor (CUT). Les opérations de recensement et d'assainissement des comptes bancaires ont été conduites avec un taux important de complétude. Le projet de convention entre le Trésor et la BCRG relative à la tenue du CUT a été préparé et est en attente de signature. Sa mise en vigueur pourrait intervenir en début 2013. De même, un accord cadre BCRG/MEF sur la convention de titrisation est en cours de finalisation. Enfin, des travaux ont été réalisés pour recenser les établissements publics administratifs (EPA) et leurs comptes. Une liste de cent onze (11) EPA a pu être établie.

181. L'amélioration de la transparence et de la gouvernance financière s'est poursuivie à travers l'amélioration de la gestion de la comptabilité. En effet, au niveau de la gestion comptable, les actions ont porté sur la modernisation du cadre juridique comptable de l'Etat, notamment à travers l'élaboration du projet de décret portant règlement général de la gestion budgétaire et comptable (RGGBC) et du projet de plan comptable. Des travaux ont été aussi réalisés sur les procédures d'apurement et de réconciliation des comptes. Une stratégie d'apurement des comptes a été élaborée. Les travaux de régularisation de la balance 2011 ont débuté et ont été renforcés avec le démarrage des travaux du Comité d'apurement créé le 17 Mai 2012. Il faut noter par ailleurs qu'une Commission interministérielle d'apurement a été créée par décision du MEF du 17 Mai 2012 comportant des représentants de la DNTCP, des DAF et du Contrôle Financier, chargée de la régularisation des dépenses portant sur les exercices budgétaires 2009, 2010, 2011 et 2012. Un Comité de contrôle des balances a été mis en place le 10 Août 2012. Une instruction comptable de Février 2012 a précisé les modalités de clôture de l'exercice comptable 2011.

182. Un projet de plan comptable révisé a été élaboré avec un projet d'arrêté portant plan comptable de l'Etat. Les projets de normes comptables ont été également élaborés ainsi que le projet d'arrêté pour leur adoption. Un plan d'action est attendu pour l'application effective des normes comptables et l'adoption de l'arrêté. En outre, un projet de plan comptable type pour les établissements publics à caractère administratif a été préparé pour les EPA des secteurs santé, éducation, agriculture, mines. L'arrêté sera finalisé de concert avec les ministères de tutelle. Une stratégie de passage à une comptabilité à partie double et patrimoniale pour les EPA est également disponible.

183. Les défis sont nombreux pour le renforcement de la fonction comptable en 2013. Il s'agit de la préparation du passage au nouveau plan comptable prévu pour 2014, l'organisation de la réédition annuelle des comptes de gestion des comptables à partir de l'exercice 2011, l'informatisation, la production dans les délais de la balance. Cela va nécessiter la régularisation des comptes d'imputation provisoire et de liaisons afin de produire le compte général de l'administration des finances

accompagnant la loi de règlement 2011. Pour la comptabilité matière, les travaux sont en cours et une première version d'un décret portant sur la comptabilité matière ainsi qu'une instruction ont été préparés.

184. Dans l'objectif de renforcer le contrôle, un décret présidentiel portant création, attributions, organisation et fonctionnement du cadre permanent de concertation des corps de contrôle auprès du Président de la République a été adopté le 08 novembre 2012. Ce cadre est placé sous l'autorité du Président de la République. Il prévoit la préparation d'un programme conjoint de contrôle entre les différents corps de contrôle et d'un rapport annuel d'activités.

185. Pour les corps de contrôle, un décret présidentiel portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale d'Etat et de ses membres a été signé le 08 novembre 2012. L'IGF va connaître une refonte importante en 2013 avec le nouveau décret sur ses missions, attributions. Pour la Cour des Comptes, les projets de Loi Organique créant la Cour des Comptes ont été soumis au CNT. Cette loi viendra instituer la nouvelle Cour des comptes en lieu et place de l'actuelle Chambre des comptes.

186. Enfin, le Gouvernement a consolidé ses acquis avec la préparation d'un *plan global de renforcement des capacités du MEF* qui s'inscrit dans le programme gouvernemental de réforme de l'Etat et de la modernisation de l'administration (PREMA). Ce plan de renforcement des capacités couvrira les différentes dimensions de la capacité : systèmes d'organisation, ressources humaines, formation, systèmes d'information, infrastructures, communication.

187. Conjuguées aux performances économiques réalisées au cours des dernières années, ces réformes ont conforté la consolidation budgétaire à travers la dynamique des recettes et la maîtrise des dépenses.

188. En effet, les recettes fiscales ont progressé de 13,5% du PIB en 2007 à 15,4% en 2011 ; mais ce taux est encore insuffisant car il se situe nettement en deçà de l'objectif communautaire de la CEDEAO de 20%. L'incivisme fiscal en Guinée et les capacités limitées des services en charge de la mobilisation des recettes fiscales, douanières et administratives sont les principales causes du faible rendement fiscal.

189. Les dépenses publiques totales ont représenté 20,5% du PIB en 2011 contre 30,3% en 2010 et 23% en 2009. Le trait marquant de l'évolution des dépenses budgétaires est l'inversion de tendance intervenue en 2011 et caractérisée par une forte baisse des flux de 16% contre une hausse de 63% en 2010.

190. Le déficit budgétaire hors dons s'est réduit, passant de 7,5% du PIB en 2009 à 3,7% en 2011. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour relever le double défi de l'accroissement substantiel des recettes et de renforcement de l'efficacité des dépenses publiques.

191. Le Gouvernement est également conscient que la corruption qui sévit en Guinée est un fléau qui gangrène l'économie nationale et qui appauvrit davantage les groupes vulnérables. Pour ce faire, il a initié des réformes institutionnelles avec (i) la signature du protocole d'alliance entre l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) et le Secrétariat à la Présidence chargé des services spéciaux et (ii) la promulgation des conventions de l'ONU et de l'UA ainsi que le protocole de la CEDEAO en la matière. En outre, il a mis l'accent sur les contrôles, notamment (i) le lancement d'un site et d'un numéro vert (147) pour dénoncer les faits de corruption ; (ii) la publication des rapports d'activités pour les années 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 de l'ANLC.

Encadré 1 : Les indicateurs de performance

1. **Crédibilité du budget** : Le budget est réaliste et mis en œuvre de la façon prévue.
2. **Couverture et transparence** : Le budget et l'analyse du risque fiscal sont complets, et les informations fiscales et budgétaires sont mises à la disposition du public.
3. **Budgétisation basée sur les politiques publiques** : Le budget est préparé en prenant en compte la politique gouvernementale.
4. **Prévisibilité et suivi de l'exécution du budget** : Le budget est mis en œuvre de façon organisée et prévisible, et des arrangements sont mis en place pour l'exercice du suivi.
5. **Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers** : Des archives et informations adéquates sont produites, maintenues et disséminées pour satisfaire les exigences du suivi de la prise de décision, de la gestion et de la rédaction des rapports financiers.
6. **Surveillance et vérification externes** : Des systèmes d'examen rigoureux des finances publiques et de suivi d'exécution sont mis en place.

Mais pourquoi la performance ?

La mesure de la performance est un outil indispensable pour répondre à un enjeu particulier – l'exigence démocratique de compte rendu – et à une contrainte spécifique de l'action publique – l'absence d'information faute de mécanisme de marché.

Ne pas mesurer la performance nuirait à la fois à la qualité du débat démocratique et à l'efficacité de la gestion. Tout d'abord les acteurs publics, qu'ils soient politiques ou gestionnaires, davantage que les organisations ou les entreprises privées, ont des comptes à rendre sur l'emploi des ressources publiques. Les articles 14 et 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen expriment cette exigence démocratique qui consiste à rendre des comptes aux citoyens, aux usagers, aux contribuables et à leurs représentants.

1.2.3.2 Climat des affaires

192. Plusieurs contraintes freinent le développement du secteur privé en Guinée. Elles portent notamment sur : (i) l'insuffisance et la cherté des facteurs de production (électricité, eau, transport, communication) dont les coûts très élevés ne sont pas favorables à la rentabilité des entreprises et à la compétitivité de leurs produits et services; (ii) la corruption, largement répandue à différents niveaux de l'Administration Publique et le manque d'efficacité des services de l'Etat ; (iii) un système judiciaire déficient et une impunité répandue ; (iv) la forte pression fiscale favorisant souvent le secteur informel au détriment du secteur moderne ; (v) le manque de formation des opérateurs économiques et la difficulté d'avoir accès à un personnel disposant d'une formation de qualité.

193. S'agissant du secteur informel, en Guinée, 60 à 70% de la population évolue dans ce secteur pour des raisons de survie pour certains du bas de l'échelle mais aussi une stratégie de refus d'une fiscalisation au réel pour ceux dans le haut de l'échelle des affaires. Environ 55% du PIB est assuré par le secteur informel. Cependant, il peut être un levier de développement de l'auto-entrepreneuriat à condition de lui donner l'assistance nécessaire. En effet, le secteur informel joue un rôle d'encadrement de l'exode rural et un rôle d'accueil des agents économiques exclus du secteur formel. Les relations entre le secteur formel et le secteur informel se caractérisent d'une part, par des rapports de complémentarité bénéfiques dans le contexte actuel de l'économie de la Guinée et d'autre part, par des rapports de concurrence très préjudiciables. Le secteur informel vient en quelque sorte au secours de l'économie dans son ensemble en jouant un rôle d'amortisseur de la crise quasi-permanente que connaît le pays. Sur ce plan, il est bon de souligner le rôle salutaire du secteur informel dans la compensation de

la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs en offrant des biens et services à bon marché. L'informel est aussi un gros employeur et montre une capacité très extensible dans la création des emplois. Il est bien connu que le secteur informel absorbe de façon continue toute la population active qui ne peut trouver à s'employer dans le formel. Les deux secteurs sont étroitement liés puisque la demande adressée au secteur informel dépend intégralement de la production et de la consommation des acteurs du secteur formel.

194. Dans cette situation d'échange, le secteur formel se présente comme un vecteur de développement pour le secteur informel en termes d'emploi et d'activités, dans la mesure où il permet de : (i) créer des emplois, en permettant au secteur formel d'ajuster son niveau d'embauche en fonction de la demande et des marchés au travers d'une flexibilité qui n'est pas possible dans le cadre de relations de travail contractualisées ; (ii) développer des activités de sous-traitance à moindre coût ; (iii) susciter la création d'activités connexes (activités de petite restauration proches des grands pôles d'activités du secteur formel).

195. L'informel et le formel sont donc liés par la même population bénéficiaire de leurs offres et la monnaie dont ils partagent l'usage. Il se pose cependant un vrai problème qui est celui de l'articulation judicieuse entre ces deux secteurs : l'idéal serait qu'ils fassent bon ménage et ce n'est pas toujours le cas.

196. Le Gouvernement guinéen, pour mieux saisir les opportunités de l'environnement des affaires et créer les conditions propices à la promotion du secteur privé, a organisé une table ronde sur le partenariat public-privé, s'est doté d'une lettre de politique de promotion du secteur privé et a poursuivi la révision du Code des investissements. L'Agence pour la promotion des investissements privés a été établie et le guichet unique pour l'enregistrement de nouvelles compagnies est opérationnel. Il a entamé une réflexion pour l'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en place des mesures et actions en faveur de la réduction de l'économie informelle en Guinée.

197. Les progrès ci-dessus évoqués semblent cependant trop récents pour impacter sensiblement le climat général des affaires en Guinée. Dans le rapport «Doing Business (DB) 2013», la Guinée occupe le 178^{ème} rang sur 185 pays. Elle améliore son classement de 3 points par rapport à 2012. Sur les 10 indicateurs du DB, le pays réalise des progrès substantiels sur trois d'entre eux : (i) il gagne 26 points et se situe au 158^{ème} rang en 2013 pour la création d'entreprises ; (ii) il passe de la 172^{ème} à la 152^{ème} (+20 places) pour l'octroi de permis de construire. (iii) Il accède à la 88^{ème} (+26 places) pour le raccordement à l'électricité et devient même le second meilleur performeur de la CEDEAO, derrière la Gambie. Par contre, le pays régresse sur l'indicateur « Règlement de l'Insolvabilité » pour lequel il perd 8 places, passant de la 133^{ème} position à la 141. Sur les six autres indicateurs restants, il stagne. Les acquis engrangés sont principalement dus à l'action de l'Agence pour la Promotion de l'Investissement Privé (APIP) qui a piloté les réformes, avec en particulier la mise en place d'un Centre de Formalité des Entreprises.

198. Malgré ces efforts fournis, l'analyse du tableau ci-dessus montre la Guinée occupe l'avant dernière place, devant la Guinée Bissau au niveau de la CEDEAO. Le Ghana, le Cap Vert, le Nigéria et la Sierra Leone sont en tête du peloton. En Afrique au Sud du Sahara, la Guinée occupe la 40^{ème} position sur 46. L'Ile Maurice, l'Afrique du Sud et le Rwanda sont les meilleurs performeurs de cette région. Ainsi en dépit des efforts réalisés, la Guinée ne dispose pas pour l'instant d'un environnement compétitif, ni dans la sous-région ouest africaine, ni a fortiori au sein de l'ASS.

Tableau 8 : Classement Doing Business des pays de la CEDEAO par rapport à l'Afrique au Sud du Sahara (ASS) et au Reste du Monde

Pays	CEDEAO	Afrique au Sud du Sahara	Reste du Monde
Ghana	1	5	64
Cap Vert	2	11	122
Nigéria	3	14	131
Sierra Leone	4	17	140
Gambie	5	21	147
Liberia	6	22	149
Mali	7	23	151
Burkina Faso	8	24	133
Togo	9	25	156
Sénégal	10	32	166
Bénin	11	37	175
Niger	12	38	176
Côte d'Ivoire	13	39	177
Guinée	14	40	178
Guinée Bissau	15	41	179

Source : Stratégie de Croissance accélérée, PNUD, janvier 2013

1.2.4 Qualité des infrastructures économiques

199. L'un des principaux obstacles au développement de l'économie guinéenne réside dans l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures, que ce soit au niveau des réseaux de transport, de la fourniture d'électricité, ou encore de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. En effet, la Guinée présente un déficit important dans quasiment toutes les catégories d'infrastructures.

200. En particulier, la capacité de production, de transport et de distribution de l'électricité ne permet de répondre qu'à une faible partie de la demande d'énergie. Par ailleurs, le pays a des difficultés à rendre disponible l'énergie électrique à moindre coût, notamment pour les ménages pauvres et les industries.

201. Les difficultés de transport à Conakry ont un coût économique et social majeur; le réseau routier ne dessert pas l'ensemble du territoire national, et une partie des zones de production agricole demeure enclavée. Le pourcentage des routes bitumées par rapport à la longueur totale du réseau est parmi les plus faibles de la sous-région. Le transport ferroviaire est vétuste et très peu développé, et incapable de renforcer le rôle de pays d'exportation des produits miniers et industriels de la Guinée.

202. Le Port Autonome de Conakry (PAC) dispose d'une capacité d'accueil limitée par rapport à son potentiel et à la demande et connaît des problèmes d'exploitation qui rendent le manque d'infrastructures portuaires plus criard encore. Le PAC est peu compétitif et les ports maritimes secondaires et ports fluviaux n'ont pas un bon niveau de service. L'état général des routes est très défectueux. Par contre, le trafic aérien a connu une évolution favorable ces dernières années. Mais l'aéroport international de Conakry-Gbéssia n'est pas encore une plateforme performante et compétitive assurant à moindre coût les échanges extérieurs du pays par voie aérienne.

203. L'environnement du secteur des Postes et télécommunications reste peu compétitif et incapable de fournir des services modernes indispensables à la réduction de la pauvreté et l'accélération du développement économique et social.

204. En plus d'entraver le développement économique du pays, cette faiblesse des infrastructures a des conséquences majeures sur le bien-être des populations (accès à l'eau, à l'électricité ou aux transports en particulier) et contribue à créer des tensions sociales importantes. Cette situation est en premier lieu la conséquence de la faiblesse des investissements dans de nouveaux actifs au cours des décennies passées, mais aussi d'un manque d'entretien des infrastructures et des équipements existants.

1.2.5 Allocation des ressources publiques dans les secteurs prioritaires

205. Le taux d'exécution du budget général de l'Etat est passé de 90,3% en 2010 à 76,5% en 2011 et 88,7% en 2012. Au regard de l'ampleur de la demande sociale, cette sous-consommation du budget pose un réel problème de capacité d'absorption qu'il sera urgent d'adresser vigoureusement au cours de la période couverte par le DSRP III.

206. Sur la période 2010-2012, les dépenses en faveur des secteurs prioritaires sont passées de 2382,56 milliards en 2010 à 3422,29 milliards en 2011 et 4127,46 milliards en 2012, soit une progression de 73,2%. Cependant, leur part dans le budget global (base exécution), après avoir progressé entre 2010 (40,7%) et 2011 (45,6%) a chuté en 2012 (40,6%). Ces dépenses ont représenté en moyenne 42,3% des dépenses totales (soit 10,2% du PIB) sur la période 2010-2012.

207. Les dépenses publiques vers les secteurs de l'éducation, la formation et la santé n'illustrent pas bien qu'ils sont considérés prioritaires par le Gouvernement. Cette priorité n'est pas reflétée dans le budget. En effet, les dépenses exécutées en faveur des secteurs de la santé et de l'éducation sont passées de 18,9% du budget total en 2010 à 13,5% en 2011 et 10,2% en 2012. La part de la santé a représenté 2,4% du budget total en moyenne sur la période 2010-2012.

208. Ces résultats positionnent la Guinée tout en bas de la liste des pays pour la priorité budgétaire donnée aux services sociaux. Ce qui est en contradiction avec la situation de pays riche en ressources naturelles avec en plus une augmentation récente de l'espace budgétaire. Le sous financement sur fonds publics de ces secteurs est aujourd'hui l'une des principales contraintes. Les travaux sur la revue des dépenses en cours dans les deux secteurs permettront de faire des recommandations dans le sens du renforcement de la capacité du Gouvernement à améliorer l'efficacité et l'équité des dépenses.

1.2.6 Protection sociale

209. Dans ce domaine, les progrès réalisés par le Gouvernement sont faibles. Seuls 3% de la population bénéficient d'une couverture médico-sociale. Les récentes hausses mondiales des prix des produits énergétiques et alimentaires ont mis en lumière le besoin de meilleurs mécanismes de protection sociale surtout envers les populations les plus vulnérables. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'initiative du Gouvernement, en collaboration avec la Banque Mondiale, portant sur la mise en place d'un Groupe national de Protection sociale et d'un Projet "Filets Sociaux Productifs". Dans la même optique, il faut relever la création au Ministère d'Etat chargé des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance d'un Fonds de développement social et de solidarité en faveur des femmes, des jeunes, des vieilles personnes et des handicapés. Malgré les initiatives en cours, des progrès importants restent à faire dans le domaine de la législation et de la réglementation en matière de protection sociale, la mise en place d'accords tripartites Gouvernement –Syndicat- Patronat relatifs à la création de la Caisse de prévoyance sociale et au SMIG pour un montant de 440 000 GNF. Il est particulièrement important que le Gouvernement se dote d'une politique et d'une stratégie complète et cohérente de protection sociale.

1.3 .DEFIS A RELEVER POUR LES ANNEES A VENIR

210. Le bilan des politiques de développement montre que plusieurs contraintes freinent les efforts de développement économique et social de la Guinée. Ce sont principalement : (i) un déficit avéré dans la gouvernance ; (ii) la faiblesse des infrastructures et des services d'accompagnement du développement ; (iii) une faiblesse des ressources humaines ; (iv) un climat des affaires peu propice au développement du secteur privé, (v) un chômage important des jeunes et (vi) des disparités importantes en matière de genre.

211. Cependant, la Guinée aborde la prochaine période (2013-2015) fort des atouts et des acquis obtenus au cours des deux dernières années, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP II prorogé (2011-2012). Il en découle une situation politique, économique et sociale qui peut se résumer comme suit :

- le pays dispose de potentialités importantes dans le domaine des ressources naturelles, géologiques et minières ;
- le Gouvernement guinéen a poursuivi ses efforts dans la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles avec l'appui des différentes forces politiques et sociales et des partenaires au développement ; cela a favorisé un climat d'apaisement ;
- la stabilité politique et la paix sociale retrouvées ont créé un cadre favorable à une meilleure gouvernance des affaires publiques, au retour à la croissance économique, à la reprise de la coopération internationale et à un allègement substantiel de la dette publique extérieure ; le cadre macroéconomique est relativement stabilisé illustré notamment par : (i) un déficit budgétaire réduit, conséquence d'une amélioration des recettes budgétaires assortie d'une maîtrise des dépenses publiques ; et (ii) une politique monétaire et de change qui a permis d'éponger les liquidités excédentaires et de stabiliser l'inflation et le taux de change ;
- le pays a enregistré quelques progrès en matière de développement humain dans les domaines de la scolarisation primaire et secondaire, de l'alphabétisation et de la santé.

212. En dépit de ces acquis, le Gouvernement entend relever les défis majeurs suivants pour assurer le décollage de son économie et progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement :

- **Le défi de la gouvernance** : l'apaisement du climat politique a permis de mettre en chantier de nombreuses réformes en matière de gouvernance et de replacer le pays sur un sentier de croissance. Mais beaucoup reste à faire, tant est vaste le chantier de la gouvernance. En effet, la promotion de la bonne gouvernance en Guinée implique des réponses adéquates à l'instabilité politique et institutionnelle, aux défaillances de l'appareil administratif, en particulier dans le cadre des processus de décentralisation et de déconcentration et aux effets pervers de la corruption et de l'impunité. Une attention doit être apportée aux décalages entre les textes et la mise en pratique notamment en matière de respect des Droits de l'Homme. Ce défi renvoie, au plan politique, à la nécessité de restaurer l'Etat de droit, de disposer d'Institutions de la République crédibles, de poursuivre les réformes du secteur de la sécurité, de mettre en application de la Politique Nationale Genre dans les différents secteurs et de promouvoir l'émergence d'une société civile forte et responsable. Au plan administratif, le défi de la gouvernance vise à promouvoir un Etat moderne, proactif, impartial, ayant des institutions fortes et stables capables de fournir des services publics de qualité et de créer un environnement favorable au développement du capital humain et à la promotion du secteur privé. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'un système d'éducation et de formation de qualité et de mettre en œuvre une politique de promotion de la scolarisation des femmes et des filles. Il appelle en

même temps à une gestion participative et décentralisée du pays. Au plan économique, le défi de la gouvernance renvoie à la recherche sans relâche d'une efficacité optimale dans l'allocation des ressources. Il appelle ainsi l'avènement d'un Etat stratégique et pragmatique. Ce nouveau paradigme de l'action économique de l'Etat devrait se décliner dans cinq directions, qui sont autant de défis subsidiaires à relever : (i) la gestion efficace, efficiente et transparente des ressources publiques ; (ii) la lutte contre la corruption et l'amélioration de la reddition des comptes sur les politiques publiques ; (iii) la planification stratégique du développement en veillant à la prise en compte de la dimension genre ; (iv) la régulation de l'économie dans l'intérêt général, au profit de l'ensemble des acteurs à travers l'adoption et l'application de règles sur la concurrence, les normes, l'organisation du travail, les mécanismes du commerce extérieur, etc. ; et (v) l'appui et l'intervention ciblés de l'Etat, pour accompagner l'indispensable émergence du secteur privé national dans le cadre d'un partenariat public-privé fertile. Au plan de la Gouvernance locale, le défi vise le renforcement des capacités institutionnelles, le transfert des compétences et des ressources ainsi que la gestion et les mécanismes de reddition des comptes. A cela s'ajoute la participation des populations à la mise en œuvre des politiques de développement local qui assurent le contrôle citoyen à la base.

- **Le défi de l'accélération et de la diversification de la croissance économique** : la croissance économique retrouvée reste fragile par ses sources, insuffisante par son rythme et très peu créatrice d'emplois. Elle est handicapée structurellement par une faible productivité globale des facteurs⁴, des coûts des facteurs de production élevés, une insuffisante diversification du tissu économique, une industrialisation encore embryonnaire, reflet fidèle d'un secteur privé peu dynamique, et l'étroitesse du marché. Il s'agira dans ce cadre d'approfondir la rupture enclenchée depuis 2011 au niveau de la politique économique. A cet effet, l'action du Gouvernement se focalisera sur la mise en place de stratégies/mesures susceptibles de transformer le potentiel économique de la Guinée et générer une croissance accélérée et diversifiée tout en tenant compte du rôle des femmes et des jeunes dans la création de richesses. Pour qu'elle soit inclusive, à savoir qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités, le défi, à long terme, est celui de maintenir sur la durée un taux de croissance élevé, de préférence à deux chiffres, il passe nécessairement par une intégration régionale mieux réussie, gage d'une insertion maîtrisée de la Guinée dans l'économie mondiale.
- **Le défi du déficit des secteurs sociaux** : La situation de faible développement des secteurs sociaux et de pauvreté de masse constitue une menace grave à la cohésion sociale et à toute initiative de développement durable. A l'évidence, le défi du déficit social et du renforcement des capacités humaines, condition nécessaire à l'accélération d'une croissance forte fondée sur l'équité et à l'amélioration de la qualité de vie, reste posé en Guinée. Ce qui implique la nécessité d'entreprendre pour les prochaines années, des actions vigoureuses dans les domaines sensibles tels que l'éducation, la santé et l'équité de genre.
- **Le défi de l'emploi et de l'inclusion** : le problème de l'emploi, notamment celui des jeunes et des femmes, est un défi majeur dont la résolution notamment dans le milieu urbain permettrait de réduire la pauvreté. Faut de politique spécifique pour encourager l'accès des femmes à l'emploi, elles sont souvent exposées à des emplois précaires et indécentes. A ce sujet, si la croissance est une condition préalable au recul de la pauvreté et à l'élévation du niveau de vie des habitants, elle ne suffit généralement pas à provoquer une baisse importante du taux de pauvreté. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite adosser à la politique de croissance accélérée et diversifiée, une politique d'emploi et d'inclusion qui permettra à toutes les couches sociales et particulièrement aux plus défavorisées de participer et de profiter pleinement des fruits de la croissance et d'être intégrées dans la dynamique d'élévation du niveau de vie. La

⁴ La croissance économique guinéenne a été plus tirée par une accumulation extensive des facteurs que par des gains de productivité. En effet, les gains de productivité globale des facteurs ont été modestes, soit 0.6% l'an de 1993 à 1999 et quasiment nuls, voire négatifs, de 2000 à 2004 (Banque Mondiale/Guinée, Diagnostic de la Pauvreté, 2004)

promotion de l'emploi, conjuguée au développement de filets sociaux productifs au profit des plus pauvres, sera l'un des principaux instruments que compte utiliser le Gouvernement pour améliorer les revenus directs des guinéens et leur inclusion dans la vie économique et sociale du pays.

- **Le défi de la réduction des inégalités dans la distribution des revenus et des disparités de genre** :selon les résultats des ELEP, les inégalités ont augmenté entre 2007 et 2012. Mais cette augmentation des inégalités s'est fortement ressentie au niveau du milieu urbain. Relever ce défi implique la participation de tout le monde à la croissance à travers : (i) un meilleur accès aux ressources productives pour les populations les plus vulnérables (petits producteurs agricoles, acteurs du secteur informel, jeunes, femmes et personnes handicapées, etc.) ; (ii) une meilleure redistribution des fruits de la croissance ; et (iii) une protection sociale pour les plus vulnérables.
- **Le défi sociodémographique et de renforcement des ressources humaines** : la croissance démographique reste en effet élevée en Guinée avec un taux de progression de 3,1% l'an. C'est une population essentiellement jeune, très inégalement répartie sur le territoire et vivant de plus en plus en milieu urbain, notamment dans la grande agglomération de Conakry. Cette structure de la population, essentiellement à charge, exerce une pression considérable sur l'ensemble des ressources de la nation, en particulier sur les services sociaux, les infrastructures et l'environnement. Elle oblige à une ponction élevée sur le secteur productif, limitant ainsi son expansion. Elle pose avec insistance l'immense question de l'emploi, notamment des jeunes et des femmes, et favorise le développement incontrôlé du secteur informel, accentuant au passage la précarité et faisant le lit de l'insécurité. Le défi est d'arriver à transformer les ressources potentielles en une ressource réelle pour le développement du pays. C'est le défi sur la capacité de la Guinée à capitaliser et encaisser dans les années à venir un vrai « dividende démographique ». C'est aussi le défi à élaborer et mettre en œuvre une politique de développement des compétences. C'est enfin le défi à maîtriser la croissance démographique en mettant en œuvre une politique nationale de population multisectorielle, notamment des mesures novatrices y compris le renforcement des services de santé reproductive et de planification familiale et adressant les facteurs sous-jacents qui contribuent à la faible maîtrise par les femmes de leur propre santé de reproduction (éducation, information, pouvoir économique, prise de décision).
- **Le défi du développement régional et de la maîtrise de l'urbanisation** : il s'agit de donner un contenu économique à la décentralisation et à la participation, de territorialiser le développement en construisant un espace économique national plus équilibré et équitable, s'appuyant sur des économies régionales dynamiques et compétitives, dans lesquelles l'urbanisation des capitales régionales et des villes secondaires est suffisamment maîtrisé pour pouvoir faire émerger de véritables pôles de croissance régional, capables de mieux structurer les activités urbaines et d'avoir un effet d'entraînement puissant sur le développement des zones rurales environnantes. Ce défi englobe celui d'une utilisation plus rationnelle des terres, à travers notamment un zonage du territoire soucieux de préserver à long terme les différents équilibres et s'accompagnant d'une réorganisation agraire et foncière. La question de l'accès des femmes à la terre s'impose également afin qu'elles puissent être de véritables contributrices au développement régional.
- **Le défi d'adaptation/atténuation aux changements climatiques** : le défi du développement régional se conjugue de plus en plus avec celui de l'adaptation/atténuation aux changements climatiques. Il importera, entre autres, de : (i) rendre rigoureuse l'application de la réglementation en matière de restauration des zones dégradées, (ii) promouvoir l'agriculture intensive et une politique énergétique qui favorise l'utilisation des énergies renouvelables (gaz, photovoltaïque et électricité), (iii) accroître l'implication des femmes dans les prises de décision en matière de protection de l'environnement compte tenu de leur rôle grandissant dans le développement de l'économie domestique.

CHAPITRE II: CADRE STRATEGIQUE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

2.1. FONDEMENTS DE LA STRATEGIE

2.1.1. Vision et priorités de développement

213. L'ambition des autorités politiques est de faire de la Guinée un pays émergent d'ici 15 à 25 ans. Elle sera déclinée dans une Vision « Guinée 2035 ». Le cheminement comparé des pays émergents à ce jour indique que la Guinée devra assurer une croissance à deux chiffres sur une longue période et la diversification de son économie ainsi que la production de biens et services à forte valeur ajoutée. Ces caractéristiques devraient donner naissance à une classe moyenne qui génère un niveau de consommation et d'investissement qui permet d'entretenir cette croissance. Elle devra mettre en place de nouvelles entreprises qui intègrent de nouveaux produits, créent et conquièrent de nouveaux marchés. Ces entreprises devront innover et utiliser une main d'œuvre de plus en plus sophistiquée pour que l'avantage compétitif provienne du génie créateur et pas uniquement des atouts de la nature ou de la géographie. Parallèlement, elle devra atteindre le stade de pays à revenus intermédiaires dans lequel l'emploi et les revenus seront mieux distribués et la pauvreté ne revêtira plus qu'un caractère résiduel. Cet effort d'accélération et de diversification de l'économie devra évidemment reposer sur le développement des infrastructures, l'amélioration du climat des affaires, l'allègement des coûts des facteurs et un système financier assumant pleinement la mission d'intermédiation financière, plus innovant et plus ouvert vers le monde. Les défis auxquels sont confrontés les femmes en matière d'accès à l'éducation et aux ressources productives doivent être adressés afin qu'elles puissent contribuer à part entière à la création des richesses du pays.

214. Par ailleurs, mettre la Guinée sur la trajectoire de l'émergence requiert un changement de paradigme. Le défi est d'amener la société guinéenne à s'inscrire dans une nouvelle perspective de développement dont le changement de comportement constitue le nœud gordien. Le comportement des citoyens, des entreprises et des administrations est encore fortement influencé par les pratiques généralisées de mal gouvernance. Ces pratiques ont sévi aussi bien durant la Première République, avec un Etat omniprésent, que sous la Deuxième République avec l'écroulement progressif de l'autorité de l'Etat et enfin durant la transition militaire. Avec la Troisième République, un cadre rigoureux de bonne gouvernance, avec un système adéquat de sanctions positives et négatives, devra progressivement restaurer les valeurs morales traditionnelles de la société guinéenne dans ses rapports avec l'administration publique et freiner la corruption. L'administration devra se positionner comme le fer de lance de l'émergence. Elle devra être modernisée et orientée vers la production de services efficaces pour soutenir le développement du secteur privé.

215. Enfin, mettre la Guinée sur la voie de l'émergence nécessite le développement des secteurs sociaux. C'est un pré-requis indispensable pour accompagner la croissance et réduire la pauvreté.

216. La politique économique du Gouvernement à moyen terme (2013-2015) s'emploiera pour l'essentiel à jeter les bases de l'émergence future de la Guinée. Pour cela et en réponse aux défis ci-dessus cités, elle prendra en compte les priorités qui sont : (i) la restauration de l'Etat de droit et la réforme de l'Administration publique ; (ii) l'accélération et la diversification de la croissance ; (iii) le développement des secteurs sociaux et (iv) la réduction des disparités régionales, la promotion du développement à la base et la décentralisation. Une attention particulière sera accordée également à la promotion des droits de l'homme et de l'égalité de genre pour chacun de ces quatre domaines.

217. La première priorité politique retenue par les autorités est la restauration de l'Etat de droit et la réforme de l'administration publique. En effet, la restauration de l'Etat de droit est un élément clé

pour la consolidation de la paix qui est un pré-requis pour mener à bien les interventions de relance économique en vue d'assurer un développement inclusif et durable en général et surtout dans les zones d'exploitation artisanale et industrielles des ressources minières. Il s'agira dans ce cadre d'accompagner le processus de restauration de l'Etat et des institutions républicaines avec la participation des populations, de mettre en place les mécanismes de reddition des comptes, de poursuivre les initiatives de consolidation de la paix et de la cohésion nationale. A ce titre, les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits seront renforcés aussi bien au niveau national qu'au niveau communautaire. Les initiatives à mener prendront en compte la participation des femmes dans les processus et instances de prise de décisions politiques et publiques ainsi que leur protection contre les violences basées sur le genre conformément aux Conventions sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations contre les Femmes (CEDEF) ainsi que les résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1860 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, relatives à Femme, Paix et Sécurité. Au-delà de ces considérations, il faudra accélérer la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité en vue d'assurer le maintien de l'ordre public et de garantir la protection des populations. Ces actions seront complétées par la réforme de la justice sur la base des conclusions des Etats Généraux de la justice et par la mise en œuvre des autres réformes (décentralisation, développement régional et maîtrise de l'urbanisation, gestion des finances publiques, lutte contre la corruption, etc.). Il s'agira enfin d'accélérer la réforme de l'administration publique car le Gouvernement entend améliorer la fourniture de services publics de qualité et créer un environnement favorable à la création de richesses ; ce qui suppose une organisation interne plus efficiente et des ressources humaines chevronnées dans un cadre de bonne gouvernance. L'enjeu ici est de bâtir des règles, des comportements et une éthique favorables au développement économique et au progrès social.

218. L'accélération et la diversification de la croissance à même de répondre au triple objectif d'amélioration du revenu, de création d'emplois et de consolidation du potentiel d'exportation, constituent la deuxième priorité retenue par les autorités. Le taux moyen de croissance enregistré au cours des cinq dernières années (2,4%) s'avère insuffisant pour entraîner une réduction significative de la pauvreté et améliorer le revenu par habitant, car à ce rythme et compte tenu d'un taux d'accroissement démographique de 3,1% l'an, il faudrait dix-huit (18) années pour doubler le revenu par tête. L'accélération du rythme de croissance et la diversification de l'économie sont donc nécessaires pour une meilleure absorption des demandes additionnelles d'emplois, une amélioration du niveau des revenus et des conditions de vie des populations et, par voie de conséquence, la réduction significative du chômage et de la pauvreté.

219. Pour ce faire, le modèle de croissance retenu repose sur une approche novatrice qui met l'accent sur le développement des filières porteuses, la promotion de pôles de croissance⁵, et de manière générale la promotion d'une croissance inclusive et pro-pauvres.

220. Pour assurer la pérennité de l'essor économique, le Gouvernement cherchera à asseoir les bases de la croissance sur l'intégration économique sous-régionale de la Guinée en poussant à la réalisation effective du concept stratégique de corridors de croissance. En effet, les corridors de croissance sont des régions à forte croissance économique. Leur fonctionnement repose sur l'investissement des réseaux de transport et d'infrastructures. Ils encouragent le développement des projets et pans industriels entiers qui ne seraient pas viables autrement.

⁵ Au sens littéral, un "pôle de croissance", est une combinaison d'entreprises et de centres de recherche publics ou privés sur un territoire donné, ou une collectivité territoriale dont l'activité économique constitue un moteur de croissance économique.

Encadré 2 : SIMANDOU : Corridor de croissance Sud-Guinéen

Dans le Sud-Est de la Guinée, la chaîne de Simandou possède l'un des plus importants gisements de minerai à haute teneur de fer au monde. Les travaux de développement de la mine ont déjà commencé. Mais ce projet est plus qu'une mine. C'est le plus important projet minier, ferroviaire et portuaire en construction au monde. L'infrastructure reliant le port à la mine encouragera le développement des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des services.

Le Projet Simandou pose les fondations de ce corridor de croissance Sud-Guinéen au travers des actions suivantes : (i) 650 Km de chemin de fer également à l'usage des passagers et des services de fret ; (ii) des réfections importantes du réseau routier ; (iii) un nouveau port conçu pour accueillir un vaisseau le plus grand jamais en Guinée auparavant ; (iv) des infrastructures de télécommunication le long de la ligne ferroviaire ; et (v) investissement direct dans le soutien aux entreprises et amélioration des compétences de la main d'œuvre locale. En outre, ce projet créera des pôles de demande en électricité, infrastructures urbaines, logements et une importante de services destinés à soutenir la population employée directement ou indirectement par le projet.

Les limites du corridor se basent sur une possibilité de trajet de deux (2) heures depuis le chemin de fer. L'évaluation du potentiel économique de ce corridor repose sur des caractéristiques pouvant avoir un effet sur la croissance : par exemple le réseau fluvial et les bassins versants, les paysages et les sols, l'infrastructure existante, les limites administratives ainsi que les niveaux de population et de pauvreté.

Les premières évaluations du potentiel de croissance menées dans différents secteurs du corridor, suggèrent une contribution possible de trois (3) milliards USD supplémentaires au Produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire plus de la moitié du PIB de 2011.

Ainsi, la Guinée a une opportunité exceptionnelle pour développer de nouvelles industries, parvenir à la sécurité alimentaire et créer l'emploi.

221. Par ailleurs, des efforts supplémentaires seront orientés vers la dynamisation du processus de développement durable. La nouvelle stratégie mettra en synergie les trois dimensions du développement durable que sont : (i) l'efficacité économique qui vise les objectifs de croissance et d'efficience de la gestion de l'économie, (ii) la viabilité environnementale qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles et (iii) l'équité sociale qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale.

222. Le développement des secteurs sociaux est la troisième priorité retenue par le Gouvernement. L'action du Gouvernement, d'une part, portera sur le renforcement de la couverture sanitaire et éducative. Des investissements importants devront être dirigés dans le renforcement du savoir et la promotion des services de santé de qualité. En effet, le développement économique de la Guinée ne dépendra pas seulement de l'importance du capital physique, mais fera appel grandement à la maîtrise du savoir et de la technologie ainsi qu'à la formation des travailleurs pour développer en eux des capacités de créativité et d'excellence. Le développement du capital humain constitue l'une des principales orientations stratégiques pour atteindre des niveaux de croissance plus élevés et gagner le pari de l'emploi.

223. D'autre part, elle sera orientée vers la promotion de l'emploi. La politique mettra l'accent, entre autres, sur l'identification systématique et la levée le plus vite possible des contraintes générales qui freinent la création d'emplois, notamment par les PME et PMI. Il sera alors entrepris la revue et le

reprofilage du dispositif d'incitation à la création d'emplois par les entreprises (procédures de création, fiscalité de la jeune entreprise, fiscalité de l'emploi, marchés publics, sous-traitance, etc.), afin d'en améliorer l'efficacité. Dans le même sens, une revue du dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande sera menée. Enfin, il sera procédé à la mise en place de programmes spécifiques pour l'auto-emploi dans les milieux rural et urbain, en faveur des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, et aussi en faveur des régions qui connaissent une situation particulièrement aggravée de chômage et de sous-emploi. Des programmes et projets d'appui aux femmes, des jeunes et personnes handicapées pour mener des activités génératrices de revenus dans la première transformation des produits du terroir seront lancés dans les différentes régions et préfectures du pays, en collaboration avec les partenaires au développement. Pour la Guinée, l'agriculture représentera un levier important pour lutter contre le chômage des jeunes ayant reçu une éducation.

224. Enfin, le Gouvernement envisage la mise en place d'un socle de protection sociale en vue de permettre aux populations pauvres ou vulnérables de disposer d'un minimum de services essentiels et de transferts sociaux. L'élaboration d'une politique de protection sociale fournira le cadre d'orientation qui permettra de mieux cerner la problématique et définir des programmes pertinents pour une meilleure prise en charge des risques sociaux et de la vulnérabilité.

225. Réduire les disparités régionales, promouvoir le développement à la base et réussir la décentralisation constituent la quatrième priorité. L'ambition du Gouvernement est de mettre en place les conditions idoines d'opérationnalisation du DSRP III au niveau régional et local. En effet, la lutte contre la pauvreté ne saurait avoir son plein effet si son impact aboutit à accentuer les disparités régionales en concentrant les équipements et les services publics seulement dans certaines régions du pays. De même, le processus de décentralisation restera largement théorique, s'il ne s'accompagne pas dans la réalité du développement économique des territoires régionaux et de proximité. Pour ce faire, le Gouvernement entend faire émerger, à l'intérieur de la Guinée, de vraies économies territoriales, bâties autour de pôles de croissance (aux niveaux régional et local) et construites à partir des ressources locales, et bénéficiant aussi de la solidarité nationale. Il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale d'aménagement du territoire pour réduire les inégalités et freiner l'exode des populations vers certaines métropoles et régions, en leur offrant sur place les aménités, les loisirs, les emplois et les revenus.

226. La dynamique de développement régional et de décentralisation sera soutenue par la mise en place de mécanismes d'appui au développement régional et à la base, et d'une approche contractuelle entre l'Etat et les régions. Pour ce faire, le Gouvernement veillera à (i) mettre en place des stratégies de développement régional et urbain ; (ii) assurer le transfert progressif des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales, (iii) appuyer le renforcement des capacités des collectivités à gérer les affaires locales ; et (iv) assurer la cohérence de l'action locale avec les politiques de l'Etat.

2.1.2 Les orientations stratégiques

227. Ces priorités sont en phase avec les orientations stratégiques du Plan Quinquennal 2011-2015 qui propose des choix fondamentaux de nature structurelle s'inscrivant dans une perspective de moyen/long termes et les investissements publics à mettre en place. Il fournit à l'ensemble des acteurs les repères nécessaires pour les actions à mettre en œuvre dans le cadre du DSRP III. Les principales orientations stratégiques sont :

- l'amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles y compris la restructuration des forces de défense et le renforcement de la sécurité des citoyens ;

- le développement et l'expansion économique et la promotion des secteurs porteurs de croissance ;
- le développement des infrastructures économiques et des équipements socio-collectifs ;
- le développement des secteurs sociaux, la poursuite des OMD et la lutte contre la pauvreté.

2.1.3. Principes directeurs de la stratégie

228. Le DSRP 2013-2015 est sous-tendu par six (6) principes directeurs qui sont :

- ***l'appropriation nationale*** : ce principe traduit la volonté et l'engagement du Gouvernement et des autres acteurs nationaux, à conduire, dans la transparence, le processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies et politiques nationales de développement qui sont conformes aux priorités et besoins des populations. Le processus d'élaboration du DSRP III a été rendu participatif, pour tenir compte de l'ensemble des préoccupations des différents acteurs. Il implique également la coordination et l'utilisation efficace de l'Aide publique au développement, tenant compte des avantages comparatifs de chaque partenaire technique et financier.
- ***la faire-faire et la participation*** : Le Gouvernement entend impliquer les collectivités locales, les acteurs de la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre de la SRP, en responsabilisant davantage l'ensemble des acteurs.
- ***la gestion axée sur les résultats*** : la mise en œuvre du DSRP III exige de prioriser les axes d'actions à conduire, pour concentrer les efforts financiers sur les domaines précis et impulser un essor économique qui autorisera, dans une étape ultérieure, la focalisation sur d'autres axes. La gestion axée sur les résultats implique donc, une définition claire des responsabilités dans la mise en œuvre des activités ou des processus, dont l'obligation de rendre compte.
- ***la transparence*** : ce principe permettrait d'asseoir les mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, tout en ayant l'équilibre entre responsabilité et autonomie.
- ***l'équité*** : Le Gouvernement entend garantir l'égalité des droits et responsabilités dans l'implication des différentes parties pour ainsi tenir compte du genre, des inégalités sociales mais également des spécificités régionales et locales dans la mise en œuvre de la SRP.
- ***la durabilité des interventions*** : le DSRP III doit rechercher à tout prix à concilier la dimension environnementale, économique, sociale et culturelle. Les évaluations environnementales et sociales sont des outils pour parvenir à cet objectif. De plus, la durabilité de la croissance, sa sécurisation passera nécessairement par une meilleure prise en compte de la dimension changements climatiques et réduction des risques de catastrophes. La préservation de l'environnement ne doit pas être perçue comme une contrainte au développement socio-économique, mais un capital naturel dont la gestion fondée sur les bases durables contribuera à soutenir la croissance.

2.1.4 Objectifs de la stratégie

2.1.4.1 Objectif global

229. La présente stratégie vise à accélérer et diversifier la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus et la qualité de vie des populations en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

2.1.4.2 Objectifs spécifiques

230. Les objectifs spécifiques du DSRP III, en cohérence avec les résultats des négociations avec les institutions de Betton Woods (scénario de référence), sont les suivants :

- (i) Porter le taux de croissance du PIB réel de 3,2% en moyenne sur la période 2010-2012 à 5,0% sur la période 2013-2015, partant de 3,9% en 2012 à 4,5% en 2013 et 5,2% en 2015 ; cela devrait induire une croissance du PIB par tête de 1,8% ;
- (ii) Porter le taux d'investissement brut global à 19,5%, partant d'un niveau de 16,3% en 2012 ;
- (iii) Réduire le taux d'inflation de 12,8% en 2012 à 9,7% en 2013 pour se situer à 5,5% en 2015 ;
- (iv) Maintenir le déficit budgétaire (base engagement et hors dons) à 5,6% du PIB en moyenne sur la période 2013-2015;
- (v) Porter les réserves internationales de 4 mois d'importation en 2012 à 5 mois en 2015 ;
- (vi) Accroître l'allocation des ressources aux secteurs sociaux (éducation et santé) de 12,1% du budget total de l'Etat en 2012 à 21,4% en 2015 ;
- (vii) Stabiliser au moins l'incidence de la pauvreté monétaire sur la période 2013-2015;
- (viii) Réduire le chômage (en particulier celui des jeunes et des femmes) et le sous-emploi.

2.1.4.3. Considérations de politique économique en rapport avec les objectifs du DSRP III

231. Pour le *scénario de référence*, les cibles fixées en 2015 se basent sur les consultations entre le Gouvernement et le FMI ainsi que sur les orientations contenues dans le Plan quinquennal 2011-2015. Elles s'inscrivent dans un prolongement des tendances enregistrées par l'économie guinéenne au cours des dernières années, l'accent devant être désormais porté sur la mise en œuvre effective des nombreuses réformes déjà lancées, un effort prudent mais soutenu de rattrapage en matière d'équipement du pays en infrastructures de développement et la poursuite de la consolidation du cadre macro-économique.

232. Pour le *scénario accéléré*, le Gouvernement mise sur le développement de l'agriculture, des mines, des infrastructures (électricité notamment) et des secteurs sociaux (éducation et santé notamment) pour tirer la croissance et stimuler l'économie étant donné les potentiels importants dont ils disposent et les effets multiplicateurs qu'ils peuvent induire.

233. La croissance accélérée nécessitera : (i) un capital humain pour concrétiser les atouts dans les secteurs où la Guinée dispose (ou pourrait créer) d'avantages comparatifs ; (ii) des infrastructures de qualité pour soutenir la croissance et contribuer à l'émergence de pôles de croissance ; (iii) un climat des affaires de classe internationale pour booster l'investissement du secteur privé national et attirer les investissements directs étrangers (IDE) ; (iv) la mise en place des modalités de facilitation aux marchés nationaux et internationaux.

234. La croissance inclusive nécessitera : (i) un meilleur accès aux services sociaux de base pour accélérer la réalisation des OMD 2-4-5 et 7 ; (ii) la mise en place des mécanismes favorisant l'emploi des jeunes (Programme d'appui à l'emploi des jeunes PEJII, Fonds d'insertion des jeunes, Fonds Foniké, etc.) et un soutien aux petits producteurs ruraux pour accélérer la réalisation de l'OMD 1 ; (iii) un système de protection sociale qui renforce la résilience et la capacité productive des ménages pauvres et vulnérables.

235. La croissance créatrice d'emplois nécessitera l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie vers des sous-secteurs créateurs d'emplois, notamment les services.

236. Au regard de tous ces éléments, le Gouvernement considère comme raisonnable de garder en alternative un scénario ambitieux de croissance accélérée si toutes les conditions précitées sont réunies. Ce scénario tablera sur une croissance moyenne de 7,1% par an, et œuvrera avec détermination pour lever les contraintes financières et de capacités humaines susceptibles d'entraver sa réalisation.

2.2. AXES STRATEGIQUES

2.2.1 Axe 1 : Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines

237. La gouvernance désigne les mécanismes, les institutions et les processus permettant l'exercice du pouvoir dans la conduite des affaires publiques. La bonne gouvernance repose sur les principes fondamentaux de la participation, de l'obligation de rendre des comptes, de la transparence et de la responsabilité de l'Etat. Une bonne politique doit reposer sur ces principes pour garantir un développement humain digne et équitable.

238. Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre des réformes politiques et économiques susceptibles de renforcer et de consolider la bonne gouvernance. A cet effet, il mettra l'accent sur les domaines prioritaires suivants: (i) le renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle (ii) le renforcement de la gouvernance administrative et locale et (iii) le renforcement de la gouvernance économique.

.2.1.1 Renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle

A- Consolidation des bases de la démocratie et de la paix



239. La consolidation du processus de démocratisation nécessite la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles indispensables pour asseoir les bases de la gouvernance démocratique. A cet effet, le Gouvernement entend (i) poursuivre les réformes institutionnelles ; (ii) renforcer la cohésion nationale ; (iii) poursuivre la consolidation de la paix ; et (iv) poursuivre la réforme du secteur de la sécurité.

240. Le Gouvernement poursuivra les réformes des principales institutions de la République en recherchant un large consensus de toutes les forces politiques en vue de renforcer la crédibilité des processus électoraux et limiter les contentieux postélectoraux. A cet effet, il sera procédé : (i) au renforcement des capacités du Conseil National de Transition (CNT) ou de la prochaine Assemblée Nationale à travers un appui à la réforme constitutionnelle et sa vulgarisation dans tout le pays ; (ii) à la réforme institutionnelle et au renforcement des capacités de la CENI afin de prendre en compte la participation effective des acteurs politiques aux actions de promotion de la démocratie ; (iii) au renforcement des capacités de la Haute Autorité de la Communication (HAC) pour lui permettre de jouer correctement son rôle de régulation du fonctionnement des médias ; (iv) au renforcement des capacités de la Cour Constitutionnelle en juridiction indépendante afin de renforcer la transparence des résultats des votes ; (v) à l'organisation des élections législatives ; et (vi) à la mise en place de mesures correctionnelles contre les violations faites au cours de la période électorale.

241. L'implication des femmes dans la vie publique, communautaire et politique est un puissant levier de lutte contre la pauvreté parce qu'elle permet le renforcement des capacités et des pouvoirs de négociation des femmes. Le Gouvernement poursuivra la promotion d'une meilleure présence des femmes dans la sphère de décision sociale, politique et économique.

242. Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale, le Gouvernement entend poursuivre la construction de la démocratie et assurer la paix, renforcer la vie associative et politique à travers la formation sur les droits et obligations des citoyens et des militants des partis politiques.

243. Dans le cadre de la consolidation de la paix pour un dialogue national accru, il sera entrepris la mise en place de mécanismes de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de consolidation de la paix. Ces mécanismes devraient être conjugués avec un système d'alerte précoce pour identifier les sources potentielles et réelles de conflit, suivre l'évolution des signes précurseurs et formuler des recommandations appropriées. A cet effet, les mesures stratégiques pouvant concourir à la consolidation de la paix sociale portent sur : (i) le renforcement du dialogue civilo-militaire ; (ii) la promotion de la citoyenneté en vue d'éradiquer « l'ethnocentrisme » dans le débat politique à travers la formation citoyenne en direction des couches notamment les plus vulnérables (jeunes et femmes) ; (iii) la concertation et la promotion du dialogue entre les composantes dynamiques de la Nation en favorisant l'opérationnalisation d'un espace inclusif de concertation permanente entre les partis politiques (accord politique global), en appuyant la sensibilisation des leaders et de leurs militants sur la charte et le code de bonne conduite et en poursuivant l'installation et l'animation des commissions préfectorales et sous préfectorales de suivi du code de bonne conduite favorisant les échanges intercommunautaires ; (iv) l'élaboration d'un plan national de prévention, de gestion, de règlement des conflits et de consolidation de la paix ; (v) la mise en place d'un système d'alerte, de prévention des conflits en synergie avec les systèmes déjà existants de la CEDEAO et du Fleuve Mano tant au niveau régional, national qu'au niveau déconcentré ; (vi) la déconcentration de la structure du Médiateur de la République au niveau régional et préfectoral ; (vii) le renforcement des capacités des organisations de la société civile notamment celles qui œuvrent dans la promotion de la paix, la protection des droits humains et le respect du droit humanitaire ; (viii) la formation des médias sur la déontologie professionnelle et la moralisation des politiques, le soutien à l'identification et la promotion d'une culture des media de la Paix au détriment des média de la haine ; et (ix) la participation des femmes dans la prévention et la gestion des conflits.

244. La réforme du secteur de la sécurité (RSS) doit répondre au défi de la gouvernance démocratique. Pour ce faire, le Gouvernement entend relever les principaux défis suivants : (i) le déficit notoire de compétence et de qualification spécifique ainsi que l'insuffisance de moyens logistiques, d'équipements et d'infrastructures adaptées ; (ii) le règlement des problèmes comme la démilitarisation de l'administration, la remise en ordre de la pyramide des grades, la prolifération et la circulation illicite des armes légères, la démobilisation des jeunes recrues et volontaires ; et (iii) la réorganisation des services de douanes, la dynamisation des services de police et de protection civile et la constitution effective du service de garde forestière.

245. Pour répondre à ces défis, la RSS sera réalisée par le biais des priorités stratégiques ci-après :

- **Renforcement de la gouvernance au sein des FDS par** : (i) le développement d'une vision et d'une stratégie globale pour les FDS sur la base d'une politique nationale de sécurité ; (ii) la restructuration et la rénovation du cadre législatif des forces armées, de la police et de la gendarmerie répondant aux standards internationaux pour assurer une adaptation des textes régissant les FDS ; (iii) la mise en place d'un mécanisme de contrôle civil et démocratique afin d'assurer le contrôle des FDS par le législatif, le judiciaire (Cour des Comptes), l'exécutif (Ministères : Finances, Budget, Audits), la société civile, les institutions nationales de droits de l'Homme et par les services internes des FDS ; (iv) l'amélioration durable des relations entre civils et militaires en s'appuyant sur des actions de communication et de relations publiques ; (v) la formulation et la mise en application d'un code de conduite intégrant les résolutions 1325, 1820 et 1888 ainsi que la protection des enfants, sa vulgarisation à grande échelle à travers des émissions radios et autres activités de sensibilisation et le suivi de leur mise en œuvre dans chacune des forces de défense et de sécurité.
- **Renforcement et modernisation institutionnels à travers un système de gestion des ressources humaines plus adéquat.** Cette thématique qui favorisera la rationalisation des

effectifs se déploiera à travers : (i) la conception d'un système de gestion des ressources humaines mettant en place une stratégie de rationalisation des effectifs et de sa mise en œuvre ; (ii) le rétablissement de la pyramide des grades et des fonctions ; (iii) le déploiement d'un plaidoyer pour l'intégration de la dimension genre dans la gestion des FDS (recrutement, formation et responsabilisation des femmes) ; (iv) le recensement systématique des FDS en vue de connaître le nombre effectif et l'affectation de chaque agent ; (iv) un projet type DDR pour assurer les transferts selon les règles et principes établis prenant en compte la formation et la sensibilisation des hommes et rendant effective la mise à la retraite de militaires conformément aux règles et principes en vigueur.

- **Renforcement des capacités des FDS à travers** (i) la mise en place d'infrastructures répondant aux normes et standards requis ; (ii) l'équipement en moyens logistiques spécifiques et de communication ; (iii) la création de laboratoires de langue anglaise

246. Au titre des domaines sectoriels, les mesures stratégiques sont les suivantes :

- **Forces Armées** : (i) la délocalisation de certaines unités de Conakry vers les régions de l'intérieur ; ce qui nécessite de nouvelles implantations et la mise à disposition de moyens logistiques adaptés ; (ii) la validation et l'application effective des textes législatifs et réglementaires ; et (iii) la réhabilitation des usines militaires.
- **Gendarmerie** : le renforcement des capacités du Haut Commandement de la gendarmerie.
- **Police et Protection civile** : (i) la finalisation et l'adoption de la politique nationale de sécurité ; (ii) l'application effective du statut spécial de la police ; (iii) le renforcement des capacités de l'Inspection générale des Services de Sécurité ; (iii) la dotation en uniforme ; et (iv) la réhabilitation et la construction des cités de police, des cantonnements, des Commissariats et Postes de Police.
- **Douane** : (i) l'adoption du statut particulier de la douane ; (ii) la construction de l'Ecole des douanes ; (iii) la dotation en uniformes ; et (iv) l'équipement en matériels de communication.
- **Environnement** : (i) l'adoption des décrets portant réhabilitation du corps des Conservateurs de la diversité biologique et des aires protégées ; (ii) la mise à disposition du corps d'un personnel qualifié et suffisant ; (iii) la dotation en uniformes ; et (iv) la réhabilitation et la construction des parcs, réserves et forêts classées ainsi que des infrastructures et équipements appropriés.

245. Dans le cadre de la supervision, l'orientation et le suivi de la mise en œuvre de RSS, le Comité national de pilotage de la réforme du secteur de la sécurité (CNP-RSS), organe de pilotage, est opérationnel. Placé sous la tutelle du Président de la République, il est conçu de façon à être global, inclusif, cohérent et efficace. Il est composé de deux commissions et de cinq comités techniques sectoriels, soutenu par une unité de gestion des programmes. Il comprend en outre, d'autres départements ministériels, l'organe législatif (CNT), les partenaires extérieurs et les organisations internationales, la société civile (syndicats et associations).

246. La Commission d'orientation stratégique (COS) définit l'orientation politique et stratégique du processus de la réforme, apporte les appuis politiques, institutionnels, matériels et financiers nécessaires, et procède à l'évaluation politique du processus.

247. La commission technique de suivi (CTS) est chargée de l'application des décisions et recommandations de la COS, de l'appropriation nationale, de l'élaboration des plans d'actions et du suivi de la mise en œuvre de la réforme. Elle comprend les membres des comités techniques sectoriels et de la société civile pour veiller à la cohérence et la coordination des actions sectorielles.

248. Les cinq (05) comités techniques sectoriels (défense, police et protection civile, justice, douane, environnement) sont chargés de la conception et de l'élaboration des projets et programmes sectoriels de réforme de leurs institutions. Ils appliquent les décisions et recommandations du CNP-RSS.

249. L'Unité de gestion du programme assure l'administration du CNP-RSS ainsi que l'appui technique et logistique de la réforme du secteur de la sécurité.

250. Dans le cadre du suivi-évaluation du Programme, il sera mis en place un dispositif et les rapports de suivi seront produits à bonne date.

B - Renforcement de l'Etat de droit

251. Le Gouvernement entend poursuivre le renforcement de l'Etat de droit par le renforcement du système judiciaire et le renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'Homme.

252. *Dans le domaine de la Justice*, le Gouvernement est en train de formuler une stratégie complète de redressement et de renforcement des capacités, avec l'appui des partenaires au développement. La réforme de la Justice et la lutte contre la corruption devront prendre une nouvelle dimension. En effet, la vision du Gouvernement est de moraliser la vie publique et de doter le pays d'une justice indépendante, équitable et professionnelle, capable de rassurer les investisseurs et de sécuriser les investissements indispensables à tout essor économique et social, en améliorant notamment le climat des affaires.

253. Quatre axes stratégiques ont été retenus pour la mise en œuvre de la réforme de la Justice. Ils se complètent et interagissent pour réaliser la vision. Ce sont : (i) Consolidation de l'Etat de droit ; (ii) Accès à une Justice intègre et efficace ; (iii) Refonte du système pénitentiaire ; et (iv) Pilotage de la réforme.

254. Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Poser les bases de l'indépendance de la justice sur le plan institutionnel et sur le plan matériel ;
- Renforcer les compétences des magistrats et des autres professionnels ;
- Renforcer les liens et collaborations entre les acteurs du système judiciaire ;
- Renforcer les moyens de contrôle ;
- Faciliter l'accès à la Justice ;
- Renforcer le rôle de la justice dans le contrôle des forces de sécurité et la lutte contre l'impunité.

255. Les mesures stratégiques à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs portent sur : (i) la mise en place du statut de la magistrature pour permettre l'instauration d'un cadre juridique favorisant l'indépendance de la justice ; (ii) l'opérationnalisation du Conseil Supérieur de la Magistrature et du Conseil de discipline ; (iii) le renforcement des capacités des services de justice en favorisant leur rapprochement du justiciable ; (iv) la redéfinition des cartes judiciaires et pénitentiaires (nombre et localisation des juridictions et des établissements pénitentiaires) sur la base de critères objectifs (démographie, importance du contentieux, taux de criminalité) ; (v) le développement de la culture de « service public » au sein des juridictions et des autres services judiciaires ; (vi) le renforcement des mécanismes de contrôle du fonctionnement des juridictions et des services judiciaires ; (vii) le renforcement des capacités de l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ) sur le plan de la formation, l'organisation du service, les procédures, les moyens logistiques, permettant des contrôles accrus dans les juridictions ; (viii) le renforcement du rôle de la Justice dans le contrôle des forces de sécurité et la lutte contre l'impunité afin d'assurer le respect des droits et libertés fondamentales (ix) l'organisation des audiences foraines par les deux Cours d'appel ; (x) le redéploiement et la motivation par des mesures discriminatoires positives, des effectifs (magistrats et auxiliaires) au niveau des Cours et

Tribunaux notamment, des Préfectures et Régions ; (xi) la mise en place d'un programme de formation continue pour les magistrats et auxiliaires de justice ; (xii) le renforcement des capacités de l'Ordre des avocats, des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs en vue d'une bonne exécution des décisions de justice ; (xiii) Quick Impact Project (QIP) en renforcement des Garanties judiciaires/lutte contre les détentions abusives ; (xiv) le renforcement des capacités de gestion et d'organisation du Ministère de la Justice et des Cours et tribunaux.

256. Enfin, le Gouvernement s'engage, d'ici 2015, à élaborer et adopter une politique pénitentiaire et une politique pénale (prenant en compte le pouvoir coutumier).

257. Par ailleurs, le Gouvernement s'attachera à renforcer les capacités des organes chargés du pilotage de la réforme. La mise en place du Comité de pilotage devrait faciliter le dialogue politique, la supervision et l'impulsion des activités à mener pour l'ensemble des acteurs de la réforme. Le Secrétariat Exécutif, organe technique, veillera à préparer et organiser les réunions du Comité de pilotage, participer à l'animation des rencontres des différentes composantes, et produire les rapports techniques de suivi de la mise en œuvre de la réforme.

258. *Dans le cadre de la promotion et la protection des droits fondamentaux de la personne (y compris ceux relatifs à la CEDEF et à la CDE), le Gouvernement compte mettre en œuvre les mesures stratégiques suivantes :* (i) le renforcement des capacités de tous les acteurs (institutions étatiques et non étatiques) intervenant dans le domaine des droits de l'homme et sur des thématiques telles que le contrôle citoyen, la rédaction des rapports (initiaux, périodiques et alternatifs) à l'endroit des organes conventionnels ; (ii) la création d'un bureau de défense des droits de l'Homme ; (iii) la mise en place des programmes d'initiation aux principes des droits de l'homme à l'intention des femmes et des jeunes filles ; (iv) l'introduction de l'enseignement des principes des droits de l'Homme, de gestion des conflits et de consolidation de la paix dans les programmes scolaires; (v) la promotion de l'égalité des sexes devant la loi notamment en ce qui concerne les droits de propriété, les conditions de travail, la lutte contre les violences basées sur le genre ; (vi) l'amélioration des conditions carcérales de tous les détenus notamment les femmes et les enfants mineurs; (vii) le respect des procédures de convocation, de garde à vue et de détention ; (viii) la mise en œuvre de la Convention Internationale sur les Droits de l'Homme et (ix) le respect des engagements internationaux de l'Etat guinéen - Etat partie à la CEDEF, aux pactes internationaux.

2.2.1.2 Renforcement de la gouvernance administrative

259. Le Gouvernement a adopté le Programme de Réforme de l'État et de Modernisation de l'Administration (PREMA) afin d'améliorer l'action de l'administration publique et l'orienter vers la satisfaction des usagers. Les objectifs stratégiques poursuivis sur la période 2011-2015 sont les suivants :

- redéfinir et clarifier les missions de l'État ;
- proposer les stratégies de renforcement des capacités des principales institutions de l'Etat ;
- moraliser la vie publique et lutter contre la corruption ;
- renforcer la coordination et l'efficacité du travail gouvernemental ;
- rationaliser les structures et les normes de l'administration publique ;
- promouvoir un environnement de travail motivant et moderne dans l'administration ;
- renforcer la gestion et les capacités des ressources humaines de l'administration publique ;
- améliorer la gestion économique et financière des ressources publiques ;
- promouvoir le cadre programmatique et institutionnel de la réforme administrative.

260. Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- l'administration publique est réorganisée et ses capacités sont développées ;
- la fonction publique est réformée ;
- la gouvernance économique et financière est améliorée ;
- le processus de décentralisation est renforcé ;
- le pilotage de la réforme est assuré.

261. Ce programme comprend trois principaux axes portant sur : (i) le développement institutionnel et la réorganisation administrative ; (ii) la réforme de la Fonction Publique et ; (iii) la gouvernance économique et financière.

262. Le développement institutionnel et la réorganisation administrative traduit la stratégie d'intervention de l'Etat et de son Administration. Il s'agit dans ce cadre de revoir les missions et l'organisation des différentes structures ainsi que les processus de gestion en vue de leur description (à travers l'élaboration de manuels de procédures et d'autres outils de travail) et de leur modernisation (à travers la rationalisation des structures et des normes ainsi que le développement de systèmes d'information). Il s'agit aussi de renforcer les mécanismes de coordination de l'action gouvernementale, de consolider le processus de décentralisation. Il s'agit enfin d'assurer le développement du leadership auprès des responsables administratifs et de moraliser la vie publique par la lutte contre la corruption et l'impunité.

263. Le deuxième axe porte sur la réforme de la fonction publique à travers le développement et la valorisation des ressources humaines. Des mesures stratégiques sont prévues pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles de l'administration publique. Il s'agit notamment de la mise en place d'une politique nationale de renforcement des capacités, ainsi que d'une politique nationale de formation et de perfectionnement, et l'amélioration d'un système d'évaluation et d'incitation à la performance des personnels et des structures. Un accent particulier sera mis sur la modernisation et la fiabilisation de la gestion des effectifs et de la masse salariale, l'amélioration de la gestion du personnel, la rationalisation du dispositif statutaire et le renforcement des capacités du Ministère de la Fonction publique.

264. Le troisième axe de réforme met l'accent sur le renforcement des capacités de pilotage et de gestion stratégique du développement, le renforcement de la production et de la coordination statistiques, la simplification et l'application effective des procédures budgétaires et comptables et le renforcement de la transparence, l'indépendance de la BCRG et l'application des mesures de politique monétaire et des changes, l'amélioration de l'environnement des affaires et le renforcement du partenariat public-privé.

265. Un plan d'actions prioritaires de mise en œuvre du PREMA, articulé autour de ces trois axes, d'un coût de 28,370 millions USD, a été adopté par le Gouvernement. La période de 2013 – 2015 devra permettre la mise en œuvre des actions de réformes contenues dans ce plan.

266. Pour mettre en œuvre la réforme, le Gouvernement s'attachera à rendre opérationnels les organes chargés du pilotage, de l'exécution et du suivi de la réforme. C'est la Commission Nationale de Pilotage des Réformes de l'Etat et de l'Administration qui est chargée (i) d'orienter et d'impulser les travaux des différentes composantes du Programme; (ii) de veiller à la cohérence entre les réformes sectorielles et les objectifs de la politique générale de l'Etat en matière de réformes ; (iii) d'examiner et valider les projets de réformes sectorielles émanant des ministères; (iv) de suivre et d'évaluer l'exécution du PREMA. Elle est assistée dans ses missions par un Secrétariat permanent assuré par le Haut-Commissaire à la Réforme de l'Etat et à la Modernisation de l'Administration (HC-REMA), Président du « Comité Technique de Suivi ».

267. Le Comité technique de suivi a pour tâches : (i) de préparer et d'organiser les réunions de la Commission Nationale de Pilotage; (ii) de présenter à la Commission nationale des rapports sur l'état d'avancement des activités des différentes composantes du Programme; (iii) de produire les comptes rendus des réunions de la Commission ; (iv) de superviser la mise en œuvre des plans d'actions des composantes du Programme; (v) d'examiner les rapports d'activités mensuels élaborés par les responsables de différentes composantes ; (vi) d'impulser et de faciliter la mise en œuvre du Programme ; (vii) de participer à l'animation de rencontres entre responsables ou acteurs de différentes composantes ; (viii) de tenir des consultations sectorielles et de donner son avis à la Commission Nationale sur tout projet de réforme sectorielle ; (ix) de rendre compte de façon permanente à la Commission des éventuels obstacles à la réalisation du Programme et de proposer toutes mesures correctives qui s'avèreraient nécessaires.

268. Les capacités du HC-REMA, chargé de l'animation et de la coordination des réformes, en étroite collaboration avec les structures et institutions responsables de ces réformes, seront renforcées pour mieux prendre en charge ses attributions « verticales » en matière macro-organisationnelle, tout comme devront l'être également celles de la Primature et du Ministère de la Fonction Publique.

269. Les Sous-comités techniques correspondant aux différents groupes thématiques déjà en place, sont chargés, dans leurs domaines respectifs : (i) d'animer les réflexions nécessaires pour l'élaboration et la mise à jour des politiques et stratégies ; (ii) de superviser et d'impulser les actions menées au sein des composantes relevant de leurs domaines et, notamment, les activités des éventuels comités ad hoc de pilotage des dossiers ; (iii) de proposer des approches de solutions et démarches méthodologiques pertinentes ; et (iv) d'entretenir entre eux des concertations régulières sur leurs initiatives respectives pour une bonne cohérence des approches. A cet effet, la composition actuelle des groupes thématiques sera élargie aux responsables et cadres des administrations concernées, à des représentants des Institutions républicaines et à des membres des organisations de la société civile. Pour s'assurer du bon avancement des travaux, les groupes thématiques s'appuieront sur les Secrétaires Généraux des différents ministères et Institutions, qui sont les « points focaux » de la réforme.

270. Des missions sont assignées aux structures de relais. Ce sont les suivantes :

- **la gestion de la ressource humaine:** (i) faire le suivi des mouvements des agents ; (ii) participer à la production des actes des agents de l'Etat ; (iii) suivre la gestion qualitative notamment l'adéquation profil/emploi ; (iv) suivre le respect des lois et des cadres organiques ; (v) coordonner les actions de renforcement des capacités du ministère ; et (vi) coordonner les actions de gestion sociale et le dialogue avec les employés et leurs organisations.
- **la gestion de la ressource matérielle :** (i) assurer la gestion du patrimoine matérielle : tenue d'un fichier matériel, mis à jour du fichier avec les inventaires, les acquisitions et les détériorations ; (ii) assurer une gestion logistique du patrimoine : salles, matériels de transports, autres équipements ; (iii) participer aux approvisionnements avec le pôle financier ; (iv) assurer la gestion des stocks des consommables ; et (v) assurer une comptabilité du patrimoine.
- **l'amélioration de la qualité de la documentation :** (i) tenir un centre de documentation avec un système de gestion permettant un accès sélectif ; (ii) faire la collecte de tous les documents nationaux ayant un lien avec les préoccupations du secteur ; (iii) acquérir la documentation technique à la demande des cadres chargés des différentes études ; (iv) garder en mémoire tous les documents produits par le Ministère ; et (v) assurer l'accès du public ciblé (universitaires, consultants, cadres des autres ministères, etc.) à la documentation.

- **la gestion de l'information** : (i) construire une vision en matière de système d'information dans le secteur en adéquation avec la stratégie nationale de gouvernance électronique ; (ii) assurer le suivi de la mise en œuvre de cette vision ; (iii) appuyer les différents directions et services à disposer des instruments et des compétences informatiques nécessaires à la modernisation, de leur travail ; et (iv) constituer un pôle de service relais de l'Agence Nationale pour la Gouvernance Electronique.
- **la gestion de la ressource financière** : (i) coordonner les activités d'élaboration du budget du département et le suivi de sa mise en œuvre sous la supervision technique de la Direction nationale du Budget et l'autorité du Ministère concerné ; (ii) assurer les opérations financières ; et (iii) assurer la conformité des régies financières du secteur aux principes des finances publiques.
- **la production de statistiques** : Assurer la collecte, le traitement et la publication des statistiques sectorielles en s'appuyant sur l'expertise et les directives technique de l'Institut national de la statistique qui fait la synthèse nationale.
- **le renforcement des savoir-faire administratifs** : (i) assurer le suivi de la mise en œuvre au sein du département, de l'ensemble des actions de réforme définie au niveau transversal ; (ii) répercuter les expériences innovantes au sein du ministère au niveau transversal ; (iii) identifier les freins et les adaptations nécessaires ; (iv) construire un répertoire des bonnes pratiques ; et (v) aider à la définition d'actions de réformes nouvelles.

271. L'approche d'intervention du PREMA est guidée par deux principes directeurs : le principe de globalité et celui de continuité. Le principe de globalité fait référence à une approche intégrée dans la mise en œuvre du Programme, tandis que le principe de continuité fait appel à un rythme d'avancement synchronisé des actions de réforme.

272. En outre, l'approche d'intervention se fonde sur la combinaison des cinq modalités d'actions suivantes : (i) un partage d'informations entre structures et une « mutualisation » des expériences capitalisées lors de la réalisation des actions ; (ii) un débat permanent entre les Institutions et structures publiques, d'une part et le secteur privé et la société civile, d'autre part ; (iii) le développement d' « actions à impact rapide et démonstratif » et d' « actions structurantes » ; (iv) la mise en œuvre effective de mécanismes de suivi-évaluation ; et (v) la réalisation soutenue d'actions de sensibilisation, d'information et de communication en direction du public.

273. Les « actions à impact rapide et démonstratif » sont celles qui permettent d'obtenir dans un délai très court et à faible coût des résultats probants ayant un impact significatif, en apportant des changements rapides et tangibles. Ce qui confère une certaine visibilité et améliore l'image des organes qui les conduisent, tout en crédibilisant le Programme.

274. Les « actions structurantes » sont celles qui répondent à l'un ou l'autre critère ci-après : (i) exercer un « effet levier » ou avoir des effets positifs, voire d'accélération, sur la réalisation d'autres actions du Programme, en leur servant d'exemple et en facilitant ainsi leur mise en œuvre ; (ii) être indispensables à l'amélioration à court terme de l'environnement institutionnel et administratif et à une meilleure connaissance des besoins et modalités de renforcement des capacités.

275. Dans le cadre du suivi-évaluation du Programme, il a été mis en place un dispositif comprenant (i) une Cellule de suivi-évaluation au sein du HC-REMA, et (ii) un point focal dans chaque ministère (le Secrétaire Général) assisté d'une personne ressource détachée pour le suivi de la réforme de l'Etat et la Modernisation de l'Administration. Les différents documents de suivi qui doivent être produits sont les suivants : (i) les procès-verbaux des réunions mensuelles de Comité Technique de Suivi ; (ii) les tableaux de bord mensuel de suivi des effectifs, de la masse salariale, des dépenses publiques, des recettes de

l'Etat, de l'exécution des investissements, etc. ; (iii) le tableau de bord trimestriel de suivi de la mise en œuvre du PREMA ; (iv) les rapports semestriels et annuels ; (v) les rapports des différents projets d'appui ; (vi) un bilan de la réforme tous les deux ans ; et (vii) une revue de la réforme tous les 5 ans.

276. Dans le cadre de l'amélioration du service public, il s'agira de construire des chaînes de valeur fondées sur (i) la définition des standards de services ; (ii) la Simplification des procédures ; (iii) l'élaboration d'une charte des usagers énonçant les principes, droits et devoirs des usagers devant les services publics ; (iv) la démocratisation de l'accès notamment par le développement de certains services en ligne vers certaines cibles appropriées ; et (v) le renforcement du rôle et des capacités du Médiateur de la République en tant que structure veillant entre autre à la qualité des services aux citoyens.

277. Quant au processus de **déconcentration**, elle est une réalité de l'organisation administrative de la Guinée. Elle a simplement besoin d'être adaptée et renforcée notamment par une stabilisation des ressources humaines affectées sur le terrain et une réelle délégation de pouvoirs et de signature. Les chances de réussite de la déconcentration sont aussi tributaires de la réalisation concomitante d'infrastructures et d'équipements collectifs à l'intérieur du pays.

2.2.1.3 Renforcement de la décentralisation et gouvernance locale

278. Le Gouvernement considère la décentralisation et la gouvernance locale comme un élément majeur pour la promotion des pôles de croissance et la consolidation de la paix. Aussi, la vision à long terme est de disposer de Collectivités locales fonctionnelles, moteur du développement local sur leur territoire, évoluant dans un cadre institutionnel rénové avec une administration territoriale qualifiée, animatrice du développement territorial et garante du respect des règles, des services techniques déconcentrés articulant leurs actions avec celles des Collectivités.

279. A moyen terme, le Gouvernement s'engage à concrétiser cette vision en mettant en œuvre la Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local en deux grandes étapes à l'horizon de cinq ans chacune : (i) la mise en place des conditions, moyens et instruments nécessaires à une effectivité de la décentralisation et de la déconcentration ; et (ii) la montée en puissance des collectivités locales et des autres acteurs avec un impact direct sur la croissance de la Nation.

280. Pour la période 2013-2015, il entend trouver des solutions adéquates qui incluent principalement (i) l'élaboration et la promulgation des décrets d'application du Code des Collectivités Locales; (ii) la dotation des administrations territoriales déconcentrées de crédits de fonctionnement; (iii) l'actualisation des textes législatifs et réglementaires ; (iv) le renforcement des capacités des exécutifs locaux (hommes et femmes) en matière d'élaboration et d'exécution du budget local, d'affectation des ressources, de passation des marchés et de contrôle du service fait ; (v) le renforcement des capacités des élus locaux (hommes et femmes) en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et de sécurité ; et (vi) l'opérationnalisation des espaces de dialogue entre les administrateurs, les administrés et les organisations de la société civile.

2.2.1.4 Promotion du développement à la base et réduction des déséquilibres régionaux

A- Promotion du développement à la base

281. Le développement à la base est indispensable au renforcement progressif des assises et du processus de décentralisation. En effet, la mise en œuvre de la SRP se fera principalement au niveau local de sorte que les objectifs fixés en matière de décentralisation, de participation et d'autonomisation

des citoyens, de transparence et de reddition des comptes revêtent une importance particulière compte tenu de leur importance sur la cohésion nationale et la paix sociale.

282. L'objectif visé est d'appuyer, selon une démarche participative, les communautés de base dans leurs initiatives et projets axés sur la lutte contre la pauvreté. Il cherche aussi à préparer le pays à entrer durablement dans la dynamique de la décentralisation en créant les conditions de son succès.

283. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- renforcer le maillage du territoire en structures à base communautaire ;
- renforcer les capacités des organisations de développement à la base ;
- accroître le taux de pénétration de la microfinance pour atteindre 25% à l'horizon 2015 ;
- accélérer et étendre le programme plateformes multifonctionnelles dans toutes les régions et préfectures ; ce qui permettra à au moins [600] femmes parmi les plus pauvres de bénéficier des effets du programme ;
- réaliser au moins deux cents (200) microprojets communautaires à l'horizon 2015 ciblant les femmes ;
- accélérer et généraliser les programmes visant la création de micro et petites - entreprises pour les étendre aux femmes appartenant aux ménages les plus pauvres ;
- assurer un meilleur ciblage des politiques d'habilitation économique des femmes dans les zones urbaines et rurales, où sont concentrés les groupes sociaux les plus marginaux ;
- appuyer le développement des coopératives agricoles.

284. Les priorités retenues sur la période 2013-2015 sont les suivantes: (i) l'alimentation et la nutrition ; (ii) la santé ; (iii) l'éducation ; (iv) l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement ; (v) le développement des capacités des populations à la base ; (vi) la construction et la réhabilitation des pistes rurales ; (vii) l'accès aux services financiers.

285. Le Gouvernement entend appuyer la population à la base, à travers les collectivités territoriales, à concevoir, mettre en œuvre et gérer de manière participative des initiatives leur permettant une auto prise en charge de leur développement, jetant ainsi les bases institutionnelles en termes de capacités humaines locales pour une mise en œuvre progressive de la décentralisation tant administrative que financière. Pour la période considérée, il compte engager les actions dans les domaines suivants: (i) assurer le transfert des ressources et des compétences aux collectivités locales ; (ii) doter les collectivités locales des instruments nécessaires pour opérationnaliser la décentralisation ; (iii) amener les collectivités à mettre en place un système de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation des actions de développement à travers la promotion des outils adaptés de gestion du développement local ; (iv) renforcer les structures d'application des conventions et textes de protection de la biodiversité, des ressources renouvelables et de la nature ; et (v) renforcer la mobilisation des ressources pour le financement du développement local à travers la mise en place de mécanismes d'accréditation des organisations locales, et de promotion de l'accès à une finance inclusive, accessible aux communautés et aux individus parmi les plus pauvres.

286. S'agissant particulièrement de l'accès à une finance inclusive, le Gouvernement poursuivra sa politique et stratégie pour le développement de la microfinance. Pour ce faire, il vise les objectifs ci-après : (i) améliorer le cadre légal, réglementaire et institutionnel en vue d'un développement harmonieux et sécurisé du secteur de la microfinance ; (ii) renforcer les capacités et le développement de l'infrastructure financière, incluant la structuration de la profession afin de soutenir la pérennité des services financiers accessibles au plus grand nombre ; et (iii) offrir de produits et services financiers diversifiés et en expansion grâce à la création et/ou le développement d'institutions de microfinance

(IMF) professionnelles, viables et pérennes, notamment dans les zones rurales, particulièrement aux femmes et aux jeunes.

287. Enfin, pour faire profiter les populations à la base des fruits de la croissance, le Gouvernement s'emploiera-t-il à (i) valoriser les potentialités productives locales en mettant à la disposition des organisations communautaires de base, des outils de financement basés sur la notion de finance inclusive ; (ii) renforcer le maillage du territoire en structures à base communautaire pour couvrir tout le territoire national ; (iii) favoriser la formation de la main d'œuvre non qualifiée dans le cadre des projets financés par les pouvoirs publics ; (iv) renforcer la formation des artisans, des commerçants et des responsables des coopératives locales en matière de gestion des petites et moyennes entreprises avec une attention et un soutien particuliers aux entreprises de transformation agricoles ; et (v) créer, aux niveaux régional et local, des structures d'appui-conseil aux opérateurs locaux sous la forme de centres d'emploi pour les jeunes ; elles joueront le rôle de conseillers auprès des opérateurs en assurant régulièrement le suivi et le contrôle de leur gestion, en les informant des opportunités qui se présentent aux plan national et régional.

B- Réduction des déséquilibres régionaux

288. La réduction des déséquilibres régionaux et de la pauvreté suggère l'émergence de pôles de croissance, la valorisation du capital humain, le renforcement équilibré des infrastructures de soutien à la croissance et une spatialisation des projets et programmes.

(i) L'appui à l'émergence de pôles de croissance

289. Les migrations ont un impact considérable sur certaines régions de la Guinée parce qu'elles entraînent un exode massif de la population la plus active et la plus dynamique vers les centres urbains. Ce phénomène prive ainsi certaines régions de la force de travail nécessaire au développement des activités productives. Pour freiner les flux migratoires à la base des déséquilibres inter et intra régionaux, le Gouvernement envisage d'impulser la création de richesses au niveau local à partir des potentialités de chaque région. Il se focalisera essentiellement sur l'émergence de pôles de croissance.

290. Mais la mise en œuvre de pôles régionaux ne peut donner des résultats que si certaines politiques telles que la décentralisation et l'aménagement du territoire sont parallèlement menées. Pour ce faire, le Gouvernement accordera une attention particulière au développement urbain. En effet, l'état des villes de Guinée reste trop souvent déplorable malgré des efforts entrepris. Plusieurs problématiques se posent en matière de gestion urbaine et d'équipement, exacerbées à Conakry du fait de l'exode vers la capitale. Cette dernière apparaît comme la clé pour l'accès à un emploi et à des services.

291. Mettre en place une politique de développement territorial, c'est aussi tenir compte des besoins particuliers des villes. En lien avec les programmes en cours, une stratégie de développement urbain sera précisée. Elle visera le rattrapage des villes en matière d'équipement, la gestion de ces équipements et services et l'amélioration des capacités des municipalités et le développement de leurs ressources.

292. La stratégie prendra en compte des domaines cruciaux tels que l'assainissement et la gestion des déchets pour lesquels des orientations existent déjà, l'amélioration des voiries et réseaux de distribution et le désenclavement des quartiers défavorisés avec une participation des femmes et des jeunes. Là où ces études n'ont pas été faites, il sera procédé avec les municipalités concernées à des audits urbains englobant la situation de l'accès aux services de base, l'état des réseaux, la gestion et les ressources de la municipalité. Des contrats de ville pourront être l'outil de mise en œuvre de cette stratégie.

293. Le contexte actuel en Guinée nécessite une stratégie d'urgence en matière de développement urbain notamment pour prévenir tout risque social, les travaux de réhabilitation des villes pouvant générer des emplois pour les jeunes et aider à dynamiser le secteur privé. Le cas particulier de Conakry et des communes qui la composent demandera une attention particulière tant au plan du statut de la Ville qu'aux rapports entre la Ville et les communes, le partage des ressources et les responsabilités dans la mise à niveau des équipements urbains.

294. Enfin, la mise en œuvre des pôles régionaux de développement exigera la poursuite des réformes des secteurs primaire (agriculture, élevage et pêche), secondaire (climat des affaires, coût des facteurs) et tertiaire (télécommunications).

(ii) La valorisation du capital humain

295. L'émergence des pôles de croissance nécessite la mise sur pied d'un potentiel minimum de ressources humaines. Ceci suppose une valorisation du capital humain, à travers l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement, afin de répondre aux besoins en ressources humaines des pôles régionaux.

296. Au regard des disparités régionales et des inégalités d'accès aux services sociaux de base analysées ci-dessus (CF sections 2.2.4.1 ; 2.2.4.2 et 2.2.4.3), le Gouvernement s'engage, au niveau de l'éducation, à renforcer certaines actions parmi les mesures d'ensemble sur l'éducation, afin de relever d'une manière significative l'offre et l'accès aux services d'éducation primaire et secondaire et d'alphabétisation dans les régions ayant un taux inférieur à la moyenne nationale, et prioritairement à Kankan, Faranah, Kindia, Labé et Mamou. Par ailleurs, le Gouvernement entend mettre en place dans chaque région, un paquet minimum d'actions en faveur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle nécessaires à l'émergence de ressources humaines qualifiées. Dans le domaine de la santé, les mesures d'ensemble ciblent l'accroissement de l'offre et l'accessibilité aux services de santé dans les régions qui connaissent ces difficultés, notamment Labé, Mamou, Faranah, N'Zérékoré et Boké. S'agissant de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le Gouvernement compte renforcer l'accès à l'eau potable dans les régions mal loties (en priorité à Mamou et Boké) et améliorer l'assainissement dans toutes les régions, en prenant des dispositions particulières en termes de réhabilitation et d'installation de nouvelles infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

(iii) Le renforcement équilibré des infrastructures de soutien à la croissance

297. Le Gouvernement compte accompagner l'émergence des pôles régionaux en mettant en place les mesures d'incitation pour la promotion de l'entrepreneuriat privé par le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications. Pour cela, le Gouvernement s'engage à étendre les voiries urbaines ainsi que les réseaux d'électricité et d'eau au niveau des banlieues de Conakry et à améliorer le système d'assainissement et la qualité des voiries urbaines dans la ville de Conakry.

298. En ce qui concerne les régions administratives, les principales pistes rurales seront ouvertes ou réhabilitées dans chaque région et préfecture afin que tous les pôles de croissance soient désenclavés. Dans le même sens, les routes nationales ou inter-états stratégiques au développement des pôles seront également réhabilitées ou bitumées. En plus, il est envisagé à moyen terme, l'électrification progressive des préfectures et villages et l'extension du réseau de télécommunication dans chaque région et préfecture. Des mesures seront prises afin que le réseau internet soit établi et amélioré dans toutes les régions et préfectures. La fracture numérique sera réduite afin de permettre aux couches démunies de la population de supporter les frais de communication.

299. Par ailleurs, l'offre de transport urbain, essentiellement privée, ne permet pas aux populations de se déplacer rapidement à tout moment de la journée. L'Etat, de concert avec les municipalités et le secteur privé, s'attellera à assurer une meilleure organisation du secteur, une amélioration des transports ruraux et urbains.

iv. Une spatialisation des projets et programmes :

300. L'objectif est de veiller à la prise en compte effective de la dimension régionale dans l'élaboration des projets d'investissements publics. Pour y parvenir, l'action gouvernementale consistera à veiller à l'intégration de cette dimension aux niveaux sectoriel et central.

301. Pour cela, une réflexion stratégique sera initiée au niveau de chaque secteur, en vue de déterminer les réalisations effectuées et prévues en direction de chaque région du pays. Cette réflexion devra conduire à l'établissement de cartes de projets et programmes de développement pour chaque région et ce, concernant chaque secteur, dans le cadre d'une approche multisectorielle et intégrée aux différentes problématiques liées au développement. Au niveau des collectivités locales, le même exercice sera conduit en fonction des pôles de croissance prévus dans chaque région, et aussi en fonction des actions prévues dans le cadre de la valorisation équilibrée des ressources humaines et du renforcement équilibré des infrastructures de soutien à la croissance. Sur la base des résultats de ces exercices, le Gouvernement entend promouvoir la constitution des grappes de projets et programmes de développement qui seront l'expression de la vocation locale en terme de développement et serviront de repère, sur l'étendue du territoire, pour toute planification (centrale, régionale ou locale). Par grappe de projets et programmes, le Gouvernement entend un paquet de projets et programmes découlant des cartes sectorielles de réalisations par région et des cartes de réalisations élaborées à partir des pôles de croissance régionaux. Il sera réalisé pour chaque grappe, ou pour un ensemble de grappes, un agenda spatial qui place les différents chantiers dans un schéma d'ensemble, avec une vision cohérente, un positionnement géographique mieux raisonné et des documents cartographiques. Pour le Gouvernement, c'est par ce moyen qu'il se prépare, dans les années à venir, à mettre en place son approche intégrée du développement national en partant des plans ou stratégies de développement régional et local pour les fédérer en stratégie nationale de développement.

302. Pour la dimension centrale de la spatialisation des projets et programmes de développement, le Gouvernement compte mettre, au cœur des discussions budgétaires, la priorisation en fonction des grappes de projets et programmes cadrés sur les régions. En d'autres termes, l'arbitrage inter et intra-sectoriel lors des conférences budgétaires sera centré autour de ces grappes de projets et programmes en cohérence avec le Programme d'Actions Prioritaires élaboré en vue de la déclinaison du DSRP 2013-2015. Les allocations budgétaires seront alignées sur l'ordre de priorité de ces grappes de projets et programmes de développement. Il sera accordé une attention particulière aux régions les plus pauvres et les plus vulnérables du pays.

2.2.1.5 Renforcement de la gouvernance économique

303. Le Gouvernement est déterminé à mettre en œuvre les politiques macroéconomiques et structurelles du programme à moyen terme avec l'appui du FMI. Il poursuivra des politiques budgétaires et monétaires prudentes, qui ont permis de casser la spirale de l'inflation et de la dépréciation du taux de change, ainsi que les réformes structurelles en vue de réduire les entraves à la réalisation de l'énorme potentiel économique du pays, et soutenir une croissance forte, durable et diversifiée. Un accent particulier sera mis sur les stratégies de lutte contre la corruption pour enrayer ce fléau qui handicape le développement socioéconomique.

304. Le Gouvernement attache une grande importance à la réforme de la gestion des finances publiques. Avec l'assistance technique des partenaires, l'objectif à moyen terme est de rénover le cadre juridique, organisationnel et technique de la gestion financière publique afin de l'adapter aux défis que doit relever la Guinée en matière de gestion de la volatilité macroéconomique et des recettes, afin de sécuriser l'allocation des ressources publiques au profit de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

A- Renforcement de la politique budgétaire

305. La politique budgétaire du Gouvernement est caractérisée par trois axes fondamentaux: (i) le renforcement de la mobilisation des recettes publiques; (ii) la maîtrise et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques et leur réorientation vers les secteurs prioritaires et (iii) la limitation du déficit budgétaire et de l'endettement tout en préservant la viabilité du budget et de la dette publique.

306. S'agissant des réformes fiscales, le relèvement de la pression fiscale (objectif de 20% à l'horizon 2015) sera réalisé par l'application rigoureuse des lois et réglementations existantes, complétée par une réforme de l'administration et de la politique fiscales. Le Gouvernement commencera à mettre en œuvre les mesures prévues dans les plans d'action avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

307. Le plan d'action de la Direction Nationale des Impôts (DNI) est axé sur : (i) la rationalisation de l'organisation pour une administration plus performante ; (ii) l'harmonisation et la simplification des textes fiscaux ; (iii) la promotion du civisme fiscal ; (iv) le renforcement des compétences des agents ; (v) l'élargissement de l'assiette fiscale ; et (vi) le renforcement du pilotage et du contrôle de l'administration.

308. Le plan d'action de la Direction Générale des Douanes (DGD) vise : (i) le renforcement de l'administration douanière ; (ii) l'amélioration des ressources humaines et financières ; (iii) la modernisation des procédures douanières et le renforcement du contrôle basé sur le risque. Concernant les recettes fiscales provenant du secteur minier, le Gouvernement appliquera de façon rigoureuse et transparente le nouveau code minier et la convention minière type.

309. Dans le domaine des dépenses publiques, les efforts du Gouvernement seront poursuivis dans le sens de leur maîtrise, de l'amélioration de leur qualité, et de leur orientation vers les secteurs sociaux et économiques prioritaires. Un accent sera mis sur le renforcement des capacités en matière de budgétisation sensible au genre.

310. La croissance des dépenses de fonctionnement sera modulée principalement en fonction du niveau attendu des recettes. Des éléments clés seront la stabilisation (en pourcentage du PIB) de la masse salariale et la rationalisation des subventions. Dans ce sens, des réformes seront engagées pour contenir la masse salariale du secteur public. En vue d'assurer le contrôle des effectifs publics et d'améliorer la productivité de la fonction publique, le Gouvernement adoptera un plan de réforme de la Fonction publique sur la base du plan de modernisation de l'Etat. Ces mesures permettront de créer un espace budgétaire pour répondre à la demande sociale devenue de plus en plus pressante en matière de recrutements pour les services publics de base : santé, éducation, routes, eau, énergie, assainissement, etc.

311. La mise en œuvre de la RSS devrait permettre de dégager des ressources et faciliter la réorientation des dépenses vers les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation, la justice et les infrastructures. Par ailleurs, les recettes minières exceptionnelles donneront la possibilité d'augmenter les

investissements. Conscient des défis résultant de telles ressources, le Gouvernement a créé un Fonds spécial d'investissement (FSI) pour leur gestion.

312. Enfin, le Gouvernement entend poursuivre le respect scrupuleux du principe de l'unicité de caisse avec la fermeture des comptes spéciaux et le transfert des soldes créditeurs sur les comptes principaux du Trésor et l'exécution du budget sur base caisse assortie d'un plan de trésorerie mensuel piloté par un Comité de trésorerie. Les besoins de financement seront comblés essentiellement par des emprunts, des dons (allègement PPTTE), et le financement bancaire.

B- Renforcement de la politique monétaire et des changes

313. L'objectif principal restera axé sur la réduction du taux d'inflation. La politique monétaire de la BCRG demeurera ancrée sur la maîtrise de la base monétaire et l'instrument principal demeurera l'intervention sur le marché hebdomadaire des enchères (MIC), qui permet à la BCRG de stériliser les excédents de liquidité en vendant des réserves de change. La BCRG alignera le taux de réescompte au taux directeur, tout en l'établissant à un niveau qui encouragera les banques à développer un marché interbancaire en GNF et à mobiliser les dépôts.

314. La politique monétaire à moyen terme aura pour première priorité la maîtrise de l'inflation à travers des ponctions régulières des liquidités excédentaires. A cet égard, la BCRG va maintenir une politique monétaire très rigoureuse, limitant la croissance de la base monétaire en ligne avec l'objectif de réduction de l'inflation, y compris à travers une redynamisation des instruments de marché et des interventions dans le marché des changes. Elle veillera à juguler autant que possible les pressions inflationnistes que pourrait engendrer la rapide accélération des mégas projets miniers, particulièrement en stérilisant la contre-valeur en francs guinéens des apports en devises étrangères destinés aux dépenses locales de ces projets.

315. Par ailleurs, la BCRG continuera de renforcer l'efficacité du marché des changes et, plus généralement, de développer le système financier, y compris sa supervision. Le projet de loi bancaire sera adopté et la BCRG poursuivra l'objectif d'avoir un plan comptable. Pour améliorer les moyens de paiement, elle a initié la mise en place d'une centrale des incidents de paiement, avec le concours de la Banque de France. Le Gouvernement attache une grande importance à l'indépendance de la Banque Centrale et prendra les dispositions nécessaires pour respecter ses statuts.

C - Renforcement de la lutte contre la corruption et la fraude

316. La stratégie du Gouvernement se concentrera en priorité sur les mesures d'assainissement de l'environnement économique et financier, et sur la consolidation des politiques d'intégration sous-régionale régionale et internationale en matière de coopération et d'assistance technique (conventions d'établissement, accords, protocoles, traités, lois et règlements) reposant essentiellement sur le maintien durable d'un cadre macro-économique crédible, responsable et une discipline budgétaire rigoureuse à travers une surveillance renforcée par les institutions et organes de contrôle. Cette démarche serait renforcée par une lutte efficace contre l'impunité, et une implication active de la société civile à tout le processus.

317. Cinq domaines prioritaires supposés être des leviers et avoir des effets d'entraînement et d'impact susceptibles de renforcer la lutte contre la corruption et d'améliorer la gouvernance du pays ont été retenus. Il s'agit l'efficacité et de l'efficience de la gestion économique et financière de l'Etat, administrative, juridique et judiciaire, du secteur privé et de la société civile.

318. Le domaine relatif à l'efficacité et l'efficacités de la gestion économique et financière de l'Etat mettra l'accent sur (i) l'identification et le recensement des malversations commises dans les administrations publiques, la poursuite judiciaire des auteurs des délits économiques et d'abus de pouvoir ; (ii) l'évaluation des performances dans l'administration économique et financière de l'Etat ; (iii) le renforcement des mécanismes de reddition des comptes et d'obligation de compte-rendu des mandats électifs ou nominatifs ; (iii) la prévention contre les mauvaises dépenses publiques par le renforcement de la chaîne des dépenses ; (iv) la surveillance de la déconcentration et de la décentralisation budgétaire ; (v) la limitation des exonérations ; (vi) la réforme des marchés publics et la vulgarisation d'un code d'éthique des marchés publics ; (vii) la lutte contre l'utilisation abusive des biens publics, notamment les parcs automobiles ; et (viii) les niveaux inappropriés de tarification dans les secteurs de l'eau, de l'électricité et du téléphone qui favorisent la piraterie et la fraude ; (ix) le renforcement du contrôle du service fait ; (x) l'audit des régies financières (des Impôts, du Trésor, de la douane et des grandes entreprises à participation financière de l'Etat) ; et (xi) l'élaboration des Guides des usagers des services publics.

319. Pour l'efficacité administrative, l'accent sera mis sur : (i) la requalification du rôle et de l'image de la Fonction Publique en vue de sa modernisation ; (ii) la mise en place de manuels de procédures pour tous les départements ministériels ; (iii) la mise en place et la vulgarisation de guides des usagers dans les administrations publiques ; et (iv) le renforcement du contrôle interne, et les mesures de motivation et de sanction.

320. Dans le domaine judiciaire, l'accent sera porté sur : (i) la vulgarisation du traité de l'OHADA ; (ii) l'application effective du statut de la magistrature ; (iii) l'opérationnalisation du Conseil Supérieur de la magistrature et le renforcement des capacités de la Chambre d'Arbitrage ; (iv) le renforcement de la formation continue des magistrats et des auxiliaires de justice notamment en matière économique et comptable ; (v) le renforcement des capacités des structures chargées de la poursuite et la répression des délits économiques et financiers ; (vi) le renforcement des capacités des organisations de la Société Civile évoluant dans le cadre de la promotion et de la vulgarisation du droit ; et (vii) l'élaboration et l'adoption de la loi anti-corruption.

321. Pour le secteur privé, l'accent sera mis sur : (i) la création d'une centrale des bilans ; (ii) l'observation de la règle de la libre concurrence ; (iii) l'obligation de tenue d'une comptabilité régulière et sincère dans tous les établissements commerciaux, industriels et de services permettant au niveau du bilan de disposer d'éléments fiables pour faciliter le calcul de l'assiette de l'impôt ; (iv) la mise en place de mécanismes permettant l'introduction progressive du secteur informel dans le cadre formel ; (v) le renforcement de l'office des investissements privés ; et (vi) la consolidation des politiques liées à la sécurité sociale, la retraite et les pensions.

322. S'agissant de la société civile, il s'agira de promouvoir des initiatives et renforcer les capacités des organisations de la société civile à travers leur organisation par secteur d'intérêt, notamment, celle ayant pour mission de lutter contre la corruption et de promouvoir la bonne gouvernance.

323. Enfin, pour renforcer et maximiser les résultats, le Gouvernement mettra l'accent sur (i) l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles dans le cadre de l'Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ; (ii) la vulgarisation du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) en vue de l'adhésion rapide de la Guinée à ce mécanisme de bonne gouvernance ; (iii) l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de lutte contre la corruption et la fraude, et (iv) l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

2.2.2. Axe 2 : Accélération, diversification et durabilité de la croissance

2.2.2.1 Accélération et diversification de la croissance

A - Stabilité du cadre macroéconomique

324. La stabilité du cadre macroéconomique est nécessaire pour renforcer les perspectives d'accélération de la croissance, accroître la compétitivité de l'économie et réduire la pauvreté. La politique macroéconomique sera axée sur le renforcement de la coordination de la politique économique et financière. A cet effet, les mesures de réformes envisagées portent sur (i) le maintien d'une politique budgétaire et monétaire prudente pour garantir la soutenabilité des finances publiques et stabiliser l'inflation (CF point 2.2.1.5), (ii) le renforcement de la position extérieure du pays, et (iii) la viabilité de la dette.

325. Le renforcement de la position extérieure implique de consolider et de diversifier les produits d'exportation. Toutes choses qui constituent des conditions nécessaires à la réduction de la vulnérabilité de l'économie et à l'amorce de l'accélération de la croissance.

326. En ce qui concerne la dette extérieure, la politique et la stratégie d'endettement du pays resteront prudentes tout en accordant la priorité aux prêts concessionnels. Par ailleurs, l'intensification de l'informatisation, la formation des cadres en charge de la gestion de la dette, l'amélioration de la qualité de la base de données devraient permettre de renforcer la capacité de gestion de la dette extérieure du pays.

327. L'ambition de la Guinée d'investir massivement dans les ressources humaines et dans les infrastructures de base afin d'accroître la productivité globale des facteurs et d'améliorer la compétitivité de l'économie peut être fortement ralentie par la modicité des ressources propres de l'Etat. En outre, vu la nécessité de préserver en même temps les équilibres financiers internes et externes, une aide extérieure plus substantielle et plus efficace est indispensable pour accompagner la mise en œuvre d'une stratégie de croissance accélérée et durable. En vue d'accroître la crédibilité de la politique gouvernementale dans ce domaine, les conditions garantissant une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques seront renforcées. En l'occurrence, elle se focalisera sur les programmes axés sur le rétablissement de l'orthodoxie financière. Les revues de dépenses publiques seront systématisées comme démarche pour s'assurer que les fonds publics produisent le maximum d'impact. La coordination des interventions des partenaires au développement constituera un autre élément important d'amélioration de l'efficacité de l'aide.

B - Développement des filières porteuses de croissance et mise en place des pôles de croissance

328. Le Gouvernement entend mettre l'accent, en priorité, sur le développement des filières agricoles, des industries extractives et manufacturières, et des services (tourisme, commerce, artisanat) parce qu'elles seront les principaux générateurs d'une croissance forte et durable. Parallèlement, il entend promouvoir les pôles de croissance pour valoriser les potentialités sectorielles et les ressources locales. Les pôles de croissance permettront de structurer l'appareil de production, de diversifier et d'accroître l'offre de produits et de sécuriser la population du point de vue nutritionnel et le pays en recettes d'exportation.

B1. Développement des filières porteuses de croissance

(i)- Développement du secteur agricole

329. La Guinée a un potentiel agricole très important. Le pays est riche en terres cultivables près de 6,2 millions d'hectares dont 25% seulement sont cultivés annuellement. Le potentiel de terres irrigables est estimé à 364.000 ha dont 30.200 actuellement aménagées. Le réseau fluvial de 6.250 Km est constitué de 1161 cours d'eau comprenant 23 bassins fluviaux repartis sur un plateau continental couvrant 43 000 km². Le patrimoine forestier est évalué à 2,7 millions d'hectares, soit 11 % du territoire national. La pluviométrie est particulièrement favorable : de 1200 mm au Nord et Nord Est à 4000 mm à Conakry. Elle peut atteindre 6 000 mm dans les hauteurs du Fouta-Djalon. Le territoire national se segmente en quatre régions naturelles, chacune spécifique d'un point de vue agro-écologique : (i) la Guinée Maritime, zone de prédilection des productions horticoles à haute valeur ajoutée : ananas, avocat, banane, mangue, etc. ; (ii) la Moyenne Guinée, zone d'élevage, mais aussi de cultures maraîchères ; (iii) la Haute Guinée, zone de savane, favorable à la culture du coton, de l'arachide, du maïs, du mil/sorgho, du riz pluvial ; (iv) la Guinée Forestière, zone de prédilection des cultures industrielles de plantation: café, hévéa, palmier à huile.

330. L'agriculture est donc le secteur qui offre le plus de possibilités pour accélérer la croissance, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois durables, accroître les revenus des pauvres et contribuer à la balance commerciale et au développement de l'agro-industrie. L'objectif stratégique poursuivi par le Gouvernement est d'augmenter durablement la production agricole et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce secteur, à forte intensité de main d'œuvre, la première étape consistera à atteindre rapidement l'autosuffisance alimentaire et à promouvoir les exportations et l'agrobusiness. La cible visée est d'assurer un taux de croissance agricole de 5,6% en moyenne (scenario de référence) et de plus de 10% en moyenne (scenario de croissance accélérée).

331. De façon spécifique, il s'agira de :

- améliorer et sécuriser les systèmes de productions agricoles, animales, halieutiques et forestières sur une base durable et protéger l'environnement ;
- améliorer les qualités des services agricoles et appuyer les organisations de producteurs ;
- améliorer la compétitivité des filières agro-industrielles et d'exportation sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux.
- accroître le taux de mécanisation agricole pour atteindre 650 équipements d'ici 2015 ;
- aménager, pour la riziculture, 110 000 nouveaux ha avec maîtrise d'eau et 30 000 ha au titre de la réhabilitation pour augmenter et sécuriser la production rizicole;
- mettre 20 000 tonnes d'engrais et 1500 tonnes de semences améliorées au bénéfice d'au moins 500 000 petits producteurs par an ;
- mettre en place d'un fonds de financement du secteur agricole (y compris le fonds de soutien à la transformation des produits agricoles pour au moins 500 000 petits producteurs) ;
- construire au minimum 1500 Km de pistes rurales par an ;
- réhabiliter 3000 Km de pistes rurales.

332. L'atteinte de ces objectifs reposera sur la mise en œuvre réussie du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Les mesures stratégiques porteront sur : (i) la mise en place de Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) comme solution pour accroître progressivement la superficie moyenne des exploitations, introduire une mécanisation adaptée, améliorer la productivité et la compétitivité des exploitations et accroître les revenus des paysans ; (ii) la maîtrise de l'eau pour favoriser notamment le développement de petits aménagements villageois (de 6 à 10 ha) permettant une production intensive de légumes pendant la saison sèche

après une récolte de riz de la saison des pluies; (iii) la réorganisation agraire et foncière pour mieux sécuriser la propriété foncière et faciliter l'accès des femmes, des jeunes et des investisseurs à la terre ; entres autres, le Gouvernement veillera à compléter dans les meilleurs délais le dispositif législatif et réglementaire existant sur le plan foncier par la promulgation de la loi et la prise des décrets et arrêtés d'application. Il mettra en place des commissions foncières au niveau des communautés rurales et parallèlement un projet pilote de sécurisation foncière couvrira 40 Communes Rurales et procédera à la formation et la sensibilisation des communautés de base à la législation foncière ; (iv) la structuration du monde rural et la professionnalisation de l'agriculture pour favoriser l'émergence d'organisations professionnelles agricoles (OPA) fortes et véritablement représentatives (incluant femmes et jeunes) afin de permettre à la Guinée de pénétrer les marchés à l'exportation,; (v) la réhabilitation/construction des infrastructures rurales pour désenclaver les zones de production et faciliter l'écoulement des produits ; (vi) la diffusion de l'information sur les marchés et la stabilisation des prix pour donner aux opérateurs un accès en temps réel aux informations dont ils ont besoin afin de profiter des opportunités du marché et améliorer leur productivité et leur compétitivité; (vii) la création d'opportunités pour l'exportation par la consolidation des acquis du CAFEX (guichet unique) dans le domaine de la facilitation des formalités d'exportation ; (viii) la transformation des produits agricoles par la mise en place d'un Fonds de soutien pour les petits producteurs. La première transformation, qui intervient souvent près des lieux de production, sera dans un premier temps fortement encouragée à large échelle, afin de procurer des revenus supplémentaires aux petits producteurs ruraux. Pour les autres étapes de la transformation, il sera créé les conditions et des mesures d'incitation seront prises pour permettre au secteur privé de créer des unités de transformation des excédents agricoles et assurer la commercialisation des produits ; (x) le renforcement des capacités institutionnelles ; et (ix) la promotion de la recherche en matière de productivité agricole en y mettant les moyens pour que des variétés plus performantes et plus génératrices de valeur ajoutée soient sélectionnées dans les filières les plus porteuses.

333. Une attention particulière sera accordée aux petits producteurs (au moins 500 000) et aux groupes vulnérables (femmes, jeunes sans emploi, paysans et paysannes sans terre). A cet effet, le Gouvernement compte jouer un rôle important en la matière, notamment en améliorant leur accès (i) aux engrais et aux semences améliorées pour les cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines, légumineuses et horticulture) et aux géniteurs de petits bétails ; (ii) à la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle pour la production ; (iii) aux infrastructures de stockage (au moins 1000 magasins) et de petite transformation ; (iv) aux géniteurs améliorés, à la couverture sanitaire et à l'alimentation de l'élevage familial ; (v) aux programmes d'appui-conseils et à l'information sur les marchés (formation d'au moins 30 techniciens par an); (vi) aux services d'alphabétisation et de santé de la reproduction et à la protection des producteurs contre le VIH et le Sida.

334. *En lien avec la politique d'emploi*, de nouveaux programmes d'installations de jeunes agriculteurs, éleveurs et pêcheurs seront mis en place dans les régions et préfectures en fonction des spécificités locales. Il s'agit de jeunes du milieu rural qu'il faudra former et aider à s'installer dans leurs terroirs en leur donnant les chances de contribuer de manière plus productive au développement de la nation. Ce qui nécessiterait leur formation, leur professionnalisation ainsi que leur accès aux moyens de production (terre, financement, technologie...). L'installation des jeunes dans le milieu rural pourrait se faire dans le cadre des ZAAP. Le Gouvernement, dans le cadre du PNIASA initierait des actions allant dans ce sens (aménagement de terres destinées aux jeunes, désenclavement, infrastructures socio-collectives, accès au financement).

335. Sur la période 2013-2015, le Gouvernement compte promouvoir le développement agricole selon deux axes stratégiques: (i) la promotion des produits de substitution aux importations ; et (ii) l'accroissement de la productivité des produits d'exportation.

- **Les stratégies de promotion des produits de substitution aux importations**

336. Le Gouvernement mettra l'accent sur deux catégories de produits agricoles porteurs potentiels de croissance tels que le riz et les cultures vivrières autres que le riz.

Développement de la riziculture



337. Le riz est l'aliment de base de la population et la principale spéculation agricole en Guinée. La riziculture étant un axe stratégique important de la Politique Nationale de Développement de l'Agriculture- Vision 2015, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires de développement, a récemment élaboré une stratégie nationale pour le développement de la riziculture en vue de réduire la vulnérabilité des populations face aux fluctuations des prix mondiaux.

338. La stratégie de la riziculture est axée principalement sur l'amélioration des rendements moyens du riz de 1,4 à 2,8 tonnes à l'hectare entre 2008 et 2018. Elle s'articule autour de deux pôles de croissance (Basse et Haute Guinée), par l'aménagement de superficies sous gestion durable, le soutien à la riziculture pluviale par une large diffusion de la variété de riz « NERICA », et l'accès aux intrants et équipements agricoles. Cette stratégie est principalement axée sur un accroissement de près de 60% des superficies sous gestion durable et de plus de 40% des rendements à l'horizon 2018 comparée au niveau de 2008. La stratégie vise également à améliorer le taux de couverture des besoins en riz, qui passerait de 74% en 2008 à 100% en 2015 et 132% en 2018 et d'assurer une exportation du surplus sur le marché régional et international.

339. Le Gouvernement, au-delà de sa participation aux investissements, cherchera à favoriser l'émergence du secteur privé local et international. Dans ce cadre, un contrat de 500 millions de dollars d'investissement à des taux de remboursement préférentiels a déjà été paraphé avec des investisseurs chinois pour l'aménagement de 100 000 hectares dans la filière riz.

340. Par ailleurs, il mettra, progressivement sur le marché, à la disposition des producteurs les semences, les fertilisants et herbicides nécessaires à l'accroissement de la production de paddy, l'objectif est de couvrir 100% des besoins nationaux. Des programmes de recherche et de conseil agricoles seront développés pour lever les contraintes à l'amélioration de la productivité et de la transformation du riz local et de répondre à la demande des producteurs. Les capacités d'accès aux marchés seront développées en désenclavant les principales zones de production et de commercialisation du riz, en renforçant les capacités de décorticage (industriel et artisanal), tout en veillant la qualité du riz afin de répondre aux exigences du marché national, sous régional et international.

341. Pour les autres filières céréalières, racines et tubercules, légumineuses et horticulture, au niveau des régions de la Haute, de la Basse et Moyenne Guinée, et de la Guinée forestière, le Gouvernement compte promouvoir les filières suivantes : céréales (maïs, sorgho, fonio, etc.) ; racines et tubercules (manioc, igname et patate douce, etc.) ; légumineuses à graine (arachide, haricot, niébé, etc.) ; produits horticoles (pomme de terre, mangue, banane, ananas). L'objectif visé est de contribuer à l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des populations à un marché national diversifié des produits vivriers permettant de satisfaire la demande et de rémunérer correctement les producteurs, prévenir et gérer les crises alimentaires.

342. Sur la période 2013-2015, il s'agira de :

- doubler la production du manioc en faisant passer les rendements de 4,5 tonnes à 10 tonnes ;
- doubler la production de maïs de 120 000 tonnes de 2005 à 250 000 tonnes en 2015 en accroissant les rendements de 1,5 tonne en 2005 à 2,5 tonnes en 2015 ;
- assurer un accroissement de la production de fonio de 25% en passant de 115 000 tonnes en 2007 à 150 000 tonnes en 2015 ;
- doubler la production de patate douce à l'horizon 2015 ;
- faire passer la production d'arachide de 60 695 tonnes en 2007 à 120 000 tonnes d'ici 2015 en augmentant les rendements de l'arachide de 1,3 à 2,5 tonnes à l'hectare d'ici 2015 ;

343. Pour promouvoir ces filières porteuses, le Gouvernement compte mettre un accent particulier sur (i) le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion des producteurs et de leurs organisations et la création d'interprofessions au sein des filières, et (ii) la transformation, la conservation et le stockage des produits vivriers de diversification en permettant un accroissement de leur commercialisation et de leur consommation dans les centres urbains. Par ailleurs, il compte promouvoir les utilisations industrielles (amidon, alcool) et les aliments de bétail qui présentent les opportunités les plus prometteuses. L'utilisation du manioc pour l'alimentation animale offre un débouché potentiellement très important (Asie, Europe). La demande en alcool médical des pays d'Afrique de l'Ouest se monte à 50 000 tonnes/an, alors que peu d'unités de production sont actuellement opérationnelles. Le Gouvernement compte exploiter cette niche porteuse. Pour y arriver, sa priorité est (i) de multiplier et distribuer des variétés hautement productives et de vulgariser de bonnes pratiques culturales, pour doubler ou tripler les rendements agricoles; et (ii) de mettre en œuvre un programme cohérent de développement des filières concernées, soutenant la promotion de l'innovation technique dans le domaine de la transformation et axé sur la demande du marché national et régional non seulement pour l'alimentation humaine mais aussi pour les utilisations industrielles (aliment de bétail, amidon, alcool...).

344. S'agissant de la filière pêche et aquaculture, l'objectif est d'accroître les productions halieutiques nationales en vue de couvrir les besoins de consommation de la population. Il s'agit de couvrir, à l'horizon 2015, les besoins en consommation de poisson estimés à 232 000 tonnes.



345. Les principales interventions porteront sur (i) la construction et l'équipement à Conakry (port de pêche de Téminétaye) de 10 établissements de traitement de produits frais répondant aux normes de qualité à Benty et à Koukoudé sur la base d'un partenariat public-privé (ii) l'appui au secteur privé pour la construction d'une conserverie de poisson répondant aux normes de qualité. Cette action vise à promouvoir la transformation des produits de pêche en conserve parce que la Guinée ne dispose pas d'unités de préparation de conserves de poisson. (iii) l'appui au secteur privé pour la construction de 5 centres de fumage améliorés répondant aux normes de qualité pour promouvoir l'exportation des produits fumés vers le marché de l'Amérique du nord, (iv) l'organisation de foires et/ou l'appui pour la participation des opérateurs

aux foires internationales afin de promouvoir les échanges, faire connaître le label Guinée et diversifier leurs relations d'affaires, (v) l'appui au secteur privé pour l'implantation d'une unité de fabrication

d'emballages ; (vi) l'aménagement de 5 aires de séchage de 100 m² dans cinq grands débarcadères le long du littoral ; (vi) l'appui au secteur privé pour l'implantation pour la mise en place de cinq (5) unités de fabrication de poudre de poisson pour l'alimentation du bétail qui permettront de récupérer les rejets, les produits impropres à la consommation et les déchets des établissements de traitement.

346. S'agissant des filières d'élevage ou produits de cycle court (petits ruminants, porcins, volaille, mini-élevage, bovins) et de lait, la production de viande bovine devra atteindre 132 815 tonnes en 2015 contre 55 360 tonnes en 2008, celle des ovins, caprins et porcins 18 412 tonnes en 2015 contre 14 842 tonnes en 2008 et celle des œufs 36791 tonnes contre 5597 tonnes en 2008. La production laitière devra passer de 139 millions de litres en 2008 à 184 millions de litres en 2015. La filière apicole sera restructurée pour faire croître la production de 1.026.000 litres de miel en 2008 à 1.736.000 litres en 2015. Les principales interventions porteront sur : (i) a construction, sur ressources publiques, d'infrastructures d'abattage de volaille : il s'agira de construire un abattoir de grande capacité dans la zone de Conakry et 7 petites unités d'abattage dans les chefs-lieux de régions administratives, (ii) l'appui à la mise en place de 4 couvoirs dans les chefs-lieux des 4 régions naturelles, (iii) l'appui au secteur privé pour la mise en place d'une unité de fabrication d'emballages des produits avicoles dans la zone de Conakry, (iv) l'appui au secteur privé pour l'implantation d'une usine d'aliment pour bétail en Basse Guinée et de 3 unités de fabrication d'aliments pour bétail en Haute, Moyenne Guinée et Guinée Forestière.

- **Les stratégies de promotion des filières d'exportation**

347. Dans un contexte de régionalisation et de mondialisation des échanges, la diversification des productions et du potentiel d'exportation ainsi que l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles porteuses (telles que le café, le coton, l'huile de palme, l'anacarde, et le fonio) et les produits horticoles seront des piliers importants pour l'accroissement de la productivité agricole et l'accélération de la croissance en Guinée. En effet, ces productions ont un effet structurant sur l'ensemble du secteur rural et multiplicateur sur les revenus, notamment ruraux. Des études approfondies des marchés potentiels et favorables à l'exportation seront réalisées et des plans d'actions élaborés.

Filières agricoles :



348. *Filière Huiles de palme* : Une marge importante d'amélioration de productivité est possible. En Basse Guinée, les superficies de palmeraies familiales et industrielles vont s'accroître de 9 000 ha en 2005 à 15 000 ha en 2015 et la production d'huile de palme a atteindra 20 000 tonnes en 2015. En Guinée forestière, près de 17 700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile (dont 6 500 ha de plantations industrielles et 11 200 ha de plantations familiales d'une capacité de 10 tonnes) seront mises en valeur, et la production atteindra 60 000 tonnes d'huile de palme en 2015.

349. Pour y arriver, l'action du Gouvernement portera sur (i) la création de nouvelles plantations familiales et industrielles (6 000 ha) en Basse Guinée; (ii) l'amélioration des techniques d'extraction d'huile qui sont dans la quasi-totalité traditionnelles (rendements faibles : 8% en moyenne par rapport au poids du régime, contre 25% pour les méthodes améliorées), (iii) la création de 17 700 ha de nouvelles plantations de palmier à huile dont 6 500 ha de plantations industrielles et 11 200 ha de plantations familiales, (iii) l'implantation de 3 nouvelles huileries dont une de 40 t/h, une de 20 t/h et une d'une capacité de 10 t/h ; (iv) des appuis aux producteurs individuels notamment en matière de crédit, modernisation de la commercialisation, programme de plantations industrielles et villageoises adapté au marché régional.

350. *Filière coton* : L'ambition du Gouvernement est de produire 65 000 tonnes en 2015, dont 55 000 tonnes en Haute Guinée et 10 000 tonnes à Gaoual/Koundara en Moyenne Guinée. Pour ce faire, les principales interventions porteront sur : (i) le renforcement de la filière par la restructuration et la recapitalisation de la CGC ; (ii) l'amélioration de l'accès aux intrants et équipements agricoles pour les producteurs ; (iii) l'amélioration du rendement en fibres du coton graine ; (iv) la promotion de l'émergence d'une interprofession de la filière coton regroupant, les producteurs, les transporteurs, l'égreneur, les négociants, les institutions et autres services d'appui ; la mise en place d'un nouveau mécanisme de fixation des prix (fonds de lissage et sa ligne de crédit par exemple).

351. *Filière anacarde* : L'objectif visé par le Gouvernement est de produire 20 000 t de noix de cajou en 2015. Pour y arriver, les principales interventions porteront, en Basse Guinée et Haute Guinée, sur : (i) l'appui à la promotion de Centres privés de production de matériel végétal (CPMV) y compris des pépinières, parcs à bois et arborétum ; (ii) l'introduction et la sauvegarde des variétés précoces et à haut rendement ; (iii) l'appui à la mise en place d'unités agro-industrielles de production d'amande ; (iv) la promotion des petites et moyennes entreprises de production d'amande de cajou ; (v) le renforcement des capacités de transformation artisanale par l'installation de petites unités au niveau des unions et des groupements féminins ; (vi) le désenclavement des zones de production ; (vii) l'instauration d'une démarche qualité et création d'un label de qualité pour la noix de cajou d'origine guinéenne ; (viii) la mise en place d'un laboratoire d'analyse et de certification ; (ix) le développement d'un système d'information sur les marchés accessibles à l'ensemble des producteurs, pour faciliter les transactions commerciales ; (x) l'appui à la structuration et au renforcement des capacités des acteurs de la filière, notamment en gestion et en négociations commerciales ;

352. *Filière café* : Le Gouvernement entend procéder à une requalification pour renouer avec les performances du passé. Elle passe principalement par le renouvellement des plantations (vieilles et mal entretenues). Par ailleurs, la filière nécessite des investissements très lourds difficilement profitables à l'horizon 2015 mais qui constituent des perspectives intéressantes au-delà de cet horizon.

353. Sur la période 2013-2015, il s'agira (i) d'accroître les superficies de caféier arabica de 1 500 ha en 2005 à 5 000 ha en 2015 en Moyenne Guinée ; et (ii) de faire passer la production de café de 25 000 tonnes en 2005 à 60 000 tonnes d'ici 2015 en Guinée Forestière, pour une production de 75 000 tonnes de café et cacao en 2015. Pour atteindre ces objectifs, les principales interventions porteront sur : (i) la mise en place d'un réseau de production et de distribution de plants améliorés ; (ii) le renforcement des activités de recherche et de conseil agricoles aux planteurs ; (iii) la création d'unités de transformation agro-industrielles susceptibles d'apporter une plus-value plus rémunératrice sur le marché international ; (iv) la mise aux normes internationales du café exporté ; (v) le renforcement des organisations professionnelles de la filière (une des raisons essentielles du peu de soin apporté au produit est le manque de professionnalisme des opérateurs et notamment des exportateurs).

Produits horticoles :

354. L'ambition du Gouvernement est (i) de promouvoir les cultures horticoles qui constituent un domaine où la Guinée a des perspectives de croissance importantes en mettant l'accent sur les filières porteuses (le haricot vert, la tomate cerise, le melon, le petit piment, l'ananas, la mangue, etc.) et (ii) d'exporter environ 15 000 tonnes de légumes de diversification à l'horizon 2015 dont le piment, le haricot vert, la tomate, la cerise, et le melon. Les filières horticoles ont le plus grand potentiel à l'exportation.

356. En ce qui concerne l'ananas, les principales interventions porteront sur (i) l'amélioration de la qualité du matériel végétal, du niveau d'utilisation des fertilisants, (ii) l'amélioration du sous équipement des producteurs (découchage, sous-solage, matériels d'irrigation), (iii) l'amélioration du faible niveau d'organisation des producteurs

357. En dépit du faible taux de rendement de *la banane*, les producteurs traditionnels ont le potentiel pour mettre sur le marché environ 120.000 tonnes d'ici 2015. Les interventions seront axées sur l'amélioration de la production de qualité de banane et plantain en passant de 16 000 tonnes en 2005 à 68 000 tonnes d'ici 2016 en Guinée forestière et de 1500 tonnes à 10000 tonnes pour la même période en Basse Guinée par (i) l'amélioration de la qualité du matériel végétal, du niveau d'utilisation des fertilisants, (ii) l'amélioration du sous équipement des producteurs, (iii) l'amélioration du faible niveau d'organisation des producteurs.

358. Pour ce qui est de *la mangue*, on note que la Guinée possède un important verger de manguiers estimé à plus de 700 000 arbres, répartis entre les deux grandes zones de productions : la Guinée Maritime (Kindia, Forécariah, Coyah et Dubréka) et la Haute Guinée (Kankan Siguiri et Mandiana). La région de la Haute Guinée dispose d'un avantage comparatif incontestable pour la production de mangue d'exportation en raison de son climat tropical sec et de l'existence de vergers plus jeunes. La qualité des fruits est exceptionnelle et les problèmes fongiques ont peu d'incidences. Le potentiel de production est estimé à 100.000 tonnes. La mangue occuperait près de 30 000 planteurs. Le potentiel de commercialisation et d'exportation est estimé à 30 000 tonnes environ et concerne essentiellement les mangues fraîches en conventionnel et en produit biologique. Actuellement, les exportations se font vers les pays de l'Union européenne (Belgique, France, Pays-Bas, Royaume Uni, Allemagne) et dans les pays arabes (Maroc, Lybie, Arabie Saoudite, etc.). Le marché sous régional représente un potentiel à court terme de 3 000 à 5 000 tonnes. Pour mettre en valeur ce potentiel énorme, les principales interventions porteront sur : (i) le renouvellement des plantations, (ii) la réduction des pertes post récolte très élevées par l'entreposage réfrigéré, (iii) l'exonération des matériaux d'emballage, (iv) la réduction des coûts des conteneurs maritimes.

B-2 Promotion des pôles de croissance

359. Promouvoir les pôles de croissance et la compétitivité consistent à mettre en valeur les potentialités sectorielles et les ressources locales, en développant des stratégies portées à la fois par l'Etat et les collectivités territoriales, et en faisant appel aussi au partenariat public-privé.

360. Au cours de la période 2013- 2015, le Gouvernement entend mener des investigations au niveau de toutes les régions du pays pour identifier les zones potentielles de pôles de croissance et retenir, pour cette phase, celles qui réunissent les conditions minimales. La région ou un groupe de régions sera la configuration spatiale de cette démarche. L'Etat s'emploiera, en relation avec les collectivités territoriales, à regrouper les acteurs pertinents (entreprises, centres de recherche et unités de formation, structures d'appui) dans une démarche partenariale, dans le but de dégager des synergies autour de projets à caractère innovant, visant un marché, en recherchant la compétitivité et une visibilité nationale et internationale.

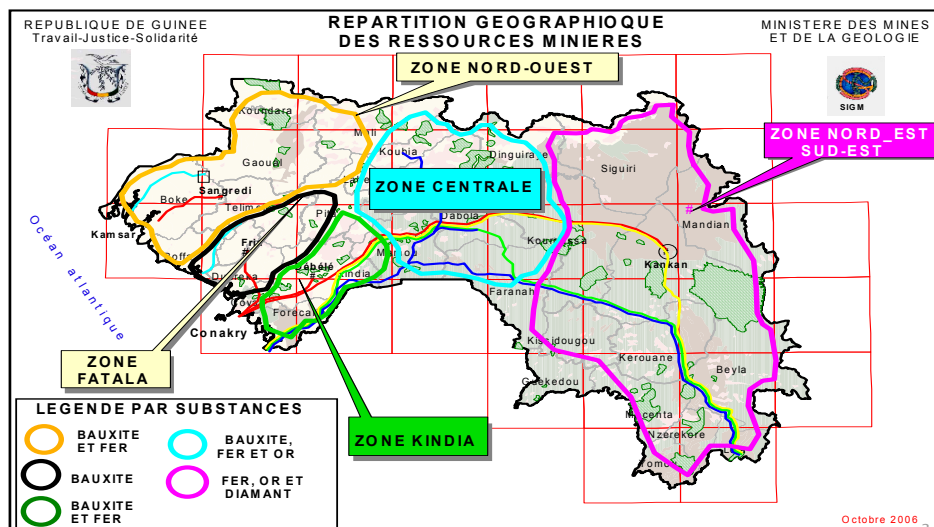
361. La démarche adoptée combinera le renforcement de la compétitivité de certaines filières par la construction de véritables pôles permettant l'émergence et le regroupement d'entreprises modernes, pouvant avoir accès à un personnel local qualifié et bénéficiant d'infrastructures de services nécessaires à leur développement. A cette fin, le Gouvernement développera une approche cohérente fondée sur sa vision d'aménagement du territoire et les priorités de développement régional. Dans cette perspective, il sera procédé à: (i) la définition des zones classées comme zones potentielles de pôles de croissance, pour faciliter l'accès à certains instruments de financement de l'Etat, (ii) la mise en place d'un Fonds de promotion des pôles de croissance comme facilité de financement à la fois pour les infrastructures d'accompagnement de l'Etat au développement de certaines filières productives dans les régions et pour appuyer certaines entreprises sous forme de Fonds de garantie ou de bonification, (iii) la mise en place d'un cadre programmatique cohérent associant les principaux acteurs (Etat, collectivités territoriales et secteur privé), en vue de porter les programmes territoriaux de développement et de développer de nouveaux mécanismes de coordination et de suivi de certains

programmes sectoriels, (iv) l'élaboration d'une politique de promotion des pôles de croissance. La valorisation du potentiel de la Guinée commencera par les secteurs où le pays dispose d'avantages comparatifs : Agriculture, Mines et Tourisme.

362. Parallèlement à la mise en place des pôles de croissance autour de produits est, le Gouvernement veillera à la réalisation d'un certain nombre de facteurs, entre autres, l'amélioration du climat des affaires, le développement des compétences humaines et techniques. En effet, l'atteinte des objectifs d'accélération et de diversification de la croissance et de développement durable implique l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de développement des compétences (PNDC). Dans cette optique, les mesures et actions prioritaires porteront sur : (i) le renforcement des capacités des administrations et institutions publiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, ainsi que l'amélioration du dialogue et de la concertation ; (ii) l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines disponibles, la réforme et la mise en synergie des structures et acteurs du développement sur le terrain ; (iii) la promotion de meilleures conditions de réussite de renforcement des capacités ; (iv) la création de conditions socioculturelles de renforcement des capacités entrepreneuriales compétitives ; (v) le renforcement des capacités techniques et de gestion du secteur informel, à travers l'adaptation de la formation à ses besoins ; (vi) le renforcement du savoir-faire et l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux comportements visant à améliorer la productivité des micro-entreprises du secteur informel.

363. Le Gouvernement compte également promouvoir l'intelligence économique en vue de disposer d'informations pertinentes permettant de comprendre et d'anticiper l'environnement économique national et international, d'identifier les opportunités d'accès à de nouveaux marchés, grâce à l'innovation et à la créativité. Au cours de la période 2013-2015, les pôles d'intelligence économique concernant l'Administration (services publics) et le secteur privé (patronat) seront mis en place. Pour conforter sa fonction d'ordonnateur économique et de régulateur de la vie politique et sociale, l'Etat envisage de promouvoir : (i) la veille économique et technologique, (ii) la gestion de la propriété industrielle, (iii) la protection des connaissances et la sécurité économique (iv) la gestion et l'exploitation des connaissances et de l'information ; ce qui lui permettra d'avoir les instruments adéquats pour prévoir et anticiper l'avenir. Les domaines qui seront privilégiés ont trait particulièrement à la science et aux processus de production industrielle, technologique et médicale.

C - Développement du secteur minier



364. La Guinée dispose d'un potentiel minier reconnu comme l'un des plus importants en Afrique de l'Ouest, exploitable en grande partie à ciel ouvert et relativement proche d'un accès maritime pour certaine substance. On considère que le pays concentre à lui tout seul plus de la moitié des réserves mondiales de bauxite (2/3 avant les découvertes récentes de grands gisements en Asie du Sud Est), d'importants gisements de fer (9 milliards de tonnes), de l'or, du diamant, du nickel, du cuivre et du titane. Des indices probants laissent penser à l'existence d'uranium et de pétrole. Ce potentiel est connu depuis longtemps, et de grandes sociétés internationales sont actives en Guinée depuis les années 1960. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle, quant à elle, est un secteur en expansion mais désorganisé. Plus de 300 000 personnes et familles sont concernées.

Encadré 3 : Le potentiel minier en Guinée

La stratégie de développement de la filière minière sera bâtie sur le potentiel minier. Il est estimé comme suit : (i) Bauxite : 29 milliards de tonnes de ressources identifiées (sur un potentiel total estimé à 40 milliards de tonnes), dans l'ouest et le centre du pays, soit entre 1/3 et 2/3 des ressources mondiales, et plus de 16 siècles d'exploitation au rythme actuel ; (ii) Minerai de fer : plusieurs milliards de tonnes de ressources identifiées (Monts Nimba et Simandou principalement, ainsi que Faranah et Forecariah) ; (iii) Or : plusieurs centaines de tonnes, dont près de 300 tonnes (10 millions d'onces) de ressources identifiées ; (iv) Diamant : 500 millions de réserves de carats prouvées, en majorité de qualité joaillerie (gisements alluvionnaires et kimberlites) ; (v) Calcaire : Plusieurs gisements, non encore exploités, de taille suffisante pour envisager de produire de la chaux et/ou du ciment ; (vi) Autres matériaux : Granite et dolérite (pour les granulats) et sable en grandes quantités, mais aussi argiles, ardoise, etc. ; (vii) Nickel et platinoïdes : potentialités existantes mais encore mal évaluées (en particulier au Mt Kakoulima) ; (viii) Cuivre, zinc, plomb, rutile, uranium, manganèse, graphite : quelques indices ponctuels, dont aucun n'a montré une valeur économique dans l'état actuel des connaissances ; (ix) Pierres semi-précieuses (corindon, tourmaline, etc.) : quelques indices donnant lieu localement à une petite exploitation artisanale.

365. L'ambition affichée par le Gouvernement pour les années à venir est la restauration de la bonne gouvernance soutenue par une vision stratégique forte pour le développement du secteur minier dans sa globalité. Elle repose sur le concept de « Mines et Développement Intégré Durable » qui s'articule autour de 4 axes : (i) le développement de l'agriculture et du tissu industriel dans les zones minières et le long des voies de transport des produits miniers, (ii) la protection de l'environnement et sa restauration, (iii) le développement communautaire dans les zones d'exploitation minière, (iv) le contrôle régulier des activités minières pour améliorer et sécuriser les revenus de l'Etat.

366. Sur la période 2013-2015, dans le cadre de la politique de relance de l'économie, le Gouvernement va entreprendre de véritables actions de promotion du secteur minier, notamment en promouvant la transparence et en engageant des réformes institutionnelles et structurelles approfondies. Ainsi, des conditions de travail plus favorables pourraient être créées en faveur des investisseurs de renommée internationale.

367. Dans le cadre du renforcement des réformes institutionnelles et structurelles, les principales actions porteront sur (i) l'élaboration d'une cartographie géologique et des données géophysiques actualisées ; (ii) la finalisation, l'adoption et la publication des textes d'application du Code minier, de même que la nouvelle convention minière type de la Guinée ; (iii) la révision du rôle et du cadre institutionnel de la Société guinéenne du patrimoine minier (SOGUIPAMI), avec l'objectif de la rendre conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de société publique de patrimoine et de s'assurer que les avoirs de l'Etat dans le secteur minier restent sous le plein contrôle du Gouvernement et sous la

supervision du Parlement, que les recettes de l'Etat sont protégées, et que les risques fiscaux pouvant provenir des dettes extérieures et autres engagements sont contenus dans les limites de la viabilité du renforcement du processus de l'ITIE.

368. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle législation, les réformes actuelles vers une meilleure gestion du patrimoine minier devront porter sur : (i) la limitation en nombre et superficie des permis de recherche pour éviter la spéculation, encourager l'intensité de la recherche et ouvrir la Guinée à un plus grand nombre d'investisseurs; (ii) le nettoyage du cadastre minier suite à l'audit du cabinet KPMG, pour attribuer des permis de recherche aux opérateurs sérieux les plus dynamiques et capables ; (iii) les modalités d'octroi des permis d'exploitation et des concessions minières empêchant le gel de l'exploitation des ressources minérales ; (iv) la réglementation de l'exploitation artisanale par l'octroi de titres miniers; (v) l'octroi des titres miniers sur les gisements connus sur la base d'appel d'offres; (vi) la recherche de financements pour le recrutement d'experts internationaux susceptibles d'accompagner dans les négociations et la structuration des accords ; (vii) la construction et l'équipement d'un Laboratoire national de référence des mines et (viii) la relance de géoréférence ; (ix) la mise en place d'un site internet avec toutes les informations sur les contrats ; et (x) l'implication des communautés concernées en phase de négociation des nouveaux contrats.

369. *En ce qui concerne le soutien aux activités artisanales*, l'intégration de l'artisanat minier dans le tissu économique et la création de micro-entreprises devront contribuer au développement durable des régions, à la mise en valeur équilibrée des ressources, à l'amélioration des conditions de vie et à la fixation des populations. Ces objectifs peuvent être atteints grâce à un appui intégrant des actions aux plans légal, technique, financier, sanitaire, social et culturel et associant tous les acteurs. A cet effet, les mesures et actions stratégiques porteront sur (i) l'établissement des statuts légaux des artisans miniers, (ii) l'identification des sites et l'évaluation de la ressource, (iii) la mise en évidence de nouveaux potentiels géologiques et miniers susceptibles d'assurer à moyen terme le renouvellement des réserves, (iv) la constitution de dossiers techniques et financiers, (v) l'introduction de méthodes rationnelles d'exploitation et de traitement, (vi) la mise à disposition d'un équipement et de matériel adapté, (vii) le développement de la formation des compétences par l'assistance d'agents techniques formés, (viii) l'organisation de la mise en exploitation progressive et rationnelle de chantiers avec les artisans et les autorités, (ix) la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail et technique d'exploitation et (x) la facilitation de l'accès aux crédits ; (xi) la mise en place de mécanismes de prévention et de protection des droits humains sur les lieux d'exploitation avec une attention particulière aux conditions de travail des artisans miniers et des femmes autour des mines.

D - Développement du secteur des industries manufacturières

370. Plusieurs goulots d'étranglement freinent le développement industriel : (i) les facteurs de production sont insuffisants et très peu compétitifs ; (ii) douze heures d'électricité en moyenne par jour signifie de nombreuses heures de chômage technique. Le palliatif du générateur de secours engendre des surcoûts importants. La compétitivité est difficile dans ces conditions ; (iii) l'inexistence de zones industrielles aménagées, prêtes à recevoir des investisseurs ; (iv) la pression fiscale est élevée ; (v) l'accès au crédit est très difficile ; et (vi) le dispositif institutionnel d'appui est incomplet et faible à tout point de vue.

371. Par ailleurs, la Guinée ne dispose pas d'une véritable Politique Nationale de Développement Industriel (PNDI) qui adresse de façon opérationnelle et programmée les différents facteurs de strangulation des activités industrielles, tout en prenant avantage de la base que constituent l'agriculture et les mines. La nouvelle PNDI, dans le contexte actuel, devra mettre l'accent sur les axes ci-après : (i) l'aménagement à court terme de zones industrielles viabilisées et équipées ; un plan directeur d'aménagement de domaines industriels équipés pourrait être élaboré pour avoir une vue d'ensemble et

une approche cohérente sur le moyen et long termes ; (ii) le développement de l'industrie agro-alimentaire ; (iii) le développement, à la périphérie des bassins miniers, de programmes de sous-traitance tant dans le domaine mécanique que dans celui des services industriels (entretien des engins et appareils, manufactures de certaines pièces détachées, électricité, informatique industrielle, etc...) ; et (iv) la valorisation des matières minérales de surface pour favoriser le développement de PME spécialisées dans l'industrie des matériaux de construction et des BTP.

372. En outre, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre la Lettre de Politique de Promotion du Secteur Privé pour réaliser un taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturier supérieur à 5%. Pour ce faire, il entend d'abord revisiter et adapter le cadre d'exercice des activités industrielles en Guinée, à travers notamment les mesures d'accompagnement suivantes : (i) le renforcement de l'environnement de l'investissement privé ; (ii) le renforcement des institutions d'appui au secteur privé et des capacités des entreprises (notamment les PME) ; (iii) le renforcement du rôle du secteur privé (dialogue avec le secteur privé sur les questions de compétitivité) ; (iv) la promotion d'un cadre approprié de partenariat entre les universités et les entreprises de sorte que ces dernières contribuent au financement de la recherche universitaire dont les résultats à terme devraient être utilisés pour accroître la productivité des entreprises ; et (v) la mise en place d'un Fonds d'industrialisation.

373. Ensuite, il entend développer et mettre en œuvre :

- *Des programmes de compétitivité par filière* : en concertation étroite avec le secteur privé, une liste de filières prioritaires sera dressée. Ces filières feront l'objet d'études de stratégie de développement intégré et de compétitivité, visant un déploiement optimal de la chaîne des valeurs dans chacune des filières concernées, la mise en place d'interprofessions et la création d'emplois décents. Au terme de ces études, des programmes de compétitivité à moyen terme pourront être discutés entre le Gouvernement et l'interprofession de chaque filière et bénéficier le cas échéant sur une base conventionnelle de l'appui multiforme de l'Etat. L'objectif est de conclure chaque année des programmes de compétitivité avec une demi-douzaine de filières et de couvrir, au bout de dix à quinze ans, l'ensemble des filières de l'économie nationale. Un *Comité de Compétitivité*, comprenant des représentants de l'Etat et du secteur privé et associant en tant que de besoin des représentants du secteur financier, sera mis sur pied pour piloter ce processus.
- *Un programme national de mise à niveau des entreprises existantes*. Ce programme vise la relance de la production des entreprises industrielles et des services, la promotion de l'investissement, de l'emploi et l'amélioration de la compétitivité de l'économie guinéenne au niveau régional et international. Il complète et sert de cadre opérationnel aux programmes de compétitivité des filières. Sa mise en œuvre, qui privilégiera les entreprises adhérents à un programme de compétitivité de filière, a pour objectif de donner à ces entreprises les moyens de (i) mettre à niveau l'outil technique de production et relancer l'investissement privé ; et (ii) renforcer les capacités managériales et des ressources humaines dans nos entreprises, afin qu'elles puissent tirer un meilleur parti des innovations technologiques. Pour y arriver, le Gouvernement mettra en place un cadre institutionnel adéquat chargé de piloter le programme.

E - Développement du secteur du commerce

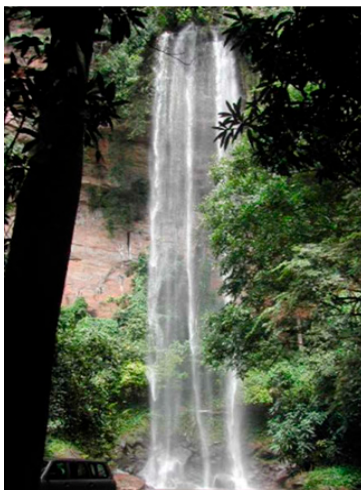
374. En Guinée, les activités commerciales sont caractérisées par une forte prépondérance des opérateurs informels. Le commerce national est généralement composé de produits importés et le commerce extérieur est dominé par les exportations de produits agricoles et miniers. Les femmes jouent un rôle capital dans le commerce et sont présentes dans l'import-export. Cependant, le secteur est confronté à certaines faiblesses qui fragilisent la portée de ses actions. Ce sont notamment : (i) le manque de professionnalisme ; (ii) le non-respect de la réglementation et des exigences de qualité ; (iii)

les circuits de commercialisation des produits mal définis et non suivis par les opérateurs économiques ; (iv) l'inexistence de structures d'accueil ; (v) la faiblesse des moyens des structures nationales d'encadrement et de promotion des opérateurs économiques; (vi) l'absence de stratégie de promotion des exportations ; et (vii) l'insuffisance et le manque de fiabilité des données statistiques du secteur.

375. Au regard de ces faiblesses, l'ambition du Gouvernement est de mettre en place un dispositif juridique, institutionnel et opérationnel permettant aux activités de distribution, d'importation et d'exportation de répondre aux besoins des consommateurs et de contribuer à la compétitivité des entreprises et à la réduction de la pauvreté à travers le Cadre Intégré Renforcé (CIR). Il s'agira dans ce cadre, entre autres, de reconquérir la part du marché international qui était jadis occupée par des produits guinéens (banane 100 000 tonnes, café 50 000 tonnes, huile de palme 150 000 tonnes) et de diversifier des exportations guinéennes en donnant la priorité aux produits transformés.

376. Les interventions prioritaires porteront en priorité sur : (i) la révision de la politique nationale de promotion et de développement des exportations ; (ii) l'élaboration d'une politique nationale de concurrence ; (iii) l'élaboration d'un Code de Commerce ; (iv) le recensement national des entreprises de tous les secteurs en vue de la mise en place d'un Fichier National des Entreprises ; (v) l'appui à la réalisation d'un Centre International d'Exposition ; (vi) la construction des sièges de la Chambre du Commerce au niveau national et local ; (vii) la réalisation d'installations de stockage et de conservation ; (viii) la construction d'infrastructures de base (pistes rurales, magasins généraux, marchés régionaux et/ou de gros, marchés d'intérêt national, chambres froides) ; (ix) l'organisation dans le pays de manifestations économiques à caractère commercial comme les foires et expositions nationales et internationales, les salons spécialisés ; et (x) la construction des infrastructures pour accueillir ces manifestations commerciales.

F - Développement du secteur du tourisme



377. Le potentiel touristique de la Guinée est impressionnant. Les principaux sites sont : les Iles de Loos à trente minutes de Conakry, les plages de Cap Verga, les Iles Tristao, Capken et Alcatraz et la plage de Bel Air. Le tourisme de Découvertes et d'aventure offre un potentiel riche et varié : le Chien qui fume à 42 km de Conakry, la Dame de Mali, point culminant du Fouta Djallon, les Chutes de Kinkon (Pita) et de la Sala (Labé) et le Voile de la mariée à Kindia (146 km de Conakry). Le tourisme naturel et écologique tire son avantage de la diversité géographique du pays, on peut citer : les sources des fleuves Sénégal, Gambie et Niger ; la forêt de sapin et l'arboretum chevalier à Dalaba ; les sources thermales de Foulamory ; le mont Nimba avec ses crapauds vivipares, classé patrimoine universel par l'UNESCO ; les forêts sacrées.

378. Pour le tourisme culturel, la Guinée est une mosaïque de 29 ethnies d'une grande diversité et richesse culturelles. Les fêtes traditionnelles et rituelles sont d'une grande variété. La richesse culturelle se retrouve également au niveau de l'artisanat et des rythmes. Le tourisme de chasse offre une importante population de chimpanzés, de phacochères, d'éléphants, de petits gibiers et d'oiseaux migrateurs.

379. Cependant, le pays a pris un retard important dans ce secteur à haut potentiel de l'économie nationale. En effet, (i) le parc hôtelier est insuffisant et est caractérisé par sa mauvaise répartition à l'échelle nationale, l'absence d'hôtels 5 étoiles dans la capitale et d'hôtels de catégories intermédiaires

(2, 3 étoiles) dans les capitales régionales ; (ii) le volume des investissements publics est resté modeste ; (iii) les arrivées touristiques internationales sont restées constantes, soit environ 46.000 touristes toutes catégories confondues ; (iv) les recettes touristiques ont enregistré, au cours de la période 2006-2009, une baisse de 10%, plaçant la Guinée dans la catégorie des pays les moins visités ; (v) la programmation de la destination dans les brochures des Tours Operators est insignifiante voire marginale ; (vi) le coût de la destination est plus élevé en Guinée dans les conditions équivalentes de service que celle des pays voisins (assistance aéroportuaire, transport international, prestations hôtelières, taux de TVA...).

380. Les handicaps et facteurs adverses sont suffisamment nombreux, avec un caractère structurel pour certains. Le défi c'est de faire apparaître « *La Destination Guinée* » sur le marché touristique international et, progressivement, de construire les bases et facteurs de compétitivité d'une industrie touristique à la mesure des potentialités du pays. Dans cette perspective, deux axes d'intervention sont retenus par le Gouvernement : (i) l'amorçage, à travers l'aménagement d'un site pour disposer d'une première station touristique, point de départ du développement de l'industrie ; et (ii) la requalification de l'existant en prenant les mesures à même d'améliorer sa qualité.

381. *S'agissant de l'amorçage*, la politique du Gouvernement consistera à concentrer ses efforts de façon volontariste à court terme sur la création d'une première station touristique sur un site balnéaire, suffisamment attractif pour attirer les investisseurs et les touristes. Le site de Bel Air semble réunir les conditions pour recevoir cette première station touristique. La topographie du terrain est favorable à la construction à des coûts compétitifs de réceptifs. Le site est considéré comme l'un des plus beaux de l'Afrique de l'Ouest.

382. Cette première station, même si elle a une vocation balnéaire, devra jouer un rôle important dans la mise en évidence et la communication sur les potentialités touristiques de la Guinée. Dans cette perspective, elle devra favoriser les excursions à l'intérieur du pays. Le Gouvernement s'attachera à mettre aux normes les infrastructures routières et aéroportuaires. Il encouragera l'implantation de compagnies privées aériennes de desserte intérieure ou d'avions taxi.

383. *S'agissant de la requalification*, le Gouvernement élaborera et mettra en œuvre un programme national de requalification et de mise à niveau des infrastructures et des sites touristiques. Dans ce sens, il a déjà entrepris la réalisation de onze (11) projets hôteliers (de 3,4,5 étoiles) pour un coût global de plus de 1.800 milliards de francs guinéens. Cet effort d'investissements hôteliers permettra en l'espace de quatre (4) années de doubler la capacité hôtelière de la capitale, à hauteur de 2000 chambres, soit environ 1500 lits à Conakry. L'ouverture par la CEDEAO, à Conakry, de son futur centre régional de formation aux métiers de tourisme et de l'hôtellerie contribuera certainement à résoudre la faiblesse des ressources humaines dont souffre le secteur.

G - Amélioration du climat des affaires et des incitations à l'investissement

384. L'amélioration de l'environnement des affaires est indispensable pour dynamiser le secteur privé. De même, la sécurité juridique et judiciaire des activités économiques est une condition indispensable pour l'investissement et le développement des affaires.

385. L'action du Gouvernement sera concentrée d'abord sur des améliorations supplémentaires des indicateurs de « *Doing Business* ». Des travaux sont en cours pour améliorer les performances de la Guinée sur quatre indicateurs : (i) Obtention des Prêts ; (ii) Commerce Frontalier ; (iii) Transfert de Propriétés ; et (iv) Paiement des Taxes et Impôts. Ces efforts devront déboucher sur des propositions de réformes sur ces indicateurs. Sur la base de critères de performance, à savoir les délais, le nombre et le coût des procédures, le Gouvernement assurera le suivi de la mise en œuvre effective des réformes engagées. Par ailleurs, il travaillera avec le secteur privé afin de rationaliser les organisations

professionnelles, y compris par l'organisation d'une Table ronde avec l'appui des partenaires au développement et la participation de tous les acteurs du secteur privé.

386. Ensuite, il soumettra au Parlement un projet de loi anti-corruption qui transpose dans le droit interne des dispositions des conventions de l'ONU et de l'Union Africaine relatives à la lutte contre la corruption, et lancera une seconde enquête pour évaluer le niveau de la corruption dans le pays. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, il mettra en place le dispositif institutionnel portant fonctionnement et attribution de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

387. Pour conduire les réformes nécessaires à la promotion du secteur privé, à l'amélioration du climat des affaires et aux incitations à l'investissement, le Gouvernement finalisera le nouveau Code des investissements ne comportant que les incitations non fiscales. Parallèlement, il procèdera à la relecture du Code général des impôts, du Code des douanes et du Tarif des douanes pour y incorporer les incitations fiscales.

388. Par ailleurs, le Gouvernement mettra en place un programme de formation continue pour les magistrats et auxiliaires de justice et aidera à renforcer les capacités de l'ordre des avocats, des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs pour une meilleure exécution des décisions de justice.

389. Enfin, il adoptera un programme national de formalisation progressive du secteur informel qui devra s'articuler autour des éléments suivants : (i) prise de conscience au niveau le plus élevé de l'Etat de la problématique du secteur informel dans une économie moderne ; (ii) mise en place d'un dispositif dédié en charge de la mise en œuvre du programme national de formalisation ; (iii) mise en chantier de réformes réglementaires et fiscales visant à simplifier les formalités administratives des petites structures économiques ; (iv) réalisation de vastes actions de sensibilisation et de formation à la formalisation ; (v) mise en place de programmes de développement spécifiques par secteur d'activité ; et (vi) appuis spécifiques aux différentes composantes du secteur informel.

H - Promotion de l'intégration régionale

390. En tant que pays africain en voie de développement, la Guinée jouit d'un accès privilégié aux grands marchés des pays industrialisés – notamment celui de l'Europe. En outre, ses produits primaires et ses articles artisanaux jouissent d'un libre accès aux marchés de la sous-région grâce aux accords commerciaux de la CEDEAO, notamment dans le cadre du Schéma de libéralisation des échanges (SLEC), tout comme ses biens manufacturés ayant un niveau minimum de valeur ajoutée locale. Le suivi régional s'exercera aussi sur les critères principaux et secondaires de convergence monétaire de la CEDEAO.

391. Dans ce cadre, la Guinée entend promouvoir activement l'intégration économique et le commerce extérieur de sorte à exploiter les opportunités qu'ils offrent. Pour ce faire, la stratégie visera à (i) soutenir la solidarité régionale et sous-régionale en participant à la mise en place des infrastructures transnationales et en contribuant au fonctionnement des institutions de l'intégration et surtout à la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitiques dans l'espace sous-régional et régional (avec une attention particulière aux frontières), notamment dans le cadre de la CEDEAO ; (ii) renforcer sa participation dans les organismes fluviaux sous-régionaux à travers des projets intégrateurs sur le plan de l'interconnexion des réseaux et la production d'énergie électrique, notamment le projet énergie de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), le projet FOMI dans le cadre de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), les projets de Koukoutamba, Boureya et Balassa dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ; (iii) occuper la première place dans

l'émergence d'un marché énergétique régional, en exploitant, d'une part, les opportunités offertes par les eaux transfrontalières pour le développement des secteurs industriel, agricole et de la pêche ; l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources ; le développement de la navigation fluviale dans le cadre d'un système de transport multimodal ; la production hydroélectrique et, d'autre part, en exploitant les énormes potentialités nationales de production de l'énergie hydroélectrique (grands barrages ou micro-hydroélectricité) pour satisfaire la demande nationale en énergie (industries et ménages) et surtout exporter le surplus vers les autres pays de la CEDEAO ; (iv) mettre en œuvre le programme d'amélioration des corridors routiers prioritaires adopté par la CEDEAO dans le cadre du Programme régional de facilitation du transport et du transit routiers, avec un accent particulier sur la réalisation des chaînons manquants sur l'autoroute Transafricaine côtière Lagos-Dakar (4 900 kilomètres) qui concerne la Guinée et ses voisins de l'Union du Fleuve Mano (UFM). Ces tronçons de routes intégrateurs permettent de relier tous les pays de l'UFM par la route.

392. En tout état de cause, le Gouvernement entend mettre en œuvre les principales recommandations du Cadre intégré renforcé de la Guinée afin de poser les bases d'une accélération de la croissance en renforçant l'intégration de l'économie du pays dans les marchés régionaux et mondiaux.

2.2.2.2 Durabilité de la croissance

A - Gestion des ressources minières et développement durable

393. La stratégie d'accélération et de diversification de la croissance envisagée reposera en partie sur l'exploitation des ressources minières qui sont par essence non renouvelables. L'action du Gouvernement consistera donc à prendre en considération dans cette stratégie les besoins des générations futures. Cela passera par (i) l'utilisation des revenus tirés de l'exploitation minière pour développer d'autres types de capital (humain, social, physique, financier), lesquels associés aux changements structurels devraient générer un développement humain et durable ; (ii) la prise en compte de l'impact environnemental des projets d'exploitation minière, la protection de l'environnement naturel (écosystèmes terrestre, marin et côtier) et du milieu urbain ; (iii) la mise en place d'un fonds pour les générations futures et l'implication des populations à la base dans la gestion des contributions communautaires des sociétés minières à grandes et petites échelles, à l'image de la préfecture de Siguiri.

B - Protection de l'environnement et promotion d'une économie verte



394. Dans le but de préserver l'environnement et de lutter contre sa dégradation, le Gouvernement s'est doté d'une Politique Nationale de l'Environnement (PNE). De façon spécifique, la mise en œuvre de cette politique permettra de : (i) intégrer l'environnement dans les politiques, plans, programmes et projets de développement et dans les processus décisionnels ; (ii) contribuer à la protection de l'environnement par la mise en œuvre des conventions internationales ; (iii) offrir un cadre de vie sain aux populations tout en créant des opportunités d'emplois ; (iv) renforcer les capacités de gestion des différents acteurs tout en promouvant des activités génératrices d'emplois

durables ; (v) diminuer l'hypothèque et les menaces qui pèsent sur la zone côtière pour l'amélioration de la qualité de vie des écosystèmes et des populations.

395. L'action du Gouvernement, au cours de la période 2013-2015, permettra de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources naturelles en tant que pilier du développement agricole et la maîtrise de son exploitation, notamment à travers l'augmentation du rythme de reboisement, l'exploitation des richesses forestières, ainsi que la protection des ressources fauniques. Il s'agira de développer et de mettre en œuvre des programmes : (i) d'atténuation de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement ; (ii) d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques ; (iii) d'aménagements paysagers et fauniques ; (iv) de gouvernance environnementale et de renforcement des capacités ; (v) de recherche dans les domaines liés au changement climatique, à la diversité biologique et à la lutte contre la désertification notamment dans les secteurs liés aux agro-carburants, aux produits forestiers non ligneux et à la sylviculture. Un accent particulier sera mis sur la protection du milieu marin et des zones côtières.

396. La question des changements climatiques demeure une préoccupation majeure. La volonté du Gouvernement est de (i) renforcer le dialogue national multisectoriel et multi-acteurs (ii) renforcer les capacités des acteurs sur l'adaptation aux changements climatiques, et (iii) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement à faibles émissions de carbone pour engager le pays à long terme dans le processus des mesures d'atténuation. Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement sont : l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau, les établissements humains et la santé, la zone du littorale.

397. Par ailleurs, la politique du Gouvernement se focalisera sur les actions transversales de gestion de l'environnement et de promotion d'une économie verte. En effet, le Gouvernement guinéen est conscient de la nécessité d'amorcer une transition vers l'économie verte pour réduire la pauvreté afin d'atteindre les objectifs de développement durable qui permettent d'optimiser les bénéfices qui peuvent en découler notamment : (i) le renforcement et l'amélioration du capital naturel, (ii) l'optimisation des bénéfices économiques ; (iii) la promotion de l'emploi ; (iv) l'augmentation du pouvoir d'achat ; (v) la réduction de la pauvreté ; (vi) la réduction au minimum des inégalités sociales et du gaspillage des ressources.

398. Dans cette perspective, le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour l'économie verte et la promotion des modes de production et de consommation durables et de la responsabilité environnementales et sociétales des entreprises, à travers des politiques sectorielles spécifiques, notamment pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'agriculture durable, le tourisme durable, le développement industriel, l'exploitation des mines et des forêts, la gestion des déchets, et les transports publics.

2.2.3 Axe 3 : Développement des infrastructures de soutien à la croissance

399. Le Gouvernement est conscient que la concrétisation du concept de corridors de croissance se fera à travers la mise en place d'infrastructures modernes de transport multimodal efficient, comprenant notamment les infrastructures de transport maritime, les lignes ferroviaires, les infrastructures routières et aéroportuaires, en soutien au développement de projets miniers. Pour ce faire, il entend se doter d'un schéma directeur de développement des infrastructures comme outil important de planification.

2.2.3.1 Développement des infrastructures de transport

A - Renforcement du réseau maritime et fluvio-lagunaire

400. Le transport maritime assure près de 95% du commerce extérieur de la Guinée à partir de deux ports principaux situés en Basse Guinée, à Kamsar et à Conakry. Intégré à l'exploitation des mines de bauxite de Sangarédi, le port minéralier de Kamsar est géré par la CBG et dispose d'un quai minéralier de 250 m avec une jetée de 1 600 m par -13,5 m, d'un quai commercial de 80 m de long, par -3m et d'un quai de servitude avec une jetée de 140 m par -3m, pour le cabotage. Le transport fluvial est très peu développé en raison du défaut de maintenance de la navigabilité des fleuves, limitant actuellement le transport fluvial aux zones de la Haute Guinée.

401. L'ambition du Gouvernement est (i) de disposer d'un port commercial international, performant et compétitif, assurant au moindre coût les échanges extérieurs du pays, et rivalisant avec les ports de la sous-région dans la vente de services portuaires, en soutien au développement socio-économique de la Guinée, et (ii) de développer un réseau de ports maritimes secondaires (débarcadères) et ports fluviaux de bon niveau de service respectueux de la faune et de la flore aquatique.



402. L'atteinte de cet objectif passe par l'exploitation optimale du PAC et la promotion du transit malien et des activités de transbordement. Pour ce faire, le Gouvernement entend, au cours des prochaines années : (i) améliorer la qualité des services à des coûts compétitifs, (ii) réduire les surcoûts portuaires, (iii) renforcer la capacité de gestion des entreprises du sous-secteur, (iv) clarifier les rôles entre intervenants dans le port : transporteurs, manutentionnaires, consignataires, et les services chargés de la réglementation et de la police (transports terrestres, police, gendarmerie, douane, santé).

403. Aussi, le Gouvernement s'est-il engagé en partenariat avec le groupe Bolloré pour construire un nouveau terminal à conteneurs, un chemin de fer et un port sec à Kagbelen qui réduiront les rotations des camions dans la ville de Conakry. Un projet d'aménagement d'un deuxième site portuaire en eau profonde, à 60km de Conakry vers l'île de Matakang est fortement impulsé par les sociétés minières.

404. Pour ce qui concerne le réseau de ports maritimes secondaires et de ports fluviaux, il est prévu (i) la viabilisation des ports secondaires de Kanfarandé, Taboria, Sandervalia, Kaback, Koundindé, Kouroussa, Kankan, Sigiri et des ports des îles, en vue du développement du cabotage national et du transport fluvial ; (ii) la continuation de l'amélioration des conditions des opérations de marchandises au port de Conakry par la délocalisation des activités de pêche, de réparation navale, de transports de passagers et de la Marine Nationale ; (iii) la réalisation d'un nouveau port en eau profonde à Benty ; (iv) la construction d'un port de pêche industrielle et (v) la relance du transport fluvial sur le Niger et le Milo, particulièrement utile pour le développement des échanges avec l'hinterland et le Mali.

405. Enfin, les voies d'eau sont par excellence un atout touristique pouvant être mises en valeur par le développement de la navigation de plaisance et le développement des sports nautiques qui seront complémentaires à la diversification de l'offre touristique nationale.

B - Renforcement des infrastructures routières

406. Les routes nationales en Guinée représentent 16% des 43.500 km du réseau inventorié. Ce réseau comprend également les routes préfectorales (ou secondaires, 36%) et les routes communautaires (ou tertiaires, 48%). L'état général des routes nationales s'avère très insatisfaisant (revêtues: bon 16%, moyen 31% et mauvais 50%; en terre: bon 6%, moyen 51% et mauvais 43%).



Le pourcentage des routes bitumées par rapport à la longueur totale du réseau, est parmi les plus faibles de la sous-région (59% pour la Sierra Léone ; 40,7% pour le Ghana ; 38,7% pour le Mali; 34,7% pour le Bénin et 34% pour le Burkina Faso). Le coût de réhabilitation de toutes les routes nationales en mauvais état, revêtues et en terre, est estimé à plus de 1,1 milliard d'Euros soit environ 25% du PIB de 2010. À ces importantes dégradations, qui ne tiennent pas compte de l'état de réseau secondaire et tertiaire, il faut ajouter que des grandes étendues du territoire national, notamment dans le Nord et l'Est,

sont encore enclavées. Ces déficits infrastructurels ont un impact très négatif en termes de productivité agricole, d'accès aux services de base et, en général, de réduction de la pauvreté.

407 Les liaisons interrégionales et internationales ont également un niveau de service insuffisant, ce qui empêche le pays de se réaffirmer en tant que corridor international et de dynamiser le commerce avec ses voisins côtiers.

408. L'ambition du Gouvernement est donc d'améliorer sensiblement l'état des routes, à travers des investissements importants pour l'entretien routier et la remise à niveau du réseau routier. A cet effet, les mesures actions prioritaires porteraient sur : i) le recours à la formule d'Agence routière couplée avec le Fonds d'entretien routier (FER) de 2ème génération à l'instar de la plupart des pays de la sous-région ; ii) la mise à disposition d'un FER de 2eme génération (exclusion de la redevance d'entretien routier de la fiscalité générale de l'Etat, confirmation de son caractère de redevance d'usage de l'infrastructure payée par l'usager et de recettes du FER, système d'audit de l'éligibilité des opérations) ; iii) la nécessité de généraliser l'externalisation de la maîtrise d'œuvre aussi bien pour les projets routiers que pour les opérations d'entretien routier (recours à des maîtres d'œuvres privés) ; iv) la réalisation d'une étude de réorganisation de l'administration routière pour distinguer une administration centrale, en charge du développement, de la normalisation et de la régulation, d'une administration d'opération confiée à une entité dotée d'une souplesse de gestion.

409. Pour les marchés de travaux, des études d'impact environnemental seront systématiquement réalisées. Ces études seront élargies aux dimensions sociales pour préparer un volet d'activités d'accompagnement et de développement local dans les villages traversés par la route et à proximité immédiate. En veillant aux aspects de genre et de santé et VIH/Sida, les microprojets communautaires seront réalisés en HIMO, comme mesures d'atténuation d'impacts négatifs (murets de protection des écoles, aires de séchage des aliments) et/ou identifiés par les populations villageoises.

410. Une charte de mise en œuvre des déplacements involontaires sera élaborée et appliquée afin de limiter et compenser au mieux les impacts négatifs des projets routiers générateurs de déguerpissements. Cette charte organisera les différentes phases du déplacement, en concertation avec les populations. Elle fixera de manière transparente le mode de compensation, en favorisant une contrepartie foncière plutôt que financière, afin de limiter les effets d'aubaine et de spéculation. Elle serait un cadre de référence minimum pour tout projet routier sur financement public ou privé.

411. La contribution à la lutte contre le changement climatique sera recherchée, notamment en favorisant le contrôle technique et en introduisant la conduite économe en énergie dans les apprentissages de la conduite. La gouvernance du secteur des transports sera une priorité. Elle sera renforcée en mettant en place une grille d'analyse des risques qui sera associée au plan annuel de passation des marchés, et informée concurremment par les services chargés de la sélection des entreprises, ceux chargés de la gestion contractuelle et par le Fonds d'entretien routier.

412. En matière de transport international, le commerce international avec les pays de la sous-région (Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, ...) est une donnée importante pour la prospérité en Guinée, et le réseau national routier bitumé inter-Etat est vital pour le pays. Au plan national, le développement des plantations de coton, de café, de palmier à huile et des cultures vivrières a un lien étroit avec le transport routier et le réseau des pistes rurales. Pour ce faire, le Gouvernement a retenu les objectifs stratégiques ci-après : (i) renforcer la liaison routière entre les régions naturelles du pays ; (ii) achever la liaison qui reste entre la Guinée et les pays limitrophes par des voies construites et bitumées ; (iii) permettre le désenclavement d'au moins la moitié des agglomérations rurales ; (v) moderniser le réseau de voies urbaines d'une vingtaine de villes secondaires ; et (vi) maintenir en bon état au moins 60% du réseau routier national en priorisant les préfectures n'étant pas desservies par des axes bitumés.

413. L'expansion très importante de la capitale Conakry mérite une attention particulière dans la politique des transports urbains. Elle nécessite l'adoption d'une stratégie spécifique de promotion du transport urbain en liaison avec la densification du réseau routier.

414. Enfin, le Gouvernement compte, avec l'appui de ses partenaires au développement, organiser une Table ronde pour mettre en œuvre le programme quinquennal routier (2012-2016) concernant un portefeuille de 31 projets prioritaires estimés à 1 120 100 000 Euros. Il porte sur : (i) la construction ou la réhabilitation de 2 262 Km de routes nationales, (ii) la réalisation de 31 Km de routes à 2x2 voies, (iii) la réhabilitation de 96 Km de routes nationales, (iv) le renforcement de 725 Km de routes nationales, (v) l'amélioration de 3 000 Km de routes préfectorales et de 4 000 Km de routes communautaires, (vi) la construction de 620 Km de voies urbaines dont 140 Km à Conakry, (viii) l'installation de cinq (5) postes de pesage-péage, (ix) l'appui à trois cents (300) PME, (x) la mise en place du Fonds d'entretien des routes et l'appui institutionnel au Département en charge des Travaux Publics, et (xi) la réalisation de 11 projets d'études non suivis de travaux.

C - Renforcement du réseau ferroviaire

415. Le transport ferroviaire est très peu développé en Guinée. Le réseau totalise un linéaire de 1 047 km et est composé de quatre lignes à savoir : (i) la ligne Conakry-Kankan (662 km), construite avant la première guerre mondiale et dont l'exploitation est arrêtée depuis 1989, en raison de la vétusté prononcée des infrastructures et du matériel roulant ; (ii) la ligne Conakry-Fria (144 km), gérée par la compagnie minière FRIGUIA et qui relie l'usine d'alumine de Fria au port de Conakry ; (iii) la ligne Kamsar- Sangarédi (136 km), gérée par la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) et qui relie les mines de bauxite de Sangarédi au port de Kamsar ; et (iv) la ligne Conakry-Kindia (105 km), gérée par Société des Bauxites de Kindia (SBK) et qui relie les mines de bauxite de Kindia au port de Conakry. Toutes ces quatre lignes sont en mauvais état selon l'évaluation du Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique.

416. Le Gouvernement est conscient que le développement du réseau ferroviaire est indispensable pour renforcer le rôle de pays d'exportation des produits miniers et industriels de la Guinée. Grâce à ses tarifs plus compétitifs par rapport aux tarifs routiers et à sa capacité de chargement, le réseau ferroviaire peut améliorer considérablement la mobilité des personnes et des biens sur le territoire national.

417. Le cadre stratégique du transport ferroviaire retracé dans le PNT fait de la relance de la ligne centrale (Conakry-Kankan), la priorité de ce sous-secteur. Quatre axes stratégiques ont été retenus et concernent : (i) le maintien d'une stratégie de relance de cette ligne par la combinaison du transport des personnes et des biens avec une exploitation minière ; (ii) la réalisation du projet Transguinéen ainsi que l'exploitation des éventuelles opportunités qu'il représente ; (iii) la réalisation d'une analyse de l'avenir du port de Conakry et la fonction de brouettage du chemin de fer sur les 38 premiers kilomètres et d'une étude comparative d'une continuation du développement de la capacité du port de Conakry combinée avec un projet de port sec à la sortie de l'agglomération ; et (iv) la possibilité de faire valoir un projet de métro de surface dans une future étude d'élaboration d'un plan de déplacement urbain pour l'agglomération de Conakry.

418. Par ailleurs, l'Etat va poursuivre les négociations pour la construction de nouvelles lignes ferroviaires notamment entre la Côte et les zones d'exploitation des gisements de fer (Simandou, Zogota, etc.). Le volume des produits internes susceptibles d'être transportés par voie ferrée est projeté à millions de tonnes par an à l'horizon 2015.

D - Renforcement du réseau aérien

419. La Guinée dispose de plusieurs infrastructures du transport aérien qu'il conviendrait de mettre aux normes. Contrairement aux pays de la sous-région, le territoire guinéen est relativement bien couvert (16 infrastructures) : (i) un aéroport international, Conakry-Gbésia ; (ii) trois (03) aéroports régionaux (Kankan, Labé et N'Zérékoré) ; (iii) sept (07) aéroports secondaires (Boké, Faranah, Fria, Kissidougou, Macenta, Sambailo et Siguri) et, (iv) cinq (05) aérodromes privés exploités par des sociétés minières.

420. Le transport aérien a connu une évolution favorable ces dernières années. L'état des infrastructures et des équipements de l'aéroport de Conakry est dans l'ensemble satisfaisant. Le trafic s'est considérablement accru. En effet, l'aéroport de Conakry, desservi par quatorze (14) compagnies aériennes, a enregistré un accroissement de plus de 20% des mouvements d'avions et de plus de 16% du nombre des passagers entre 2011 et 2012. Ces progrès ont été possibles grâce aux travaux d'extension des capacités de l'aéroport, la mise à niveau des agents de sécurité, l'acquisition de matériel d'assistance aéroportuaire, l'aménagement et la mise en service d'un Duty free. Cependant, la capacité utilisée de cette infrastructure est estimée à 50% et reste la plus faible de la sous-région. Au niveau des aéroports de l'intérieur, les équipements d'aide à la navigation sont vétustes principalement dans les aéroports secondaires. Mais les pistes sont, dans la plupart des cas, entretenues.

421. Pour la période 2013-2015, le Gouvernement guinéen envisage de faire de l'aéroport international de Conakry-Gbésia, une plate-forme performante et compétitive, assurant à moindre coût les échanges extérieurs du pays par voie aérienne. Ceci passe par la poursuite de la mise en œuvre diligente du schéma directeur de développement dudit aéroport.

422. Autour de cet aéroport international, le Gouvernement entend disposer (i) d'un réseau d'aéroports régionaux de bon niveau de service, facilitant le développement d'un réseau de lignes intérieures desservant les régions éloignées (Labé, Kankan, Nzérékoré), et d'un réseau de lignes de voisinage ; (ii) d'un réseau de petits aérodromes pour l'aviation légère, privée et de transports à la demande, qualifié d'intérêt général, pour un soutien aux activités socio-économiques (tourisme, activités minières et de recherche minière, activités d'exploitation forestière, interventions sanitaires et/ou de sécurité civile d'urgence, etc.) ; et (iii) la perspective de construire à Maferinya, un nouvel aéroport international. L'objectif est d'atteindre, en 2025, un trafic global de cinq millions de passagers.

2.2.3.2 Développement des infrastructures énergétiques

423. Les orientations pour le développement du secteur de l'énergie visent à assurer des objectifs sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels, en soutien à l'atteinte des OMD pour la Guinée. Sur le plan économique, la stratégie énergétique vise à accélérer la croissance et la compétitivité en accordant une plus grande priorité à l'énergie hydroélectrique⁶. Sur le plan social, il s'agit de permettre l'accès du plus grand nombre à l'énergie moderne. Sur le plan environnemental, la priorité porte sur les solutions énergétiques à faible émissions de CO2 et la protection de l'environnement au niveau national (eaux, forêts en particulier).

A - Augmentation de la disponibilité d'une énergie de qualité à moindre coût



424. Le principal axe sur lequel le Gouvernement compte poursuivre le déploiement de ses efforts est celui de la disponibilité d'une énergie de qualité à un coût compétitif. Les objectifs sont de (i) améliorer la performance énergétique ; (ii) augmenter la disponibilité en agissant sur les indicateurs les plus importants que sont les facteurs d'utilisation, le facteur de charge, le taux d'arrêts programmés et le taux de pannes ; (iii) augmenter le degré de flexibilité de fonctionnement ; et (iv) soutenir les politiques incitatives à la maîtrise de la demande d'énergie (MDE).

425. Pour ce faire, les principales actions s'orienteront vers :

- la réhabilitation des capacités de production existantes (thermiques et hydroélectriques) : Les projets déjà en cours de réalisation incluent notamment la réhabilitation des Centrales thermiques de Tombo 3 et Tombo 5 (70 MW) ainsi que la réhabilitation et extension des centrales des capitales régionales de Labé, Faranah, Kankan et NZérékoré. Les travaux de réhabilitation seront poursuivis avec celle des centrales hydrauliques des Grandes Chutes, Donkea et Garafiri;
- le développement de nouvelles capacités de production : Les actions déjà entamées incluent notamment l'acquisition de nouvelles unités de production thermiques pour 100 MW en 2013 et le lancement de la construction du barrage de Kaleta, d'une capacité de production installée de 240,5 MW dont la première livraison d'électricité sur le réseau est prévue en 2015 et la fin des travaux pour 2016.

426. Dans les années à venir, le Gouvernement prévoit mener les études pour le développement de nouveaux méga-barrages hydroélectriques (Souapiti sur le Konkouré (515 MW), Amaria sur le Konkouré (285 MW) et Morissanako sur le Sankarani (100 MW)), favoriser le développement de barrages hydroélectriques en BOT ou PPP (barrage de Fomi en cours d'étude et de négociations), et développer les projets de barrage en instance (barrage de Poudaldé sur le Cogon (90 MW), Gozoguédia sur le Diani (48 MW) et Kassa B sur la Kaaba (118 MW)) et une série de micro-barrages hydroélectriques (100 à 1500 KW).

⁶ Le coût de la production thermique est supérieur à 20 Cents US par kWh, alors qu'il existe des sites hydro en Guinée qui peuvent produire à un coût compris entre 4 Cents US et 12 Cents us/kWh (source : Plan Directeur d'Electrification).

427. A moyen terme, la mise en oeuvre du programme de 11 sites hydroélectriques identifiés (Kassa B, Poudalde, Gozoguezia, Souapiti, Amaria, Fomi, KoukouTamba, Boureya Diaraguela, Kogbedou et Morisanako) pourrait totaliser une capacité installée de 1 598 MW et fournir une énergie annuelle de 8630 GWh. Le développement de la demande minière est une opportunité pour le secteur énergétique guinéen. La multitude de sites aménageables avec des micros ou mini barrages représente une opportunité importante pour électrifier les zones rurales ou semi-rurales, en tant qu'alternative à l'extension du réseau interconnecté.

428. Dans le cadre de la réhabilitation et développement des capacités de transports et des réseaux de distribution, la réhabilitation et l'extension des réseaux des communes de Matoto, Ratoma et Kaloum (à Conakry) sont en cours dans le cadre de divers projets, de même que l'extension et la réhabilitation des réseaux des capitales régionales et de Boké. Des études sont en cours pour faire passer une des principales lignes de transport du pays (ligne Maneah-Matoto-Tombo) de 60 à 110 KV ainsi que renforcer les postes de Matoto- Tombo et construire de nouveaux postes source de Hamdallaye et Sonfonia.

429. La quasi-totalité de ces actions adresse l'objectif de la réduction des coûts de production. Dans ce sens, il est prévu le renforcement de la capacité de planification des investissements à la Direction de l'Energie à partir de 2013 dans le cadre de l'ouverture du secteur à la concurrence ainsi que la mise en place d'un Fonds pour la préparation des investissements de moindre coût dans le secteur électrique. Il sera destiné à financer les travaux de préparation des projets (faisabilité, études environnementales, frais de sélection et négociation avec les investisseurs potentiels).

B - Accroissement de l'accès du plus grand nombre à l'énergie moderne

430. Les objectifs retenus sont de (i) augmenter la durée de la fourniture de l'électricité sur le réseau interconnecté de moins de 12 heures par jour actuellement à 24 heures par jour à l'horizon 2017 avec un objectif intermédiaire de 20 heures par jour en 2013 ; (ii) diminuer le coût moyen de l'électricité produit pour le réseau pour le porter à moins de 16 Cents US en 2016 et moins de 12 Cents US après 2017. Ce qui permettra de porter le taux national d'accès à l'électricité de 12% en 2012 à 45% en 2015, et à 80% à l'horizon 2025 et d'atteindre une utilisation du gaz butane par 10% des foyers en 2017.

431. Pour y arriver, les principales interventions porteront sur la densification du réseau existant, l'extension du réseau interconnecté, le développement des systèmes isolés, et le soutien au gaz butane et au kérosène pour les foyers les plus modestes.

C - Développement des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique national

432. Le développement de l'électrification rurale sera conduit en généralisant le modèle testé avec succès par le projet d'électrification rurale décentralisé (PERD). La mise en œuvre se fera à travers les actions décrites ci-dessous : (i) le développement d'un système d'éclairage dans les préfectures et dans les sous-préfectures. Le programme d'installation de 7000 lampadaires dans les 33 préfectures du pays initié en 2012 et en cours de réalisation marque la volonté des autorités de prendre en compte les besoins des populations de l'intérieur du pays ; (ii) la mise en place de financement pour soutenir l'électrification rurale. En particulier, il sera créé et mis en œuvre un Fonds de Développement de l'Electrification Rurale (FODER) qui sera financé par le budget ou par les fonds de contrepartie PPTTE ; (iii) la revue de la lettre de politique sectorielle de développement des énergies renouvelables et l'élaboration de la loi sur les énergies renouvelables et (iv) l'amélioration du cadre institutionnel, réglementaire et fiscal. Elle passera notamment par l'ouverture des concessions aux collectivités locales et aux structures associatives et par l'amélioration du cadre fiscal dans le sens d'une meilleure attractivité vis-à-vis des acteurs (offreurs et demandeurs) de l'énergie rurale, ainsi que par l'appui au développement

du secteur privé local pour l'électrification rurale décentralisée par la création d'une Agence d'Electrification Rurale (AGER).

D - Amélioration de l'efficacité énergétique

433. Le Gouvernement compte mettre en valeur les ressources énergétiques renouvelables nationales pour l'électricité en réseau, la mini-hydro et certaines énergies non conventionnelles et les économies d'énergie. Il poursuit les objectifs suivants : (i) atteindre une proportion de capacité hydraulique dans l'électricité en réseau (hors auto-producteurs) de 70% en 2017 comparé à 38% après installation des 100 MW thermiques d'urgence en 2013; (ii) développer 20 sites de mini-hydro (sur 130 recensés) à l'horizon 2025 dont 5 à l'horizon 2017, sous forme de PPP ou de projets communautaires ; (iii) réduire la consommation de bois de feu de 20 000 TEP équivalent à l'horizon 2017 (1/4 du potentiel d'amélioration estimé) ; (iv) réduire la consommation des Administrations et entreprises publiques de 150 TEP équivalent par an (50% du potentiel de gains en efficacité) à l'horizon 2017 ; et (v) promouvoir des projets d'efficacité énergétique dans les industries, services et chez les ménages résultant de gains d'efficacité équivalents à 2 000 TEP par an à l'horizon 2017.

434. Dans cette optique, la promotion des énergies renouvelables, en premier lieu l'hydroélectricité, sera assurée par la mise en place d'un dispositif de promotion des énergies renouvelables et de suivi au sein du Ministère chargé de l'énergie. Ces initiatives seront complétées par la mise en place d'un Fonds qui financera les études de faisabilité et la préparation des projets.

435. En parallèle, il sera envisagé la création d'une Agence Nationale de Maitrise de l'Energie chargée de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de maîtrise de l'énergie. Une première étape importante dans cette direction consiste en la promotion et la distribution des ampoules à économie d'énergie par EDG qui présente un potentiel d'économie d'énergie très important.

436. Sur le plan institutionnel et réglementaire, il s'agira d'assurer un désengagement de l'Etat des activités énergétiques et d'encourager la concurrence comme principe de régulation du marché, sous la supervision de l'Etat et du Régulateur.

437. S'agissant du désengagement de l'Etat des activités commerciales et concurrentielles du secteur de l'énergie, il sera procédé au redressement de l'EDG et encouragé le développement de producteurs d'électricité indépendants financés par le secteur privé en supplément des projets développés par EDG. Les objectifs retenus sont : (i) l'élimination à l'horizon 2017 des subventions de fonctionnement et d'équipement de l'EDG par une restructuration de l'entreprise, des ajustements tarifaires et une réduction des coûts de fonctionnement ; et (ii) le closing financier d'au moins quatre projets de production hydroélectrique en PPP à l'horizon 2015 et six projets à l'horizon 2017.

438. Pour atteindre ces objectifs, les interventions prioritaires retenues sont les suivantes : (i) le redressement et la restructuration d'EDG. Ils passent notamment par l'élaboration d'un Contrat-Plan Etat-EDG pour la période 2012-2015 avec des objectifs d'amélioration des performances du côté d'EDG de reprise d'obligations du côté de l'Etat, la mise en place d'une assistance externe pour la gestion d'EDG (contrat de gestion, de service ou d'assistance technique) et plus généralement la mise en œuvre du Plan d'Action pour EDG approuvé en janvier 2012 ; (ii) la révision des tarifs de l'électricité sur la base du coût moyen de production afin d'assurer l'autonomie financière de EDG et d'en faire un client bancable ; (iii) le renforcement des capacités du Ministère en charge de l'énergie pour le développement des projets PPP et les ajustements nécessaires au cadre réglementaire et juridique

439. L'ouverture du secteur à la concurrence est fondée principalement sur le développement d'entreprises indépendantes pour la production et la distribution d'énergie et l'insertion de la Guinée sur le marché régional de l'Afrique de l'Ouest et le développement des échanges. En plus des éléments liés au redressement d'EDG et à la préparation à une ouverture possible au secteur privé, les objectifs et actions prioritaires retenus pour cet axe sont essentiellement liés à la révision du cadre institutionnel du secteur de l'électricité afin d'ouvrir le marché à des producteurs et distributeurs indépendants de façon transparente avant Décembre 2013. Il s'agit notamment de (i) la révision de la loi sur l'électricité L93/039 / CTRN afin de tenir compte des évolutions générales de l'organisation du secteur de l'électricité qui sont indispensables pour en faire un service marchand ; (ii) la révision et l'élaboration des textes d'application de la loi BOT L97/012 du 1er juin 1998 dans le sens de l'encouragement et la protection de l'investissement privé et de la transparence pour l'attribution des licences ; (iii) la création et la mise en place d'ici Juin 2013 d'un organe de régulation autonome et indépendant ; (iv) la revue de la lettre de politique sectorielle et l'élaboration d'une loi sur les ressources renouvelables.

2.2.3.3 Développement des infrastructures de postes et de télécommunication

A - Renforcement du secteur postal

440. L'ambition du Gouvernement est d'améliorer les services postaux en améliorant les indicateurs (une boîte postale pour 200 habitants en 2015 au lieu d'une boîte pour 1000 habitants en 2010), améliorer la qualité et la continuité des services offerts aux usagers dans les domaines de l'exploitation des postes (acheminement du courrier de jours+7 à jours+2) et assurer les conditions d'un développement durable des services postaux en Guinée.

441. Pour ce faire, il poursuit la réforme du secteur postal en cohérence avec la politique de décentralisation et en tenant compte des nouveaux besoins liés au développement de la société de l'information. Par ailleurs, les capacités opérationnelles de l'Office Guinéen des Postes (OPG) seront renforcées afin de faire face aux mutations technologiques, d'être plus compétitif et de diversifier la gamme de ses produits pour mieux répondre aux attentes de sa clientèle et aux exigences d'un développement durable afin de : i) poursuivre la réforme du secteur postal ; ii) s'approprier les TIC ; iii) élargir le parc transpostal pour maintenir et consolider la qualité de l'acheminement de l'intérieur ; iv) renforcer les capacités des ressources humaines. Le coût du plan de réforme et de développement postal (PIDEP) s'établit à 10 393 000 USD.

B - Renforcement du secteur des TIC

442. L'environnement du secteur est caractérisé par l'existence (i) de cinq opérateurs Télécoms opérationnels qui totalisent environ 4 millions d'abonnés (SOTELGUI 16%, Areeba 45%, Intercel 6%, Orange 22% et Cellcom 18%) ; (ii) d'un exploitant public postal et des sociétés de messageries ; (iii) d'une dizaine de fournisseurs d'accès Internet.

443. La vision à long terme des autorités est l'« édification d'une société guinéenne de l'information inclusive et participative où les citoyens, les communautés et l'État profitent de moyens modernes de communication pour réduire la pauvreté et accélérer le développement économique, social, culturel et politique ».

444. Pour réaliser cet objectif global, le Guinée vise, d'ici à 2015, les objectifs spécifiques ci-après : (i) améliorer l'accès équitable et non discriminatoire des populations à l'information ; (ii) réduire la fracture numérique en faisant passer le taux de pénétration Informatique et Internet de 1% en 2010 à 5% en

2015, le taux de pénétration téléphonique de 40% à 50%, le taux de couverture des émetteurs ondes moyennes de 75% à 95% et ondes courtes de 45% à 80%, le taux de couverture des stations côtières à 75% à l'horizon 2015 ; (iii) améliorer la qualité et la continuité des services offerts aux usagers dans les domaines de la téléphonie (disponibilité du réseau de 75% à 100%), de l'Internet (augmentation de la bande passante de 512 Kbit à 25Mbit).

445. Pour atteindre ces objectifs spécifiques, le Gouvernement s'engage à : (i) renforcer et harmoniser le cadre législatif, réglementaire, et institutionnel afin de favoriser le développement d'une concurrence saine et loyale au profit des utilisateurs et d'optimiser l'interconnexion des réseaux et l'accès aux capacités et aux infrastructures clés ; (ii) renforcer la fonction de régulation, afin de garantir la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires relatives à la concurrence, à l'interconnexion et à l'accès ; (iii) développer les infrastructures nationales et les expertises ; (iv) désenclaver les centres communautaires en téléphonie rurale ; (v) renforcer les capacités du personnel ; (vi) vulgariser l'outil informatique ; (vii) améliorer l'interconnexion entre les réseaux ; (viii) développer le partenariat public/privé ; (ix) préparer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la connectivité des institutions éducatives, gouvernementales et hospitalières ; (x) créer et renforcer les capacités nationales de gestion de la sécurité dans le cyberspace ; et (xi) élaborer une loi de convergence numérique.

2.2.4. Axe 4 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages

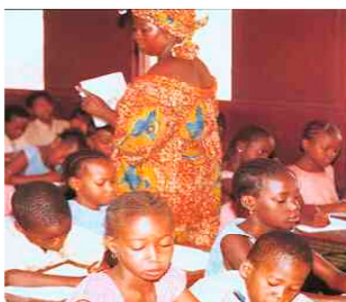
2.2.4.1 Renforcement de l'accès aux services d'éducation et de formation

446. L'ambition affichée par le Gouvernement est de (i) soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique; (ii) cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones, aux revenus et éviter l'exclusion ; (iii) élaborer une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux besoins de l'économie ; (iv) qualifier la formation à travers un meilleur dispositif de gestion du système éducatif ; (v) accroître l'accès à tous les niveaux et améliorer le suivi de l'enseignement et de l'apprentissage.

447. Le Programme Sectoriel de l'Education (PSE) est l'instrument que compte utiliser le Gouvernement pour réaliser ses ambitions.

A - Promotion de l'Enseignement Primaire Universel

448. L'éducation primaire constitue une priorité pour le Gouvernement. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : (i) accroître le taux d'accès en 1^{ière} année du primaire de 83,2% en 2011 à 100% en 2015 ; (ii) augmenter le taux d'achèvement du cycle primaire de 58% en 2011 à 68% en 2015. Ce qui nécessite de réduire le taux de redoublement pour le situer en-dessous de 10%, de porter le taux brut d'admission à plus de 100% en 2015 et de maintenir à 45 le ratio élèves/maître ; (iii) augmenter l'indice de parité filles/garçons au primaire de 0,81 en 2011 à 1 en 2015.



449. Pour atteindre ces objectifs, il est notamment prévu de : (i) augmenter le budget de l'éducation dans le BND de 9% en 2012 à 18% en 2015 ; (ii) accroître la part du primaire dans le total des dépenses d'éducation de 37% en 2010 à 50% en 2015 ; (iii) améliorer les capacités de transfert de ressources et de responsabilités du niveau central vers les collectivités locales en vue d'assurer une meilleure gestion de l'école par les communautés à la base ; (iv) améliorer les capacités de gestion d'au moins 55% des administrateurs

scolaires au niveau central et déconcentré d'ici 2015; (v) construire des logements pour les maîtres éducateurs dans au moins 30% des écoles situées dans les zones d'extrême pauvreté ; (vi) doter toutes les écoles primaires dans les zones d'insécurité alimentaire de cantines scolaires en vue d'augmenter le taux de fréquentation.

450. Le Gouvernement accordera une attention particulière à l'amélioration substantielle du taux d'accès du cycle primaire notamment pour les filles, afin d'atteindre la scolarisation universelle de qualité et de faire reculer les frontières de l'analphabétisme de façon durable. Pour y parvenir, il poursuivra les efforts de construction – réhabilitation, de réparations urgentes d'infrastructures et d'équipements scolaires en capitalisant les approches réussies. La normalisation des écoles à cycle incomplet et l'amélioration de la pratique des classes multigrades seront poursuivies.

451. Le renforcement de la qualité de l'éducation passera par : (i) l'amélioration du niveau de compétences des élèves en lecture et en calcul ; (ii) l'augmentation du temps d'apprentissage ; (iii) la poursuite de la formation initiale des enseignants et des personnels administratifs et d'encadrement, ainsi que le renforcement des compétences professionnelles ; (iv) l'amélioration des conditions d'enseignement par la disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques, ainsi que l'aménagement des coins de lecture ; (v) la révision des curricula ; (vi) la poursuite du programme d'appui à la rénovation éducative des écoles élémentaires ; (vii) le renforcement du dispositif de suivi et d'évaluation des apprentissages ; (viii) la poursuite des actions d'amélioration de la santé, l'hygiène et la nutrition scolaire.

452. La réduction progressive de la double vacation dans les zones de forte concentration démographique, la sensibilisation des communautés et la généralisation des approches pour le maintien des enfants à l'école et de la jeune fille en particulier contribueront à l'accroissement du taux d'achèvement.

453. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à améliorer le fonctionnement du système éducatif en vue d'atteindre les objectifs d'une éducation de qualité à tous les niveaux. Il mettra l'accent sur : (i) le renforcement des dispositions pratiques pour un service administratif et pédagogique adéquat en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement /apprentissage ; (ii) la poursuite de la moralisation et de la crédibilisation des examens nationaux en vue de l'instauration d'une culture de l'effort personnel chez l'élève et chez l'enseignant, (iii) la promotion et le renforcement de l'éducation civique en milieu scolaire, non formel et dans les communautés en vue d'asseoir une culture citoyenne.

454. Enfin, il s'engage à doter l'enseignement élémentaire de ressources budgétaires adéquates pour l'atteinte des objectifs d'une éducation universelle de qualité. Pour ce faire la part du budget de l'Etat consacrée à cet ordre d'enseignement sera fortement relevée pour atteindre un niveau adéquat. La mobilisation des ressources et l'implication de la communauté en faveur d'une meilleure gestion de l'école continueront d'être une priorité.

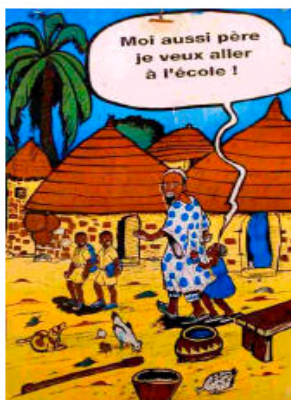
B - Promotion de l'Enseignement Secondaire

455. Le Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'enseignement secondaire, entend mener des réformes en profondeur pour la restructuration de cet ordre d'enseignement en vue de développer des aptitudes et compétences chez les élèves leur permettant de poursuivre les études dans les cycles d'enseignement technique et professionnel et du supérieur ou de s'insérer directement dans la vie active.

456. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants : (i) Améliorer l'accès au collège ; (ii) Augmenter le taux de transition du primaire au collège pour assurer une éducation de base à tous les enfants guinéens ; (iii) Réduire les taux de transition du collège au lycée ; et (iv) Améliorer le taux d'encadrement au collège qui devra passer de 88 en 2012 à 70 en 2020 afin d'améliorer la qualité des apprentissages.

457. Pour atteindre ces objectifs, les mesures à promouvoir sont les suivantes : (i) le développement de mécanismes de régulation des flux d'élèves entre les différents niveaux de cet ordre d'enseignement ; (ii) l'amélioration des capacités d'accueil dans les zones rurales et de forte concentration démographique par la construction – réhabilitation de salles de classes pour les collèges, les lycées ; (iii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire à travers la révision curriculaire, mettant l'accent sur l'enseignement des langues, des mathématiques, des sciences et de la technologie et l'introduction des TIC ; (iv) la diversification des filières de formation ; (v) le développement des projets d'établissement ; (vi) la disponibilité de manuels scolaires et de matériels pédagogiques ; (vii) le développement de laboratoires et de fonds documentaires ; (viii) la mise en place d'un mécanisme d'évaluation et de suivi des enseignements et de la gestion administrative et pédagogique ; (ix) la mise en place d'un dispositif de formation initiale intensive et continue de professeurs polyvalents pour les collèges et lycées, d'inspecteurs disciplinaires et d'administrateurs scolaires. Un accent sera mis sur la gestion rationnelle des ressources humaines ; (x) le renforcement de la rétention scolaire des filles, notamment au niveau du passage au secondaire, et d'accès à l'enseignement supérieur.

C - Amélioration de la qualité de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle



458. L'alphabétisation et l'éducation non formelle (AENF) continueront à occuper une place de choix parmi les priorités gouvernementales. Les objectifs généraux suivants ont été fixés pour les dix prochaines années. Il s'agit : (i) d'améliorer l'accès des jeunes et des adultes analphabètes, non scolarisés et déscolarisés à des programmes d'AENF ; (ii) d'améliorer la qualité des offres d'Alphabétisation et d'Education non Formelle, adaptées au contexte et aux besoins et caractéristiques des groupes concernés et des impératifs de développement du pays ; (iii) de mettre en œuvre un mécanisme de pilotage, de coordination, de financement et de suivi –évaluation efficace et efficient de la politique d'AENF.

459. Trois objectifs majeurs ont été fixés à l'horizon 2020 : il s'agit : (i) Améliorer l'accès des jeunes et adultes analphabètes, non scolarisés et déscolarisés par l'alphabétisation et la formation de 350 000 dont 75% de femmes dans les centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF), 15% dans les NAFA ou École de la seconde chance et 10% dans les centres à visée professionnelle (CAP) ; (ii) Améliorer la qualité des offres d'alphabétisation et d'éducation non formelle adaptées au contexte et aux besoins et caractéristiques des groupes concernés et des impératifs de développement du pays ; et (iii) Mobiliser de façon optimale les acteurs et les ressources suffisantes en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

460. La mise en œuvre du programme d'AENF prévoit (i) une phase d'implantation de 2 ans 2010 - 2011 ; (ii) une phase de développement 2012 – 2015 ; et (iii) une phase de consolidation et d'extension 2016 – 2020. La mise en œuvre de la stratégie du « faire – faire » sera poursuivie avec un accent particulier sur le cas des jeunes filles non scolarisées ou déscolarisées et des femmes. Il en est de même pour des programmes pilotes de post alphabétisation des enfants en situation difficile.

D - Renforcement de l'Enseignement Technique et Professionnel

461. A court terme, le Gouvernement mettra en œuvre des bases d'Unités de Formation Mobiles (UFM). Le rôle des UFM serait de former rapidement, au plus proche des chantiers de construction, une main d'œuvre de base spécialisée ou qualifiée : (i) opérant en sécurité dans un environnement de chantier ; (ii) se référant aux règles de l'entreprise (l'employeur) ; (iii) se comportant en responsabilité vis à vis des autres travailleurs du chantier, de l'encadrement hiérarchique et des clients ; (iv) utilisant les technologies et techniques contemporaines ; (v) produisant un bien (ou un service) selon un niveau de performance équivalant aux standards internationaux ; (vi) s'inscrivant dans un devenir professionnel favorisant le maintien sur un poste de travail, un emploi, ou reconnu dans un métier décrit et repéré dans les standards internationaux et en capacité de transférer ses acquis dans un autre contexte. Les apprenants seront en majorité de jeunes adultes qui possèdent des acquis gagnés durant leur parcours scolaire et enrichis par leur vécu.

462. Le Gouvernement retient trois bassins d'implantation des UFM. Ce sont :

- le bassin de Kamsar-Boké-Sangarédi-Dian-Dian: il couvre principalement les projets de construction des raffineries d'alumine et des sites d'exploitation de bauxite de Guinée Maritime, région de Kindia comprise ;
- le bassin de Forécariah : il est situé au débouché du couloir minéralier sud, à proximité des futurs ports minéraliers du sud de Conakry, dans une zone où des projets miniers pourraient être activés et au centre d'un futur pôle économique, industriel et administratif.
- le bassin de Guinée Forestière : les projets miniers couvrant ce bassin présentent une forte similitude, à savoir l'extraction du minerai de fer puis évacuation par trains minéraliers. Les besoins en main d'œuvre sont assez semblables d'un site à l'autre. La solution retenue pour la Guinée Forestière consiste à implanter une base UFM régionale, en situation de pouvoir coordonner et soutenir les bases UFM locales. La base UFM régionale sera positionnée à Macenta, les bases UFM locales seront réparties à Kérouané, Beyla, Nzérékoré et Faranah.

463. La base UFM est opérationnelle sur son bassin pour délivrer les formations pour laquelle elle a reçu une dotation. La base UFM héberge l'équipe de management et de gestion. Depuis la base, chaque UFM peut être déplacée à proximité ou bien sur les chantiers de construction ou regroupée dans d'autres sites (cas de la Guinée Forestière). L'appui logistique et pédagogique reste résident à la base UFM.

464. A moyen et long termes, de nouveaux dispositifs seront mis en place et destinés à former les personnels d'exploitation et de maintenance pour les opérations de mines, de transports et de transformations des minerais. Ces dispositifs prennent deux formes : les Centres de formation des compagnies (CFC) et les Centres sectoriels, industriels et miniers (CeSIM) :

- **Les CFC** : Le Gouvernement, dans le cadre de la contractualisation de prestations, s'appuiera sur les centres internes de certaines compagnies adaptés à la formation pour les opérations : c'est le cas de la CBG à Kamsar, de RUSAL à Fria et Kindia et de SAG à Siguiri.
- **Les CeSIM** : Le Gouvernement compte mettre en place ces dispositifs en PPP et en complément aux dispositifs publics (ENAM et futurs ERAM), et destinés à répondre aux besoins des compagnies sur le long terme. Ils couvriront les secteurs suivants: Génie minier et exploitation, Génie mécanique et Génie électrique, et seront adossés à des bases UFM afin de bénéficier d'une synergie de compétence et d'une mutualisation de moyens. Les bénéficiaires seront les employés des compagnies dans le cadre de formations continues et de plans d'évolution de carrières, et des jeunes ou étudiants en cours de formation initiale ou en réorientation à l'issue d'un parcours d'étude n'ayant pas permis leur intégration professionnelle.

Enfin, les CeSIM sont gérés par une entité autonome constituée dans le cadre d'un partenariat PPP, les contractualisations ne pouvant intervenir qu'au cas par cas et sous conditions de l'acceptation des compagnies.

465. Le premier CeSIM sera implanté à Kankan. D'autres CeSIM sont prévus. Il s'agit du site de Forécariah où le CeSIM sera créé selon le modèle de Kankan, et le site de Kamsar où le CeSIM sera créé en 2 étapes : d'abord sous forme de collaboration entre la base UFM de Kamsar et le Centre de Développement et de Formation (CDF) de la CBG, et ensuite la constitution d'un CeSIM autonome avec maintien de la collaboration avec le CDF.

466. S'agissant des Centres de Formation Professionnelle (CFP), le Gouvernement s'engage à les renforcer afin de réactiver rapidement quelques filières susceptibles de correspondre aux emplois parmi les plus attendus, l'objectif étant d'amorcer un processus de modernisation. L'accent sera mis sur les CFP portant prioritairement sur les spécialités suivantes : mécanique générale, réparation automobile, diéséliste, électricité bâtiment, chaudronnerie. Ce choix prioritaire est justifié par le fait que certains centres disposent d'une expérience sur ces spécialités pour lesquelles les compagnies sont en attente de main-d'œuvre. D'autre part, ces spécialités sont fondées sur des savoirs techniques de base facilitant l'accès à des trajectoires professionnelles porteuses d'insertion.

467. Concernant les Centres de Formation Professionnelle Post-Primaires (CFPP), ils préparent aux métiers suivants : maçonnerie, carrelage, peinture, électricité bâtiment, plomberie sanitaire, bar-restaurant, coiffure, couture, floriculture, saponification. Ces dispositifs présentent un intérêt éducatif et social, visant à offrir une voie d'insertion pour les élèves n'ayant pas pu bénéficier d'un parcours vers les CFP. Cependant, ils ne seront pas sollicités directement pour former la main-d'œuvre des jeunes adultes.

468. Dans le contexte de la mise en place future d'Écoles Régionales des Arts et Métiers (ERAM), le Gouvernement entend procéder à une réforme de l'École Nationale des Arts et Métiers (ENAM). Pour ce faire, deux actions en deux temps :

- certaines formations développées dans les CeSIM seront reprises par l'ENAM. C'est le cas des formations de Techniciens d'études de systèmes mécaniques, de Techniciens d'études en chaudronnerie et tuyauterie industrielle et d'Informaticiens réseaux, pour lesquelles les dépenses d'investissements et de fonctionnement restent limitées, et le besoin en locaux compatibles avec les possibilités actuelles de l'ENAM. Dans cette perspective, les CeSIM pourraient contribuer à assurer la formation des professeurs et la fourniture des programmes;
- la seconde action consiste à entamer la réflexion globale sur la réforme des dispositifs publics de formation professionnelle et technique.

469. Enfin, le Gouvernement poursuivra son programme de renforcement de la formation initiale des enseignants dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) sur le plan des infrastructures et des équipements. L'amélioration de la qualité des enseignements – apprentissages sera poursuivie. Des stratégies de renforcement des compétences professionnelles des enseignants issus des programmes intensifs seront envisagées.

E - Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

470. Pour la Guinée, assurer une contribution efficiente de l'enseignement supérieur à l'atteinte de l'objectif de croissance accélérée à travers la recherche-développement est une nécessité. C'est pourquoi l'enseignement supérieur fera l'objet d'une attention particulière au cours de la période 2013-2015.

471. La vision du Gouvernement est de bâtir un système d'enseignement supérieur diversifié, performant et répondant aux besoins du pays, susceptible d'accélérer l'émergence économique et sociale de la Guinée et capable de former des citoyens compétents, déterminés à vivre ensemble dans une société démocratique.

472. Pour cela, l'enseignement supérieur doit surmonter les principaux défis suivants : le faible accès à l'enseignement supérieur, l'autonomie très limitée des institutions et le peu de redevabilité de leurs dirigeants, l'insuffisance ou l'obsolescence des infrastructures et équipements, la pénurie d'enseignants-chercheurs qualifiés, la faible pertinence des programmes de formation par rapport aux besoins du marché du travail, la qualité médiocre des enseignements et des apprentissages, le financement insuffisant des programmes d'enseignement et de recherche scientifique, la faible productivité scientifique ainsi que le faible accès aux TIC et leur utilisation marginale dans l'enseignement, la recherche et l'administration.

473. C'est pourquoi, il vise les objectifs stratégiques suivants : (i) améliorer la gouvernance et le management du système et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ; (ii) améliorer l'accès ; (iii) améliorer la pertinence des programmes de formation ; (iv) améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages ; (v) redynamiser la recherche scientifique ; et (vi) améliorer le cadre de travail et de vie dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

474. En matière d'accès, l'ambition du Gouvernement est de : (i) porter les effectifs des établissements publics d'enseignement supérieur de 60 000 en 2012 à 75 000 en 2013 et 105 000 en 2015 ; (ii) développer un enseignement supérieur à distance pour qu'il accueille 10 000 étudiants d'ici 2015 ; (iii) soutenir l'enseignement supérieur privé afin qu'il porte ses effectifs de 25 000 en 2012 à 30 000 en 2013 et 35 000 en 2015.

475. En matière de pertinence, le Gouvernement entend : (i) favoriser le développement au sein des universités de filières professionnelles correspondant aux besoins du marché du travail ; (ii) favoriser le développement de programmes de formation comportant des expériences de travail supervisées et créditées ; (iii) favoriser l'établissement de liens directs entre chaque université et des entreprises correspondant à ses programmes de formation ; (iv) favoriser le développement de programmes de formation construits en partenariat avec une ou des entreprises.

476. En matière de qualité, le Gouvernement entend : (i) supporter activement le développement de la formation des formateurs ; (ii) poursuivre la mise en place de la réforme LMD notamment aux niveaux master et doctorat ; (iii) mettre en place l'Agence Nationale d'Evaluation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; (iv) favoriser l'accès aux TIC et leur utilisation dans l'enseignement, la recherche et l'administration

477. En matière de gouvernance et de management du système et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, le Gouvernement se propose : (i) d'adopter de nouveaux décrets accordant une large autonomie académique, administrative et financière aux IES en exigeant davantage de reddition des comptes de la part de leurs dirigeants ; (ii) de promouvoir la pratique de la planification stratégique au niveau des institutions et du ministère en charge de l'enseignement supérieur ; (iii) de professionnaliser les responsables des services financiers, des ressources humaines, de la scolarité ; (iv) d'accroître le financement des institutions d'enseignement supérieur et de recherche et promouvoir les activités génératrices de revenus.

478. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend : (i) accroître les infrastructures pédagogiques (construction d'amphithéâtres, de laboratoires, de bibliothèques y compris la bibliothèque universitaire et de centres d'accès informatiques et leurs équipements) ; (ii) promouvoir l'accès aux TIC et leur usage dans la pédagogie, la recherche et l'administration ; (iii) supporter la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'appui scientifique, administratif et de gestion ; (iv) élaborer et diffuser des nouveaux outils de gestion académique, administrative et financière ; (v) favoriser la restructuration des enseignements dans le cadre du « LMD » (Licence Maîtrise Doctorat) en privilégiant les filières professionnelles ; (vi) soutenir les programmes de master et les écoles doctorales ; (vii) renforcer les capacités du ministère de tutelle en matière de coordination et de suivi du rendement des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) ainsi qu'en matière d'allocation des ressources financières aux institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ; (viii) renforcer les capacités de l'ISSEG et les autres institutions similaires en matière de recherche pour créer les savoirs à enseigner ; (ix) poursuivre l'expérience du fonds de promotion de la recherche et mettre en œuvre la loi d'orientation sur la recherche ; (x) renforcer les capacités de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée (ISSEG) pour la formation des enseignants et des personnels d'encadrement du secondaire et des ENI ; (xi) développer des nouvelles stratégies en matière de genre et de réduction des disparités entre Conakry et l'intérieur du pays.

2.2.4.2 Développement du système et des services de santé

479. La vision du Gouvernement à long terme est d'asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous, en particulier les plus vulnérables. Pour réaliser cette vision, il entend relever les défis liés à (i) la déconcentration des services de santé ; (ii) la réduction des inégalités entre les régions et les catégories sociales en matière d'offre et d'accès aux services de santé ; (iii) l'iniquité dans la répartition géographique des ressources humaines ; (iv) la faible fréquentation des formations sanitaires ; (v) l'insuffisance du financement accordé au système de santé ; (vi) la faible qualité des soins ; (vii) la faible disponibilité des médicaments, des réactifs, des vaccins et consommables ; et (viii) la faiblesse du système d'informations sanitaires.

480. Les objectifs généraux retenus sont les suivants : (i) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de 163% en 2005 à 80% en 2015 ; (ii) réduire la mortalité des enfants de moins d'un de 91 pour 1000 naissances vivantes en 2005 à 50 en 2015 ; (iii) réduire la mortalité néonatale de 39 pour 1000 en 2005 à 25 en 2015 ; (iv) réduire la mortalité maternelle de 980 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 580 décès en 2015 ; (v) maintenir la séroprévalence au VIH/SIDA inférieure à 1,5% en 2015 ; (vi) réduire de 40% la mortalité spécifique due au paludisme de 2012 à 2015 ; (vii) réduire de 50% la mortalité spécifique de la tuberculose de 2012 à 2015 ; et (viii) réduire la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans de 18% en 2012 à 13,4% en 2015.

481. Les objectifs stratégiques sur la période 2013-2015 sont les suivants :

- augmenter la disponibilité et l'utilisation des services préventifs, curatifs et promotionnels de santé maternelle et néonatale de qualité y compris la planification familiale, la PTME et la nutrition ;
- augmenter la disponibilité et l'utilisation des services préventifs, curatifs et promotionnels de santé infantile de qualité y compris la nutrition en particulier au niveau des centres de santé, des postes de santé et communautaire ;
- développer et renforcer des activités de santé maternelle, infantile et de nutrition au niveau des structures de santé et communautaire ;
- développer des services de santé préventifs, curatifs et promotionnels adaptés aux adolescents(es) et aux jeunes ;

- renforcer les capacités des niveaux central, intermédiaire et périphérique pour la mise en œuvre de la Feuille de Route;
- promouvoir des pratiques familiales et communautaires ayant un effet bénéfique sur la santé maternelle, néonatale et infantile et pour l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes;
- améliorer la disponibilité et l'utilisation des produits santé de la reproduction, y compris les vaccins et le matériel de vaccination.

482. Pour atteindre ces objectifs stratégiques, le Gouvernement entend, en priorité, mettre en œuvre la Feuille route pour ma mortalité maternelle et engager une réforme visant à augmenter les interventions dans les zones les plus pauvres et auprès des populations les plus démunies et les plus vulnérables et ce, en réorientant les ressources (les fonds, le personnel et les approvisionnements) au profit de ces zones pour lutter contre les maladies et les affections qui touchent les pauvres de façon disproportionnée. En outre, il veillera à (i) instaurer un paquet essentiel d'activités à haut impact pour toutes les formations sanitaires afin de permettre aux pauvres d'accéder aux soins de santé de base ; (ii) mettre en place un système de complémentarité verticale et horizontale entre les formations sanitaires de différents niveaux y compris les interfaces communautaires et le développement du Partenariat Public Privé (PPP) ; (iii) mettre à l'échelle des paquets minimums d'activité à efficacité prouvée sur la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile (Survie de l'enfant/PCIMNE/SASDE, Nutrition, SONU y compris les SAA, Planification Familiale,...) tant par des services communautaires, que dans les structures de santé publique et privée et lors des stratégies avancées ; (iv) renforcer la capacité technique de prise en charge du personnel de santé dans les structures à travers l'appui de l'Institut de Perfectionnement du Personnel de Santé ; (v) renforcer le système d'approvisionnement et de gestion des produits Santé de la Reproduction (médicaments essentiels, consommables médicaux, vaccins, produits sanguins, équipements, etc.) ; (vi) développer des capacités d'habilitation des familles et communautés par la communication pour le changement de comportements pour l'adoption de pratiques familiales et communautaires ayant un effet bénéfique sur la santé et la nutrition maternelle, néonatale et infantile ainsi que l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes pour la santé ; (vii) développer des mécanismes de prise en charge psychosociale et médicolégale des violences faites aux femmes et aux enfants ; et (viii) assurer le financement du secteur de la santé, notamment renforcer la participation de l'Etat pour atteindre l'objectif d'Abuja, améliorer la gestion et l'utilisation des ressources du secteur en mettant l'accent sur l'allocation budgétaire axée sur les résultats et la revue des dépenses publiques du secteur, et réduire la participation de la population par l'organisation de la solidarité nationale en s'appuyant notamment sur le développement des systèmes de mutualisation du risque maladie comme l'assurance maladie universelle et les mutuelles de santé.

2.2.4.3 Renforcement de la lutte contre le VIH/Sida

483. Les objectifs de la riposte retenus par le Gouvernement, à l'horizon 2015, sont : (i) réduire de moitié la transmission du VIH par voie sexuelle ; (ii) garantir qu'aucun enfant ne naisse avec le VIH ; (iii) accroître l'accès à la thérapie antirétrovirale pour que 47 574 personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement salvateur ; (iv) réduire de 50% la mortalité due à la tuberculose (TB) chez les personnes infectées par le VIH ; et (v) combler définitivement le manque de ressources pour la lutte contre le sida et travailler pour accroître les financements.

484. Pour atteindre les objectifs, le Gouvernement entend, orienter ses efforts sur : (i) la prévention ciblée ; (ii) une meilleure prise en charge des PVVIH et de leur ménage à travers la mise sous ARV et l'appui alimentaire et psychosociale des PVVIH ; (iii) le leadership de la riposte dans l'esprit des « Trois principes

» ; (iv) la mobilisation des ressources internes et la gestion ; et (v) l'exécution des études d'impact sociodémographique sur les secteurs socioéconomiques clés.

485. Le renforcement de la concertation et de la coordination de l'action des partenaires (gouvernement, bailleurs de fonds, organisations non gouvernementales, confessions religieuses, leaders villageois, etc.) permettrait de mener à bien une lutte globale contre le VIH. Enfin, la mise en œuvre de programmes visant un changement de comportement pourrait constituer un levier important pour infléchir la tendance évolutive de l'épidémie.

2.2.4.4 Renforcement de la lutte contre la faim et la malnutrition

486. Conformément à la cible 1c de l'OMD1, les objectifs du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont les suivants : (i) réduire de moitié la proportion de la population victime de l'insécurité alimentaire, de 32% en 2009 à 16% en 2015 en milieu rural et de 7,7% en 2009 à 3,8% en 2015 en milieu urbain et (ii) réduire la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans de 18% en 2012 à 13,4% en 2015 ; (iii) réduire de moitié la prévalence de l'insuffisance de poids à la naissance de 18% en 2012 à 9% en 2015.

487. Les interventions prioritaires retenues pour la période 2013-2015 en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont pour principaux cadres de référence, la politique nationale pour le développement agricole et le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA 2013- 2017), la politique nationale d'alimentation et de nutrition (2005-2015), et les politiques nationale de santé et de population.

488. *En matière de sécurité alimentaire*, les interventions seront centrées sur : (i) *l'accroissement de la disponibilité et la stabilité alimentaire* à travers la mise en œuvre des volets du PNIASA portant sur l'augmentation de la productivité des filières vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines, horticulture), et en particulier, de la riziculture, ainsi que le renforcement des circuits de commercialisation des produits alimentaires. Dans le cadre de cette intervention, un accent particulier sera mis sur l'appui aux petits producteurs vivriers (via un accès facilité aux intrants), et sur l'implication des femmes et des jeunes dans les processus de production et gestion des ressources ; (ii) *le renforcement de la prévention et de la gestion des crises et des catastrophes naturelles*, via la mise en place d'un système d'alerte précoce assorti d'un système d'information géographique sur la sécurité alimentaire, et la constitution de stocks de sécurité.⁷

489. *En matière de lutte contre la malnutrition*, outre la diversification de la production alimentaire via l'appui au filières vivrières, les actions prioritaires envisagées pour la période 2013-2015 seront dirigées sur : (i) *l'amélioration de la surveillance nutritionnelle* des populations vulnérables (iii) *la lutte contre les carences en micronutriments* et l'appui à la création et l'équipement des centres de réhabilitation ; (iv) *le renforcement du soutien nutritionnel aux groupes vulnérables* (femmes enceintes, enfants de moins de 5 ans, PVA VIH) (v) *la promotion de l'éducation nutritionnelle* (vi) *le renforcement du contrôle de la qualité*

⁷ Le PNIASA comprend une nouvelle composante sur la réduction et l'atténuation des risques de catastrophes qui prévoit la mise en place d'un Système de prévention et de gestion des crises fondé sur un Système d'alerte précoce (SAP), un Système d'information sur les marchés (SIM) et un Stock national pour la sécurité alimentaire à l'effet de faire face aux situations d'urgence

sanitaire des aliments et de l'eau, via le renforcement des capacités des laboratoires d'analyse et l'amélioration des circuits de distribution des aliments et le renforcement de la chaîne de froid.

490. La lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, passera également par (vi) *la mise en place de filets sociaux de sécurité (transferts monétaires et non monétaires)*, dont l'expansion du programme de cantines scolaires.

2.2.4.5. Renforcement de l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable

491. La vision du Gouvernement à long terme est d'asseoir un système de gestion du secteur performant, accessible et équitable, capable de satisfaire les besoins des populations en matière d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable, en particulier ceux des plus vulnérables. Pour réaliser cette vision, il entend relever les défis liés à l'accroissement du niveau de service, la mise en place d'infrastructures et de renforcement de compétences, l'organisation, la coordination et le financement du secteur, clés de voûte pour accroître les performances dans le secteur de l'hygiène, l'assainissement et de l'eau potable en Guinée.

492. Les objectifs généraux retenus sont les suivants : (i) porter le taux d'accès aux services d'assainissement en zones rurales à 57,6% à l'horizon 2015 ; (ii) faire baisser de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population encore privée d'accès à l'eau potable en 2008, en augmentant le taux de couverture de 42,25% à 71,12% ; (iii) fournir, d'ici 2015, un accès adéquat à une eau potable à 7671300 personnes ; (iv) assurer, d'ici 2015, un pourcentage d'accès à une eau potable de 92,8% avec une ration quotidienne de 50 litres d'eau potable par personne dans les centres urbains du pays ; (v) assurer, d'ici 2015, un pourcentage d'accès à une eau potable de 92,8% avec une ration quotidienne de 63 litres d'eau potable par personne dans la capitale Conakry.

493. Les objectifs stratégiques sont les suivants : (i) organiser les Etats généraux de l'assainissement dans le but d'avoir des stratégies cohérentes et favorisant le financement conséquent du sous-secteur ; (ii) doter le pays d'une politique nationale de l'eau ; (iii) créer un environnement politique, institutionnel et légal favorable au développement du secteur et entamer les réformes devant conduire à une meilleure organisation du secteur au niveau stratégique et opérationnel ; (iv) utiliser des approches et technologies novatrices et durables pour la gestion et le suivi du secteur ; (v) élaborer et mettre en place un programme de renforcement des capacités des principales structures impliquées dans la gestion du secteur ; et (vi) mettre en place un mécanisme efficace de financement du secteur (à travers entre autres le développement du Partenariat Public Privé et la promotion de la coopération sud-sud).

494. Pour y arriver, les principales interventions porteront sur : (i) la mise en place du service public de l'eau à travers un transfert de compétences liées à la maîtrise d'ouvrage aux communes, conformément au Code des collectivités ; (ii) la restructuration du SNAPE devant aboutir à la cession de la brigade actuelle de travaux, la mise en place de l'Unité de Coordination et de Gestion (UCG) et de ses principaux instruments, la mise en place du système de suivi évaluation et du portail Internet. ; (iii) la révision du Code de l'eau pour l'adapter à l'évolution du contexte politique et institutionnel ; (iv) la réalisation de 601750 latrines ; (v) l'application de la démarche d'assainissement total piloté par la communauté (ATCP) pour permettre à un million de personnes d'obtenir dans les régions rurales l'accès à des latrines ; (vi) l'installation, dans les zones urbaines, de latrines publiques dans les marchés, les gares routières et les lieux de culte, au profit d'un million de personnes ; (vii) l'extension, à Conakry, du réseau d'égout de la ville de Kaloum aux municipalités de Matam et de Dixinn au profit de 750 000 personnes ; (viii) l'achèvement, à Conakry, de la construction de l'usine de traitement des eaux usées ;

(ix) la mise œuvre, indépendamment dans les quartiers d'habitat précaire (bidonvilles) de projets d'assainissement au profit de 100 000 personnes ; (x) la mise en place de 13.221 nouveaux points d'eau, dont 8299 puits forés, 922 puits modernes, 200 systèmes d'adduction d'eau potable (4000 points d'eau) ; (xi) 2190 opérations de restauration de diverses installations ; (xi) le développement d'un vaste programme d'Information-Education-Communication (IEC) en matière d'hygiène pour susciter des changements de comportement.

2.2.4.6 Renforcement de l'accès aux services énergétiques pour le milieu urbain et péri urbain

495. La Guinée est confrontée à deux défis en matière d'accès aux services énergétiques en milieu urbain et péri urbain. Ce sont : (i) l'amélioration de l'accès aux services énergétiques en milieu rural, urbain et péri urbain ; et (ii) la satisfaction des besoins par la biomasse et les énergies renouvelables.

496. Pour l'accès des populations en milieu urbain et périurbain aux services énergétiques, l'objectif visé par le Gouvernement est de doter chacune des 304 CR d'une unité électrique par le renforcement des capacités du Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée (BERD), la promotion de l'initiative rivée dans le secteur et l'exploration de sources d'énergie complémentaires, notamment les énergies propres ou non polluantes.

497. En milieu rural, il entend renforcer et étendre la mise en œuvre du programme plate-forme multifonctionnelle (PFM). En effet, la PFM qui produit de l'énergie mécanique ou électrique générée par un moteur diesel utilisant du carburant (gasoil ou huile végétale de pourghère) ou une micro turbine hydraulique est l'un des vecteurs envisagés pour la réduction de la pauvreté. Installée en zone rurale, elle permet toutes les activités de transformation des récoltes, d'artisanat (soudure, menuiserie, etc.), de distribution d'eau et d'électrification villageoises.

498. S'agissant de la satisfaction des besoins énergétiques par la biomasse et les énergies renouvelables, les interventions porteront essentiellement sur : (i) l'exploitation rationnelle des ressources forestières avec la responsabilisation des collectivités locales, (ii) la poursuite du programme de foyers améliorés et la promotion des énergies renouvelables de substitution (gaz butane, biogaz et solaire). Par ailleurs, la couverture des besoins énergétiques nécessitera d'explorer des possibilités complémentaires comme les hydrocarbures à usage domestique en vue de diminuer la pression sur la biomasse.

2.2.4.7 Renforcement de l'accès à un habitat social et à un logement décent

499. L'objectif défini par la Politique Nationale de l'Habitat de Guinée (PNHG) « Vision Habitat 2021 » couvrant la période 2010 – 2021, est l'amélioration des conditions de vie de 75% des populations vivant dans les habitats précaires, et l'augmentation de manière substantielle de la proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements. La PNHG s'inscrit dans une dynamique de vision prospective et repose sur quatre orientations : (i) le développement spatial et foncier autour de l'équilibre entre les centres urbains et ruraux, et le renforcement du pouvoir de régulation du système foncier pour mieux conduire le développement spatial des territoires dans le cadre de la maîtrise de la planification et du développement de l'espace national et de l'espace urbain ; (ii) la mise en place de mécanismes synergiques adaptés à l'approche de production à grande échelle de logements décents à des coûts abordables, pour faciliter l'accès au plus grand nombre de personnes ; (iii) l'éradication des habitats précaires des centres urbains par la restructuration urbaine et la régularisation foncière ainsi que par la dotation en équipements urbains ; et (iv) la construction d'une architecture institutionnelle dont l'ensemble

des entités sera renforcé et équipé pour conforter la démocratie, l'Etat de droit, la transparence dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier.



500. Des actions sont projetées, à court terme, sur le plan de l'habitat et du logement, notamment : (i) l'organisation des Etats Généraux sur le foncier ; (ii) l'identification et l'immatriculation des réserves foncières à Conakry, Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré ; (iii) la mise en place d'un système d'informations foncières et cadastrales en vue de l'amélioration de la mobilisation des ressources locales et la sécurisation de l'accès à la propriété ; (iv) l'établissement de plans fonciers pour la sécurisation des ménages pauvres propriétaires pour deux (2) communes de Conakry ; (v) la restructuration de trois quartiers pauvres à Conakry et la régularisation du statut de propriété et d'occupation des ménages notamment les plus pauvres ; (vi) l'amélioration des habitats précaires dans les villes à grande densité, (vii) la construction d'une unité test de logements sociaux à Conakry ; et (viii) la mise en œuvre d'opérations d'aménagement concerté dans deux lotissements périphériques du pays.

501. Au plan institutionnel, les mesures prévues sont : (i) la mise en place de la Banque de l'Habitat et de l'opérationnalisation du Fonds National de l'Habitat ; et (ii) le renforcement des capacités du secteur de l'urbanisme et de l'habitat.

2.2.4.8 Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

502. Pour la période 2013-2015, le Gouvernement entend *mettre en œuvre le Plan stratégique de développement de la jeunesse et des sports et le Programme d'appui à l'emploi des jeunes(PEJ) pour relever les différents défis qui se posent à la jeunesse et à l'emploi des jeunes.*

A- Promotion de la jeunesse et du sport

503. La politique nationale de la jeunesse et des sports vise à renforcer l'engagement collectif et citoyen de la jeunesse et à développer la pratique sportive. Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- rendre l'environnement réglementaire, juridique, institutionnel plus propice au développement de la jeunesse et du sport à travers :
 - l'actualisation du cadre organique en vue d'une utilisation rationnelle et judicieuse des ressources humaines dans les différentes structures de la jeunesse et des sports;
 - le recensement et la révision des textes actuels en vue de rendre l'ensemble du dispositif plus cohérent et leur diffusion à grande échelle ;
 - la conception, la rédaction et la promulgation et la diffusion des textes législatifs et réglementaires;
 - le renforcement et l'amélioration du mode de structuration et de fonctionnement des administrations responsables de la politique de la jeunesse et des sports;
 - la reconnaissance du mérite dans le domaine de la jeunesse et des sports.

- doter la Guinée d'infrastructures minimales nécessaires et de ressources humaines qualifiées au développement de la jeunesse et de sport :
 - infrastructures de haut niveau, toutes disciplines confondues, capables d'abriter des manifestations de jeunesse et des compétitions nationales et internationales et de promouvoir le sport comme moyen d'insertion des jeunes;
 - infrastructures et les équipements sportifs de proximité en vue d'offrir aux jeunes et à tous les citoyens la possibilité de pratiquer des activités socio-éducatives, physiques et sportives dans des conditions appropriées;

- construction et rénovation des infrastructures sportives et socio-éducatives au niveau régional, en fonction des besoins identifiés;
 - accès des pratiquants aux équipements et matériels sportifs, socioéducatifs et médico-sportifs en favorisant d'une part l'importation et la vente de matériels et d'équipement et d'autre part, en soutenant les initiatives visant à fabriquer ces matériels et équipements sur place;
 - formation et développement des compétences des responsables et agents de l'Etat chargés des questions de la jeunesse et des sports et des cadres dirigeants et membres des associations sportives et de jeunesse ;
 - réhabilitation et renforcement de la médecine sportive, tant en ressources humaines qu'en infrastructures et équipement ;
 - développement de la recherche dans le domaine sportif et de la jeunesse.
- dynamiser et rationaliser l'efficacité des structures et mécanismes d'animation sportives et socioéducatives :
 - dotation des Fédérations sportives nationales de sièges et d'équipements appropriés;
 - animation de qualité au niveau des associations de jeunesse et des collectivités socio-éducatives, en procédant au renforcement des capacités des intervenants au niveau de ces structures par la formation et la mise à disposition des espaces appropriés;
 - organisation effective des activités sportives, notamment des compétitions nationales, et une participation de qualité aux compétitions internationales, toutes disciplines confondues;
 - alimentation du Fonds National du Développement du Sport et opérationnalisation de la structure de gestion du fonds;
 - initiation et développement de la pratique des principes du marketing aux responsables pour générer des ressources propres sur la base de partenariats efficaces.

B- Promotion de l'emploi des jeunes

504. L'Objectif global est de réaliser le plein emploi des jeunes et de contribuer à la réduction substantielle de la pauvreté en offrant aux jeunes ruraux et urbains âgés de 15 à 40 ans, des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs, salariés ou indépendants. Il s'agit d'améliorer, d'amplifier et d'étendre les initiatives du PEJ 1 à la lumière des résultats obtenus et des orientations politiques du Gouvernement.

505. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- améliorer l'employabilité des jeunes demandeurs d'emplois à travers la formation qualifiante, l'information, les conseils d'orientation et la prospection pour l'identification de gisements d'emplois dans tous les secteurs de développement;
- développer l'esprit et la culture d'entreprise et promouvoir l'auto emploi des jeunes par la formation et l'accompagnement à la création d'entreprises de jeunes, notamment en milieu rural ;
- faciliter l'accès des jeunes promoteurs au financement des projets par la mobilisation des ressources, diffusion de l'information sur les lignes de crédit disponibles et le cautionnement auprès des banques ;
- renforcer le partenariat Formation - Emploi et la création d'un réseau d'entreprises de services de proximité en zones rurales ;
- contribuer au développement local dans les zones d'installation des sociétés minières à travers la création d'opportunités d'emplois et de revenus en faveur des jeunes ;
- promouvoir le recours aux travaux HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) dans l'exécution des

programmes d'investissements publics au niveau local et décentralisé en vue de créer davantage d'emplois pour les jeunes, en particulier ceux qui sont sans qualification en milieu rural et urbain ;

- contribuer à l'amélioration de l'information sur le chômage et l'emploi des jeunes comme aide à l'insertion des jeunes et outil de prise de décision ;
- contribuer à la réduction de l'immigration clandestine et la fuite des cerveaux, notamment au niveau des jeunes, catégorie sociale dotée de l'énergie, du dynamisme et du potentiel de créativité et d'innovation ;
- contribuer à l'amélioration de l'accès des filles et des jeunes femmes au marché du travail ;
- contribuer à la mise en place d'un mécanisme cohérent de financement des projets de promotion d'emploi en faveur des jeunes ;
- contribuer à l'amélioration de la communication et une meilleure coordination des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes.

506. Le PEJ est destiné aux jeunes déscolarisés ou sans instruction (petits exploitants agricoles en milieu rural ou semi urbain; anciens élèves du collège et du lycée ayant été incapables de réussir aux examens nationaux du brevet et du baccalauréat), aux jeunes diplômés sans emploi de l'enseignement technique et professionnel et aux jeunes diplômés sans emploi de l'enseignement supérieur. Un accent particulier sera mis sur l'approche genre.

507. Le PEJ est articulé autour de quatre axes prioritaires. Il s'agit de : (i) l'amélioration de l'employabilité des jeunes, (ii) la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse, (iii) la promotion des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) et de l'emploi local décentralisé, (iv) l'amélioration du système d'information statistique orienté vers l'emploi des jeunes.

508. *(i) Amélioration de l'employabilité des jeunes.* L'objectif visé est de développer et de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre le chômage et d'offrir une alternative à tous les jeunes demandeurs d'emploi. Pour atteindre cet objectif, quatre instruments essentiels seront mis en place, à savoir : (i) le stage en entreprise qui permet au jeune diplômé sans emploi d'acquérir l'expérience professionnelle et les compétences techniques au sein d'une structure privée, publique ou mixte en vue de le rendre plus compétitif sur le marché du travail ; (ii) le système d'apprentissage de type dual développe une formation pratique en entreprise couplée sur un mode interactif à une qualification dans un centre de formation : programme vivres contre apprentissage (VCA), contrat d'alternance, centre de formation et de mise à niveau orienté vers l'emploi, volontariat jeunesse au niveau communautaire ; (iii) la Maison de l'emploi sert, entre autres, de cadre pour l'accueil, l'information, les conseils d'orientation et la prospection pour l'identification de gisements potentiels d'emplois en faveur des jeunes. Les activités de la maison de l'emploi contribuent également au renforcement des acquis des salons de l'emploi et ceux des ateliers et /ou séminaires de formation aux techniques de recherche d'emploi ; (iv) le salon de l'emploi et de la formation (SADE) est un espace de rencontre et de dialogue entre jeunes en formation, chercheurs d'emplois, structures de formation et employeurs ; il a pour objectif de faciliter aux jeunes l'accès aux entreprises et d'offrir à celles-ci de découvrir de jeunes talents. Le SADE contribue également à sensibiliser les populations, les décideurs et les partenaires au développement à la question de l'emploi des jeunes.

509. *(ii) Promotion de l'entrepreneuriat jeunesse.* L'objectif est de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes, de favoriser la création et le développement d'entreprises viables par la mise en place d'un environnement global favorable. La réalisation de cet objectif se fera à travers un certain nombre d'instruments dont notamment : (i) la formation CREE (Créer mon Entreprise), CLE (Connaitre L'Entreprise) et GERME (Gérer mon entreprise) pour renforcer les capacités entrepreneuriales et managériales des jeunes ; (ii) le mentorat, le tutorat et la technique de l'incubateur ; (iii) l'implication des banques et la mise en place de tout type de soutien financier ciblant les jeunes promoteurs ; (iv) la

facilitation de l'accès au crédit à des taux bonifiés ; (v) la mise en place d'un dispositif fiscal administratif et juridique spécifique ; (vi) l'extension du projet régional de développement de l'entrepreneuriat agricole inspiré de l'expérience du centre Songhaï et expérimenté dans les Ecoles Nationales d'Agriculture et d'Elevage (ENAE) de Koba (Boffa) et de Tolo (Mamou) aux ENAE de Bordo (Kankan) et de Macenta ; (vii) la consolidation du projet « Espoir des Jeunes Agriculteurs de Guinée » (EJAG) ; (viii) l'élaboration d'un guide d'assistance du jeune entrepreneur ; (ix) l'accompagnement des jeunes entrepreneurs autour des zones minières et industrielles ; (x) l'accompagnement spécifique des projets proposés par les anciens volontaires et ceux formés dans le cadre de l'apprentissage de type dual ; (xi) la dynamisation et la pérennisation des fonds d'appui à l'emploi des jeunes existants ou susceptibles d'être créés (FONIJ, FONIKE, FONCREA, Fonds d'insertion des jeunes de la CONFEJES, Fonds de solidarité pour l'emploi des jeunes, ...) ; et (xii) la consolidation des entreprises de jeunes existantes.

510. (iii) *Promotion des travaux à Haute Intensité de main d'œuvre (HIMO) et de l'emploi local décentralisé.* Le Gouvernement compte recourir à l'approche HIMO dans les investissements publics dans la mesure du possible, afin de créer davantage d'emplois dans les collectivités locales décentralisées en faveur des jeunes peu ou pas qualifiés.

511. Pour y arriver, les projets suivants sont retenus : (i) le pavage des rues et espaces publics des capitales régionales de la Guinée ; (ii) la formation et le recrutement des jeunes dans le cadre de la réalisation des infrastructures de base des grandes sociétés qui s'installent dans le pays ; (iii) la construction des stations de lavage de véhicules légers à Conakry ; (iv) la réhabilitation des édifices publics détruits ; (v) la réhabilitation d'un linéaire de pistes rurales dans les régions administratives ; (vi) l'aménagement de mille (1000) hectares de plaine agricole en faveur des jeunes exploitants ; (vii) l'assainissement des voiries des quartiers défavorisés de Conakry et de l'intérieur dans le cadre du projet des filets sociaux ; et (viii) l'entretien routier par l'application des techniques HIMO.

512. (iv) *Amélioration du Système d'Information Statistique orienté vers l'emploi des jeunes.* Les projets initiés sont les suivants : (i) la réalisation d'une enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel ; (ii) la réalisation d'enquêtes sur l'adéquation entre la formation et l'emploi des jeunes ; (iii) le suivi des tendances d'évolution des indicateurs du marché du travail à travers la publication, sur tout type de support, du rapport national annuel sur le chômage et l'emploi des jeunes ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs chargés du système d'information statistique sur le chômage et l'emploi des jeunes.

513. Le Gouvernement entend construire un mécanisme de suivi, de coordination et concertation sur la mise en œuvre de la stratégie de l'emploi des jeunes.

2.2.4.9 Renforcement de la protection sociale

514. La stratégie de renforcement de la protection sociale consistera à développer des filets sociaux adaptés aux besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables tout en œuvrant à l'élaboration d'un système complet de protection sociale (incluant les filets sociaux et l'emploi) pour les moyen et long termes.

(i) Développement des 'filets sociaux'⁸ de sécurité pour les groupes vulnérables

515. La priorité sera donnée aux filets sociaux qui permettent à la fois de répondre aux besoins de protection immédiats tout en favorisant le développement socio-économique à long terme, via

⁸ Les filets sociaux font référence aux mécanismes de transferts sociaux non contributifs, ciblant les individus ou les ménages pauvres et vulnérables

l'établissement de liens étroits avec d'autres secteurs (éducation, santé, emploi, agriculture, développement des infrastructures, sécurité civile etc.).

Cet effort se concrétisera notamment à travers les interventions prioritaires suivantes :

- *l'extension du programme d'alimentation scolaires (cantines scolaires) et, conjointement, la formulation d'une politique d'alimentation scolaire* Au vu des résultats probants⁹ obtenus par le programme d'alimentation scolaire soutenu par le PAM en matière de scolarisation et de rétention (en particulier des filles), il est prévu d'étendre progressivement la mise en place de cantines scolaires dans l'ensemble des zones de forte insécurité alimentaire et/ou affichant de faibles taux de scolarisation. Afin d'encourager le développement des activités agricoles au niveau communautaire et la pérennisation des activités, le programme, appuyé par le PAM, cherchera notamment à promouvoir l'utilisation de produits locaux pour l'approvisionnement des cantines.
- *la mise en œuvre du Programme National de Réintégration Socioéconomique (PNRSE) :* La réintégration socio-économique des groupes à risque d'exclusion sociale est, pour le Gouvernement, l'outil crucial qu'il compte utiliser pour la consolidation de la paix et la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Le programme, qui s'adresse aux populations à risque d'exclusion sociale (effectifs excédentaires des forces de défense et sécurité, victimes des conflits, femmes vulnérables, jeunes sans emploi, etc.), s'insère dans le cadre du relèvement et repose sur la participation des individus à des travaux d'intérêts communautaires, en lien avec la mise en œuvre des plans de développement et d'investissement communaux. Les bénéficiaires contribuent au développement local tout en percevant un salaire dont une partie est épargnée.
- *la mise en œuvre du projet pilote de "Filets Sociaux Productifs",* avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fond de Consolidation de la Paix : Le projet qui bénéficie d'une subvention de l'Association internationale de développement (IDA) de 25 millions de dollars et 2 millions du PBF, prévoit la création d'opportunités d'emplois et de formation pour les populations pauvres à travers des travaux à haute intensité de la main d'œuvre (HIMO) dans les zones urbaines pauvres de chacune des huit régions administratives de la Guinée, ainsi qu'un programme de transferts monétaires visant à améliorer le capital humain dans les zones pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire (aide aux enfants sous-alimentés et aux filles d'âge scolaire dans les régions rurales de Boké, Kankan et Labé)¹⁰.

516. Ces différentes initiatives devraient permettre de tirer des leçons afin de jeter les bases d'une stratégie de filets sociaux - et potentiellement d'en étendre la portée -, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale complète de protection sociale.

(ii) Elaboration d'une stratégie nationale de protection sociale

517. Le Gouvernement entend mettre en place progressivement un « socle de protection sociale universel » en vue de permettre à toutes les catégories de la population de disposer d'un minimum de services essentiels et de transferts sociaux. Dans cette perspective, le gouvernement travaillera avec l'ensemble des partenaires sur l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale, incluant une stratégie de filets sociaux pour les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables en milieu rural et en

⁹Selon le Rapport d'enquête des inspecteurs de l'éducation de la Haute, Moyenne et Guinée Forestière, janvier 2011, le programme d'alimentation scolaire a eu un impact significatif sur la scolarisation et la rétention (77 % pour le TBS dans les écoles disposant de cantines et 69 % dans celles qui n'en ont pas)

¹⁰ En Mars 2012, une Cellule Filets Sociaux a notamment été mise en place au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, au niveau du Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP), qui aura pour responsabilité de coordonner et superviser le projet.

milieu urbain. La stratégie accordera une importance particulière à la promotion de synergies entre les différents instruments de protection sociale et d'autres politiques sectorielles.

518. L'objectif est à terme de: (i) renforcer et étendre le système contributif d'assurance sociale fiable et économiquement viable en réponse aux risques liés à la santé, aux maladies professionnelles et accidents du travail, à la vieillesse (pensions de retraite), aux décès, aux invalidités et à la prise en charge des besoins des enfants; (ii) prévenir l'indigence et renforcer le capital humain des personnes les plus vulnérables, notamment celles ayant des enfants par le biais d'un système intégré de filets sociaux de sécurité adapté aux besoins des pauvres chroniques, des individus affectés par des chocs et des catastrophes et des groupes vulnérables spécifiques et faciliter leur accès aux services sociaux de base ; (iii) promouvoir les conditions de travail décent pour tous les travailleurs et renforcer l'employabilité, l'accès aux emplois et aux revenus des groupes souvent exclus du marché du travail en lien avec les politiques nationales de travail et d'emploi ; et (iv) mettre en place les mécanismes de coordination des interventions de protection sociale et un système de suivi-évaluation de ses programmes de protection sociale.

519. Le Groupe National multisectoriel sur la Protection Sociale, récemment mis en place, sera chargé de la coordination du processus d'élaboration de la stratégie. Une feuille de route sera développée, en concertation avec l'ensemble des acteurs, en vue de spécifier la vision globale du système de protection sociale en Guinée, fixant ses objectifs, ses axes prioritaires (en tenant compte des initiatives déjà en cours) ainsi que les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation. Des actions seront menées en vue de sensibiliser et renforcer les capacités des différents acteurs, stimuler et fédérer le dialogue national sur les questions de protection sociale. L'élaboration de la stratégie s'appuiera également sur la réalisation d'un certain nombre de travaux d'analyse (états des lieux, études de faisabilité/impact). Une revue des dépenses et performances en matière de protection sociale sera également conduite en vue de l'élaboration d'un « budget social » qui permettra de hiérarchiser les besoins et de définir l'espace budgétaire indispensable à la viabilité et de pérennisation des initiatives.

2.2.4.10 Promotion de l'égalité de genre

520. L'analyse des indicateurs de développement humain en Guinée fait ressortir des inégalités de genre. Pour parvenir à l'équité et à l'égalité de genre, il est nécessaire d'adopter des mesures spécifiques pour répondre aux politiques, lois, procédures, normes, croyances, pratiques et attitudes qui maintiennent les inégalités entre les femmes et les hommes. Ces mesures d'équité et d'égalité de genre, développées avec les parties prenantes, devraient soutenir la capacité des femmes à faire des choix concernant leur propre vie. Ainsi, les principaux défis du Gouvernement sont de : (i) faire avancer la participation égale des femmes et des hommes en tant que décideurs dans l'élaboration des politiques de développement durable; et (ii) assurer l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du pays.

521. Pour la période 2013-2015, la priorité sera accordée à l'opérationnalisation de la Politique Nationale Genre, de la Famille, de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et du Plan d'Action National 1325 et 1820 pour la participation et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les initiatives de consolidation de la paix. Le Gouvernement s'attachera à (i) valoriser la position sociale et le potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ; (ii) accroître la capacité productive des femmes et leur niveau de revenu ; (iii) renforcer l'accès équitable des femmes et

des hommes aux services sociaux de base ; (iv) promouvoir la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, et éliminer les violences basées sur le genre, (v) renforcer les capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG ; et (vi) renforcer les capacités en matière de budgétisation et de suivi-évaluation sensible au genre.

2.2.4.11 Promotion de la culture

522. Le Gouvernement guinéen accorde une importance au développement du secteur de la culture considéré comme un des socles du développement du pays. C'est pourquoi il s'attachera à élaborer et mettre en œuvre une politique culturelle nationale cohérente (composée de politique nationale du livre et de la lecture publique, de politique nationale des arts et spectacles et de politique nationale du patrimoine culturel et historique). L'élaboration d'un tel cadre d'orientation permettra de mieux cerner la problématique et de définir des programmes pertinents pour mieux adresser les questions culturelles en lien avec le développement socioéconomique.

523. Pour relancer le secteur au cours de la période 2013-2015, il entend renforcer les actions en cours pour promouvoir la culture et valoriser le patrimoine culturel à travers notamment : (i) l'accroissement du budget national consacré à ce secteur ; (ii) la mise en place d'institutions adéquates du patrimoine (musées, bibliothèque nationale et galeries) ; (iii) le développement d'infrastructures de création et de diffusion artistique et culturelle (salles de spectacle, maison de la culture) ; (iv) la valorisation du patrimoine culturel et historique (sites et monuments culturels et historiques, conte, proverbe et légende) ; et (v) la mise en place de structures de renforcement des capacités professionnelles.

CHAPITRE III : CADRE DE MISE EN ŒUVRE

3.1 CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

524. Il a pour but d'anticiper les principales évolutions macroéconomiques à l'horizon 2015 et de mieux connaître le cadre dans lequel vont s'effectuer les choix du Gouvernement. Ce cadrage intègre les principales projections élaborées par le FMI et la Banque Mondiale sur l'environnement mondial dans lequel évolue la Guinée ainsi que les implications chiffrées des orientations retenues dans le DSRP III, à savoir :

- les hypothèses d'évolution du commerce et de la croissance mondiale (FMI, mise à jour en janvier 2013) ;
- les hypothèses d'évolution des cours des matières premières (Banque Mondiale, janvier 2013)
- les dépenses publiques budgétaires dans le cadre du programme d'investissements prioritaires 2013-2015
- le profil des autres dépenses publiques (fonctionnement, masse salariale, gestion de la dette) émanant de l'allocation des ressources budgétaires identifiées (TOFE prévisionnel, FMI février 2013) ;
- les retombées attendues des mesures de politique économique et sociale prises dans le cadre des OMD et de la bonne gouvernance ;
- les engagements de politique monétaire de la Banque Centrale.

3.1.1 Scénario de référence

525. Le scénario de référence s'aligne sur les perspectives de l'économie mondiale ainsi que sur les projections budgétaires et monétaires internes validées par le Gouvernement et le FMI sur la période 2012-2015. Dans ce scénario, les hypothèses prudentes qui ont été retenues conduisent à une croissance du PIB à 5,0% en moyenne et en volume à l'horizon de la projection, ce qui correspond à une croissance par habitant de 1,8% par an. Il faut replacer ces projections dans le contexte récent qui a vu l'économie nationale se dégrader (-0,3% en 2009) et redémarrer timidement à partir de 2010.

3.1.1.1 Cadrage macroéconomique

A - Les hypothèses du cadrage : favoriser les conditions de l'accélération de la croissance

526. L'économie guinéenne devrait bénéficier d'une légère accélération de la croissance mondiale à partir de 2013, car les facteurs à l'origine de la faiblesse de l'activité en 2012 devraient perdre de leur intensité. Les récentes projections du FMI tablent sur une hausse de la production mondiale de 3,5% en 2013 et 4,1% en 2014. Le commerce mondial serait encore plus dynamique puisqu'après le résultat mitigé de 2012 (+2,8% en volume), les échanges augmenteraient de 3,8% en 2013 et 5,5% en 2014.

527. A l'inverse de ce contexte, les cours des principales matières premières, qui ont atteint des sommets en 2011, devraient poursuivre leur repli, à un rythme toutefois inférieur à celui de 2012, et avec d'importantes disparités. Dans cette perspective, la Guinée devrait bénéficier de termes de l'échange favorables, puisque les cours des principaux produits miniers exportés se replieraient moins fortement que les produits de base importés. Autre conséquence favorable de ce recul, l'inflation mondiale mesurée par les déflateurs du PIB resterait maîtrisée, sur un trend de moyen terme de 2,2% par an ; ce qui

influerait favorablement sur les taux d'intérêt.

528. L'activité intérieure qui a commencé à se redresser en 2011 dans tous les secteurs d'activité, gagnera progressivement en intensité. Ce redressement trouve son origine principalement dans l'amélioration du climat des affaires grâce aux réformes structurelles en cours dans les domaines de la justice, la sécurité, l'administration et la gestion des finances publiques. L'économie nationale bénéficiera également du développement des infrastructures publiques de base initiées dans le programme d'investissement triennal 2013-2015, établi en concertation avec les partenaires au développement, et qui est en grande partie déjà préfinancé.

529. Cette amélioration qualitative de l'environnement des entreprises privées permettra de renforcer le flux de leurs investissements. L'hypothèse retenue dans ce scénario est de porter le taux d'investissement privé de 16,6% du PIB en 2012 à 18,7% en 2015. Les retombées indirectes en termes de développement économique et social de cet effort du secteur privé prendront leurs pleins effets au-delà de la période sous-revue, mais elles seront déjà perceptibles sur l'horizon de la projection.

530. Les investissements publics seront principalement orientés dans les secteurs porteurs pour favoriser le développement de l'économie privée, ainsi que dans les secteurs sociaux. Dans les deux cas, ils prendront essentiellement la forme de dépenses d'équipements en infrastructures, en bâtiments et travaux publics (projets nouveaux et rénovation d'infrastructures dégradées).

531. Ce scénario prévoit de faire passer le taux d'investissement public de 6,9% à 10,6% du PIB, si on se réfère au programme d'investissement public triennal que le Gouvernement va mettre en œuvre avec l'appui de ses partenaires. Ce programme qui porte sur plus de 250 projets ciblés, déjà financés en grande partie, vise à développer une stratégie en vue d'améliorer les piliers et les leviers de la croissance, notamment dans l'agriculture, les mines, l'énergie, l'industrie, les transports et les infrastructures sociales. Les coûts de ces projets prioritaires passent de 4642,4 milliards GNF en 2013 à 9057 milliards en 2014 et 10380,2 milliards en 2015.

532. Le taux global d'investissement (privé et public confondu) qui a atteint son point bas en 2009 (16,4% du PIB) devrait passer progressivement à 29,3% en 2015. L'affichage d'une telle ambition est un signal fort donné aux PTF que la politique économique du Gouvernement est clairement orientée sur le développement à long terme du pays, avec un accent particulier sur le développement des infrastructures de BTP, d'électricité et d'éducation.

Tableau 9 : Répartition sectorielle du PIP sur la période 2013-2015 (en %)

Secteurs	2013	2014	2015	Moyenne 2013-2015
Appuis à l'agriculture	6	5	4,3	4,9
Appuis à l'élevage	0,3	1	0,3	0,6
Appuis à la pêche	1,4	0,3	0	0,4
Appuis au secteur minier	2	0,4	0,3	0,7
Appuis à l'industrie-PME-commerce	0,3	0,2	0,2	0,2
Infrastructures-Eau-Gaz-Electricité-Hydraulique	48,6	19,6	21	25,8
Infrastructures, BTP	25,5	47,6	38,6	39,5
Appuis aux services de santé, affaires sociales (infrastructures)	5,3	4	9,3	6,5
Appuis à l'éducation, culture (infrastructures)	5,4	16,9	20,7	16,3
Autres administrations publiques	5,2	4,8	5,2	5,1
Total	100	100	100	100

Source : Direction nationale du Plan, février 2013

533. Les opérations financières de l'Etat projetées sur la période 2013-2015 tiennent compte des objectifs arrêtés d'accord partie avec les Institutions de Bretton Woods. Les projections sont basées sur les évolutions du PIB et prennent en compte les éléments tels que la demande intérieure, les importations globales de biens et services.

Tableau 10 : Tableau des opérations financières de l'Etat sur la période 2011-2015 (en milliards GFN)

	2012	2013	2014	2015
Recettes et dons	9659,1	11259,3	12749,0	14527,8
Recettes	7975,6	9225,5	11185,9	12921,9
Recettes fiscales	7600,5	8831,8	10766,2	12452,6
Recettes non fiscales	375,0	393,8	419,8	469,3
Dons	1683,6	2033,8	1563,1	1605,9
Dépenses totales y c. prêts nets	10146,1	11009,5	14622,6	16749,7
Dépenses courantes	6112,0	7176,4	7581,3	7999,3
dont salaires	1756,9	2284,0	2421,0	2566,3
Dépenses en capital	3783,5	3484,0	7039,3	8478,4
Solde budgétaire, dons compris, base engagement	-486,9	249,9	-1873,6	-2221,9
Solde budgétaire, dons exclus, base Engagement	-2170,5	-1783,9	-3436,7	-3827,8
Arriérés intérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
Arriérés extérieurs	-16,38	0,00	0,00	0,00
Solde budgétaire, base caisse	-2186,9	-1783,9	-3436,7	-3827,8
Financement	2186,9	1783,9	3436,7	3827,8
Extérieur (net)	-706,5	-1160,5	143,2	-472,9
Tirages projets	938,6	810,2	2238,8	1755,8
Amortissement dette extérieure	-1522,3	-1879,0	-2002,5	-2134,2
Arriérés (réduction -)	-122,8	-91,7	-93,1	-94,5
Intérieur (net)	1439,7	2620,7	4299,9	4183,4
Système bancaire	1422,9	2799,4	4299,9	4183,4
Financement non bancaire	-3,2	-178,7	0,00	0,00
Besoin de financement	1453,6	323,7	-1006,4	117,3

Source : Direction nationale du Plan, février 2013

B – Les résultats du cadrage macroéconomique à moyen terme : une croissance plus forte dans tous les secteurs de l'économie

534. A l'horizon de la période de référence, la croissance sera tirée par le secteur secondaire (7,3%). La croissance des secteurs primaire et tertiaire sera de l'ordre de 5% et 3,4% respectivement, soit en-dessous de l'augmentation attendue du PIB (+5,2%).

535. La croissance économique sera portée par le dynamisme de la construction (Bâtiments et travaux publics) et de l'énergie (Eau et Electricité), soutenus par la dépense publique. L'essor prévu de ces deux branches s'explique par la volonté de rattrapage en matière d'équipement en infrastructures de développement (routes, ponts, centrales électriques, ...) et en infrastructures sociales (assainissement, accès à l'eau et à l'électricité, santé, éducation). La croissance de la construction est attendue à un rythme de l'ordre de 11,2% par an en volume sur l'ensemble de la période et celle de l'énergie à un rythme de 7,7%. Au-delà de l'affichage comptable de ces résultats, et compte tenu de la forte intensité en main d'œuvre de ces deux branches, c'est une dynamique de l'emploi qui se mettra en place dans toutes les régions, et de forts effets induits seront attendus dans le secteur informel.

536. Dans le secteur minier, l'effort public porte sur la valorisation du potentiel minier, notamment par la poursuite de la restructuration et de la libéralisation des industries extractives (bauxite, or, diamants,...), qui devrait favoriser les investissements des opérateurs privés. Le taux de croissance moyen attendu est du même ordre que celui observé sur la période 2011-2012, soit 3%. Les effets des investissements publics devraient se concrétiser au-delà de la projection.

537. Dans le secteur manufacturier, compte tenu de l'absence de visibilité des investissements privés, la prudence commande la prudence (3,3% en moyenne).

538. Au total, la croissance attendue de la valeur ajoutée du secteur secondaire serait de 6,4% par an en moyenne sur la période 2013-2015 contre 4% sur la période 2011-2012.

539. Dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, forêt), le pays dispose d'une grande diversité de milieux et d'importantes potentialités. Cet avantage naturel n'a jamais été exploité à sa juste mesure en raison de freins multiples. L'Etat a affiché des objectifs ambitieux mais réalistes : assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires et réduire le sous-emploi en milieu rural. Des mesures d'appui à la production, la transformation, le transport et la commercialisation, soutenues par les partenaires au développement, entrent progressivement en œuvre pour relancer les filières.

540. Le taux de croissance moyen projeté de l'ensemble du secteur primaire est de 4,9%. Le secteur bénéficiera de la reprise attendue de l'agriculture dont la valeur ajoutée croîtrait à un rythme (5,4%) supérieur à celui du PIB (5%), ce qui en ferait un secteur moteur de l'économie et rendrait à nouveau attractive la mise en valeur des zones rurales. L'élevage, la pêche et la sylviculture évolueraient à un rythme moyen de 4%.

541. Dans le secteur tertiaire, les principaux moteurs de la croissance seront les transports (4,8% en moyenne) qui vont profiter de la relance des travaux publics et le commerce (4,3%) qui va bénéficier directement des retombées de l'amélioration du climat des affaires. Mais l'amélioration progressive du réseau routier ne devrait apporter ses effets concrets qu'au-delà de la période de projection. Les services privés aux entreprises et aux ménages ne devraient pas encore bénéficier totalement de l'amélioration du climat des affaires. Les services publics marqueraient le pas sur l'ensemble de la période, en raison du contrôle plus étroit de l'évolution des effectifs de la fonction publique (cf tableau 11).

542. Concernant les opérations financières de l'Etat, le Gouvernement a déjà entrepris des réformes en vue de renforcer la discipline budgétaire afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique¹¹. Concrètement, il est attendu de ces réformes une progression de la pression fiscale (de 19,2% du PIB en 2012 à 21,2% en 2015), qui permettra de mieux rationaliser la dépense publique. Celle-ci devrait passer de 25,6% du PIB en 2012 à 28,1% en 2015, tirée principalement par les dépenses en capital. La structure des dépenses s'en trouverait significativement modifiée dans le sens d'une diminution progressive de la part des dépenses courantes (de 60,2% en 2012 à 48,5% en 2015) au profit des dépenses en capital (de 37,3% en 2012 à 51,4% en 2015). C'est donc plus de la moitié du budget qui sera consacrée à la gestion à long terme de la politique publique.

¹¹ Elle est mise en œuvre à travers (i) la rénovation du cadre législatif et réglementaire, (ii) l'amélioration du processus de programmation et de préparation du budget, (iii) l'amélioration de la gestion et de la mobilisation des ressources internes, (iv) le renforcement de la gestion des dépenses publiques, (v) le renforcement de la gestion de la trésorerie, et (vi) l'amélioration de la transparence et de la gouvernance financière.

Tableau 11 : Evolution du PIB sur la période 2011-2015 (en %)

SECTEURS	ANNEES				
	2011	2012	2013	2014	2015
		Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Secteur primaire	4,5	3,8	4,8	5,0	5,0
Agriculture- Chasse	5,0	4,0	5,3	5,5	5,5
Elevage	3,9	4,1	4,0	4,0	4,0
Pêche	4,5	4,1	5,2	4,0	4,0
Sylviculture – Forêts	2,5	2,6	3,5	4,2	4,2
Secteur secondaire	4,4	3,5	4,6	7,3	7,3
Mines	4,3	-2,1	1,4	3,6	3,7
Secteur manufacturier	4,4	4,8	3,0	3,0	4,0
Eau – Electricité	4,5	34,6	10,0	8,0	5,0
BTP	5,0	8,7	8,7	13,0	12,0
Secteur tertiaire	3,2	3,3	3,0	3,4	3,4
Commerce	5,3	4,5	4,0	4,5	4,5
Transports	5,0	5,0	4,5	5,0	5,0
Administration	-0,3	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres	3,8	3,8	3,5	3,5	3,5
DTI	3,1	9,0	10,0	5,9	4,6
PIB aux prix du marché	3,9	3,9	4,5	5,2	5,2

Source : Direction nationale du Plan, février 2013.

543. Grâce à cette rationalisation budgétaire, le solde primaire de base s'améliorera, passant de -1,4% du PIB en 2012 à -1,3% en 2015. L'épargne budgétaire s'améliorera également, passant de 4,7% du PIB en 2012 à 8,4% en 2015. Le solde global (hors dons, base engagement) déficitaire, se maintiendrait à 5,6% du PIB en moyenne sur la période 2013-2015 contre 5,5% en 2012. Il indique l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'Etat. Le recours aux dons projets, à hauteur de 3,3% du PIB en moyenne, permettra de réduire ce déficit et de le ramener à un seuil davantage soutenable de 2,3% du PIB. Le solde budgétaire global base caisse (dons inclus) restera déficitaire (5,8% du PIB en moyenne).

544. Au niveau des comptes extérieurs, l'effort en matière d'investissements aura pour effet de creuser le déficit commercial, qui passerait de 23 à 26% du PIB, en raison de l'augmentation des importations de biens d'équipement, supérieure à l'augmentation attendue des produits d'exportation. Le taux de couverture passerait de 56,2% en 2012 à 54,7% en 2015. Les exportations croîtraient à un rythme annuel de l'ordre de 7,5% en volume tandis que les importations augmenteraient de 13%.

545. La structure des exportations serait légèrement modifiée entre 2012 et 2015, au détriment de la bauxite dont le poids passerait de 32 à 25%. L'or resterait le principal produit d'exportation, et son poids continuerait d'augmenter, passant de 40 à 45%.

546. Il en est de même pour les importations, où la priorité accordée à l'investissement et à l'agriculture se matérialiserait par une forte demande de biens d'équipement et une quasi-stagnation de celle de produits alimentaires. Le volume des importations de biens d'équipement va presque doubler entre 2012 et 2015, et leur poids dans la balance passerait de 36 à 47%.

547. Compte tenu de l'évolution du solde commercial, le déficit des transactions courantes (non compris les transferts publics) qui comprend les flux de services et de revenus se creuserait légèrement tout au long de la période pour atteindre 28% du PIB en 2015 contre 25% en 2012. Il atteindrait 2130 millions de dollars à l'horizon 2015 contre 1437 millions en 2012.

548. Toutefois, les flux d'investissements directs attendus de la part des investisseurs privés, en majorité dans le secteur minier, vont réduire ce déficit. L'hypothèse prudente retenue dans ce scénario est de reconduire le flux net d'investissements directs réalisé en 2011 et tel qu'enregistré à la Banque Centrale (954 millions de dollars). En conséquence, le solde de la balance globale, qui était devenu positif en 2011 grâce au bénéfice d'opérations exceptionnelles, redeviendrait déficitaire à partir de 2012 (-760 millions de dollars en 2015). Le déficit représenterait 10% du PIB en 2015.

549. Le déficit serait financé en partie par les réserves de change. Au total les avoirs extérieurs bruts atteindraient, en moyenne annuelle, 1562 milliards de francs guinéens. L'objectif est d'assurer un montant de réserves de change de l'ordre de 5 mois d'importations de biens et services en 2015 (contre 4 en 2012).

550. La politique monétaire de la BCRG visera principalement à maîtriser la base monétaire. En l'absence d'un véritable marché financier de gré à gré et au vu de la faible utilisation des instruments indirects (taux d'intérêt, taux des réserves obligatoires), l'instrument principal de politique monétaire demeurera l'intervention sur le marché hebdomadaire des enchères, qui permettra à la Banque Centrale de stériliser les excédents de liquidité. L'objectif assigné est de faire diminuer fortement le ratio M2/PIB, qui était supérieur à 33% fin 2011, pour le faire passer sous l'objectif de 20% en fin 2015.

551. En matière de politique de change, suite aux premiers succès déjà remportés - stabilisation du taux de change et quasi disparition de la prime sur le marché parallèle - les autorités monétaires envisagent d'élargir la bande de $\pm 3\%$ à $\pm 5\%$ autour duquel les banques achètent ou vendent des devises ; ce qui permettra d'accroître les réserves de change. En matière de réserves de change, l'objectif affiché est de stabiliser le montant des avoirs extérieurs bruts à 5 mois d'importations. Pour le taux de change, l'objectif est de limiter la dépréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar à 1,5% par an au maximum.

552. La mise en oeuvre d'une politique active de lutte contre l'inflation a permis d'observer un ralentissement sensible de l'évolution de l'indice des prix à la consommation tout au long de l'année 2012, puisqu'elle est passée de +19% en décembre 2011 à +12,8% en décembre 2012, en glissement annuel. Ce ralentissement est le résultat à la fois de la politique de change visant à stabiliser le Franc guinéen face aux principales devises de facturation (Dollar EU et Euro), aux mesures de soutien au pouvoir d'achat, aux bons résultats de la campagne agricole, et à une gestion plus rigoureuse du budget de l'Etat.

553. Cet effort sera soutenu sur toute la période de projection. Il est fait l'hypothèse que le glissement des prix à la consommation continuera de ralentir pour atteindre un objectif de 5,5% fin 2015. L'objectif du second indicateur d'inflation, le déflateur du PIB, est fixé à +6,3% en 2015.

554. Pour atteindre ces objectifs, la Banque centrale continuera d'assurer un contrôle rigoureux de la croissance de la masse monétaire (elle ne devra pas être inférieure aux objectifs d'inflation). Elle s'abstiendra de recourir au financement monétaire du déficit budgétaire. La maîtrise de l'inflation sera également favorisée par l'augmentation de la production céréalière attendue sur la période 2013-2015 qui permettra de stabiliser les prix du marché en relâchant les tensions sur l'offre.

Tableau 12 : Critères de convergence sur la période 2012-2015

	Norme CEDEAO	2012 Est.	2013 Proj.	2014 Proj.	2015 Proj.	Moyenne 2013-2015	Etat de convergence
Ratio Solde budgétaire global, base engagement et hors dons sur PIB nominal en %	≥ 0	-5,5	-3,9	-6,5	-6,5%	-5,6	Non Respect
Taux d'inflation en fin de période	≤ 3%	12,8	9,7	7,1	5,5	7,4	Non Respect
Financement du déficit budgétaire par la BCRG en % des recettes budgétaires de l'année antérieure	≤ 10%	32,5	23,7	21,1	18	20,9	Non Respect
Réserves de change en mois d'importation	≥ 6	4	4	5	5	4,6	Non Respect
Non accumulation des arriérés intérieurs et élimination de tous les anciens arriérés	0	0	0	0	0	0	Respect
Ratio Recettes fiscales sur PIB en %	≥ 20%	19,2	19,4	20,5	21,2	20,4	Respect
Ratio Masse salariale sur Recettes fiscales en %	≤ 35%	23,1	25,9	22,5	20,6	22,9	Respect
Ratio Investissements publics sur ressources intérieures sur Recettes fiscales en %	≥ 20%	35	29,2	41	50,8	40,3	Respect

Source : Direction nationale du Plan, février 2013

3.1.1.2 Cadrage budgétaire

555. Le cadrage budgétaire de la SRP (2013-2015) est élaboré selon une approche graduelle qui part du scénario de référence au scénario accéléré. Le premier prend en compte les mesures de la SRP compatibles avec une évolution tendancielle de l'économie sur la période sous revue. Le second part du scénario de référence et prend en considération les mesures additionnelles susceptibles de provoquer le passage à l'échelle de l'économie dans la perspective d'une croissance plus forte, équitable et génératrice d'emplois.

556. Afin de gérer plus efficacement les arbitrages entre les politiques sectorielles et les ressources budgétaires disponibles d'une part, et d'atteindre les objectifs poursuivis en matière de gouvernance, d'accélération de la croissance et de réalisation des OMD d'autre part, les programmes sectoriels sont mis en cohérence avec le cadre macroéconomique.

557. Conformément aux priorités définies dans le chapitre 2, le Gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre les programmes et projets visant le renforcement de la gouvernance, l'accélération et la diversification de la croissance, et ceux visant l'atteinte des OMD.

558. Par conséquent, les crédits alloués à l'Axe 1 « Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles » représenteraient en moyenne 23,74% du total des dotations budgétaires sur la période 2013-2015 dont 12,14% au secteur de la Défense et Sécurité nationale pour traduire le lien entre sécurité et développement dans un contexte d'« Etat fragile ». Les autres secteurs de la gouvernance (Justice, Administration, Economie) recevraient 11,60% des dotations globales pour appuyer les processus électoraux qui auront lieu au cours de la période couverte par le DSRP III, poursuivre les efforts de

modernisation, d'amélioration de l'accès des citoyens à la justice et des conditions carcérales, améliorer la prévision, la programmation et l'exécution budgétaires, ainsi que le système de comptabilité publique et la reddition des données de l'exécution budgétaire afin d'améliorer la transparence budgétaire et de lutter contre la corruption, poursuivre le processus de réforme et de modernisation de l'administration publique, accélérer le processus de décentralisation et renforcer la promotion et la protection des droits de l'Homme.

559. Les priorités de développement devraient se traduire également par des allocations conséquentes de crédits à hauteur de 30,89% à l'Axe 2 « Accélération, diversification et durabilité de la croissance » et à l'Axe 3 « Développement des infrastructures de soutien à la croissance. Les programmes et projets de développement des infrastructures énergétiques (16,66%), de Bâtiment et travaux publics (7,48%) et de développement de l'Agriculture (4,11%) seront privilégiés pour atteindre les objectifs. En effet, la politique des grands travaux est nécessaire pour moderniser l'économie, réduire le sous-emploi, le chômage et la pauvreté.

560. Le Gouvernement s'emploiera également à mettre en œuvre les projets et programmes visant l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement. Par conséquent les crédits consacrés à l'Axe 4 « Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages » représenteraient 20,84% du total des dotations budgétaires sur la période 2013-2015, dont 13,71% à l'Éducation. Les secteurs de l'Éducation et de la Santé bénéficieraient d'une enveloppe moyenne passant de 13,25% en 2013 à 21,38% en 2015. Cela répond essentiellement à la priorité pour améliorer les indicateurs sociaux et progresser vers l'atteinte des cibles OMD de l'éducation, de la santé et de l'assainissement.

Tableau 13 : Répartition sectorielle des allocations budgétaires sur la période 2012-2015 (en %)

SECTEURS	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2013-2015
Axe 1 : Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles	25,18	26,00	22,70	22,51	23,74
Gouvernance politique et renforcement de la démocratie	3,74	4,45	3,78	3,77	4,00
Défense et sécurité nationale	11,63	12,08	12,22	12,12	12,14
Gouvernance administrative et décentralisation	6,79	6,93	4,44	4,34	5,24
Gouvernance économique et financière	3,02	2,54	2,26	2,28	2,36
Axe 2 : Accélération, diversification et durabilité de la croissance	13,98	12,79	13,22	13,26	13,09
Agriculture-Elevage-Pêche-Environnement	5,08	5,54	3,22	3,57	4,11
Mines	0,17	0,89	0,43	0,44	0,59
Industries- PME- Commerce- Tourisme	0,34	0,44	1,18	1,11	0,91
Bâtiment et Travaux publics	8,39	5,92	8,39	8,14	7,48
Axe 3 : Développement des infrastructures de soutien à la croissance	17,22	13,63	19,95	19,81	17,80
Infrastructures de transport	0,83	0,48	0,80	0,75	0,68
Infrastructures des Postes et Télécommunications	0,25	0,41	0,49	0,47	0,46
Infrastructures énergétiques et hydrauliques	16,14	12,74	18,66	18,59	16,66
Axe 4 : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages	14,20	15,42	22,37	24,73	20,84
Santé et Affaires sociales	2,17	2,81	2,65	2,89	2,78
Education, Sports et Culture	9,90	10,44	16,53	18,49	15,15
Protection sociale et inclusion	0,27	0,54	0,51	0,56	0,54
Habitat et Assainissement du cadre de vie	1,36	0,79	1,97	2,08	1,61
Jeunesse et Emploi	0,50	0,84	0,71	0,71	0,75
Dépenses communes	29,42	32,16	18,83	19,69	23,55
Budget d'affectation spéciale	0,00	0,00	2,93	0,00	0,98
TOTAL	100	100	100	100	100

Source : Direction nationale du budget, février 2013

3.1.2 Scénario accéléré

561. Le scénario de croissance accélérée est un scénario volontariste. Il table sur les mêmes hypothèses générales et celles portant sur l'évolution de l'environnement international. Il postule la poursuite vigoureuse des réformes et un impact positif plus significatif des politiques, programmes et projets du PAP 2013-2015.

562. Il trouve son fondement dans la nécessité de vite faire reculer la pauvreté à travers l'atteinte à très brève échéance de taux de croissance élevés et à fort impact sur les conditions de vie des populations. Alors que pour le scénario de référence, il faudrait attendre l'an 2029 pour doubler le revenu par tête (de 400 \$US en 2011 à 900 \$US), pour le scénario accéléré, avec un taux de croissance moyen de 10%, cet objectif pourrait être atteint dès 2021, soit huit (8) ans plus tôt.

563. Dans ce scénario, l'accent est mis sur un profil de dépenses publiques plus efficaces au regard de l'atteinte des OMD ; de ce fait, une attention particulière sera accordée tant aux investissements productifs qu'aux dépenses courantes en faveur des secteurs sociaux mais, aussi, à l'emploi et aux transferts ciblés en faveur des groupes vulnérables.

564. Le scénario accéléré est celui souhaité et désiré par les autorités. Il table sur une croissance régulière et plus forte des différentes branches d'activités des secteurs à fort potentiel de croissance. Ainsi, l'agriculture progresserait à un rythme moyen plus élevé (10,7% en moyenne) que dans le scénario de référence (5,4%), en tablant sur la poursuite de la politique de soutien du Gouvernement à la production vivrière et l'hypothèse d'une mise en œuvre réussie du PNIASA. De même, il est attendu que le renforcement des mesures visant l'amélioration de la gouvernance et la gestion transparente des contrats miniers ait un effet accélérateur sur l'activité des industries extractives. Dans cette perspective, il est fait l'hypothèse d'évolution de la valeur ajoutée du secteur minier de 3% en 2013 à 4,7% en 2014 et 13,3% en 2015, sous l'impulsion de la production de bauxite CBG qui passerait de 14,8 millions de tonnes en 2012 à 19,1 millions de tonnes en 2015 ; ce qui correspondrait à une progression de 28,4% contre 19,1% dans le scénario de référence. Les hypothèses tablent également sur un accroissement de la production de l'alumine Friguia de 27,4% contre 17,6% dans le scénario de référence.

565. Ce scénario sera soutenu également par des politiques ambitieuses de promotion des industries manufacturières et touristiques. Quant aux BTP, les hypothèses d'évolution (12,3%) sont légèrement supérieures au scénario de référence (11,2%), pour marquer certes, un effort soutenu, mais prudent en matière de rattrapage.

566. Ce scénario prévoit un taux d'investissement de 31% en moyenne sur la période, en hausse de près de 2 points de pourcentage par rapport au scénario de référence. Les investissements privés devraient s'établir, en moyenne, à 19,4% du PIB contre 18,7% dans le scénario de référence. Le taux d'investissement public, dans cette perspective, serait de 10,7% (contre 10,6% dans le scénario de référence) en lien avec le programme d'investissement du Gouvernement.

567. Pour l'inflation, il est fait l'hypothèse d'un taux moyen de l'ordre de 6% contre 7,4% dans le scénario de référence. En effet, la maîtrise de l'inflation serait la conséquence de la forte augmentation de la production agricole attendue sur la période 2013-2015 et la poursuite d'une bonne gestion de la politique budgétaire et monétaire.

568. Il est attendu que le profil de croissance sous-jacent au scénario accéléré donne lieu à un regain d'activités, donc à un élargissement de l'assiette fiscale et par conséquent un accroissement des revenus de l'Etat. Les dépenses publiques devraient s'accroître pour refléter l'augmentation du taux d'investissement. Aucun financement nouveau autre que ceux déjà identifiés dans le scénario de référence n'a été pris en compte dans le scénario accéléré.

569. Au regard de tous ces éléments, ce scénario projette une croissance économique de 7,1% en moyenne sur la période 2013-2015. Le Gouvernement œuvrera avec détermination pour lever les contraintes financières et de capacités humaines susceptibles d'entraver sa réalisation.

570. En effet, ce scénario peut être contraint par des aléas liés à la faible mobilisation des ressources financières nécessaires à l'accélération de la croissance et à l'atteinte des OMD. Pour remédier à cette situation, il est envisagé :

- *d'accroître l'épargne intérieure* par : (i) la promotion du revenu des ménages, principalement dans le secteur agricole où ils sont nombreux en encourageant l'expansion de l'agriculture commerciale, mécanisée et doter de techniques appropriées (à côté de l'agriculture de subsistance ; (ii) le maintien de l'effort de stabilisation macroéconomique (dissiper définitivement les anticipations inflationnistes et les incertitudes économiques) en vue de stimuler l'épargne ; et (iii) l'appui et l'encadrement des associations d'épargne et de crédit ainsi que les institutions de microfinance, grâce notamment au renforcement de l'arsenal réglementaire et juridique ;

- *d'augmenter le niveau des ressources intérieures* par (i) l'accélération de la mise en place des réformes fiscales ; et (ii) l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales ;
- *d'augmenter l'aide publique au développement* par : (i) la recherche de l'efficacité de l'aide en rendant les projets et programmes plus cohérents et orientés vers la croissance et la réduction de la pauvreté ; (ii) l'amélioration de la coordination et la gestion plus efficace des dépenses publiques ; (iii) le renforcement du cadre général des politiques et de la transparence des institutions de gestion de la politique économique, y compris de l'aide (évaluation des politiques et institutions) ;
- *d'accroître l'investissement direct étranger et d'autres flux de capitaux privés* par : (i) l'amélioration des infrastructures (routes, transports, électricité, etc.) ; (ii) le renforcement des systèmes bancaires et financiers à travers le développement des marchés de capitaux, l'ouverture du capital d'entreprises publiques aux intérêts privés ; et (iii) l'adoption de toutes les mesures d'application du Code du travail et des politiques de travail compétitives qui permettent de mettre sur pieds des institutions de perfectionnement des ressources humaines ;
- *d'éviter l'aggravation du fardeau de la dette* par : (i) l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'endettement reposant sur la recherche de ressources d'emprunt aux conditions très concessionnelles ; et (ii) le renforcement des capacités de négociation et de gestion de la dette.

571. De même, la réalisation de ce scénario peut être handicapée par la disponibilité des compétences techniques nationales nécessaires à la transformation du potentiel économique ; ce qui pourrait amener à questionner la capacité actuelle du système d'éducation et de formation professionnelle à aligner la compétence à la compétitivité. Pour lever ce goulot d'étranglement, le Gouvernement entend qualifier la formation à travers un meilleur dispositif de gestion du système éducatif (CF. point 2.2.4.1 – D).

3.2. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SRP)

572. L'élaboration du DSRP 2013-2015 s'est faite selon une approche largement participative à laquelle l'ensemble des partenaires au développement a été associé. Sa mise en œuvre appelle l'implication des mêmes partenaires au développement et son succès dépendra largement de leur degré d'implication et de mobilisation. Son suivi-évaluation sera mené de manière à : (i) assurer un meilleur suivi des programmes et projets permettant d'apporter les mesures correctives éventuellement nécessaires, (ii) assurer une meilleure appréciation de l'impact des projets, (iii) apporter des preuves tangibles et transparentes des résultats obtenus, (iv) permettre une meilleure communication avec l'ensemble des acteurs au développement, et (v) accroître une meilleure mobilisation nécessaire pour le financement de la stratégie.

3.2.1 Principes directeurs pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRP

573. La réalisation pleine et entière des objectifs de la SRP sera en effet fortement fonction du dynamisme de tout le mécanisme de suivi de sa mise en œuvre. Quatre principes paraissent essentiels à observer. A travers ces principes directeurs, l'objectif général poursuivi est d'améliorer le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SRP par : (i) la production d'informations statistiques de qualité ; (ii) le fonctionnement régulier du dispositif institutionnel ; (iii) la production régulière des rapports annuels d'évaluation ; (iv) et le meilleur ciblage des indicateurs de mesure. Ces principes sont :

- *le respect des priorités de la SRP* : La SRP constitue le principal cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement. Sur cette base, les différents programmes de coopération devront effectivement contribuer à réaliser les priorités telles que définies par la

SRP. En conséquence, le premier attribut du budget de l'Etat est de refléter véritablement ces priorités dans l'allocation sectorielle des ressources.

- *la priorité à l'appui budgétaire* : Les difficultés liées à l'absorption des ressources n'est pas imputable aux seules lourdeurs et incapacités à programmer des administrations ; elle est aussi le fait des procédures de certains partenaires financiers. L'option du Gouvernement pour les appuis budgétaires est une voie de simplification de ces procédures. En effet, il est de plus en plus admis que l'appui budgétaire est une forme de coopération qui réduit considérablement les coûts par rapport à d'autres procédures qui pèsent sur les capacités administratives. En outre, l'aide budgétaire crée les conditions propices à l'instauration d'un dialogue permanent sur les politiques notamment dans les domaines tels que la réforme macroéconomique et la bonne gestion des affaires publiques.
- *le partage de l'information* : Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SRP, le partage de l'information est indispensable pour réussir la coordination. A cet effet, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour favoriser les échanges d'information sur la gestion budgétaire, sur les différents rapports et sur les résultats d'évaluation. Cet esprit de partage doit également prévaloir au sein des partenaires techniques et financiers. Il contribue de façon indéniable à accroître l'efficacité de l'aide et à réduire les chevauchements d'activités.
- *le suivi concerté et coordonné* : Les autorités continueront de produire les rapports d'évaluation pour alimenter les ateliers de revue annuelle de la SRP. Il importe, dans le cadre d'une concertation dynamique, que les autres acteurs notamment le secteur privé et les organisations de la société civile produisent des rapports indépendants qui compléteront le rapport établi par les pouvoirs publics.

3.2.2 Programmation des activités de mise en œuvre de la SRP

574. L'opérationnalisation de la SRP sera essentiellement coordonnée et programmée au travers de la Matrice des Mesures Stratégiques (MMS) et du Programme d'Actions Prioritaires (PAP).

575. La matrice de mesures stratégiques (cf. Annexe n°2) comportera des actions clés, des actes légaux, réglementaires et administratifs, des mesures budgétaires ou des actions déterminantes de nature technique à mettre en œuvre en vue d'accélérer et de diversifier la croissance, créer des emplois durables, réduire les inégalités et la pauvreté. Ces mesures et actions sont des pré-requis pour l'atteinte des objectifs des axes stratégiques et sont donc prioritaires. La MMS peut servir de locomotive au décaissement des fonds d'appui budgétaire.

576. Dans le souci de mieux appréhender et cibler les actions publiques majeures contribuant à l'accélération et à la diversification de la croissance, la réduction des inégalités et la promotion de l'emploi, le Gouvernement a décidé d'élaborer un programme d'actions prioritaires (PAP) pour la période 2013-2015, annexé à la SRP (CF Annexe 5). Ce PAP fera la synthèse des différentes actions des PAP sectoriels. Les mesures éligibles aux programmes d'actions prioritaires de la SRP obéiront aux critères essentiels suivants : (i) la conformité avec les priorités de la SRP, notamment aux mesures prioritaires définies dans la MMS ; (ii) la pertinence et le degré de contribution à la réalisation des objectifs de la SRP ; (iii) la capacité d'absorption des départements ministériels initiateurs au cours des trois dernières années. Les sources de financement déjà identifiées sont mises en exergue, de même que les financements extérieurs attendus et les besoins de financement non couverts.

577. Le PAP permet de traduire les priorités de la SRP dans le cadre budgétaire à moyen terme de l'Etat¹² et fera l'objet d'un réajustement tous les ans. Il établit le lien avec les programmes et projets sectoriels et multisectoriels pertinents pour l'opérationnalisation de la SRP. Il comporte des programmes organisés autour des quatre axes stratégiques.

578. Enfin, une stratégie de communication vient compléter le dispositif de mise en œuvre de la SRP.

3.2.3 Indicateurs de suivi-évaluation

579. Les indicateurs de suivi/évaluation de la SRP comportent plusieurs niveaux :

- les indicateurs d'effet/impact (cf. Annexe n°3) seront utilisés pour évaluer la stratégie à mi-parcours et à la fin de la période de la SRP. Ils permettent de mesurer l'atteinte des objectifs globaux de la SRP.
- les indicateurs de résultats intermédiaires (CF. Annexe n°4) seront plus au moins directement liés aux actions du Gouvernement et pour lesquels les données peuvent être produites annuellement. Ils permettent de mesurer la performance des interventions publiques.
- les indicateurs de la MMS et du PAP forment le premier niveau des indicateurs. Ils permettent de s'assurer que les activités et mesures sont réalisées.

580. Pour l'évaluation annuelle de la performance du Gouvernement dans la mise en œuvre de la SRP de l'année (n-1), un rapport bilan annuel incluant une évaluation des indicateurs sera élaboré et examiné à la revue annuelle de la SRP. Le rapport validé par le Gouvernement est joint au projet de loi de règlement de l'année (n-1) pour examen par le Parlement. Les indicateurs d'impact seront évalués, tous les trois ans, par une expertise indépendante pour alimenter le processus de dialogue sur l'efficacité des politiques soutenues dans le cadre de la SRP.

581. Un effort sera fait pour prendre en compte la dimension dans les indicateurs de suivi-évaluation.

Encadré 4 : Composantes du suivi-évaluation de la SRP

Le système d'information pour le suivi et évaluation de la SRP s'appuiera en partie sur les systèmes d'information sectoriels existants.

Le système d'information pour le suivi-évaluation s'articulera autour de trois composantes appelées sous-systèmes qui se complètent et s'intègrent parfaitement. Il s'agit du :

Sous-système « Suivi des conditions de vie des ménages »

Ce sous-système a pour objectif la production systématique et la gestion d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'informations de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans la SRP et les OMD. Il s'agit essentiellement d'indicateurs de résultats et d'indicateurs d'impact global fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, de la pauvreté des besoins essentiels, de la pauvreté des capacités ou opportunités et de la pauvreté par l'exclusion sociale. Ces indicateurs sont régulièrement renseignés à partir des comptes nationaux, des enquêtes statistiques et des relevés administratifs.

Sous-système « Suivi des programmes et projets »

Il a pour objectif de suivre l'exécution financière et physique des programmes et projets contribuant à la réalisation des objectifs de la SRP. Ce sont des indicateurs d'intrants et de produits. Le suivi des intrants porte sur le suivi du niveau des ressources affectées aux services et aux programmes. Il donne

¹² Il s'agit, en effet, d'accompagner les orientations de la SRP par l'identification des objectifs stratégiques à moyen terme des secteurs, assortis d'indicateurs pertinents. Ces objectifs devraient être traduits dans les programmes sectoriels dont les coûts doivent être déterminés et intégrés dans le budget. C'est la seule façon de donner aux orientations de la SRP un sens et un caractère opérationnel.

également lieu au suivi des ressources humaines et matérielles disponibles. Le suivi des produits engendrés par la réalisation des activités des projets et programmes concerne le suivi de la prestation des services conçus pour réduire la pauvreté (tels la construction d'écoles, de centres sanitaires, les infrastructures hydrauliques, routes, etc.). Ce suivi permet d'apprécier l'existence et l'état des investissements prévus dans les programmes et projets pour atteindre les objectifs de la SRP. Les données requises à cet effet, proviennent pour l'essentiel des dossiers administratifs des structures des programmes et projets et des statistiques internes des Ministères de tutelle. Le bon fonctionnement de ce sous-système nécessite la mise en place de Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) qui serviront de cadre de programmation et d'exécution budgétaires.

Sous-système « évaluation d'impact » L'évaluation d'impact permet d'identifier les changements intervenus dans le bien-être des individus appartenant à une population spécifique, et qui peuvent être attribués à un programme ou à une politique donnée. Il s'agit d'études portant sur un projet, un programme ou une politique spécifique et sur une population bien déterminée. Les résultats de ces évaluations serviront à orienter les décisions d'extension, d'amendement ou de suppression d'une politique, d'un programme ou d'un projet donné et servir au classement des actions publiques par ordre de priorité.

Encadré 5 : Le suivi participatif

Le suivi participatif s'effectue au niveau de régions et préfectures. Il associe les représentants de principaux acteurs locaux de développement. Il a pour mission de veiller globalement à la bonne mise en œuvre de la SRP dans les collectivités territoriales. En particulier, il veille au suivi de la réalisation effective des projets du Programme d'Investissement Public (PIP) dans les régions et préfectures, au suivi spécifique des questions de pauvreté et d'emploi, de santé et d'éducation, au suivi du développement des potentialités régionales et locales de production et de croissance.

Les principaux objectifs sont notamment de (i) développer l'appropriation du processus de développement participatif, (ii) améliorer la transparence et la responsabilisation des différents acteurs, (iii) améliorer la qualité et la pertinence des prestations de services, et (iv) assurer le contrôle du processus de suivi de la SRP.

Divers groupes d'acteurs dont les rôles sont ci-dessous résumés ont été identifiés :

les groupes cibles et communautés bénéficiaires : ils doivent s'organiser pour contribuer à l'identification de leurs besoins et priorités, et également pour le contrôle d'effectivité et de la qualité des réalisations ;

les élus locaux : ils doivent rendre compte de la mise en œuvre de la SRP dans leurs localités ;

l'Administration et ses déclinaisons : elles doivent assurer l'encadrement du processus de mise en œuvre de la SRP et du suivi participatif ;

la société civile : elle doit s'assurer que l'Etat respecte ses engagements et qu'il est tenu responsable de ses actions. En particulier, elle doit veiller sur les intérêts des groupes vulnérables ;

les partenaires au développement : ils agissent comme un instrument de régulation externe du processus en s'assurant de la participation effective de tous les acteurs au suivi participatif de la SRP. Ils s'impliquent aussi par des propositions concrètes et des appuis multiformes à toutes les étapes du suivi participatif ;

le secteur privé : il est appelé, à terme, à jouer le rôle moteur de la croissance et de pourvoyeur d'emplois en tant que partenaire dans la mise en œuvre de la SRP. Il présente aux acteurs du suivi participatif les actions qui vont être engagées à son niveau.

3.2.4 Dispositif institutionnel

582. Le dispositif institutionnel du DSRP III découle des enseignements tirés de la mise en œuvre du DSRP I et du DSRP II, du fait de sa faible appropriation par les acteurs tant au niveau national que déconcentré. Il met en avant le souci (i) d'une rationalisation et d'une meilleure coordination des cadres de concertation d'une part, et, d'autre part, le renforcement de l'implication de l'ensemble des acteurs sectoriels (acteurs étatiques, y compris les collectivités territoriales, et non étatiques et PTF) dans le cadre de dialogue sectoriel ; (ii) d'aller vers la communalisation intégrale qui confère un rôle clé aux collectivités territoriales dans la gestion du développement ; (iv) du renforcement du partenariat pour une bonne gestion de l'aide où chaque acteur assume ses responsabilités, le Gouvernement assurant le pilotage à partir des priorités nationales.

583. Le dispositif institutionnel comprend : (i) l'organe d'orientation ; (ii) les cadres nationaux de dialogue (CND) ; (iii) les cadres sectoriels de dialogue (CSD) ou Groupes Thématiques (GT) ; (iv) les cadres régionaux de dialogue (CRD) et (v) le Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SP-SRP).

3.2.4.1 Niveau national

584. L'organe d'orientation fixe les grandes orientations pour le pilotage de l'économie. Il valide les priorités de développement retenues dans le cadre de le DSRP III pour les années à venir et le bilan des actions menées l'année précédente. Il assure l'allocation des ressources en fonction des priorités définies et est présidé par le Président du Conseil des Ministres.

585. Les Cadres Nationaux de Dialogue (CND) sont des cadres de concertation entre l'ensemble des acteurs clés du développement de l'Etat (Gouvernement et collectivités territoriales), les OSC, le secteur privé et les PTF. Ce sont : (i) le cadre global de suivi et d'évaluation du DSRP III (sectoriels, régionaux, OSC, secteur privé, PTF); (ii) le cadre de dialogue Gouvernement – secteur privé ; (iii) le cadre de dialogue Gouvernement – OSC ; (iv) le cadre de dialogue Gouvernement – PTF.

586. Le cadre global de suivi et d'évaluation a pour mission de faire le point du suivi et de l'évaluation des actions menées (et à mener) dans le cadre du DSRP III. Il a lieu une fois par an et constitue la revue annuelle du DSRP III. La revue annuelle de l'année (n) a pour objet d'approuver le bilan des actions menées au cours de l'année (n-1), d'apprécier l'impact des actions menées les années (n-2) et de valider les actions à mener pour l'année (n+1). En outre, la revue sera l'occasion de vérifier la cohérence de la répartition des enveloppes sectorielles du budget de l'année (n+1) avec les priorités nationales. La revue annuelle a un caractère politique, elle est précédée des travaux techniques préparatoires conduits par le SP-SRP qui prépare les dossiers à examiner.

587. Les cadres de dialogue Gouvernement – secteur privé, Gouvernement – OSC et Gouvernement – PTF sont institués dans un souci d'approfondissement du dialogue avec les partenaires au développement. Ils ont lieu une fois par an.

588. Les cadres de dialogue de haut niveau avec le secteur privé (ou la société civile) permettent au Gouvernement de rappeler les priorités nationales de développement et de définir les modalités d'appui au secteur privé (ou à la société civile), assorties de clauses contractuelles à même de contribuer à la réalisation des objectifs du DSRP III. Ils permettent également au secteur privé de présenter ses engagements en faveur de la réalisation des objectifs du DSRP III. Une rencontre annuelle est prévue pour évaluation globale des engagements de l'année (n-1) et une programmation de ceux à venir pour l'année (n+1).

589. Le dialogue politique de haut niveau avec les PTF permet au Gouvernement de présenter aux PTF ses choix politiques et les besoins en matière de mobilisation d'Aide Publique au Développement (APD) et aux PTF d'énoncer leurs appuis pour l'année (n+1). Il servira de cadre d'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris dans l'optique de la responsabilité mutuelle. Pour donner plus de crédit à cet exercice, il est préconisé, tous les trois ans, l'élaboration d'un rapport d'évaluation indépendante.

590. Le dialogue de haut niveau reposera sur une plateforme d'appui-conseils-financements, dénommée Comité Etat- donateurs (CED). Ce comité a pour mission d'améliorer la coordination du dispositif de suivi et de veiller à rendre l'aide plus efficace à travers une amélioration des capacités d'absorption et une simplification des procédures de gestion des appuis.

591. Le CED comporte deux (2) niveaux de coordination : la plateforme de haut niveau et la plateforme opérationnelle. La plateforme de haut niveau prend les décisions de nature politique et/ou stratégique suite aux recommandations du niveau opérationnel. Elle est présidée par le Premier Ministre. La plateforme opérationnelle a pour mission de résoudre les questions d'ordre technique et stratégique et d'attirer l'attention des acteurs sur l'atteinte des résultats. Elle est présidée par le Ministre en charge des Finances. Le SP/SRP assure le secrétariat du CED et des deux niveaux de coordination.

592. Les CND sont présidés par le Premier Ministre. Ils sont assistés dans leurs missions par le SP-SRP qui en est l'organe d'exécution pour le suivi et l'évaluation. Le Secrétariat Permanent est appuyé par une Cellule technique, une Cellule de Communication et un Service Administratif et financier. Sont rattachés au SP/SRP quatre groupes thématiques à raison d'un groupe par axe stratégique et un groupe thématique chargé du suivi-évaluation. Ses rencontres devront se tenir avant la revue annuelle afin que leurs conclusions servent à alimenter la revue.

3.2.4.2 Niveau sectoriel

593. Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) sont constitués par les dispositifs de pilotage des politiques sectorielles des secteurs prioritaires du DSRP III. Ils regroupent l'ensemble des acteurs (étatiques, non étatiques et PTF) concernés par le secteur. Ils sont organisés en groupes thématiques de travail.

594. Les CSD se réunissent deux fois dans l'année. Les revues sectorielles sont les instances de suivi et d'évaluation mis en place pour les politiques ou stratégies sectorielles. Elles sont organisées de manière à produire des rapports qui serviront à alimenter la revue annuelle. Elles comprennent : (i) une revue sectorielle annuelle où sont examinés notamment les projets de bilan du plan d'actions sectoriel de l'année (n-1), du rapport d'évaluation d'impact (produit tous les trois ans), du plan d'actions des années (n+1); (ii) une revue sectorielle à mi-parcours où sont examinés le projet de bilan à mi-parcours de l'année (n), les actions à entreprendre pour corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du plan d'actions et la définition des priorités pour l'année suivante.

595. Les groupes thématiques composés de cadres de l'Administration centrale, des organisations de la société civile, des membres des institutions républicaines, ont pour mission, dans leurs domaines respectifs, d'animer les réflexions nécessaires pour l'élaboration et/ou la mise à jour des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté, d'analyser la situation des secteurs relevant de leurs compétences et de proposer des approches de solutions pertinentes, d'entretenir entre eux des concertations régulières pour une cohérence d'ensemble de la SRP et une plus grande synergie.

596. Le groupe thématique chargé du suivi-évaluation se réunira périodiquement pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Il est prévu au niveau des Départements sectoriels, des cellules sectorielles de suivi-évaluation de la SRP.

3.2.4.3 Niveau régional

597. Les Cadres régionaux de dialogue (CRD) sont les cadres de concertation qui réunissent l'ensemble des acteurs régionaux et locaux de développement. Ils comprennent un Comité de concertation et un Comité technique de suivi-évaluation.

598. Les CRD se réunissent deux fois dans l'année pour faire le bilan de la mise en œuvre du DSRP III au niveau régional et local. La session annuelle examine notamment les projets de bilan du plan d'action régional de l'année (n-1), du rapport d'impact, produit tous les trois ans et du plan d'actions de l'année (n+1). La session à mi-parcours examine le projet de bilan à mi-parcours de l'année (n), les actions à entreprendre pour corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du programme d'actions et la définition des priorités du plan d'actions pour l'année à venir.

599. L'organisation et le fonctionnement du dispositif seront précisés par un décret.

3.2.4.4 Partenariat

600. Au regard des moyens à mettre en œuvre, l'Etat seul ne peut arriver à exécuter convenablement le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP III. Il sera donc mis en œuvre un partenariat actif multi-acteurs. Sont concernés, les entreprises, les universités et centres de formation, les administrations, les collectivités territoriales, le secteur privé, les institutions de financement et les populations. Il s'agira de stimuler la coopération entre ces acteurs autour de projets innovants qui créent de la valeur ajoutée au bénéfice des membres des chaînes de valeurs.

601. La présente stratégie est aussi l'occasion pour valoriser la décentralisation en responsabilisant les collectivités sur des questions de leur compétence et à leur portée. Il faudra encore préciser le partage des rôles entre l'Etat, le secteur privé et la société civile sous l'impulsion de l'Etat. Il faudra mettre en place les conditions pour une large participation de la population, le DSRP III étant l'occasion de créer une véritable dynamique de développement dans laquelle les producteurs améliorent leur productivité et bénéficient de la répartition des fruits de la croissance.

3.2.5 Instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation

3.2.5.1 Instruments de mise en œuvre

602. Les instruments de mise en œuvre couvrent les activités menées par les quatre acteurs clés que sont: (i) l'Etat, au niveau des administrations centrales et au niveau des collectivités territoriales; (ii) le secteur privé ; (iii) les Organisations de Société Civile (OSC) y compris ceux de la diaspora ; et (iv) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

A - Au niveau des administrations centrales

603. Les instruments privilégiés sont : (i) les stratégies sectorielles de développement, (ii) les PAP sectoriels, (iii) le Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), (iv) les CDMT ministériels, (v) les Programmes d'actions Ministériels et les Lettres de Missions ; (vi) le Budget de l'Etat, décliné dans ses diverses enveloppes.

B - Au niveau des régions et préfectures/communes

604. Deux instruments sont identifiés : (i) les Plans régionaux et locaux de développement : d'une durée de 5 ans en règle générale, ils seront systématiquement élaborés par les collectivités territoriales, avec l'appui éventuel de l'Etat, pour servir de cadre de dialogue entre ces collectivités et l'Etat d'une part, et les autres partenaires au développement, d'autres part ; (ii) les Contrat de plan Etat –collectivités : ils

serviront d'instruments de mise en cohérence des plans régionaux et locaux avec la planification nationale et prévoient notamment de manière contractuelle les parts de financement respectives de l'Etat et des collectivités territoriales dans chacun des projets d'intérêt commun.

C - Au niveau du secteur privé

605. Les instruments prévus sont : (i) les Plans de compétitivité, qui seront élaborés par filière de production, conjointement par l'Etat et la filière concernée et permettront de convenir des objectifs globaux de production et d'emplois par filière. Ils privilégieront à cet effet le développement optimal de la chaîne de valeurs dans chacune des filières concernée ; (ii) les Contrats d'objectifs par filière : instruments de contractualisation du partenariat Etat-Secteur privé autour de l'approche filière, ils déclineront les objectifs opérationnels convenus, les chemins et moyens envisagés pour les réaliser (y compris l'organisation de la filière et les programmes éventuels de mise à niveau) et les contributions respectives attendues du secteur privé et de l'Etat ; (iii) les Conventions de mise à niveau des entreprises : elles lieront l'Etat (à travers l'Agence publique compétente) et les entreprises qui accepteront, sur une base volontaire, de participer à un programme de mise à niveau, afin de renforcer leurs capacités contributives aux objectifs de compétitivité de leur filière .

D - Au niveau de la Société civile

606. Les instruments prévus concernent les contrats de participation ou les accords programmes. En dehors de leur participation dans les instances d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre de la SRP, les OSC peuvent être impliquées dans la mise en œuvre effective de la SRP principalement dans le cadre des programmes et projets de développement à la base. A cet effet, des accords programmes ou des contrats de participation (lettres-commandes, marchés sur une base de compétition) serviront de cadre de partenariat.

E – Au niveau des Partenaires techniques et financiers

607. Il est attendu principalement (i) l'élaboration ou la révision des cadres de coopération alignés sur la SRP ; (ii) la signature et la mise en œuvre concertée des conventions de partenariat (appui budgétaire, appui-projet, etc.)

3.2.5.2 Instruments de suivi-évaluation

608. Le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SRP reposera sur les instruments suivants :

- *Suivi trimestriel ou semestriel (pour l'année n) :*
 - Rapports trimestriels de suivi d'exécution du Programme d'Investissement Public (PIP)
 - Rapports semestriels des comités régionaux et locaux de suivi participatif
 - Rapports semestriels de suivi des indicateurs
- *Suivi annuel (pour l'année n-1) :*
 - Révision des PAP sectoriels et du PAP global
 - Rapport annuel d'avancement de mise en œuvre de la SRP, comprenant l'évaluation annuelle de l'état d'exécution de la matrice de performance.
- *Evaluation (à partir des années n-2 et n-3):*
 - Etudes d'impact des politiques sectorielles de développement
 - Revue à mi-parcours de la SRP : elle s'effectuera en année n+2 et pour déboucher sur la révision de certaines stratégies sectorielles.

3.2.6 Renforcement des capacités

609. La mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRP commandent un renforcement considérable des capacités des divers acteurs, afin de : (i) mieux appréhender, questionner au besoin leur pertinence et traduire en actions concrètes les politiques et programmes de développement contenus dans la SRP ; (ii) maîtriser les instruments de mise en œuvre et de suivi –évaluation de la SRP.

610. Le renforcement des capacités concerne en premier lieu le système de statistique national chargé de fournir une information de qualité indispensable aussi bien dans la phase d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRP. Mais il concerne aussi l'ensemble des acteurs au développement qui doivent pouvoir bien utiliser les informations qui leur sont fournies, contribuer à la collecte de ces informations et participer efficacement à la mise en œuvre de la SRP dans leurs domaines. Enfin, il nécessite le renforcement des outils et les capacités de pilotage et de gestion du développement.

3.2.6.1 Renforcement des capacités du système statistique national

611. L'amélioration de la gouvernance passe nécessairement par l'amélioration du système statistique national. A cet effet, le Gouvernement poursuivra les réformes à travers la mise en œuvre du plan d'action révisé (2011-2015) de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Des efforts seront également entrepris pour assurer un suivi régulier de la SRP. A cet effet, le plan d'actions révisé de la SNDS sera arrimé aux dispositifs de suivi de la SRP et des plans de suivi des plans d'actions des PTF. Il poursuivra son plaidoyer auprès des PTF pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions de la SNDS qui s'élève à 44,2 millions USD.

3.2.6.2 Renforcement global des capacités

612. Le Gouvernement entend, pour accompagner la mise en œuvre de la SRP et réunir les meilleures conditions de succès, établir, avec l'appui de ses partenaires au développement, un nouveau dispositif de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SRP, à savoir les administrations publiques centrales et déconcentrées, les organes constitutionnels de l'Etat exerçant les pouvoirs législatif et judiciaire, les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé (y compris ses organes consulaires et d'encadrement) et la société civile. Ce dispositif comprendra des programmes spécialisés de renforcement des capacités et un dispositif central de coordination et d'appui.

3.2.6.3 Renforcement des outils et les capacités de pilotage et de gestion du développement

613. Le Gouvernement entend améliorer les outils et les capacités de pilotage et de gestion du développement économique et financier en renforçant les outils disponibles ainsi que les capacités internes des structures en charge de la planification et de gestion du développement. Il veillera à une bonne coordination entre les structures intervenant dans le pilotage et la gestion du développement et s'efforcera à rationaliser les missions desdites structures en évitant les duplications.

3.2.7 Stratégie de communication

614. Le Gouvernement entend se doter d'une stratégie de communication pour le compte de la mise en œuvre de la SRP. Elle aura pour objectifs de permettre à toutes les couches de la population de s'approprier le DSRP III, et devra impliquer les médias, les départements ministériels et les populations

en vue d'assurer une circulation de l'information autour de la SRP et de sa mise en œuvre.

615. La communication sera un élément déterminant de la réussite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SRP. Elle se justifie par la nécessité de changer de comportement. C'est pourquoi la stratégie de communication devra se focaliser sur les principes ci-après : l'appropriation, l'information, la sensibilisation et le changement de comportement. Elle se déploiera suivant le plan d'actions ci-après:

Axe 1 : Renforcement des capacités des acteurs. C'est l'axe d'information et de formation sur le DSRP III.

Objectif	Public cible	Moyens d'action
Informer les acteurs sur les objectifs, les résultats et les enjeux du DSRP III	Ministères (administrations centrales et déconcentrées)	-Site web -newsletter -courrier -revue des activités
	Elus nationaux	-courrier -insertion dans les publications parlementaires -newsletter -revue des activités
	Pouvoir judiciaire	-site web -newsletter -insertion dans les publications des instances judiciaires -revue des activités
	Organisations de la Société Civile	Site web -newsletter -utilisation des relais (pair-éducateurs, etc.) -revue des activités
	Partenaires Techniques et Financiers	-Site web -outils de plaidoyer (plaquette d'information, rapports) -revue des activités
	Collectivités territoriales	-courrier -outils de communication de proximité (arbre à palabres, griots, regroupements villageois) -bulletin d'information -site web -affichage -revue des activités

Objectif	Public cible	Moyens d'action
	Secteur privé	-site web -rapports -newsletter -revue des activités
	Medias	-relations- presse (dossier de presse, conférence de presse, voyage de presse) -site web -newsletter -revue des activités
	Diaspora	-site web -foires et salons internationaux -revue des activités
Former les acteurs sur le processus	Ministères (administrations centrales et déconcentrées)	-séances de formation sur les enjeux du DSRP III -séminaires sur chaque axe du DSRP III
	Elus nationaux	-séminaires sur le processus du DSRP III -lobbying -rapports
	Pouvoir judiciaire	Sessions de formation des magistrats aux enjeux du DSRP III
	Organisations de la Société Civile	Séminaires sur la prise en compte des axes du DSRP III dans les domaines d'intervention des OSC
	Partenaires Techniques et Financiers	- séminaires sur le processus du DSRP III -lobbying -rapports
	Medias	Formation des hommes de médias au traitement de l'information relatif au DSRP III
	Collectivités territoriales	Séance de formation sur le processus DSRP à l'endroit des Comités Villageois, des conseillers municipaux, cantonaux, etc.
	Secteur privé	- séminaires sur le processus DSRP et le rôle du secteur privé
	Diaspora	séance de formation de représentations consulaires

Axe 2 : Communication de masse. Il s'agira de mener des campagnes d'information et de sensibilisation en direction du grand public sur le DSRP III

Objectif	Public cible	Moyens d'action
Informé et sensibiliser le grand public sur le DSRP III	Grand public	Campagne d'affichage
		Campagne sur les médias audiovisuels

Axe 3 : Communication de proximité : c'est l'axe de la sensibilisation qui vient en appui à l'information

Objectif	Public cible	Moyens d'action
Informé et sensibiliser le grand public sur le DSRP III	Grand public	Organisation de journées portes ouvertes (avec supports d'information)
		Organisation de tournées nationales de sensibilisation sur la mise en œuvre du DSRP III

616. Un mécanisme de suivi et d'évaluation devra être mis en place (sondage d'opinion, tests de groupe etc.).

3.2.8 Mesures d'accompagnement de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la SRP

617. Au cours de la période de mise en œuvre du DSRP III, des mesures seront prises par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires dans le cadre de son suivi et de son évaluation efficaces et efficaces. Ces mesures sont résumées dans le tableau 14.

3.3 ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SRP

618. La mise en œuvre réussie de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité. Les principaux risques sont de cinq ordres : le risque lié à l'instabilité politique, le risque lié à un manque de leadership national et à une faible adhésion des acteurs, le risque financier, le risque lié à la conjoncture internationale et régionale et le risque lié aux aléas climatiques.

3.3.1 Risque lié à l'instabilité politique

619. Une croissance accélérée, inclusive et génératrice d'emplois durables n'est pas envisageable sans la mise en place d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits humains et des libertés individuelles. La paix sociale constitue un facteur important pour attirer les investisseurs étrangers et garantir une bonne exécution de la SRP. La poursuite de la mise en œuvre des réformes tant au niveau national que au niveau local, permettra de renforcer les bases du processus démocratique (en générant la confiance dans le processus) et de contribuer à apaiser la situation politique, en particulier les réformes des secteurs de la sécurité.

3.3.2 Risque lié à un manque de leadership et à une faible adhésion des acteurs

620. Le Gouvernement doit réaffirmer sa volonté et son engagement politique à conduire le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SRP. Les plus hautes instances de l'Etat ont leur rôle à jouer, à la fois dans les orientations et dans la dynamique du processus participatif. Les chances de réussite de la mise en œuvre de cette stratégie tiennent à la fois au leadership national et à la capacité et la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux.

Tableau 14. Principales mesures d'accompagnement

MESURES	RESPONSABLES
1. Elaboration, révision des stratégies sectorielles, pour les aligner à la SRP	Comités sectoriels
2. Révision annuelle et de manière glissante du PAP sectoriel, cohérent avec la stratégie sectorielle	ST-DSRP
3. Elaboration dans chaque département ministériel d'un CDMT triennal	Ministères
4. Révision annuelle glissante des CDMT ministériels	Ministères
5. Elaboration d'un programme d'action ministériel annuel, cohérent avec la stratégie sectorielle et la lettre de mission du Premier Ministre	Ministères
6. Elaboration de plans de compétitivité selon une approche filière dont les priorités sont définies de concert avec le secteur privé.	A déterminer
7. Elaboration de contrats d'objectifs – type Etat –filiales	A déterminer
8. Mise en place d'un programme national de mise à niveau des entreprises	Ministère de l'Industrie
9. Elaboration systématique de notes prospectives sur les stratégies de coopération (besoins/opportunités) avec les différents PTF.	Ministère chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération
10. Elaboration d'un programme pluriannuel de conduite de grandes opérations statistiques, des études spécifiques sur la pauvreté, l'emploi, les conditions de vie et des études d'évaluation d'impact des politiques sectorielles.	INS
11. Mise en place d'un programme global de renforcement des capacités, chargé de superviser, coordonner et appuyer les programmes spécifiques à destination des différents acteurs nationaux de développement : Administrations centrales et déconcentrées Corps préfectoral Elus nationaux et locaux Collectivités territoriales Managers et autres Ressources humaines du Secteur Privé ONG, Syndicats	Primature Ministère chargé du Plan

621. Pour favoriser cette concertation et synergie d'intervention, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel. Le fonctionnement régulier de ce dispositif dépendra de son degré d'appropriation par chacun des acteurs, du respect des différents calendriers et des moyens mis à sa disposition. La célérité des différentes administrations dans la collecte des informations fiables et leur traitement, les délais de transmission des dossiers aux structures partenaires et la promptitude de leur réaction respective sont autant d'éléments qui peuvent contribuer à renforcer cette concertation.

622. Il est à cet égard important que les mesures d'accompagnement du processus de mise en œuvre de la SRP soient adoptées et rendues opérationnelles au cours des premiers mois. Ces mesures couvrent en priorité : (i) le renforcement de la chaîne planification-programmation-budgétisation ; (ii) l'institutionnalisation des instruments de participation des acteurs des administrations déconcentrées et décentralisées à la mise en œuvre effective de la SRP ; (iii) le renforcement du système national d'information statistique ; (iv) le renforcement des capacités des divers acteurs au développement.

3.3.3 Risque financier

623. Le schéma de financement de la SRP prévoit des contributions externes et internes. Or, la tendance actuelle est à une contraction des flux d'aide en direction des pays en développement, notamment africains. Par ailleurs, les procédures de mobilisation des ressources externes demeurent assez lourdes en dépit des efforts accomplis dans le cadre de la recherche mutuelle de l'efficacité de l'aide. Enfin, la capacité de la Guinée à mobiliser des ressources internes reste insuffisante par rapport à la norme CEDEAO et aux besoins pressants de développement du pays. Tous ces éléments constituent chacun un risque réel pour la disponibilité des moyens financiers et ensemble le risque majeur d'échec de la SRP.

624. Ce risque d'une insuffisante mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de la SRP ne pourra être réduit et maîtrisé qu'au prix : (i) d'un effort accru de mobilisation des ressources internes (fiscales et non fiscales) ; (ii) d'un redéploiement de la coopération économique extérieure afin de diversifier les partenariats au développement et les sources de l'aide publique au développement ; (iii) d'une bonne maîtrise du plan de trésorerie de l'Etat, de manière à permettre l'engagement des dépenses en temps opportun ; (iv) d'un recours déterminé mais prudent aux emprunts extérieurs non concessionnels qui, s'il ne saurait être exclu entièrement, doit être réservé en priorité aux projets à rentabilité financière avérée et intervenir dans les limites compatibles avec la soutenabilité à long terme de la dette publique ; (v) d'une amélioration sensible de l'efficacité des dispositions d'incitation au réinvestissement, au soutien à la jeune entreprise et à l'attraction de l'investissement direct étranger ; (vi) de la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora guinéenne et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois.

3.3.4 Risque lié à la conjoncture internationale et régionale

625. A l'instar de beaucoup de pays, la Guinée a une économie très ouverte sur le reste du monde dont dépend ses exportations et ses importations de produits essentiels à son développement. En outre, le pays est fortement tributaire de l'aide et des capitaux étrangers pour le financement de ses investissements. Par ailleurs, la Guinée a été touchée, durant la décennie écoulée, par les crises internationales (alimentaire, énergétique, financière et économique), qui ont fragilisé son économie, en engendrant des poussées inflationnistes et en réduisant la marge de manœuvre de l'Etat pour mobiliser des ressources pour le financement des investissements. Enfin, la position géographique de la Guinée l'expose, d'une part, aux risques croissants de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée et au trafic de drogue qui méritent d'être suivis et analysés attentivement compte tenu de leur impact sur le niveau du PIB et, d'autre part, aux contrecoups des crises politiques dans les pays de la CEDEAO facilitées par la porosité des frontières.

626. La prévention et la réduction de ces risques passent par le maintien et la consolidation de l'intégration régionale et sous-régionale, entendue comme stratégie à la fois de maîtrise de l'insertion économique internationale de la Guinée, d'atténuation de sa vulnérabilité extérieure et de protection de son intégrité territoriale grâce à une souveraineté partagée dans certains domaines.

3.3.5 Risque lié aux aléas climatiques

627. Le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques sont des réalités. Or, l'activité agricole, qui occupe la grande majorité de la population active, est fortement tributaire des aléas climatiques. En même temps, les programmes d'adaptation envisagés, bénéficient de très peu de financement, l'adhésion des producteurs aux nouvelles méthodes de la culture intensive (utilisation d'engrais et de semences améliorées, mécanisation) reste faible, la maîtrise de l'eau constitue encore un sujet de préoccupation. Autant d'éléments qui accentuent le risque et la menace que représentent les conditions climatiques.

628. La prévention et la réduction de ces risques passent notamment par la prise en compte de ces questions dans les programmes de développement, en particulier l'identification et l'aménagement des zones à risques pour une meilleure gestion des catastrophes naturelles. Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement sont l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau, les établissements humains et la santé.

ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau des principaux indicateurs macroéconomiques 2007-2012
- Annexe 2 : Matrice des mesures stratégiques du DSRP (2013-2015)
- Annexe 3 : Matrices des indicateurs d'effet/impact et de résultats intermédiaires
- Annexe 4 : Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP (2013-2015)